

La crise gouvernementale belge de 1965

Un malaise, un remède et la plus longue crise de l'histoire politique belge

Mémoire réalisé par

Xavier Dabe

Promoteur

Vincent Dujardin

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2017-2018

SESSION : Août

NOM : DABE

PRÉNOM : XAVIER

TITRE DU MÉMOIRE : La crise gouvernementale belge de 1965

PROMOTEUR : VINCENT DUJARDIN

Résumé du mémoire en 12 lignes :

En 1965, la Belgique est frappée par la plus longue crise politique de son histoire. Au lendemain d'un bouleversement électoral inattendu, la formation du gouvernement est conciliée à une révision de la Constitution entamée lors de la législature précédente. Les deux partis à l'origine de l'accord ne disposent plus de la majorité des deux tiers nécessaire pour réaliser leurs projets, à un siège près. Il en résulte un marasme politique où chacun essaie de faire prévaloir ses priorités. Mais quel est le rôle de la révision constitutionnelle dans cette crise et son influence sur les acteurs et sur les négociations ? Grâce aux archives de l'informateur, du formateur et des partis, mais aussi à la presse, à des sources officielles et à de nombreux travaux-sources, la recherche révèle que la question constitutionnelle est symptomatique d'une Belgique où les clivages sont en pleine mutation, et dont les conséquences multiples dans la compétition interpartisane et au sein même des partis provoquent un recours exacerbé à la partitocratie et aux dynamiques individuelles.

Remerciements

Je souhaite remercier mon promoteur, Vincent Dujardin, pour m'avoir confié les papiers que Pierre Harmel lui avait légués, mais aussi pour ses conseils et sa disponibilité tout au long de la réalisation de ce mémoire.

Je remercie également Anthony Beuel pour son soutien matériel, moral et intellectuel, sans qui ce travail de longue haleine aurait été plus difficile encore.

Je pense aussi à mes relecteurs, mon grand-père et Pierre Galand, pour leurs retours utiles et encourageants.

Enfin, je remercie tous ceux qui m'ont soutenu tout au long de mon travail, et en particulier ma famille et mes amis.

Sommaire

SOMMAIRE.....	5
ABRÉVIATIONS.....	11
INTRODUCTION.....	13
1. L'INTÉRÊT D'UNE « RÉFORME DE L'ÉTAT » PARMI D'AUTRES	14
2. PROBLÉMATIQUE.....	16
3. MÉTHODOLOGIE.....	18
4. DÉMARCHE HEURISTIQUE	21
5. PLAN	24
CHAPITRE I : LES PRÉCURSEURS DE LA CRISE.....	27
INTRODUCTION	27
1. LA POLARISATION AUTOUR DU CLIVAGE LINGUISTIQUE.....	27
A. <i>Les années 1950</i>	27
B. <i>Les grèves de l'hiver 1960-1961</i>	29
C. <i>Les développements du mouvement flamand et du mouvement wallon</i>	31
2. LES LOIS LINGUISTIQUES DE 1962-1963.....	33
A. <i>Les antécédents</i>	33
B. <i>La loi du 8 novembre 1962</i>	34
C. <i>Les lois linguistiques de 1963</i>	36
D. <i>Les conséquences d'une législation contestée</i>	38
3. LA PRÉPARATION DE LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE (1962-1965).....	39
A. <i>Les antécédents</i>	39
B. <i>Le groupe de travail politique</i>	40
C. <i>La Table ronde pour la réforme des institutions</i>	41
D. <i>Les dispositions de l'accord PSC-PSB du 25 janvier 1965</i>	44
4. LA SITUATION DES PARTIS TRADITIONNELS À LA VEILLE DES ÉLECTIONS.....	45
A. <i>Le Parti Social-Chrétien</i>	45
B. <i>Le Parti Socialiste Belge</i>	47
C. <i>Le Parti de la Liberté et du Progrès</i>	49
CONCLUSION.....	50
CHAPITRE II : LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 23 MAI 1965	53
INTRODUCTION	53
1. UN PRÉCURSEUR : LES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 11 OCTOBRE 1964.....	53
A. <i>Les grandes tendances des élections</i>	53
B. <i>Les résultats du scrutin</i>	54
C. <i>Les réactions face aux résultats</i>	54

D.	<i>Les grands traits des élections communales</i>	55
2.	LES PROGRAMMES ÉLECTORAUX	56
A.	<i>Premier axe</i>	56
B.	<i>Second axe</i>	58
C.	<i>Troisième axe</i>	59
D.	<i>Une campagne sous le signe de la confusion</i>	61
3.	QUELQUES TRAITS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE.....	61
4.	LES RÉSULTATS	64
A.	<i>Résultats généraux du scrutin</i>	64
B.	<i>Évolution des résultats par rapport aux élections précédentes</i>	65
C.	<i>La nouvelle composition des Chambres</i>	66
D.	<i>Un raz-de-marée confus</i>	67
5.	LES CONSULTATIONS ROYALES.....	70
A.	<i>La réaction des partis en interne</i>	70
B.	<i>Interpréter les résultats</i>	72
C.	<i>La question épineuse de la révision constitutionnelle</i>	74
D.	<i>Les perspectives de coalition gouvernementale</i>	77
E.	<i>Les fractures au sein des partis</i>	78
	CONCLUSION	80
	CHAPITRE III : LA MISSION D'INFORMATION D'AUGUST DE SCHRYVER	81
	INTRODUCTION	81
1.	LA NOMINATION D'AUGUST DE SCHRYVER	81
2.	PREMIÈRE PHASE : UNE PRISE DE RENSEIGNEMENTS (2 JUIN – 7 JUIN).....	83
A.	<i>Conception de la mission</i>	83
B.	<i>La position des trois partis traditionnels</i>	85
3.	SECONDE PHASE : LA CLARIFICATION DES POSITIONS (8 JUIN – 12 JUIN).....	88
A.	<i>Le mémorandum de l'informateur</i>	88
B.	<i>Le communiqué du PLP du 8 juin</i>	89
C.	<i>Le Conseil général du PSB du 12 juin</i>	92
4.	TROISIÈME PHASE : UNE « PETITE TABLE RONDE » (13 JUIN – 17 JUIN).....	94
A.	<i>Les propositions d'August De Schryver</i>	94
B.	<i>La proposition de Paul Vanden Boeynants</i>	98
C.	<i>La proposition d'Omer Vanaudenhove</i>	99
D.	<i>Un blocage</i>	101
	CONCLUSION	103
	CHAPITRE IV : VERS UNE TRIPARTITE ?	105
	INTRODUCTION	105
1.	LA NOMINATION DE PIERRE HARMEL.....	105
2.	CHERCHER LES CONVERGENCES (19 JUIN – 25 JUIN)	109

A.	<i>Conception de la mission</i>	109
B.	<i>Structuration des entretiens</i>	111
C.	<i>Les discussions en matière constitutionnelle</i>	112
D.	<i>Les discussions en matière de coalition gouvernementale</i>	114
3.	LES REVENDEICATIONS DU PLP (25 JUIN – 26 JUIN)	116
4.	LE MÉMORANDUM DU 28 JUIN.....	120
A.	<i>Les propositions du formateur</i>	120
B.	<i>Pourquoi une tripartite ?</i>	122
5.	L'ÉCHEC DE LA TRIPARTITE (29 JUIN – 3 JUILLET)	125
A.	<i>Les réactions des partis</i>	125
B.	<i>Les réactions de la presse</i>	127
C.	<i>Les entretiens de la dernière chance</i>	128
D.	<i>L'avènement d'une solution impopulaire</i>	130
	CONCLUSION.....	132
	CHAPITRE V : UNE RECONDUCTION LABORIEUSE	135
	INTRODUCTION	135
1.	LES NÉGOCIATIONS TECHNIQUES PSC-PSB	135
A.	<i>Les revendications électorales du PSB</i>	136
B.	<i>Les discussions des délégations (5 juillet – 9 juillet)</i>	137
C.	<i>Un nouvel échec (10 juillet – 12 juillet)</i>	141
D.	<i>L'accord final (13 juillet – 16 juillet)</i>	145
2.	UNE QUESTION CONSTITUTIONNELLE MISE DE CÔTÉ.....	149
3.	LA PHASE FINALE : APPROBATION DES PARTIS ET STRUCTURE GOUVERNEMENTALE	153
A.	<i>La course aux congrès</i>	153
B.	<i>Une structure gouvernementale innovatrice</i>	160
	CONCLUSION.....	167
	CHAPITRE VI : UN NOUVEAU GOUVERNEMENT	169
	INTRODUCTION	169
1.	LA DÉCLARATION GOUVERNEMENTALE.....	169
A.	<i>Occurrence de mots</i>	170
B.	<i>Contenu</i>	173
C.	<i>Le sens des mots</i>	175
2.	LES DISCUSSIONS À LA CHAMBRE ET AU SÉNAT	178
A.	<i>Nature de la coalition gouvernementale et manœuvre de reconduction</i>	178
B.	<i>La révision de la Constitution et la révision des lois linguistiques</i>	180
C.	<i>La structure du gouvernement</i>	183
D.	<i>La priorité à la Wallonie</i>	186
E.	<i>Les divisions intrapartisanes</i>	187
F.	<i>La partitocratie</i>	189

G. <i>Les grandes tendances des débats</i>	190
3. ÉPILOGUE	192
A. <i>Les réactions des partis au lendemain de la crise</i>	192
B. <i>Un gouvernement éphémère</i>	193
C. <i>La Commission Meyers</i>	195
D. <i>Vers la première réforme de l'État</i>	197
CONCLUSION	199
CONCLUSION	201
1. LES PARTIS : ENTRE POSITIONS OFFICIELLES ET DIVISIONS INTRAPARTISANES	201
2. UNE RECOMPOSITION DU SYSTÈME DE CLIVAGES	204
3. DE NOUVEAUX ACTEURS POLITIQUES	206
4. LES DYNAMIQUES INDIVIDUELLES DISSIMULÉES	208
5. LA PRESSE	211
6. L'IMPOSSIBLE COMPROMIS CONSTITUTIONNEL	213
7. LE PROCESSUS DE NÉGOCIATION : UN NOUVEAU CAP DANS LA PARTICRATIE	216
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	219
1. SOURCES INÉDITES	219
2. SOURCES IMPRIMÉES	220
A. <i>Documents officiels</i>	220
B. <i>Presse</i>	220
3. INSTRUMENTS DE TRAVAIL	221
4. TRAVAUX-SOURCES	222
5. TRAVAUX	225
A. <i>Travaux de synthèse</i>	225
B. <i>Monographies</i>	226
ANNEXES	231
ANNEXE 1 : PRÉSENTATION ET CRITIQUE DES JOURNAUX CONSULTÉS	231
ANNEXE 2 : RÉSULTATS AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1965	235
ANNEXE 3 : RÉPARTITION DES SIÈGES AU SÉNAT (1965-1968)	239
ANNEXE 4 : RETRANSCRIPTION DU MÉMORANDUM D'AUGUST DE SCHRYVER DU 8 JUIN 1965 À L'INTENTION DES PRÉSIDENTS DES TROIS PARTIS TRADITIONNELS	241
ANNEXE 5 : RETRANSCRIPTION DES PROPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES DU 14 JUIN 1965 D'AUGUST DE SCHRYVER AUX PRÉSIDENTS DES TROIS PARTIS TRADITIONNELS	243
ANNEXE 6 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENTRETIENS DE PIERRE HARMEL (21 JUIN – 25 JUIN 1965) ...	245
ANNEXE 7 : PROPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES DU FORMATEUR AUX PRÉSIDENTS DES PARTIS, LE 28 JUIN 1965	247
ANNEXE 8 : ÉVOLUTION DES PROPOSITIONS EN MATIÈRE D'ÉLECTRICITÉ (5 JUILLET – 15 JUILLET)	249
ANNEXE 9 : DISPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES DU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL	251

ANNEXE 10 : EXTRAITS DU CONGRÈS SOCIALISTE DU 25 JUILLET 1965	253
ANNEXE 11 : STRUCTURE ET COMPOSITION DU GOUVERNEMENT HARMEL.....	255
ANNEXE 12 : MISSIONS DE LA COMMISSION NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES DANS LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT HARMEL	257
ANNEXE 13 : ARTICLES 3BIS ET 38BIS DE LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION DE 1970 COMPARÉS AUX TEXTES INITIAUX DE LA DÉCLARATION DE RÉVISION DE LA CONSTITUTION DE 1965	259

Abréviations

ACW : Action Commune Wallonne

ACW : *Algemeen Christelijke Werkersverbond*

AMI : Assurance maladie-invalidité

AGR : Archives Générales du Royaume

BHV : Bruxelles-Hal-Vilvorde

BSP : *Belgische Socialistische Partij*

CD&V : *Christen-Democratisch en Vlaams*

CGSLB : Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique

CJG : Centre Jean Gol

CPCP : Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

CVP : *Christelijke Volkspartij*

FDF : Front Démocratique des Francophones

FGTB : Fédération générale du travail de Belgique

FIB : Fédération des Industries Belges

FW : Front Wallon

IEV : Institut Émile Vandervelde

KADOC : *Katholieke Universiteit Leuven Documentatie en Onderzoekcentrum voor België*

LLV : *Liberaal Vlaams Verbond*

MOC : Mouvement Ouvrier Chrétien

MPW : Mouvement Populaire Wallon

N-VA : *Nieuwe-Vlaamse Alliantie*

OPA : Offre publique d'achat

PC : Parti Communiste

PLP : Parti de la Liberté et du Progrès

PSB : Parti Socialiste Belge

PSC : Parti Social-Chrétien

P.T.T. : Postes, Télégraphes, Téléphones (département ministériel)

PVV : *Partij voor Vrijheid en Vooruitgang*

PWT : Parti Wallon des Travailleurs

RDL : Rassemblement pour le Droit et la Liberté

SGB : Société Générale de Belgique

SNI : Société Nationale d'Investissement

VAK : *Vlaams Aktiekomitee voor Brussel en Taalgrens*

VNV : *Vlaams Nationaal Verbond*

VU : *Volksunie*

VVB : *Vlaamse Volksbeweging*

Introduction

« Le gouvernement qui va se présenter devant les Chambres s’est formé dans des circonstances difficiles. La longueur anormale de la crise confirme l’existence dans le pays d’un malaise qui n’en affecte pas la santé foncière, mais auquel il est grand temps de porter remède. »¹

Telles sont les paroles inquiètes du Roi lors de la prestation de serment du gouvernement Harmel le 28 juillet 1965. La Belgique sort alors d’une crise politique ayant duré 66 jours², la plus longue de son histoire politique.³ Ce n’est en réalité que la première d’une longue série de crises qui vont se succéder dans les années et les décennies suivantes. Mais cette étape initiale est symptomatique de troubles qui affectent la vie politique belge et qui se développent depuis la guerre jusqu’à atteindre leur paroxysme lors de la formation du cabinet Harmel.

Les difficultés de la formation gouvernementale de 1965 sont provoquées par le vote d’une déclaration de révision de la Constitution par le gouvernement Lefèvre-Spaak au début de l’année 1965, résultant de plusieurs années de négociations menées entre les trois partis traditionnels d’une Belgique encore unitaire. Les nouvelles Chambres élues le 23 mai 1965 sont donc constituantes, ce qui leur permet de réviser plusieurs articles de la Charte fondamentale et d’apporter un remède au contentieux linguistique qui détériore le climat politique depuis la fin de la guerre. Toutefois, au lendemain d’un bouleversement électoral majeur, marqué par un renforcement impressionnant du principal parti d’opposition, par l’entrée dans les institutions de nouveaux partis régionalistes et par la fragmentation électorale accrue du scrutin, un conflit latent sur la révision de la Constitution éclate entre les trois partis nationaux, encore fortement dominants dans le paysage politique belge. L’impossibilité de trouver un compromis sur ce qui est pourtant considéré comme l’unique moyen d’apaiser les tensions linguistiques et communautaires au lendemain du vote des fameuses lois Gilson-Larock provoquera la plus longue crise de l’histoire politique belge

¹ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Allocution du Roi au nouveau gouvernement, le 28 juillet 1965.

² Entre la démission du gouvernement sortant et la prestation de serment du nouveau gouvernement.

³ La formation du gouvernement Pouillet-Vandervelde avait duré 73 jours (5 avril – 17 juin 1925). Toutefois, la crise fut temporairement interrompue entre le 13 et le 22 mai par la mise en place de l’éphémère cabinet Van de Vyvere (gouvernement minoritaire catholique). (DUMOULIN M. e.a (dir.), *Nouvelle Histoire de Belgique*, t. II : *L’Entrée dans le XX^e siècle 1905-1950*, Bruxelles, Complexe, 2006, p. 96-99 (Questions à l’histoire).)

jusqu'à cette époque, et participera à un accroissement des tensions entre les communautés linguistiques, qui s'apparentera à un précurseur de la dislocation des partis et de la fédéralisation tellement redoutée.

1. L'intérêt d'une « réforme de l'État » parmi d'autres

Le visage institutionnel de la Belgique actuelle est le résultat d'une lente évolution, celle d'une histoire perturbée par de multiples crises opposant deux communautés linguistiques. Celles-ci doivent, qui plus est, tenir compte d'une capitale bilingue dont les perspectives internationales ont contribué à complexifier encore le rapport entre communautés. Depuis 1970, l'État belge est entré dans l'ère des réformes. Six révisions de la Constitution se sont succédé jusqu'à aboutir à un fédéralisme poussé, mais aussi particulier, parce qu'il joint un fédéralisme culturel à un fédéralisme socio-économique.

Le fonctionnement de la Belgique au lendemain de la sixième réforme de l'État (2012-2014) est complètement étranger à celui de la Belgique des *Sixties*. De plus, dans un contexte de globalisation économique et politique, on peut poser la question de la pertinence de cette crise gouvernementale « mineure » comparée à celles qui suivront et aux enjeux internationaux actuels. Quelle utilité y a-t-il donc à axer une recherche historique sur cette « Belgique de papa », à l'heure d'un fédéralisme belge et européen ?

Premièrement, porter son intérêt sur les révisions constitutionnelles en Belgique permet à tout citoyen de mieux connaître le droit de son pays et la position de chacun dans une société qui s'est construite progressivement. Mais le visage de la Belgique actuelle est indéniablement lié à une histoire plus profonde que ces réformes de l'État. Bien avant la fédéralisation, des discussions, des commissions, des conclaves et des réflexions furent menés pour chercher des mécanismes qui pourraient s'appliquer à la Belgique, unitaire ou non, afin de pacifier des conflits entre Wallons et Flamands et d'empêcher une séparation, qui représente sans doute l'une des plus grandes craintes de la Belgique unitaire, crainte perceptible encore de nos jours. Que ce soit le double fédéralisme, les votes à majorité qualifiée sur certains projets de loi, ou les facilités linguistiques de certaines communes, la manière dont vit le Belge actuel est particulièrement influencée par les douloureux débats linguistiques et communautaires d'une Belgique dont les institutions étaient « malades » et qui avaient besoin d'un « remède ». Plusieurs recherches ont été réalisées sur ces groupes de travail, le Centre Harmel étant sans doute l'un des plus connus. Mais juste avant la première réforme de l'État, la Belgique fit l'expérience d'une déclaration de révision de la

Constitution avortée qui influença pourtant grandement la réalisation du gouvernement Eyskens en 1970. Celle-ci joua un rôle prépondérant sur la formation du cabinet Harmel qui participa dès lors à la réflexion en matière d'organisation du vivre-ensemble en Belgique, dont l'apport ne peut être négligé.

Deuxièmement, l'histoire est aussi une quête de sens. L'historien, lorsqu'il attribue un sens au passé, contribue à éclairer le présent. En effet, comment expliquer les multiples péripéties s'étant développées autour de l'arrondissement électoral et judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde et ayant contribué à ce que l'on a appelé la plus longue crise politique du monde, sans connaître les revendications linguistiques flamandes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à l'origine de la fixation de la frontière linguistique en 1962 et en 1963, ainsi qu'à la création de l'arrondissement électoral de BHV ? Comment expliquer l'utilisation d'une sonnette d'alarme en 2010 par les partis francophones sur ce point précis, et d'où émane ce mécanisme institutionnel spécifique à la Belgique ?

En outre, aujourd'hui, nombreux sont ceux qui estiment que la boucle des réformes de l'État n'est pas terminée. Les questions de transfert de compétences ne quittent jamais réellement les paroles des hommes politiques, que ce soit dans un sens ou dans l'autre, en Flandre ou en Wallonie. Ces questions font couler l'encre des journalistes et des politologues depuis des décennies. Le premier parti politique belge actuel, la N-VA, est un parti communautaire qui se fait le défenseur d'un confédéralisme « à la belge ». Son projet consiste à remplacer la Constitution belge par un traité constitutionnel entre deux États, Flandre et Wallonie, faisant par ailleurs disparaître les institutions de la Belgique de 1830. Le même mot est employé par le CD&V, successeur flamand du CVP.⁴ Encore récemment, la N-VA a déclaré être prête à discuter avec les socialistes wallons afin de réaliser son programme institutionnel visant à scinder les compétences entre la Wallonie et la Flandre.⁵ Mais il règne aussi une certaine confusion face à d'autres, comme les libéraux wallons et flamands, qui aspirent plutôt à la refédéralisation de certaines compétences octroyées aux entités fédérées.⁶ L'expérience des crises politiques passées, anciennes ou récentes, montre à quel point ces projets audacieux amèneront inéluctablement à une nouvelle cristallisation des positions. L'apport critique et nuancé d'un historien est dans ce cas un atout : il contribue à un certain recul d'analyse face à ces enjeux actuels, ainsi qu'à une meilleure

⁴ SINARDET D., « La 'Confédération belge' de la N-VA, une Flandre indépendante qui n'ose pas dire son nom », in *La Libre Belgique*, le 13 novembre 2013.

⁵ « PS et N-VA à la même table de discussion ? », in *L'Écho*, le 10 juin 2018.

⁶ « La refédéralisation n'est plus un tabou », in *Le Soir*, le 10 juin 2018.

explication des positions des acteurs. La compréhension de certaines polémiques actuelles passe par la compréhension de celles du passé, même s'il ne faut pas systématiquement poser le même regard sur les crises passées que sur celles d'aujourd'hui, et tenir compte du contexte spécifique dans lequel elles s'inscrivent.

Si la formation du cabinet Harmel et la révision de la Constitution qui y est liée peuvent ainsi s'apparenter, au départ, à un phénomène mineur dans l'histoire de la Belgique ou de l'Europe, leurs conséquences à plus long terme et leur contextualisation dans des processus de plus longue durée appuient pourtant leur intérêt.

On rappellera finalement que certains spécialistes du système électoral belge ont souligné une autre particularité du gouvernement Harmel : il représente un point de rupture historique dans la stabilité traditionnelle de l'électorat belge. Le politologue Pascal Delwit déclarait il y a quelques années seulement qu'il s'agit sans doute du scrutin « *qui a le plus frappé les imaginations dans l'histoire électorale et politique belge.* »⁷ Une approche des causes et des conséquences de ce phénomène nourrit encore plus l'intérêt de l'historien pour ce sujet.

2. Problématique

Si la formation du gouvernement Harmel est au centre de cette étude, elle sera envisagée parallèlement à sa principale source de conflits. Le fil conducteur de la recherche est donc le suivant : quel est le rôle joué par la déclaration de révision de la Constitution publiée au *Moniteur belge* le 17 février 1965 dans la formation du cabinet Harmel ? Il s'agit en effet d'un élément moteur dans la formation du gouvernement, celui qui polarisera les positions et qui entretiendra la longueur de la crise. C'est aussi un point essentiel pour comprendre les évolutions institutionnelles de la Belgique qui débiteront dans les années 1970.

Les questions que pose cette approche sont nombreuses. Notre volonté consiste avant tout à retracer l'évolution des positions et des actions des acteurs, individuels ou collectifs, sur la problématique constitutionnelle, depuis les origines de la crise jusqu'à son aboutissement. Quel est leur avis sur la question ? Comment l'expliquer ? Peut-on y observer des changements ? Pour y parvenir, nous nous appuierons en partie sur un cadre théorique, le modèle des clivages développé par Lipset et Rokkan en 1967, approfondi et revisité à de multiples reprises, et qui s'avère particulièrement adapté à la réalité socio-

⁷ DELWIT P., *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, 2^e éd., Bruxelles, ULB, 2010, p. 167.

politique belge des années 1960. Nous envisagerons également la complexification de ces positionnements : observe-t-on ou non l'alignement des acteurs sur un ou plusieurs clivages ? Quels en sont les effets sur la recherche de compromis et sur le fonctionnement habituel des institutions et des négociations ?

Nous tâcherons aussi d'analyser les mécanismes liés à la démocratie consociative entre les acteurs, dans une « Belgique de papa » où règnent trois partis idéologiques encore unitaires, représentant trois piliers sociologiques qui regroupent de larges fractions de la population. Quels sont les principaux conflits à observer ? Sur quels sujets ? Qui opposent-ils ? Sont-ils interpartisans et liés au phénomène de *verzuiling*⁸, ou intrapartisans dans un contexte de polarisation linguistique ? Ces éléments que nous analyserons dans une situation précise seront inscrits dans des tendances structurelles liées à l'évolution politique et sociale belge, afin de mieux anticiper des changements futurs.

À côté des grands acteurs habituels de la politique belge, notre attention se portera également sur ceux qui se situent « derrière les rideaux ». Y a-t-il des acteurs isolés, travaillant dans l'ombre et participant ou bien au dénouement de la crise, ou bien à sa complexification ? Qui sont-ils et quel est leur rôle ? De même, les positions des grands leaders sont-elles les mêmes en public et en privé ? Quelle est l'influence des nouvelles forces politiques qui, quelques années plus tard, joueront un rôle déterminant dans l'avenir politique d'une Belgique tourmentée par les aspirations régionales ? Quel rôle joue la presse dans la crise ?

Nous entrerons aussi dans des considérations plus techniques en traitant du contenu même de la révision de la Constitution. Quelles sont les solutions proposées par les acteurs, individuels ou collectifs, sur la problématique constitutionnelle ? Peut-on déduire de ces formulations juridiques précises des positionnements idéologiques ? Ces prises de position peuvent-elles s'inscrire dans une tendance de fond, révélatrice des stabilités et des ruptures des forces politiques belges à l'aube des grands changements institutionnels que connaîtra la Belgique ?

⁸ *Verzuiling* ou « pilalisation » est un terme qui désigne la fragmentation de la société en un ensemble d'organisations partageant une même tendance idéologique. Ces organisations jouent un rôle dans la société civile, dans l'élaboration des lois et dans la lutte pour le pouvoir politique. Fréquemment, un pilier est représenté par un parti. Les piliers ont tendance à considérer les autres comme des adversaires potentiels, ce qui peut amener un certain cloisonnement de ces « mondes. » La Belgique en comprend trois : le monde libéral, le monde chrétien et le monde socialiste. (« Pilier », in *Vocabulaire politique du CRISP*. (<http://www.vocabulairepolitique.be/pilier/> page consultée le 30 juillet 2018).

Enfin, les processus de négociation seront aussi au centre de nos préoccupations. Nous nous intéresserons évidemment aux grands protagonistes de la crise, l'informateur et le formateur. Comment ont-ils structuré leur travail ? Quels sont les effets de leurs opinions et de leur personnalité sur leurs choix ? Toutefois, la Belgique d'après-guerre est aussi caractérisée par l'intervention toujours plus poussée d'autres acteurs, tels que les partis ou les partenaires socio-économiques, qui jouent un rôle essentiel dans l'évolution politique du pays. Il faudra donc, à côté des acteurs officiels de la formation du gouvernement, tenir compte de ces personnalités, physiques ou collectives, non prévues par la Constitution, et observer leur influence et leurs pressions sur les démarches officielles. Comment se manifestent-ils ? Quel est leur impact sur les négociations ? Quel est le ressenti qui en découle sur les pratiques politiques de la démocratie belge ?

3. Méthodologie

La crise gouvernementale de 1965 confronte l'historien à des dangers empiriques particuliers. La recherche se situe au confluent de deux courants historiographiques, l'histoire politique et l'histoire du temps présent⁹, qui vont de pair selon nombre d'historiens.¹⁰ Il en découle des précautions méthodologiques nécessaires pour l'analyse d'un tel sujet.

Nous serons tout d'abord prudents face à la proximité des événements. Si la plupart des grands acteurs de la crise sont décédés, ce n'est pas le cas d'une multitude de témoins. Nous veillerons à ne pas laisser la mémoire ambiante influencer l'étude de cette crise, et nous appliquerons la déontologie propre à l'historien de cette époque. Mais nous serons confrontés à un élément plus important encore : le manque de recul vis-à-vis de ces événements. Le phénomène étudié est relativement récent et a touché une société dont nous faisons partie, et certaines conséquences politiques sont encore perceptibles aujourd'hui. Les questions linguistiques sont en effet toujours l'objet de passions, tout comme elles l'étaient au moment de la crise. Nous ne renonçons pas au devoir d'objectivité de l'historien, nous n'avons en aucun cas négligé la critique ni la distanciation nécessaire vis-à-vis des documents de l'époque. Les sources ont été systématiquement contrôlées et

⁹ Ce courant historiographique peut être défini comme « une séquence historique mobile définie en amont par la première génération des survivants et en aval par le moment actuel. » (WOLIKOW S., « L'histoire du Temps présent en question », in *Bulletin de l'Institut d'Histoire contemporaine*, n°5 : *Où en est l'histoire du temps présent ? Notions, problèmes et territoire; Acte du colloque transfrontalier – Cluse Dijon – 25 septembre 1997*, Dijon, 1998, p. 14.)

¹⁰ SIRENELLI J.-F., « Le retour du politique », in *Écrire l'histoire du temps présent. En hommage à François Bédarida*, Paris, CNRS, 1992, p. 264.

critiquées, dans le cadre des pratiques rigoureuses de l'historien et de sa responsabilité sociale. Nous avons tenté de mettre de côté nos origines géographiques et nos tendances politiques, idéologiques et linguistiques, ainsi que les grandes orientations de la situation politique belge actuelle, aussi bien dans le choix des sources que dans leur analyse.

L'étude du sujet vise également l'apport d'une compréhension supplémentaire dans l'histoire politique d'une Belgique tourmentée par des questions linguistiques et communautaires depuis ses origines jusqu'à nos jours, au-delà des passions et des revendications. Il s'agit d'une étape particulière, d'une séquence limitée dans le temps, qui doit pourtant s'inscrire dans un continuum temporel ayant participé à la construction de la société actuelle. Nous désirons tenir compte des tenants et des aboutissants de tous les éléments envisagés. Même s'il s'agit d'un phénomène qui paraît à premier abord conjoncturel, nous insisterons sur les possibilités de l'inscrire dans la durée.

En nous intéressant à la politique, nous postulons également en apprendre davantage sur le citoyen. C'est en effet par le biais des choix électoraux ou du taux de participation aux élections que l'on reconnaît l'approbation ou non d'une politique gouvernementale, ainsi que les volontés de stabilité ou de rupture dans les pratiques politiques par les citoyens. C'est aussi la presse qui est révélatrice des avis et des tendances de fractions de l'opinion publique. Au-delà de la dimension purement politique de la recherche, nous désirons comprendre comment se positionnaient les citoyens belges face à des questions qui perturbaient le fonctionnement normal des institutions. En ce sens, nous inscrirons également la question conjoncturelle dans un contexte plus global.

La problématique des sources est également primordiale. L'histoire du temps présent est caractérisée par la surabondance des sources qui s'offrent à l'historien. Nous avons envisagé un maximum d'entre elles, dans les limites de nos possibilités (voir *infra*). Toutefois, le décès de la plupart des acteurs-clefs des événements nous a empêchés de produire par nous-mêmes des sources orales, qui auraient pourtant eu un intérêt considérable. En outre, la proximité des événements a aussi pour conséquence un accès restreint à certains corpus. C'est ainsi que nous n'avons pas eu l'occasion de consulter les archives du Roi Baudouin, pourtant protagoniste des faits, parce qu'elles ne sont pas encore ouvertes aux chercheurs.

Enfin, l'historien qui s'intéresse à la politique doit tenir compte de l'apport des sciences auxiliaires.¹¹ Celui de la science politique est sans aucun doute le plus important : il faut pouvoir utiliser des concepts propres à la science des politologues pour pouvoir analyser au mieux les événements traités. C'est en ce sens que la recherche a été envisagée sur base de l'ouvrage fondateur de Lipset et Rokkan sur la théorie des clivages dans notre société.¹² Mais nous avons également tenu compte des approfondissements de cette théorie, tels que perceptibles dans les travaux de Daniel-Louis Seiler¹³, ou encore dans des recherches plus spécifiquement consacrées à la Belgique réalisées récemment par le CRISP.¹⁴ Que ce soit dans le vocabulaire, la problématique ou les concepts, cette théorie fait partie du fil conducteur de la recherche. On retiendra également l'apport de la science juridique, aussi bien dans les mécanismes de formation d'un gouvernement en Belgique, définis clairement ou non dans la Charte fondamentale du pays, que dans le contenu de la recherche, étant donné que nous ferons systématiquement référence à la Constitution belge avant la réforme de l'État, et dans le cadre de la problématique, aux volontés de sa révision.

En ce qui concerne la construction du travail, nous avons opté pour une perspective chronologique, qui s'avère la plus adéquate pour suivre les évolutions et l'approfondissement de la crise. L'essentiel de notre démarche, au-delà de la recherche, de la critique et de l'analyse des sources et de leur confrontation avec la littérature scientifique, a consisté à établir une chronologie des faits, des précurseurs de la crise jusqu'à son dénouement. Pour y parvenir, un classement systématique des informations trouvées dans les différents fonds a été réalisé. Cette méthode a permis de séquencer la crise en quelques étapes-clefs, délimitées par des bornes chronologiques relativement précises, mais qui restent évidemment sujettes à discussion en fonction de nouvelles découvertes dans des documents qui n'auraient pas pu être consultés (tels que les archives du Roi). C'est cette méthode qui nous a d'ailleurs permis d'estimer la date de certains papiers non datés. Une fois l'approche chronologique mise en place, nous avons pu travailler de manière thématique et analyser parallèlement les faits, les manifestations des partis ou des autres acteurs, les négociations, ou encore l'approfondissement de la thématique constitutionnelle

¹¹ RÉMOND R., « Introduction », in RÉMOND R. (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1998 (L'univers historique), p. 25.

¹² LIPSET S.M. et ROKKAN S., *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs. Une introduction*, Bruxelles, ULB, 2008.

¹³ SEILER D.-L., *Clivages et familles politiques en Europe*, Bruxelles, ULB, 2011 (Science politique).

¹⁴ COOREBYTER V. de, « Clivages et partis en Belgique », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°2000, Bruxelles, 2008/15.

qui est au centre de la recherche. Nous avons également pu identifier des documents qui supposent l'existence de discussions parallèles n'ayant pas forcément laissé de traces, et qui de cette manière semblent extérieures à la chronologie principale. Nous avons alors, dans ces quelques cas, formulé des hypothèses plausibles en fonction de l'information à notre disposition.

4. Démarche heuristique

Avant de discuter des sources, un rapide état de la question semble pertinent. Une recherche exhaustive sur les publications ayant égard à la crise de 1965 a été réalisée. De manière générale, il s'avère que le sujet n'a pas été particulièrement traité par les historiens. La recherche a surtout démontré le rôle pionnier des politologues sur ce sujet. De multiples publications ont concerné, au lendemain de la crise, les élections législatives de 1965. Comme nous l'avons dit précédemment, ces élections ont marqué les mémoires par le bouleversement électoral qui en résultait. C'est pourquoi de nombreux articles ont été rédigés sur cette question, lesquels ont été utiles pour enrichir notre compréhension du phénomène, tel qu'il fut vécu quelque temps seulement après l'événement. On peut citer à ce sujet une publication du CRISP¹⁵ ainsi qu'un ensemble de recherches publiées dans la revue *Res Publica* pour son premier numéro de l'année 1966.¹⁶ Quant à la crise gouvernementale elle-même, elle n'a fait l'objet que d'une recherche sommaire du CRISP quelques semaines après la crise.¹⁷ Plusieurs crises gouvernementales ultérieures ont été traitées de manière approfondie, mais pas celle de 1965.¹⁸ On remarquera toutefois que la question de la révision de la Constitution qui jouera un rôle essentiel dans le cabinet Harmel a, pour sa part, été traitée à de multiples reprises à cette époque, que ce soit dans des articles rédigés par les protagonistes de sa confection, dans les articles du CRISP, ou bien même dans quelques revues de sciences politique ou juridique.¹⁹ Étant donné la proximité qui existe entre ces publications et les événements de 1965, nous les considérons comme des travaux-sources, c'est-à-dire que nous les utilisons avec des précautions particulières, qui s'expliquent par le manque de recul et l'absence de disponibilité de sources.

¹⁵ « Les élections législatives du 23 mai 1965 », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°288, Bruxelles, 1965/20.

¹⁶ *Res Publica*, n°1, Louvain, 1966.

¹⁷ « La crise gouvernementale en Belgique (mai – août 1965) », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°294-295, Bruxelles, 1965/26.

¹⁸ Par exemple : DELPÉRÉE Fr., *Chroniques de crise 1977-1982*, Bruxelles, CRISP, 1983.

¹⁹ Tous les articles concernant la révision de la Constitution envisagée en 1965 sont disponibles dans la bibliographie.

Au-delà de ces quelques publications, aucune étude récente n'a été réalisée sur la crise ou la révision de la Constitution, la plupart d'entre elles datant au plus tard du début des années 1970. La crise et la question constitutionnelle sont envisagées sommairement dans quelques synthèses de l'histoire politique belge ou dans des biographies d'hommes politiques, mais elles ne retiennent pas nécessairement l'attention des chercheurs. Elles ne sont en fait vues que comme une étape dans la construction de la première réforme de l'État. Pourtant, elles sont symptomatiques de la situation de la Belgique et sont des prémisses aux événements qui se dérouleront seulement quelques années plus tard. C'est en ce sens que ce travail apporte une plus-value : il permet d'intégrer dans la compréhension de cet événement majeur, parce qu'il déclenche une boucle de crises gouvernementales, des sources inédites, qui n'ont pas encore été mobilisées par les historiens, ainsi qu'un regard critique et une relative distance aux événements qui manquait aux publications politiques et juridiques des décennies passées.

En ce qui concerne la recherche des sources, comme expliqué précédemment, elle a été influencée par deux facteurs, à savoir la surabondance des sources et, paradoxalement, l'impossibilité de consulter certains corpus. Nous avons d'abord consulté les archives des plus grands acteurs de la crise, à savoir l'informateur (August De Schryver) dont les archives se situent à la KADOC Leuven, et le formateur (Pierre Harmel), dont les archives sont conservées aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles. Pour ce dernier, nous avons également eu accès à un ensemble de documents que Pierre Harmel avait confiés à son biographe, Vincent Dujardin. Il s'agit de pièces neuves, comprenant des notes manuscrites de Pierre Harmel et de son cabinet, qui n'ont pas encore été utilisées dans le cadre d'une recherche historique, et qui offrent donc une plus-value à cette étude. Elles ont été particulièrement intéressantes, parce qu'elles révèlent par moments l'envers du décor d'une mission de formation gouvernementale, et parce qu'elles ne sont pas accessibles au public. À côté de ces protagonistes, d'autres acteurs ont joué un rôle essentiel dans la crise. Il s'agit principalement des présidents de partis : Léo Collard (PSB), Paul Vanden Boeynants (PSC) et Omer Vanaudenhove (PLP). Nous avons pu consulter les archives du premier, récemment triées à l'Institut Émile Vandervelde et encore peu travaillées. En revanche, les documents du second ne sont pas accessibles aux chercheurs, et ceux du troisième ne le sont qu'à partir de l'année 1966 selon l'archiviste en charge de ce fonds au Centre Jean Gol. Nous n'avons donc malheureusement pas pu tenir compte des papiers de ces deux derniers protagonistes.

Les archives royales n'ont, elles non plus, pas pu être consultées, celles-ci n'étant pas encore accessibles au public pour la période post-1950. Un repérage a été réalisé dans les coupures de presse du Palais royal, mais il s'est avéré que ces documents n'apporteraient finalement pas de plus-value à la recherche.

À côté des archives privées d'hommes politiques, les papiers des trois partis politiques traditionnels ont eux aussi fait l'objet d'un dépouillement. Nous avons consulté leurs programmes électoraux, les archives de leurs organes politiques, et, lorsque c'était possible, d'autres documents qui se sont avérés utiles pour la recherche.²⁰ On regrettera cependant le caractère très lacunaire des archives des Bureaux politiques de chaque parti. On ne dispose en général que de l'ordre du jour des réunions et des convocations. Le contenu des discussions n'est donc que rarement connu et doit, dans certains cas, être déduit. Cela a pu être réalisé pour les réunions du Comité directeur du PLP, où les documents accessibles étaient les moins disparates, mais aussi dans le cas du PSB, où les papiers du président Léo Collard ont permis de combler des lacunes en fonction de ses prises de notes personnelles ou de ses élocutions au Bureau socialiste qui ont été conservées dans son fonds d'archives. Nous n'avons finalement pas dépouillé les papiers d'autres partis, dans un souci de continuité par rapport à la problématique : la crise est surtout le fait des trois partis traditionnels.

Des sources éditées ont également été retenues. Il s'agit des *Annales du Parlement*, de la Chambre des Représentants et du Sénat. En pratique, celles-ci n'ont été pertinentes que pour la fin de la crise, lors des discussions sur la déclaration gouvernementale. De même, le *Moniteur belge* fut consulté pour connaître les résultats exacts des élections et, à partir de ces chiffres, pour réaliser une analyse quantitative.

En outre, aussi bien pour combler des lacunes émanant des sources privées que pour recueillir des informations de l'opinion publique (via les éditoriaux) et de personnalités dont nous n'avons pas directement consulté les papiers, une analyse systématique de la presse a été réalisée. Elle le fut sur une période qui s'étend du 1^{er} mai (soit 23 jours avant les élections, les trois semaines avant le scrutin étant en général considérées comme l'apogée des campagnes électorales) au 15 août (soit environ deux semaines après la prestation de serment du nouveau gouvernement, pour recueillir le ressenti de l'opinion

²⁰ Par exemple, en plus des programmes électoraux, nous avons tenu compte de certaines archives de la campagne électorale du PLP pour mieux appréhender sa position vis-à-vis de la législation linguistique.

publique et les dernières interventions de personnalités publiques). Nous avons dépouillé systématiquement deux journaux pour chaque tendance politique, un francophone et un néerlandophone, pour récolter l'information aussi bien en Flandre qu'en Wallonie, parmi les quotidiens les plus lus du pays. Il s'agit, pour les sociaux-chrétiens, de *La Libre Belgique* et du *Standaard*, pour les socialistes, du *Peuple* et de la *Volksgazet*²¹, et pour les libéraux, de *La Dernière Heure* et de *Het Laatste Nieuws*. Nous avons également dépouillé *Le Soir*, journal se revendiquant neutre et qui se fait l'écho plus particulier de l'actualité bruxelloise.²² D'autres articles de journaux ont également été consultés de manière non systématique lorsqu'ils étaient conservés dans les archives d'hommes politiques (*La Cité*, *Le Drapeau Rouge*, etc). Enfin, pour pallier le manque d'informations émanant des archives du PSC, nous avons aussi consulté des périodiques sociaux-chrétiens supplémentaires pour la même période d'étude, à savoir *Action* et *Temps Nouveaux*.

Finalement, d'autres sources ou travaux-sources ont été consultés plus sommairement, pour apporter un complément d'information à la recherche. Il s'agit principalement des mémoires de Paul-Henri Spaak et d'André Molitor (chef du cabinet du Roi), ainsi que de multiples articles publiés par Pierre Harmel au début des années 1960. On retiendra également de nombreuses publications du CRISP sur des sujets plus ou moins proches de la crise gouvernementale et une interview plus tardive du formateur lors d'un entretien avec Jean-Claude Ricquier en 1993.

5. Plan

La recherche est, comme nous l'avons annoncé, organisée chronologiquement. Les six chapitres forment les balises de cette perspective. Ils ont été délimités par des bornes chronologiques choisies volontairement en fonction de l'évolution de la crise. Ces chapitres sont eux-mêmes subdivisés ou bien de manière chronologique, ou bien par thématique.

La première partie, « les précurseurs de la crise », est une sorte de contextualisation sur la situation linguistique à la veille de la crise. Elle vise à souligner, au regard de la théorie des clivages, la progressive polarisation de la classe politique autour du conflit linguistique. Nous avons surtout choisi de discuter des sujets qui joueront un rôle essentiel dans la formation du gouvernement, à savoir la législation linguistique de 1962-1963, la

²¹ Pour le quotidien socialiste flamand, nous avons choisi en priorité la *Volksgazet* au détriment du *Vooruit* parce que le vice-président du PSB, Jos Van Eynde, publiait ses remarques dans ce journal, où il était rédacteur en chef.

²² Un tableau récapitulatif de présentation des journaux consultés est disponible dans la première annexe.

préparation de la révision constitutionnelle (1962-1965) et la situation des partis à la veille des élections.

Ce sont ensuite les élections du 23 mai 1965, à l'origine de la crise, qui retiendront notre attention. Après avoir observé les programmes des partis sur les questions-clefs de la problématique, une analyse quantitative des résultats et de leurs effets sur les institutions est envisagée. Le chapitre se termine par quelques mots sur les consultations royales et sur les conséquences directes des élections.

La troisième partie concerne la mission d'information d'August De Schryver. Elle est divisée en trois phases, correspondant aux trois grandes étapes des négociations que menait l'informateur, et est surtout axée sur les négociations en matière de révision de la Constitution.

La mission de formation de Pierre Harmel est quant à elle divisée en deux chapitres. Le chapitre quatre discutera des tentatives du formateur pour mettre en place une tripartite. Seront analysés sa méthode, ses entretiens, ses déclarations et ses propositions. Ce chapitre concilie aussi la question de formation du gouvernement avec celle de la révision de la Constitution, parce que ces deux points sont à ce moment précis extrêmement liés.

Le cinquième chapitre concernera la deuxième grande phase de la mission de Pierre Harmel : la tentative d'une coalition PSC-PSB. Nous reviendrons principalement à ce moment sur les négociations à caractère social, économique et financier des deux partis et quelques mots seront consacrés à la situation de la révision de la Constitution après l'échec de la tripartite. C'est également à ce moment que seront évoqués les congrès des partis et la structure du gouvernement, ainsi que la répartition des portefeuilles ministériels.

Enfin, le dernier chapitre concernera l'aboutissement de la crise : la mise en place du gouvernement Harmel. Après avoir analysé la déclaration du gouvernement aux Chambres, nous envisagerons les discussions des parlementaires lors du vote de confiance et tenterons de repérer les prémisses des difficultés à venir. Le chapitre se clôture par un « épilogue » sur le cabinet Harmel et sur la question de la révision de la Constitution, avant de s'ouvrir sur une conclusion générale où nous soulignerons les spécificités de la crise.

Chapitre I : les précurseurs de la crise

Introduction

Dans les années 1960, Lipset et Rokkan ont construit un modèle explicatif des grands conflits socio-politiques dans les pays occidentaux.¹ Il s'agit de la théorie des clivages, lesquels sont définis par V. Coorebyter comme « *une division profonde sur un enjeu majeur, fondée sur un sentiment de déséquilibre ou de domination, qui conduit des groupes et ensuite des partis à s'organiser pour réduire ce déséquilibre, ce qui engendre des tensions persistantes avec la partie de la société qui se voit ainsi contestée.* »²

La Belgique n'échappe pas à cette théorie, et son histoire politique est donc déterminée par les clivages. Les années 1960 sont caractérisées par l'intensification de l'un d'entre eux, le conflit centre-périphérie qui, à la suite de l'effacement progressif d'autres tensions, cristallisera les positions. Plusieurs tentatives seront réalisées pour résoudre ce conflit sous le gouvernement « travailliste » Lefèvre-Spaak (1961-1965) : une nouvelle législation linguistique, mais aussi une révision de la Constitution qui vise à reconnaître l'autonomie culturelle des communautés belges tout en garantissant aux minorités linguistiques des mécanismes de protection. Toutefois, elles mèneront inexorablement à des divisions intrapartisanes et interpartisanes provoquant la plus longue crise de l'histoire politique belge jusqu'à cette époque.

1. La polarisation autour du clivage linguistique

A. Les années 1950

Les années 1950 sont principalement caractérisées par un premier conflit théorisé par Lipset et Rokkan, le clivage philosophique. La guerre scolaire rythme en effet le cours de la vie politique belge jusqu'en 1958, en opposant les sociaux-chrétiens et les laïcs, représentés par les socialistes et les libéraux. En 1952, le ministre de l'Éducation nationale Pierre Harmel³ fait adopter une série de lois favorables à l'enseignement libre confessionnel

¹ LIPSET S.M. et ROKKAN S., *op. cit.*

² COOREBYTER V. de, *op. cit.*, p. 16.

³ Pierre Harmel (16 mars 1911 – 15 novembre 2009) : docteur en droit et licencié en sciences sociales, actif au sein de l'ACJB pendant sa jeunesse, il est élu dès 1946 comme député de Liège. Il fut vice-président du Centre Harmel proposant les réformes pour régler le contentieux communautaires, le grand acteur démocrate-chrétien de la guerre scolaire qui proposa l'égalité entre les réseaux scolaires, et ministre de la Justice dans le gouvernement minoritaire Eyskens de 1958, puis ministre des Affaires culturelles dans le gouvernement suivant. (BERNARDO Y GARCIA L.A., *Inventaire des archives de Pierre Harmel pour les années 1921-2000*, Bruxelles, AGR, 2004, p. 11-15.)

dans un gouvernement PSC homogène. Après les élections de 1954, le PSC est rejeté dans l'opposition par le « gouvernement des gauches » d'Achille Van Acker⁴. Le nouveau ministre de l'Éducation, Léo Collard⁵, présente un projet de loi dont le principal objectif est de réduire les subventions de l'État à l'enseignement libre et de modifier les conditions de recrutement dans les réseaux. Cette cristallisation autour de questions philosophiques se matérialise notamment dans deux manifestations du monde chrétien contre ces projets de loi le 26 mars 1955 et le 18 mai 1958, rassemblant près de 200 000 personnes.⁶ En 1958, le PSC reprend le pouvoir dans un cabinet minoritaire et renonce à adopter une attitude de vengeance sur ce domaine. Une négociation entre les trois partis traditionnels est alors lancée, aboutissant à la conclusion du Pacte scolaire en 1958, garantissant le libre choix de l'école et la gratuité de l'enseignement secondaire, tout en prévoyant une augmentation du nombre d'écoles publiques.⁷ Ce Pacte participera à une certaine déconfessionnalisation de la vie politique.

Les années 1950 sont également marquées par la renaissance du mouvement flamand. Politiquement, il avait presque disparu après la Libération, à cause de la collaboration menée avec l'occupant pendant la Deuxième Guerre mondiale au sein des principaux partis flamands, le VNV et le Verdinaso. Un premier parti défendant les intérêts flamands naît en 1949, la *Vlaamse Concentratie*, mais en pleine question royale, elle reste largement minoritaire. En 1954, c'est un autre parti, la *Christelijke Vlaamse Volkspartij*, qui participe aux élections et décroche un siège à la Chambre. À la fin de l'année 1954, il devient la *Volkspartij*, principal représentant du mouvement flamand sur la scène politique, défendant dans son programme l'amnistie, le fédéralisme et l'industrialisation du pays flamand.⁸ La

⁴ Achille Van Acker (8 avril 1898 – 10 juillet 1975) : homme politique socialiste, il devient député en 1927 puis président du PSB en septembre 1944. Premier ministre à trois reprises pendant la question royale, il le devient à nouveau après les élections de 1954 dans une coalition avec les libéraux, en pleine guerre scolaire. Il sera ensuite président de la Chambre de 1961 jusqu'en mars 1974. (HEMMERIJCKX R., « Van Acker Achille », in *Nouvelle Biographie Nationale*, t. VIII, Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2005, p. 363-366.)

⁵ Léo Collard (11 juillet 1902 – 27 janvier 1981) : docteur en droit, il entre au POB en 1926 et est élu député en 1932. Il fut à plusieurs reprises ministre de l'Instruction publique de 1946 à 1958 et élu président du PSB en 1959 jusqu'en 1971. Il fut confronté aux tensions internes du socialisme belge, entre revendications d'autonomie et unité du parti, mais privilégia constamment les questions socio-économiques sur les questions d'organisation interne. (BRUWIER M., « Collard Léo », in *Ibid.*, t. V, 1999, p. 64-68.)

⁶ DELWIT P., « Le parti social chrétien : jalons d'un futur incertain », in DELWIT P. (éd.), *Le Parti social-chrétien. Mutations et perspectives*, Bruxelles, ULB, 2002, p. 16.

⁷ GÉRARD E. et VAN DEN WIJNGAERT M., *In het teken van de regenboog. Geschiedenis van de katholieke partij en van de christelijke volkspartij*, Anvers / Amsterdam, De Nederlandsche Boekhandel, 1985, p. 51-52.

⁸ « La Volkspartij (V.U.) », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°336, Bruxelles, 1966/29, p. 7.

Volksunie défendra également l'autonomie culturelle de la Flandre, la fixation de la frontière linguistique ainsi que du statut de Bruxelles, et une équivalence dans la répartition des postes entre Flamands et Wallons dans les services de l'État.⁹ Au départ, le succès du parti reste limité, disposant d'environ 3,5% des suffrages en Flandre. C'est principalement après la signature du Pacte scolaire, permettant la diminution des tensions autour du clivage philosophique, et après l'entrée dans les *Golden Sixties*, que le parti flamand prendra de l'ampleur, obtenant 5,98% des suffrages flamands en 1961, soit cinq parlementaires, et mettant fin à la quasi-disparition du mouvement flamand dans le paysage politique belge.

B. Les grèves de l'hiver 1960-1961

L'entrée dans les *Golden Sixties* fut tourmentée. Avec la prise d'indépendance du Congo en 1960 et la crise charbonnière qui touche le pays, le gouvernement social-chrétien – libéral de Gaston Eyskens¹⁰, pour remédier à la situation délicate des finances publiques, dévoile un plan d'assainissement budgétaire le 27 septembre 1960. Ce plan, rapidement surnommé « Loi unique », comprend de nombreuses mesures d'austérité.¹¹ C'est le début d'une cristallisation des tensions autour d'un autre clivage, le conflit « possédants/travailleurs. »

Les socialistes, alors rejetés dans l'opposition, lancent dès le mois d'octobre l'opération « Vérité », une campagne d'actions et d'information contre le gouvernement. Mais c'est surtout l'action syndicale qui prendra une ampleur inouïe. Des grèves éclatent à partir du mois de décembre à Anvers, Liège et Charleroi. La FGTB fait voter le 16 décembre le mot d'ordre d'une grève générale. Le vote recueille 496 487 voix contre et 475 823 pour, mais il révèle surtout une fracture importante entre les fédérations flamandes et wallonnes. C'est à ce moment qu'André Renard¹², secrétaire général adjoint de la FGTB, opère un repli

⁹ VAN HAUTE E., "Volksunie, Nieuw-Vlaams Alliantie, Spirit, Vlaams-Progressief", in DELWIT P., PILET J.-B. et VAN HAUTE E. (dir.), *Les partis politiques en Belgique*, 3^e éd., Bruxelles, ULB, 2011, p. 210.

¹⁰ Gaston Eyskens (1er avril 1905 – 3 janvier 1988) : docteur en sciences commerciales et en sciences politiques et sociales, Gaston Eyskens fut député puis sénateur dès 1939 pour l'arrondissement de Louvain. Après avoir occupé le poste de ministre des Finances en 1945, il devient Premier ministre entre 1949 et 1950, et entre 1958 et 1961 dans le gouvernement à l'origine de la Loi unique. Il est nommé ministre d'État en 1963, puis, entre 1965 et 1966, il est de nouveau ministre des Finances avant de former un gouvernement en 1968. (« Eyskens Gaston », in VAN MOLLE P., *Le Parlement belge 1894-1969*, Ledeberg / Gent, Érasme, 1969, p. 142.)

¹¹ DELWIT P., *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, op. cit., p. 140.

¹² André Renard (21 mai 1911 – 20 juillet 1962) : syndicaliste, il se lance dans la réorganisation syndicale de l'industrie métallurgique et participe à la fondation de la FGTB à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Représentant de l'aile gauche du socialisme, il joue un rôle essentiel dans les grèves de 1960-1961 contre la Loi unique, fonde le MPW dont il devient le président, et dirige le journal *La Wallonie*. Il suscita une division doctrinale dans le monde socialiste. (DELFORGE P., « Renard André », in DELFORGE P., DESTATTE Ph.

wallon au sein du syndicat. Le 23 décembre est ainsi créée une coordination des régionales wallonnes de la FGTB qui prend le contrôle de la grève, tandis que la veille, le cardinal Van Roey¹³ s'était positionné ces troubles, soulignant les divergences de vues entre socialistes, surtout wallons, et catholiques, principalement flamands, dans l'action syndicale.¹⁴

Pendant le mois de janvier 1961, la grève prend une tournure communautaire. Le 2 janvier 1961, la coordination des régionales wallonnes de la FGTB crée un Comité permanent de liaison entre les fédérations exigeant des réformes de structure. Le lendemain, André Renard déclare que la Wallonie doit se prendre en mains face aux sociaux-chrétiens flamands. Le 10 janvier, il pousse les députés socialistes à démissionner, sans réel succès. Au cours du mois de janvier, le PSB s'éloigne des positions wallingantes du mouvement syndical pour s'opposer principalement à la Loi unique. Le 20 février 1961, après avoir voté les lois, le gouvernement dissout les Chambres et annonce des élections anticipées.¹⁵

Les grandes grèves de l'hiver 1960-1961 furent à l'origine d'une recrudescence du mouvement wallon inscrit dans le contexte de lutte ouvrière. Leur grand acteur, André Renard, devenu symbole du mouvement wallon, crée en mars 1961 le Mouvement Populaire Wallon, un groupe de pression agissant principalement sur le PSB, réclamant le fédéralisme et des réformes de structure. Le principal objectif du MPW est de répondre à la « crise de la Wallonie », laquelle fait en effet face à un triple déclin : celui de son industrie charbonnière intégrée dans le Marché commun, ce qui nécessite une réduction drastique de sa production houillère, mais aussi un déclin de son industrie métallurgique et un déclin démographique.¹⁶

Après les grèves de l'hiver 1960-1961, la Belgique entre dans une période de prospérité économique. Production et productivité augmentent de pair avec le niveau de vie général de la population. On observe une moyennisation toujours plus forte de la société, liée à une

et LIBON M. (dir.), *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. III, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2001, p. 1380-1387.)

¹³ Joseph-Ernest Van Roey (13 janvier 1874 – 6 août 1961) est le dix-septième archevêque de Malines. Il est reconnu pour avoir pris position sur la situation politique de la Belgique tout au long de sa vie. (PLAVSIC W.S., « Roey Joseph-Ernest VAN », in *Biographie nationale*, t. XXXVIX, Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1976, p. 756-768.)

¹⁴ DELWIT P., *op. cit.*, p. 140-141.

¹⁵ JORIS Fr., *Les Wallons et la réforme de l'État. De l'État unitaire belge à l'État 'communautaire et régional' (1890-1970)*, 2^e éd., Charleroi, Institut Jules Destrée, 1998, p. 114-116.

¹⁶ *Ibid.*, p. 123-125.

tertiarisation toujours plus intense de l'économie. Les salaires augmentent et la croissance économique belge aussi, à raison de 5,14% par année en moyenne sur la décennie. Cependant, la Wallonie et la Flandre ne connaissent pas le même développement. Les investissements étrangers se font principalement dans le nord du pays, tandis que la Wallonie s'appauvrit suite au déclin de son industrie. Dès 1966, le PIB flamand par tête d'habitant dépasse pour la première fois de l'histoire celui de la Wallonie.¹⁷ Ce renversement économique conduira inexorablement au renforcement d'un mouvement wallon réclamant des réformes de structure. Le clivage socio-économique s'apaise donc, mais reste prégnant dans les revendications wallonnes et se couple ainsi à l'émergence du clivage linguistique ou communautaire.

C. Les développements du mouvement flamand et du mouvement wallon

Avec l'apaisement des tensions philosophiques et socio-économiques, le dialogue politique se cristallise sur des questions linguistiques et communautaires dès le lendemain des grandes grèves. D'une part, le mouvement flamand, qui était en renaissance depuis le milieu des années 1950, reprend de la vigueur, et d'autre part, les exigences wallonnes commencent à se faire entendre, principalement à la gauche du parti socialiste.

Le mouvement flamand avait réclamé, depuis 1955, la suppression du recensement linguistique censé être organisé en 1960. Pour éviter une extension de la « tache d'huile francophone » telle que celle constatée par le recensement de 1947, le mouvement flamand luttait pour la fixation de la frontière linguistique et par conséquent pour la suppression du volet linguistique du recensement décennal de la population. Le 6 juin 1959, le Premier ministre Gaston Eyskens fut ainsi interpellé par le *Vlaams Aktiekomitee voor Brussel en Taalgrens*¹⁸ exigeant l'intégrité linguistique des communautés sur le territoire, le bilinguisme à Bruxelles, la fin du volet linguistique du recensement et la suppression des droits des communautés organisés par la loi de 1932. Sous la pression du VAK, le groupe CVP de la Chambre interpelle le gouvernement le 9 décembre 1959 et réclame la suppression du volet linguistique du recensement, sous menace de mettre fin au maintien de la confiance au gouvernement.¹⁹ Le VAK organise ensuite deux marches sur Bruxelles

¹⁷ WITTE E. et CRAEYBECKX J., *La Belgique politique de 1830 à nos jours. Les tensions d'une démocratie bourgeoise*, Bruxelles, Labor, 1987, p. 381-396.

¹⁸ Créé le 14 mars 1959, il s'agit de l'organe de coordination de multiples associations culturelles flamandes. (MABILLE X., *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2011, p. 289.)

¹⁹ RILLAERTS St., « La frontière linguistique, 1878-1963 », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°2069-2070, Bruxelles, 2010/24, p. 55-57.

pour affirmer le caractère flamand de la capitale et s'opposer aux projets linguistiques du nouveau gouvernement PSC-PSB, le 21 octobre 1961 et le 14 octobre 1962. De nombreux élus de l'aile flamande du PSC participent à la défense des idées flamingantes lors de la première marche.²⁰ En outre, la Volksunie s'oppose fréquemment à la politique menée par le gouvernement, qu'elle déclare défavorable à la population flamande du pays, en menant une stratégie tribunitienne qui consiste en une participation active au travail législatif et dans la société civile pour faire valoir ses opinions, même si elle se trouve dans l'opposition.²¹

Tandis que les revendications flamandes se font toujours plus fortes, le mouvement wallon se consolide. Le congrès constitutif du MPW se tient à Liège les 18 et 19 novembre 1961. Le MPW déclare être favorable à un fédéralisme à trois dans un État belge ne disposant que de quelques compétences. Chaque région disposerait d'une assemblée élue au suffrage universel et d'un gouvernement régional. Il propose également une planification économique et la création d'un Conseil économique et social wallon afin de remédier aux difficultés du sud du pays.²² Il organise une manifestation wallonne à Liège le 15 avril 1962 en réponse aux marches sur Bruxelles. L'action menée par le MPW pousse également à la renaissance d'autres mouvements wallons, comme Wallonie Libre, Rénovation wallonne, ou encore le Mouvement Libéral Wallon. Plusieurs mouvements se retrouvent le 2 juin 1962 et forment un « Comité central d'Action wallonne », réclamant le fédéralisme.²³

La pression du MPW sur le parti socialiste prend très vite de l'ampleur. Il parvient à obtenir un congrès des socialistes wallons en 1962 portant sur le fédéralisme, et surtout il s'opposera vivement aux projets de loi sur le maintien de l'ordre, exigés par le PSC, alourdissant les peines et sanctionnant les infractions commises pendant les émeutes ou les rassemblements.²⁴ Le MPW lance également une pétition durant l'automne 1963 réclamant l'introduction du référendum d'initiative populaire dans la Constitution et la mise en place de garanties pour les Wallons grâce à une révision constitutionnelle qui devrait être simultanée à l'adaptation des sièges parlementaires prévue par le gouvernement Lefèvre-Spaak, laquelle allait provoquer un déséquilibre plus profond au Parlement entre les députés

²⁰ DELWIT P., *op. cit.*, p. 144.

²¹ DELWIT P., PILET J.-B. et VAN HAUTE E. (dir.), *op. cit.*, p. 207-208.

²² JORIS Fr., *op. cit.*, p. 125-126.

²³ *Ibid.*, p. 127-128.

²⁴ WITTE E. et CRAEYBECKX J., *op. cit.*, p. 546.

francophones et néerlandophones. Elle récolte près de 650 000 signatures.²⁵ Enfin, au sein du MPW carolorégien, une disjonction s'opère en décembre 1963 entre partisans d'un groupe de pression et partisans d'une action politique. C'est ainsi que le 19 janvier 1964, le Front Wallon est créé par Robert Moreau²⁶ et regroupe plusieurs militants du MPW dans l'objectif de mener une action politique pour la défense des intérêts wallons.²⁷

2. Les lois linguistiques de 1962-1963

A. Les antécédents

Devant la montée en puissance des conflits concernant les relations entre les deux grandes communautés belges, Théo Lefèvre²⁸ dévoile dans sa déclaration gouvernementale la volonté de son cabinet de résoudre les difficultés intérieures :

« Le Gouvernement veut aussi renforcer l'unité nationale par un règlement durable des relations entre Wallons et Flamands. (...) La Belgique doit rester la Patrie aimée par tous, sans restriction, où Wallons et Flamands se sentent chez eux et trouvent les mêmes possibilités de développement. (...) »²⁹

La première action menée par le gouvernement Lefèvre-Spaak dans le domaine communautaire consista à répondre aux griefs flamands concernant l'application de la loi linguistique de 1932. Celle-ci confirmait l'existence de trois régions linguistiques, l'égalité juridique des deux langues, mais également une frontière linguistique mobile. Elle fixait les limites de l'agglomération bruxelloise, bilingue, et prévoyait l'application d'un

²⁵ KESTELOOT Ch., « De la liberté linguistique au fédéralisme. Les débuts du FDF », in DUJARDIN V. et DELCORPS V. (éd.), *FDF 50ans d'engagement politique*, Bruxelles, Racine, 2014, p. 62.

²⁶ Robert Moreau (20 mai 1915 – 23 juillet 2006) : secrétaire régional de la FGTB à Charleroi dès 1947, il en devient le secrétaire national adjoint avec André Renard en 1954. Conscient de la problématique wallonne dès les années 1950, il devient secrétaire de la section de Charleroi du MPW en novembre 1962. Il démissionne du PSB et du MPW en janvier 1964 pour former le Front Wallon. Il deviendra ensuite secrétaire général du Parti wallon avant de participer à la création du Rassemblement wallon qui lui permettra de devenir ministre dans les années 1970. (DELFORGE P., « Moreau Robert », in DELFORGE P., DESTATTE Ph. Et LIBON M. (dir.), *op. cit.*, t. II, 2000, p. 1119-1121.)

²⁷ « Le Parti Wallon (PW) », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°367, Bruxelles, 1967/21, p. 3-4.

²⁸ Théo Lefèvre (17 janvier 1914 – 18 septembre 1973) : docteur en droit, il fut député et président du PSC de 1950 à 1961. De 1961 à 1965, il fut Premier ministre chargé de la Coordination économique et de la Coordination de la politique scientifique. Sa carrière fut également internationale, en tant que membre de l'Assemblée commune de la CECA et membre de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. (« Lefèvre Théodore », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 217).

²⁹ « Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Théo Lefèvre à la Chambre le 2 mai 1961 et au Sénat le 2 mai 1961 », in *Documents du CRISP*, p. 2.

(http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/doc_pol/gouvernements/federal/declarations/DG_Lefevre_2-5-61.pdf page consultée le 18 février 2018)

bilinguisme externe si 30% au moins de la population d'une commune formait une minorité linguistique, comme renseigné par le recensement linguistique. Ce dernier point fut rapidement dénoncé comme une concession excessive aux francophones, laquelle provoquerait une conversion progressive de communes flamandes au français.³⁰ Le recensement de 1947 a par la suite révélé que la population francophone ne cessait de s'accroître le long de la frontière linguistique et dans la périphérie bruxelloise. Dans 24 communes, un statut de bilinguisme externe était censé être appliqué à partir de ce recensement. Des recours ont été introduits auprès de la commission de contrôle linguistique, si bien que les résultats ne furent réellement révélés qu'en 1954.³¹ Devant les revendications toujours plus fortes du mouvement flamand visant à mettre fin à cette pratique et sa pression sur l'aile flamande du PSC, le gouvernement Eyskens avait annulé le recensement linguistique de 1960, des formulaires amputés de leur volet linguistique avaient été envoyés aux communes. Le VAK dénonçait cependant le 4 octobre le fait que les formulaires étaient bilingues, et qu'ils pouvaient donc être utilisés comme recensement linguistique déguisé. Entre 162 et 183 bourgmestres de communes flamandes les renvoyèrent, si bien que le recensement ne fut finalement pas organisé. Le gouvernement Eyskens étant tombé en mars 1961, il ne put résoudre cette question.³²

B. La loi du 8 novembre 1962

Le gouvernement Lefèvre-Spaak met à l'ordre du jour la problématique linguistique dès l'été 1961. Le 24 juillet, il fait voter une loi interdisant toute question liée à l'usage des langues dans le prochain recensement, ce qui met officiellement fin au volet linguistique de celui-ci. Le 14 novembre, le ministre de l'Intérieur Arthur Gilson³³ dépose à la Chambre un premier projet de modification de la loi de 1932 qui se réfère explicitement au rapport du Centre Harmel³⁴, tout en s'en éloignant quelque peu. Il prévoit de modifier les limites

³⁰ RILLAERTS St., *op. cit.*, p. 37-41.

³¹ *Ibid.*, p. 42-46.

³² *Ibid.*, p. 57-58.

³³ Arthur Gilson (27 février 1915 – 3 février 2004) : docteur en droit, il entre au Parlement en 1946 et y restera jusqu'en 1968, en tant que représentant du PSC. Ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Lefèvre-Spaak, il est chargé de modifier les limites des provinces, arrondissements et communes pour tracer la frontière linguistique. (MICHEL J., « Gilson Arthur », in *Nouvelle Biographie nationale*, t. X, *op. cit.*, p. 201-202.)

³⁴ Le « Centre de Recherche pour la Solution nationale des Problèmes sociaux, politiques et juridiques en régions wallonne et flamande » est un groupe de travail mis en place sous l'action de Pierre Harmel en 1949, présidé par Eugène Soudan. Il comprend quatre sections (démographique; économique; morale et culturelle; juridique, politique et administrative). (AJZENBERG-KARNY M. et ROCHETTE-RUSSE L., « Centre de Recherche pour la Solution nationale des Problèmes sociaux, politiques et juridiques en régions wallonne et flamande dit Centre Harmel », in DELFORGE P., DESTATTE Ph. et LIBON M. (dir.), *op. cit.*, t. I, p. 241-242.) En matière linguistique, il recommandait l'adoption de plusieurs lois sur l'emploi des langues respectant les

de 23 communes, le rattachement de 35 communes égarées³⁵ à un arrondissement ou à une province d'une autre région linguistique, et la suppression du recensement pour l'application du bilinguisme externe. Le projet de loi Gilson n'applique cependant pas strictement le principe de concordance entre langue administrative d'une commune et son rattachement à une région linguistique, si bien qu'il n'est pas envisagé de transférer les communes cominoises au Hainaut, et les Fourons au Limbourg, mais que ces communes demeurent des enclaves linguistiques dans leur province, conformément au dernier recensement linguistique. En commission de la Chambre, les débats modifient le nombre de communes qui subissent des modifications de limites ou d'arrondissement, mais aboutissent surtout au transfert de Mouscron-Comines au Hainaut et des Fourons au Limbourg pour respecter le principe de concordance entre la langue administrative d'une commune et celle de la région linguistique à laquelle elle appartient.³⁶ Arthur Gilson dévoilera plus tard dans *La Libre Belgique* que ces transferts auraient été réclamés par les socialistes de la commission.³⁷

La loi amendée est ensuite discutée à la Chambre et provoque un affrontement entre les deux communautés linguistiques sur la question fouronnaise : les Flamands souhaitent leur rattachement au Limbourg, ce qui est contesté par les francophones. Un amendement sur le maintien des Fourons à Liège est alors rejeté par une majorité constituée presque exclusivement de néerlandophones, seuls les socialistes non liégeois ayant accepté leur transfert au Limbourg.³⁸ Au Sénat, les partis de la majorité font pression sur les représentants francophones pour qu'ils acceptent le projet de loi. Le 9 octobre, les sénateurs votent le transfert des Fourons au Limbourg à 91 voix pour, 68 contre et 4 abstentions.³⁹

Le 28 octobre 1962, une consultation populaire est organisée par le Conseil provincial de Liège dans les communes des Fourons. Près de 93% des votes se prononcent pour le maintien des communes dans la province de Liège. Les bourgmestres réclament alors le

principes suivants : la fixation définitive de la frontière linguistique, la rectification du tracé des limites de certaines communes où des quartiers pratiquaient une langue différente de celle de la commune, le transfert des communes dont les élus locaux ont manifesté le désir d'appartenir à l'autre région linguistique sur motivation de la réalité linguistique de la commune, et la mise en place d'un régime de mixité linguistique selon le souhait exprimé par ces élus locaux. (RILLAERTS St., *op. cit.*, p. 43-44.)

³⁵ Il s'agit du nom donné à des communes qui présentent une population pratiquant majoritairement une langue différente de celle de la région linguistique à laquelle elles appartiennent. (*Ibid.*, p. 15.)

³⁶ *Ibid.*, p. 59-62.

³⁷ « Le problème des Fourons de 1962 à nos jours », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°859, Bruxelles, 1979/34, p. 14.

³⁸ RILLAERTS St., *op. cit.*, p. 63-65.

³⁹ « Le problème des Fourons de 1962 à nos jours », in *op. cit.*, p. 16.

maintien des Fourons à Liège avec un statut de bilinguisme externe. Une manifestation pour ce statut se tient aussi à Liège le 24 octobre.⁴⁰

Un nouveau débat a lieu à la Chambre le 31 octobre. Pierre Harmel dépose un amendement pour retirer les communes fouronnaises du projet, mais il n'est pas pris en considération. En effet, les députés considèrent la situation des Fourons comme liée à celle de Mouscron-Comines. Chaque amendement déposé pour le maintien des Fourons à Liège est rejeté, sous forme d'un vote communautaire : Wallons et Flamands sont entièrement opposés sur la question. Finalement, le projet de loi est voté par 130 voix pour, 56 contre et 12 abstentions. Parmi les députés favorables au projet, 95 sont néerlandophones et seulement 35 sont francophones, dont 22 Wallons. La fixation de la frontière linguistique est donc perçue comme une victoire de la majorité flamande sur la minorité francophone.⁴¹

La loi du 8 novembre 1962 a modifié les limites communales, provinciales et les limites d'arrondissements. Elle impose aux communes comme langue administrative la langue de la région linguistique à laquelle elles appartiennent, mettant fin au principe des « communes égarées » du passé. Elle redéfinit aussi le statut de bilinguisme externe en le réduisant. Ces facilités linguistiques sont réservées à 13 communes francophones et 12 communes néerlandophones. Le ministre Joseph Merlot⁴² démissionne le 5 novembre, après avoir voté en faveur du texte par discipline de parti, en signe de protestation contre le rattachement des Fourons au Limbourg.⁴³

C. Les lois linguistiques de 1963

Les lois votées en 1962 avaient laissé en suspens certaines revendications flamandes concernant le statut linguistique de l'agglomération bruxelloise et des communes de la périphérie; les Flamands étaient réticents à l'idée d'une extension de la zone bilingue en périphérie bruxelloise. De plus, ils estimaient que le régime bilingue de la capitale ne garantissait pas réellement un traitement équitable des deux langues nationales et ils exigeaient des garanties pour la minorité néerlandophone de l'agglomération bruxelloise.

⁴⁰ RILLAERTS St., *op. cit.*, p. 67.

⁴¹ *Ibid.*, p. 67-71.

⁴² Joseph Merlot (27 avril 1913 – 21 janvier 1969) : engagé dès sa jeunesse dans le mouvement socialiste, docteur en droit et licencié en sciences politiques et sociales, Joseph Merlot est un homme politique socialiste wallon. Il devient député en 1954. Il approuve le projet de loi Gilson, mais démissionne au lendemain de son vote, désavoué par la fédération socialiste liégeoise. Il participera au gouvernement Eyskens en 1968 comme ministre des Affaires économiques. (GÉORIS M. « Merlot Joseph-Jean », in *Nouvelle Biographie nationale*, t. IX, *op. cit.*, 2007, p. 269-270.)

⁴³ RILLAERTS St., *op. cit.*, p. 72.

Face à ces pressions, Arthur Gilson dévoile le 30 mars 1962 le second volet de son projet linguistique. Celui-ci prévoit de diviser le pays en quatre régions linguistiques, où l'agglomération bruxelloise, composée des 19 communes, est bilingue. La langue des communes est celle de la région linguistique à laquelle elles appartiennent, sauf pour huit communes néerlandophones de l'arrondissement de Bruxelles et trois communes francophones de l'arrondissement de Nivelles qui recevraient un statut particulier. Rapidement, les tensions se cristallisent sur ce dernier point : les Flamands estiment que le nombre de communes néerlandophones concernées par le statut spécial est trop élevé, tandis que les francophones rejettent l'idée d'accorder des facilités dans les trois communes francophones étant donné que la proportion de néerlandophones y est très faible (5 à 13% selon le dernier recensement). Une commission de contact entre les ministres et les présidents de partis est alors mise en place avant la discussion parlementaire pour trouver un compromis.⁴⁴

Le 6 juin, le Premier ministre évoque l'idée d'une extension de l'agglomération bruxelloise à six nouvelles communes. D'emblée, cette proposition est contestée par le CVP, sous la pression du VAK, lors de la discussion parlementaire le 27 juin 1963. Malgré les diverses propositions, le dialogue entre les communautés est impossible, si bien que le 2 juillet, Théo Lefèvre présente sa démission au Roi, qui sera refusée. Un conclave s'engage alors dès le 7 juillet à Val-Duchesse entre représentants des partis de la majorité. L'accord qui en résulte prévoit de maintenir l'agglomération bruxelloise à 19 communes et d'offrir un statut spécial pour six communes de la périphérie (Linkebeek, Drogenbos, Wemmel, Kraainem, Wezembeek-Oppeem et Rhode-Saint-Genèse). Il est également prévu de scinder l'arrondissement administratif de Bruxelles en un arrondissement de Bruxelles-Capitale, un arrondissement spécifique aux six communes « périphériques » et un arrondissement Hal-Vilvorde, tout en maintenant un seul arrondissement électoral et judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvoorde, ainsi que la création d'un poste de vice-gouverneur de Brabant chargé de veiller à l'application de la législation linguistique.⁴⁵

Au cours des débats à la Chambre, la Volksunie s'oppose vivement à ces décisions, les communistes réclament la consultation des populations, puis l'opposition PLP quitte la salle lors du vote. Le projet de loi est approuvé dans la nuit du 11 au 12 juillet par 157 voix,

⁴⁴ *Ibid.*, p. 76-78.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 78-79.

sous forme d'un vote de majorité contre opposition, par discipline de parti. Le même schéma se dessine le 25 juillet au Sénat.⁴⁶

Les lois de 1963 modifient ainsi une autre composante de la législation linguistique. La loi du 30 juillet 1963 unifie l'emploi des langues en matière d'enseignement et celle du 2 août le réalise en matière administrative. La loi du 9 août, votée sans heurts, concerne l'utilisation des langues en matière judiciaire. Ces lois définissent les relations avec le public dans les différentes régions linguistiques. En outre, elles prévoient un statut spécial pour des « communes à facilités », parmi lesquelles se trouvent dix communes situées le long de la frontière linguistique et six communes localisées en périphérie bruxelloise. En ce qui concerne les 19 communes bruxelloises, des mesures sont prises pour renforcer le bilinguisme des actes et des agents.⁴⁷

D. Les conséquences d'une législation contestée

Nombreux sont les effets provoqués par les lois Gilson-Larock de 1962 et 1963, mais seuls quelques traits essentiels sont à retenir ici.

Ces lois sont avant tout fréquemment interprétées comme une victoire flamande. Il est vrai que la loi de 1962 fut acceptée au Parlement principalement grâce à une majorité de néerlandophones. Les francophones furent accusés d'avoir « livré les Fourons » à la Flandre, et le sort de ces six communes fera encore l'objet de débats durant des décennies. À partir de 1964, la population des Fourons manifesta son mécontentement lors de plusieurs élections en votant massivement pour la liste *Retour à Liège*, et nombreux sont les partis qui prirent position en leur faveur.⁴⁸ Cependant, il faut également insister sur l'insatisfaction du mouvement flamand après le vote des lois linguistiques de 1963 consacrant la pénétration francophone sur le sol flamand dans les communes périphériques, à l'origine d'autres revendications.⁴⁹ De même, la présence d'un seul arrondissement électoral et judiciaire pour Bruxelles-Hal-Vilvorde est la source de conflits ultérieurs qui ne trouveront leur solution que lors de la sixième réforme de l'État.

Le profil du vote de la loi du 8 novembre 1962 fut aussi à l'origine du réveil des ailes wallonnes des partis traditionnels, qui prirent conscience de la puissance de l'aile flamande

⁴⁶ *Ibid.*, p. 80-81.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 81-84.

⁴⁸ « Le problème des Fourons de 1962 à nos jours », in *op. cit.*, p. 19.

⁴⁹ FRANÇOIS A., *De l'État unitaire à l'État fédéral. La dynamique institutionnelle de la Belgique*, Louvain-la-Neuve, DUC, 1997, p. 111.

dans leur parti et de sa conséquence sur le vote à majorité simple au Parlement. La Table ronde fournira l'espoir aux francophones de parvenir à un compromis permettant d'éviter un nouveau vote de type communautaire sur des questions essentielles.

C'est enfin à partir des lois de 1963 que naît un mouvement bruxellois visant à protéger les francophones de Bruxelles. Celui-ci avait déjà connu une première manifestation en réaction aux marches flamandes sur la capitale au sein du Front pour la défense de Bruxelles né lors d'un meeting à la Madeleine le 24 octobre 1961. Il devint par la suite le Front des francophones de Bruxelles, qui luttait contre le statut bruxellois résultant des lois de l'été 1963. En décembre, près de 300 professeurs d'université ont créé un groupe de pression appelé « Rassemblement pour le Droit et la Liberté. » Finalement, le 11 mai 1964, l'action est devenue politique avec la création d'un nouveau parti, le Front démocratique des Bruxellois de langue française, regroupant des hommes issus du RDL et d'associations wallonnes et francophones de la capitale. Il s'agit d'une formation politique pluraliste sur les plans socio-économique et philosophique créée par treize universitaires et qui s'engagera dès les prochaines élections législatives avec un programme formellement opposé aux lois Gilson.⁵⁰

3. La préparation de la révision constitutionnelle (1962-1965)

A. Les antécédents

Dans sa déclaration gouvernementale, le cabinet Lefèvre-Spaak évoque la préparation d'une révision constitutionnelle pour « *doter le pays d'une charte fondamentale adaptée aux besoins de son avenir et aux aspirations des deux Communautés.* »⁵¹ En réalité, deux révisions de la Constitution avaient déjà été préparées en 1954 et en 1958 afin de l'adapter aux nouvelles réalités internationales, permettant à la Belgique de déléguer des compétences à des organisations supranationales, mais elles ont échoué. Cette fois, le gouvernement entend également inscrire dans la charte fondamentale des mécanismes visant à moderniser l'État belge et à harmoniser les relations toujours plus compliquées entre les deux grandes communautés.⁵²

⁵⁰ KASTELOOT Ch., *op. cit.*, p. 56-69.

⁵¹ « Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Théo Lefèvre à la Chambre le 2 mai 1961 et au Sénat le 2 mai 1961 », in *op. cit.*, p. 4.

⁵² FRANÇOIS A., *op. cit.*, p. 112.

En vertu de l'article 131 de la Constitution (aujourd'hui l'article 195), la révision se fait en deux étapes : d'abord les Chambres et le gouvernement désignent les articles soumis à la révision, puis, après dissolution du Parlement, les Chambres de la législature suivante ont le droit de réviser les mêmes articles à la majorité des deux tiers.

B. Le groupe de travail politique

Le 24 octobre 1962, le gouvernement installe un groupe de travail politique dont l'objectif est de préparer les grands axes de la révision. Celui-ci se compose des représentants du PSC et du PSB, étant donné le refus des libéraux de participer aux travaux d'une commission dont le président est le Premier ministre. Le groupe de travail est divisé en deux sections : la première concerne la structure de l'État (structure de l'Exécutif, du Législatif, relations entre les communautés), et la seconde étudie les problèmes d'organisation régionale.⁵³

Le premier sous-groupe connaîtra de nombreuses difficultés sur la question des relations communautaires. Après avoir rapidement conclu qu'il fallait maintenir le bicaméralisme et les compétences du Sénat, l'hypothèse de l'introduction du fédéralisme fut lancée. Seuls Fernand Dehousse⁵⁴ et Lucien Harmegnies⁵⁵ appuyèrent cette option, justifiée par la volonté des socialistes wallons. Elle fut complètement rejetée par les autres représentants, à la suite du risque centrifuge qui en résulterait, au profit d'un régime unitaire plus fortement décentralisé. Les institutions devaient donc être aménagées pour sauvegarder les intérêts des deux communautés nationales. Au départ, les représentants tentèrent d'apporter des modifications à la composition du Sénat. Fernand Dehousse se prononçait ainsi partisan d'un Sénat paritaire, mais sa proposition fut rejetée par la

⁵³ MEYNAUD J., LADRIÈRE J. et PÉRIN Fr. (dir.), *La décision politique en Belgique. Le pouvoir et les groupes*, Paris, Armand Colin, 1965 (Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, 138), p. 120-121.

⁵⁴ Fernand Dehousse (3 juillet 1906 – 11 août 1976) : homme politique socialiste, il était membre du mouvement wallon dès l'entre-deux-guerres. Lors du Congrès national wallon de 1945, il se déclare déjà partisan du fédéralisme en Belgique, thèse qu'il défend pendant les années 1960 dans le milieu socialiste wallon et lors des pourparlers pour la révision constitutionnelle de 1970. Il consacra également une partie importante de sa carrière à la politique internationale et à la construction européenne. (CARLIER Ph., « Dehousse Fernand », in *Nouvelle Biographie Nationale*, t. III, *op. cit.*, 1994, p. 114-117.)

⁵⁵ Lucien Harmegnies (12 février 1916 – 18 février 1994) : journaliste, il entre dans le monde socialiste dès les années 1930. Il devient député en 1958 puis ministre à partir de 1968. Il crée le MPW avec André Renard avant de s'en démarquer en mars 1962. (ANDREUX J.-L., « Harmegnies Lucien », in *Ibid.*, t. VIII, 2008, p. 188-190.)

délégation flamande.⁵⁶ Après de houleuses discussions, la proposition de Pierre Wigny⁵⁷ fit consensus, consistant en un mécanisme d'alerte et de conciliation dans le cas d'un texte de loi qui pourrait porter gravement atteinte aux relations entre les deux communautés.⁵⁸

La seconde section du groupe envisagea dès le 7 décembre 1962 la création d'assemblées régionales aux compétences culturelles, sociales et économiques, mais les multiples révélations à la presse furent à l'origine de blocages pendant l'année 1963.

En janvier 1963, le PSB propose une alternative aux formulations concernant le Sénat : dans certaines matières à définir, les textes de loi doivent recueillir la majorité simple à la fois dans l'ensemble du Sénat et dans chaque groupe linguistique. Cette réforme de la procédure de vote, rapidement surnommée « Compromis des Socialistes », est adoptée par son congrès des 16 et 17 novembre.⁵⁹

Le 7 novembre 1963, le Premier ministre transmet le rapport du groupe de travail aux présidents des partis traditionnels. Après son examen, les trois partis s'engagent dans une commission pour la réforme des institutions.

C. La Table ronde pour la réforme des institutions

Le 14 janvier 1964, la Commission de la Table ronde est installée. Elle regroupe 24 représentants des trois partis traditionnels, douze francophones et douze néerlandophones, flamands, wallons et bruxellois. Les discussions initiales se cristallisent autour de trois points. Le premier est celui des Conseils culturels. Pour le PSB, accorder de trop grandes compétences à ces Conseils provoquerait une cléricatisation de la Flandre, où le PSC est majoritaire. Le second problème oppose les deux partis sur le mécanisme de décentralisation économique, les sociaux-chrétiens optant pour une voie provincialiste tandis que les socialistes privilégient la thèse d'une régionalisation. Enfin, au niveau des garanties contre la minorisation des Wallons dans un Parlement majoritairement flamand, le PSB exige un système de double majorité dans les matières réservées (tel que présenté par le Compromis des Socialistes) alors que le PSC réclame une majorité qualifiée des deux

⁵⁶ STENMANS A., « Le groupe de travail politique (24 octobre 1962 – 24 octobre 1963). Jalons d'une évolution institutionnelle », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1818-1820, Bruxelles, 2003, p. 21-25.

⁵⁷ Pierre Wigny (18 avril 1905 – 21 septembre 1986) : homme politique social-chrétien et juriste, il devient ministre des Colonies de 1947 à 1950, puis ministre des Affaires étrangères en 1958 lors de la perte de la colonie congolaise. Il entrera par la suite dans le gouvernement Harmel – Spinoy. (HARMEL P., « Wigny Pierre », in *Nouvelle Biographie Nationale*, t. V, *op. cit.*, 1999, p. 386-389.)

⁵⁸ MEYNAUD J., LADRIÈRE J. et PÉRIN Fr., *op. cit.*, p. 54.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 122-123.

tiers. De plus, le PLP, dans son optique unitariste, défend l'autonomie bruxelloise dans les matières culturelles. Le 19 février, l'impasse est totale sur les Conseils culturels, notamment à cause du problème bruxellois.⁶⁰

Au début du mois de mars, trois sections sont mises en place, chacune sous la présidence d'un des trois présidents des partis traditionnels : une première pour les Affaires culturelles, une seconde concernant les mécanismes de décentralisation et de déconcentration, et une dernière sur le fonctionnement des pouvoirs législatif et exécutif. Cette subdivision permet de faire avancer les recherches sur la structure du gouvernement et du pouvoir judiciaire. Les questions d'autonomie culturelle trouvent aussi plusieurs réponses, même si des litiges subsistent concernant les compétences à accorder aux Conseils culturels. Les socialistes réclament en effet des garanties pour les minorités idéologiques en leur sein, face à la majorité sociale-chrétienne en Flandre.⁶¹

Un autre conflit apparaît sur la question des garanties linguistiques exigées par les socialistes : le 2 juin, le Bureau du PSB juge les procédures de garantie contre la minorisation wallonne insuffisantes. Les présidents de parti parviennent à la fin du mois à un accord qui sera très vite contesté par la presse sociale-chrétienne flamande, parce qu'il est trop rigide et paralysant. Sous l'impulsion du PLP, un mécanisme de « sonnette d'alarme » est alors envisagé, et l'idée des matières réservées est abandonnée. Cependant, à la fin du mois de juin, le PLP estime que les garanties exigées par les socialistes auraient pour effet de prolonger la majorité gouvernementale et d'exclure le PLP du pouvoir. En effet, tout gouvernement serait dans l'impossibilité de légiférer dans ces domaines si l'un des deux grands partis (PSC, dominant en Flandre, ou PSB, dominant en Wallonie) se trouve dans l'opposition, alors que le Parti libéral a longtemps servi de parti pivot pour former une majorité gouvernementale par le passé.⁶² Le 30 juin, le PSC arrête temporairement les travaux.

Au début du mois de septembre, les présidents des trois partis se retrouvent à la Côte d'Azur pour discuter des garanties et aboutissent au « compromis de Menton » : si, lors du vote d'un projet ou d'une proposition de loi, les trois quarts au moins des membres d'un groupe linguistique votent contre le texte, celui-ci est soumis à une seconde lecture pour

⁶⁰ « La révision de la Constitution 1964-1965 (I) », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°280, Bruxelles, 1965/12, p. 4-10.

⁶¹ *Ibid.*, p. 10-11.

⁶² MEYNAUD J., LADRIÈRE J. et PÉRIN Fr. (dir.), *op. cit.*, p. 127.

être amendé. Si à l'issue de cette seconde lecture le vote hostile se maintient, le projet est renvoyé au gouvernement qui peut maintenir ou amender le texte, puis le faire voter et dans ce cas la majorité simple est suffisante.⁶³ Le 8 décembre, le Bureau du PSB, qui juge ce mécanisme insuffisant, imagine le système de « motion d'exception », qui permet de rejeter le projet ou la proposition de loi sans interpréter ce vote comme une motion de méfiance envers le gouvernement. Une fois signée par les trois quarts des membres d'un groupe linguistique, le projet ou la proposition de loi peut être rejeté si deux tiers des membres d'un groupe linguistique votent négativement. Il s'agit de la formule de l'article 38bis, un compromis entre la formule de Menton et les objections des socialistes wallons. Le PSB a donc abandonné le système du Compromis des Socialistes, qui figerait la coalition gouvernementale.⁶⁴

C'est à ce moment que les sociaux-chrétiens flamands exigent la révision de l'article 23 de la Constitution sur la liberté linguistique, afin de fixer constitutionnellement les lois linguistiques. Après de nombreuses contestations, les socialistes proposent plutôt d'introduire un article 3bis qui consacre l'existence de quatre régions linguistiques en Belgique, et ajoutant que les lois établissant ces régions ne peuvent être votées qu'à la triple majorité (majorité dans la Chambre et dans chaque groupe linguistique). Le PLP s'oppose à cette solution et rompt officiellement les négociations le 20 janvier 1965, devant le mécontentement de sa fédération bruxelloise qui ne pourrait plus modifier les lois Gilson dans ce nouveau cadre légal à cause de la pression flamande.⁶⁵ Le 26 janvier, PSB et PSC signent un accord sur la révision constitutionnelle et le soumettent à leur congrès respectif le 13 février. Au PSB, seuls quelques fédéralistes s'y opposent, tandis qu'au PSC, les conservateurs wallons craignent la tendance fédéraliste des communautés et les fédérations flamandes craignent le caractère paralysant des procédures de garanties au Parlement. Toutefois, les deux congrès votent favorablement la déclaration de révision de la Constitution, qui sera déposée au *Moniteur belge* le 17 février.⁶⁶

⁶³ FRANÇOIS A., *op. cit.*, p. 117-118.

⁶⁴ « La révision de la Constitution 1964-1965 (II) », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°281, Bruxelles, 1965/13, p. 8.

⁶⁵ FRANÇOIS A., *op. cit.*, p. 118-119.

⁶⁶ « La révision de la Constitution 1964-1965 (II) », in *op. cit.*, p. 12-16.

D. Les dispositions de l'accord PSC-PSB du 25 janvier 1965

Parmi les accords du 25 janvier, il faut retenir quelques dispositions fondamentales qui joueront un rôle considérable dans les mois à venir.

L'accord prévoit d'abord la création d'une « Commission permanente pour l'amélioration des relations communautaires », paritaire sur le plan linguistique, comportant un nombre égal de représentants des trois grands partis ainsi que des personnalités du monde politique, universitaire, culturel, scientifique, social et économique, inspirée par la loi du 3 mai 1948 ayant créé le Centre Harmel. Elle poursuivra une double mission :

« Rechercher et proposer soit à l'Exécutif, soit au Législatif, toutes mesures susceptibles d'améliorer et de favoriser les relations entre les Communautés non seulement dans les textes légaux, mais aussi dans l'esprit et l'application de ceux-ci » et « élaborer les modalités d'un statut qui doit permettre à l'Agglomération bruxelloise de remplir dans les meilleures conditions, son indispensable fonction de 'Bruxelles, capitale de la Belgique' et de 'capitale de l'Europe.' »⁶⁷

Ensuite, en ce qui concerne le fonctionnement du Parlement, un article 3bis doit être ajouté :

« La Belgique comprend quatre régions linguistiques (...). La loi fixe les limites de ces régions (...). Le vote des lois portées en vertu du présent article n'est pas acquis si, nonobstant la majorité simple, il fait apparaître l'opposition de la moitié plus un des membres inscrits dans un groupe linguistique. »⁶⁸

L'article 23 de la Constitution doit donc être ajusté en conséquence : *« L'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif; il ne peut être réglé que par la loi dans les conditions prévues par l'article 3bis. »⁶⁹* Enfin, un article 38bis doit également être introduit :

« Une motion d'exception motivée, contresignée par trois quarts au moins des membres d'une des deux communautés et déposée entre la fin du débat en

⁶⁷ BRUXELLES, Institut Émile Vandervelde, *Papiers Léo Collard*, n°I-A-1.03, Conclusions des délégations du Parti Social Chrétien et du Parti Socialiste Belge sur les travaux de la commission pour la réforme des institutions, le 25 janvier 1965, p. 3.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 9-10.

⁶⁹ *Ibid.*

Commission et le vote final en séance publique peut, à l'exclusion des budgets, déclarer un projet de loi ou une proposition de loi comme étant de nature à porter gravement atteinte aux relations entre les deux Communautés nationales et comme devant être soumis à une procédure spéciale. Si le vote de ce projet fait apparaître l'opposition des deux tiers au moins des membres d'une des deux Communautés, il est procédé à une seconde lecture. Si la seconde lecture fait apparaître la même opposition communautaire, le projet est renvoyé au Gouvernement. »⁷⁰

En matière culturelle, il est prévu de créer un Conseil culturel pour la Communauté de langue française et un autre pour la Communauté de langue néerlandaise. Une institution sera organisée pour les Belges de langue allemande par un arrêté royal. En ce qui concerne Bruxelles, une Commission permanente composée de deux délégations égales désignées à la représentation proportionnelle par les deux Conseils et comportant une majorité de membres bruxellois se réunira à la requête de l'un des Conseils ou de l'une des délégations et donnera ses avis aux Conseils culturels pour la coordination de leur action dans l'agglomération bruxelloise.⁷¹ Un principe de protection des minorités philosophiques et idéologiques est également prévu au sein des Conseils, suite à la demande du PSB flamand.⁷²

4. La situation des partis traditionnels à la veille des élections

A. Le Parti Social-Chrétien

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, le Parti catholique a mené une restructuration interne complète entraînant l'apparition d'un nouveau parti, le Parti Social-Chrétien (PSC). Dès cette époque, il met fin à son étiquette confessionnelle, même si ce détachement confessionnel reste relatif. Sa doctrine fait dorénavant référence au personnalisme.⁷³ Sur le plan national, le parti est encore unitaire, même s'il adopte en son sein, dès 1946, une aile flamande et une aile wallonne, lesquelles disposent de quelques

⁷⁰ *Ibid.*, p. 10.

⁷¹ *Ibid.*, p. 30-32.

⁷² *Ibid.*, p. 34.

⁷³ DELWIT P., « Le parti social chrétien : jalons d'un futur incertain », in DELWIT P. (éd.), *Le Parti social-chrétien. Mutations et perspectives*, op. cit., p. 14.

compétences régionales.⁷⁴ Malgré cette propension unitaire, le parti est profondément divisé en son sein sur deux grandes questions.

D'une part, sur le plan socio-économique, le PSC comprend deux tendances : une aile conservatrice et une aile démocrate-chrétienne. Les tensions à ce niveau entraînent des stratégies de compensation à plusieurs reprises pour satisfaire l'ensemble du parti, au risque de brouiller l'identité même du pilier social-chrétien. Ainsi, lorsque Gaston Eyskens était Premier ministre entre 1959 et 1961, le président du parti était Théo Lefèvre, figure progressiste. Après les élections de 1961, l'aile droite du PSC désirait maintenir la collaboration avec le PLP, alors que l'aile gauche souhaitait entrer au gouvernement avec les socialistes.⁷⁵ C'est cette seconde voie qui a été choisie par le PSC, qui est à l'origine du gouvernement de centre-gauche Lefèvre-Spaak. Pour contrebalancer cette situation, un nouveau président national plus à droite sur le plan socio-économique est élu, Paul Vanden Boeynants.⁷⁶ Toutefois, avec la redéfinition idéologique du Parti libéral en 1961, le PSC optera ensuite pour une politique de plus en plus conservatrice visant à éviter la perte de son électorat de droite.⁷⁷

D'autre part, sur les plans linguistique et communautaire, le parti connaît des dissensions entre ses ailes flamande et francophone. Il est dominant en Flandre et, au lendemain de la Guerre, le mouvement flamand a disparu de la vie politique. C'est donc le PSC flamand qui incorpore les cellules flamingantes, souvent d'inspiration chrétienne.⁷⁸ Plus tard, le parti est confronté à l'essor des partis communautaires comme la Volksunie et à de multiples organisations comme le VAK dans le nord du pays, poussant son aile flamande à adopter une attitude toujours plus ferme dans la défense de sa communauté, comme l'atteste son positionnement vis-à-vis du recensement linguistique, de la législation linguistique ou encore de la révision constitutionnelle. Quant à l'aile wallonne, elle forme une minorité dans le parti, n'étant que la troisième formation politique en Wallonie, et elle

⁷⁴ DEWACHTER W. e.a., *Un parti dans l'histoire. 1945-1995, 50ans d'action du Parti Social Chrétien*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1996, p. 164.

⁷⁵ DELWIT P., *op. cit.*, p. 17.

⁷⁶ Paul Vanden Boeynants (22 mai 1919 – 9 janvier 2001) : industriel, Paul Vanden Boeynants est élu président du PSC le 27 mai 1961 et le restera jusqu'au 30 avril 1966, après avoir occupé le poste de ministre des Classes moyennes dans le gouvernement Eyskens. Après la chute du gouvernement Harmel, il devient Premier ministre dans un gouvernement avec le PLP. (« Vanden Boeynants Paul », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 335-336.)

⁷⁷ WYNANTS P., « Le centre : histoire et sens d'un positionnement politique pour le PSC », in DELWIT P. (éd.), *op. cit.*, p. 52-53.

⁷⁸ DEWACHTER W. e.a., *op. cit.*, p. 485.

défend l'unitarisme en Belgique. Le mouvement wallon est en effet principalement constitué de socialistes, à l'exception majeure de Rénovation wallonne, composée de démocrates-chrétiens et partisane du fédéralisme, représentant une fraction minoritaire dans le monde chrétien francophone.⁷⁹

Le gouvernement Lefèvre-Spaak a contribué à renforcer ces divisions internes au PSC, provoquant des réticences plus fortes de la droite wallonne en matière fiscale, mais aussi en cristallisant les tendances communautaires et en manifestant au Parlement les divergences de vues quant à la législation linguistique.

B. Le Parti Socialiste Belge

Le PSB connaît également des dissensions internes au début des années 1960, menaçant l'unité même du parti, à cause de l'émergence d'une conscience wallonne aux revendications doctrinales et économiques différentes de celles des socialistes flamands, si bien que les conflits idéologiques se superposent aux conflits communautaires au sein du parti socialiste.

En effet, les grandes grèves de l'hiver 1960-1961 ont fait prendre conscience de la nécessité de réformes de structure pour la Wallonie, telles qu'exigées par le MPW, à de nombreux socialistes. Les 17 et 18 mars 1962, un congrès des socialistes wallons se tient à Charleroi. C'est à ce moment que le projet Dehousse-Costard est présenté, prévoyant l'instauration d'un fédéralisme « à trois », tout en maintenant deux Chambres fédérales, mais dont la composition serait entièrement remodelée. Toutefois, les socialistes flamands et bruxellois refusent l'idée fédéraliste, provoquant une crise interne au sein du parti.⁸⁰ La polarisation entre Wallons et Flamands se poursuit en 1963 sur les projets de loi du gouvernement concernant le maintien de l'ordre. Ces projets étaient complètement rejetés par l'aile de gauche du PSB. Lors de leur vote au congrès du parti au printemps, la majorité des fédérations flamandes y est favorable alors que la plupart des fédérations wallonnes votent négativement. La division apparaît également au Parlement, douze députés wallons ayant voté contre cette législation.⁸¹

⁷⁹ JORIS Fr., *op. cit.*, p. 130-131.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 134-135.

⁸¹ FALONY R., *Le Parti socialiste. Un demi-siècle de bouleversements : de Max Buset à Elio di Rupo*, Bruxelles, Luc Pire, 2006, p. 71.

Afin d'apporter une réponse aux tensions internes en pleine discussion des mécanismes de garanties à accorder aux Wallons dans le cadre de la révision constitutionnelle, le PSB propose le 13 juillet 1963 son Compromis des Socialistes. Si le MPW critique vivement cette solution, la majorité des socialistes wallons l'accepte lors du congrès du PSB de novembre. L'action du MPW est condamnée par le congrès socialiste de juin 1964.⁸²

La réelle rupture entre le parti socialiste et le MPW s'opère en fin d'année 1964. Le 1^{er} mars 1964, le Conseil général du MPW vote son intervention dans la campagne électorale des élections communales de 1964 pour soutenir les candidats fédéralistes. L'hebdomadaire *La Gauche*, organe du MPW, soutenait ainsi explicitement des candidats communistes ou du FW au détriment des socialistes, tout comme *Links* en Flandre.⁸³ De plus, le PSB entreprit une mesure disciplinaire à l'encontre de Jacques Yerna⁸⁴, socialiste ayant été surpris en train de coller des affiches en faveur d'une liste wallonne rivale du parti socialiste à Chaudfontaine.⁸⁵ Le PSB organise le congrès des incompatibilités les 12 et 13 décembre 1964 au cours duquel il est décrété l'incompatibilité entre qualité de membre du parti et la fonction de rédacteur dans les hebdomadaires *La Gauche* ou *Links*, ou de dirigeant du MPW. Le président Collard déclare : « *Vous pouvez être une tendance, exprimer vos idées théoriques en tant que minorité, mais vous devez ensuite et chaque fois, vous soumettre à la majorité et non mobiliser la base contre vous.* »⁸⁶

La rupture officielle entre le PSB et le MPW eut des conséquences importantes pour la mouvance socialiste. Le 27 décembre 1964, une Assemblée nationale de *La Gauche* se tient à Liège, au cours de laquelle est créé le Parti Wallon des Travailleurs sous l'action de François Périn.⁸⁷ Le 21 avril 1965, Périn et Moreau annoncent à Ixelles la création d'une Action Commune Wallonne, un accord de propagande politique entre le FW, le PWT et

⁸² JORIS Fr., *op. cit.*, p. 137-138.

⁸³ DESTATTE Ph., *L'identité wallonne. Aperçu historique*, 2^e éd., Namur, Institut Jules Destrée, 1991, p. 69.

⁸⁴ Jacques Yerna (24 novembre 1923 – 11 août 2003) : économiste, il entre à la FGTB en 1948 sur l'invitation d'André Renard. Il contribue au lancement de l'hebdomadaire *La Gauche* en 1956 dans lequel il dénoncera les mesures de la Loi unique. En 1962, il entre au MPW et devient leader du combat fédéraliste wallon. Il quitte temporairement le PSB après le congrès de décembre 1964. (TILLY P., « Yerna Jacques », in *Nouvelle Biographie Nationale*, t. X, *op. cit.*, p. 376-378.)

⁸⁵ « Le Parti Wallon (PW) », in *op. cit.*, p. 7.

⁸⁶ FALONY R., *op. cit.*, p. 80-81.

⁸⁷ François Périn (31 janvier 1921 – 27 septembre 2013) : docteur en droit, François Périn était un des rédacteurs du journal *La Gauche*, et l'un des fondateurs et responsables de la doctrine du MPW. Il fonde en 1964 le Parti wallon des Travailleurs en réaction à la distanciation du PSB vis-à-vis des thèses fédéralistes, est élu député en 1965, puis fusionne son parti avec le FW de Robert Moreau, formant le Parti wallon. Après les événements de Louvain en 1968, il devient membre du parti Rassemblement wallon. (DELFORGE P., « Périn François », in DELFORGE P., DESTATTE Ph. et LIBON M. (dir.), *op. cit.*, t. III, p. 1252-1256.)

deux autres listes wallonnes, poursuivant des objectifs communs, tels que le fédéralisme, le référendum d'initiative populaire, les réformes de structure et le retour des Fourons à Liège.⁸⁸ En cherchant à sauvegarder son unité à tout prix et en évitant les conflits communautaires internes, le PSB ouvre ainsi la brèche aux « diviseurs » juste avant les élections de 1965.

C. Le Parti de la Liberté et du Progrès

L'apaisement des tensions autour du clivage philosophique symbolisé par le Pacte scolaire de 1958 créa un vide idéologique au sein du Parti libéral, qui se définissait par son anticléricalisme. Il provoqua la nécessité d'une redéfinition complète du parti au risque de perdre son assise électorale, déjà inférieure à celle des deux autres grands partis.⁸⁹

La première étape de ce changement consiste à retrouver un ciment idéologique. Il s'agira pour le parti d'un nouveau positionnement autour des questions socio-économiques. En novembre 1959, le président Roger Motz⁹⁰ organise un congrès doctrinal au cours duquel le parti se définit par sa défense de la liberté économique, de l'initiative privée, de l'économie de marché, et des classes moyennes contre l'emprise étatique.⁹¹ Le parti déclare aussi son ouverture aux croyants.

L'élection d'Omer Vanaudenhove⁹² à la présidence du parti accélère le processus. La deuxième étape est en effet réalisée sous son action lorsque le président organise un congrès les 7 et 8 octobre 1961. Dès ce moment, le parti change de nom et devient le Parti de la Liberté et du Progrès. Le congrès conserve dans les grandes lignes la doctrine socio-économique défendue par Motz en 1959. Le PLP propose en effet un programme social, économique et fiscal d'inspiration libérale, consacrant sa lutte contre « *la collectivisation*

⁸⁸ « Le Parti Wallon (PW) », in *op. cit.*, p. 11.

⁸⁹ PRÉVENIER W., « La fondation du PLP-PVV et ses conséquences (1958-1968) », in HASQUIN H. (dir.), *Les libéraux belges. Histoire et actualité du libéralisme*, Loverval, Labor, 2006, p. 105.

⁹⁰ Roger Motz (8 juillet 1904 – 27 mars 1964) : homme politique libéral bruxellois, il s'engage dans le Parti libéral dès l'entre-deux-guerres, puis est élu député en 1939. Partisan de la construction européenne, il est réélu président du parti en 1958 tout en assumant son mandat de député européen, et travaille à la réorganisation du parti en l'ouvrant aux chrétiens. Après l'élection de Omer Vanaudenhove, il siège encore au Comité directeur du PLP jusqu'à son décès. (TORDOIR J., « Motz Roger », in *Nouvelle Biographie Nationale*, t. IX, *op. cit.*, 2007, p. 271-275.)

⁹¹ « Facteurs de changements dans le monde catholique, socialiste et libéral à la veille des élections communales d'octobre 1964 (IV) », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°257, Bruxelles, 1964/31, p. 5.

⁹² Omer Vanaudenhove (3 décembre 1913 – 26 novembre 1994) : sénateur dès 1954, ministre des Travaux publics et de la Reconstruction de 1955 à 1958 et de 1958 à 1961, il est élu président du Parti libéral, devenu PLP, de 1961 à 1968, et fut également directeur du Centre d'étude des réformes politiques de 1973 à 1980. (« Vanaudenhove Omer », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 328-329 et DENOËL Th. (dir.), *op. cit.*, p. 699.)

et l'étatisation de la Belgique » par le gouvernement Lefèvre-Spaak qui se heurte « au sens inné de la liberté, de la responsabilité, de l'initiative des classes moyennes. »⁹³ Le parti opte également pour une réforme de son organisation interne, beaucoup plus centralisée. Traumatisé par les grandes grèves, il estime que l'État doit disposer d'un gouvernement fort contre les troubles « anarchistes » de la grève, ce qui nécessite la présence d'un parti renforcé, homogène et où règne une discipline stricte. Le président national obtient ainsi un rôle de porte-parole et de leader incontesté.⁹⁴ Une troisième évolution essentielle consiste en ce que le parti s'ouvre explicitement à de nouvelles personnalités, croyantes ou non. Il ne se positionne plus sur le clivage « Église/État », et peut donc ainsi élargir son assise électorale. Il recrute d'ailleurs plusieurs personnalités conservatrices issues du PSC, dont il devient un sérieux concurrent pour l'aile de droite⁹⁵, tout en se qualifiant de parti de « centre » et progressiste.

En ce qui concerne les relations entre les communautés linguistiques, le nouveau parti évolue également dans une direction opposée à celle de ses deux grands concurrents, en se déclarant unitaire. Lors de son congrès des 17 et 18 février 1962, il se prononce contre le fédéralisme au profit d'une décentralisation et d'une déconcentration provinciale, et pour une Belgique « une et indivisible, plus unie que jamais. »⁹⁶ Le parti est toutefois caractérisé lui aussi par des divisions internes, ayant retiré sa délégation des discussions de la Table ronde pour éviter de dévoiler les tensions qui peuvent exister entre une fédération bruxelloise puissante et une aile flamande sous l'emprise du *Liberaal Vlaams Verbond*.⁹⁷

Conclusion

La première moitié des années 1960 est caractérisée par un apaisement progressif du clivage philosophique sur la scène politique belge, ainsi que par une redéfinition du clivage socio-économique qui, en partie, se couple au clivage linguistique en plein essor.

Les partis gouvernementaux ont tenté d'apporter pendant quatre ans des solutions à un conflit qui menace l'unité du pays, dans des mesures de compromis qui n'ont jamais entièrement satisfait les revendications d'un mouvement flamand et d'un mouvement

⁹³ DELWIT P., *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, op. cit., p. 149.

⁹⁴ PRÉVENIER W., op. cit., p. 108-110.

⁹⁵ DELWIT P., op. cit., p. 147-148.

⁹⁶ JORIS Fr., op. cit., p. 132.

⁹⁷ PRÉVENIER W., op. cit., p. 112. Le *Liberaal Vlaams Verbond* est un groupe de pression pro-flamand créé en 1913 réunissant en son sein la majorité des mandataires flamands du PLP-PVV. (D'HOORE M., « Du PLP-PVV au PRL FDF », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1554-1555, Bruxelles, 1997, p. 8.)

wallon dont l'influence sur la sphère publique et politique ne cesse de s'étendre, et qui ont provoqué la naissance progressive d'un mouvement bruxellois. Les partis eux-mêmes se positionnent sur les questions communautaires, tout en subissant des forces centrifuges en interne entre communautés, mais aussi, pour le PSC et le PSB, entre gauche et droite. Lipset et Rokkan, d'ailleurs, soulignaient déjà en 1967 la particularité du système politique belge où les clivages se renforcent : « *Le processus continu de mobilisation économique, sociale et culturelle mena le pays à une polarisation entre une Wallonie francophone, industrielle et sécularisée, et une Flandre néerlandophone, catholique et rurale.* »⁹⁸ Selon les deux politologues, un tel phénomène ne peut être que favorable à l'émergence de mouvements autonomistes et fédéralistes, observation pertinente au regard des évolutions du système politique belge de cette époque.

⁹⁸ LIPSET M.S. et ROKKAN St., *op. cit.*, p. 82.

Chapitre II : Les élections législatives du 23 mai 1965

Introduction

Les élections législatives du 23 mai 1965 jouent un rôle capital pour les deux partis du gouvernement Lefèvre-Spaak. En effet, pour pouvoir réaliser la révision de la Constitution prévue par les accords de la Table ronde, ils doivent disposer d'une majorité des deux tiers dans chacune des Chambres, en vertu de l'article 131 de la Constitution. Le PLP, troisième grand parti national, n'ayant pas ratifié les accords du 25 janvier, PSC et PSB ne peuvent compter que sur leur représentation parlementaire pour faire passer les amendements constitutionnels.

Les résultats ne furent pas à la hauteur de leurs espérances. Il s'agit d'un véritable bouleversement dans les rapports de force entre les trois grands partis. Cette situation n'était pourtant pas une surprise en soi : les élections communales d'octobre 1964 avaient déjà averti les partis gouvernementaux de la désapprobation de leur politique par une grande partie de l'opinion. Cependant, l'ampleur inattendue du retournement électoral et le caractère contradictoire de l'interprétation des résultats marquent l'entrée dans une période de questionnements et de crise.

1. Un précurseur : les élections communales du 11 octobre 1964

A. Les grandes tendances des élections

Un caractère prédominant des élections communales de 1964 était leur dimension communautaire. Après une législature marquée par la polarisation toujours plus intense autour du clivage linguistique, les différents partis d'opposition ont axé leur programme sur ces questions, en réponse aux récentes législations. De nombreuses listes wallonnes, flamandes et francophones bruxelloises se sont donc inscrites pour les élections. C'est surtout dans l'agglomération et dans la périphérie bruxelloise que les listes à caractère linguistique étaient les plus présentes, en réaction à la législation linguistique de 1963. Dans les Fourons, des listes « Retour à Liège » sont également apparues. On soulignera aussi la présence massive de la Volksunie dans les provinces flamandes et la première participation du FW en Wallonie, ainsi que l'influence exercée par le MPW, le RDL et d'autres groupes de pression à vocation régionaliste ou linguistique.¹

¹ « Les élections communales du 11 octobre 1964 (I) », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°261, Bruxelles, 1964/36, p. 8-11.

Une deuxième observation concerne le PLP. En tant que « nouveau parti », les élections de 1964 sont un premier test électoral pour l'ancien Parti libéral. Sa campagne prit une dimension de politique générale, consistant à dénoncer la gestion politique des deux partis gouvernementaux, en matières linguistique, économique et fiscale.²

Un dernier élément prédominant est la dénonciation du manque de cohésion interne des partis. Les partis gouvernementaux, en réponse aux attaques électorales du PLP, dénonçaient son unité de façade. Mais ces mêmes partis étaient à leur tour critiqués pour les mêmes raisons, chacun d'entre eux étant divisé, dans la confection des listes, sur l'axe socio-économique, entre conservateurs et démocrates-chrétiens au PSC, et entre progressistes et éléments plus à gauche au PSB.³

B. Les résultats du scrutin

La grande tendance des résultats est l'échec des deux partis gouvernementaux, et donc la victoire des différents partis d'opposition. Si le PSC reste le premier parti dans la plupart des communes flamandes, et le PSB dans les agglomérations industrielles wallonnes, ils accusent un recul sensible dans ces régions traditionnellement attachées à eux. À Bruxelles, c'est le PLP qui s'affirme, en devenant le premier parti de la capitale, au détriment des deux autres. Ses résultats progressent également partout dans le pays, surtout en Wallonie. La Volksunie obtient des résultats positifs en pays flamand et le Parti communiste connaît lui aussi une progression notable dans les agglomérations industrielles.⁴

On observe donc de manière générale la sanction de la participation gouvernementale du PSC et du PSB, et le succès des partis à motivation linguistique. Il s'agit notamment du PLP bruxellois, mais aussi de la Volksunie et du FW, ainsi que de multiples petites listes francophones s'étant présentées en périphérie bruxelloise.

C. Les réactions face aux résultats

Au lendemain des élections, le Premier ministre Théo Lefèvre reconnaît que les tendances du scrutin suggèrent une désaffection de la gestion gouvernementale. Les partis gouvernementaux relativisent cependant la portée du scrutin. Paul Vanden Boeynants admet le 11 octobre que si l'usure du pouvoir a joué, la force fondamentale de son parti n'est pas atteinte. Pour Léo Collard, on peut parler de *statu quo* en ce qui concerne le PSB.

² *Ibid.*, p. 7.

³ *Ibid.*, p. 11-12.

⁴ « Les élections communales du 11 octobre 1964 (II) », in *Ibid.*, n°262, 1964/37, p. 3-8.

À Bruxelles, où le PLP signe son plus grand succès, Paul-Henri Spaak⁵ évoque que « *la démagogie de l'opposition a été payante.* »⁶

Les autres partis adoptent une attitude plus radicale. Omer Vanaudenhove se réjouit du premier succès de son parti et confirme que la population a voté pour signaler son désaveu du gouvernement. Il se prononce même pour la dissolution du Parlement. La Volksunie parle de « *coup de semonce* » pour les partis du gouvernement, qui ne parviennent pas à offrir une solution durable au contentieux entre Wallons et Flamands.⁷

Le 18 novembre, Vanaudenhove interpelle le Premier ministre au Sénat sur la décision de poursuivre une politique qui « *a été clairement et nettement désavouée par le corps électoral.* » Plusieurs tentatives d'analyses de ces changements brutaux sont réalisées dans la presse où les qualifications de poujadisme et de démagogie affluent. Quant aux différents mouvements flamands, wallons et bruxellois, ils se réjouissent des résultats des listes à vocation linguistique.⁸

D. Les grands traits des élections communales

En définitive, les élections communales de 1964 sont un premier signal d'alarme pour la coalition PSC-PSB au pouvoir. Les deux partis sont en recul et font face à l'émergence des partis d'opposition dont le programme s'articule principalement comme une désapprobation de la politique linguistique du gouvernement. En observant les grandes tendances du scrutin, on peut également souligner le caractère paradoxal des résultats. En effet, si les listes à motivation linguistique sont majoritairement sorties vainqueurs des élections, leurs programmes sont contradictoires. Le PLP, parti unitaire sur le plan institutionnel, est un vainqueur au même titre que de nombreuses listes fédéralistes ou régionalistes, comme la Volksunie en Flandre, ou les partis wallons dans le sud du pays.

⁵ Paul-Henri Spaak (25 janvier 1899 – 31 juillet 1972) : docteur en droit et homme politique socialiste bruxellois, Premier ministre en 1938 et 1939, il est ministre à Londres pendant la Seconde Guerre mondiale et réoccupe le poste de Premier ministre à deux reprises après la Libération. Grand promoteur de la construction européenne et coordinateur du Traité de Rome de 1957, il quitte son poste de Secrétaire général de l'OTAN qu'il occupe depuis 1957 en 1961 pour devenir vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement de Théo Lefèvre, où il a promu la détente avec le bloc communiste, la construction européenne et les suites de la décolonisation du Congo. (WILLEQUET J.P., « Spaak Paul-Henri », in *Biographie nationale*, t. XXXIX, supplément t. XI, *op. cit.*, 1976, p. 800-806.)

⁶ « Les élections communales du 11 octobre 1964 (III) », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, Bruxelles, n°263, 1964/38, p. 4-7.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*, p. 8-12.

2. Les programmes électoraux

L'analyse des programmes électoraux pour les élections législatives du 23 mai 1965 se limitera ici à une approche comparative des programmes des partis obtenant une représentation parlementaire à l'issue des élections, en matière institutionnelle et linguistique, dans un souci de continuité par rapport à la problématique.

On observera d'abord que les trois grands partis traditionnels évoquent peu la question constitutionnelle. PSC et PSB se réfèrent principalement à l'accord conclu le 25 janvier. Quant au PLP, principal parti d'opposition, il ne discute à aucun moment de son programme de la problématique constitutionnelle, alors qu'il s'agit pourtant d'un point d'orgue de sa campagne électorale, que ce soit à travers les affiches ou les slogans. En revanche, les plus petits partis nés de questions linguistiques, comme le FDF ou la Volksunie, attachent une importance primordiale à la question. Cela peut s'expliquer par le caractère protectionniste de ces partis, visant à protéger les intérêts de leur communauté, au sens de Tursan et De Winter.⁹

De manière générale, la confrontation des différents programmes souligne trois grandes tendances générales à partir desquelles se positionnent les partis. Un premier axe consiste en ce qu'ils approuvent ou refusent la déclaration de révision de la Constitution, ce qui laisse découvrir un désaccord total entre la majorité gouvernementale et l'opposition. Un second axe relève les raisons du rejet de la révision constitutionnelle, selon des doctrines parfois contradictoires. Enfin, le dernier concerne plutôt la position des partis sur la législation linguistique, question intimement liée à la révision constitutionnelle par la proposition d'un article 3bis (voir *supra*).

A. Premier axe

Il s'avère que seuls deux partis sont favorables à la réalisation des accords de la Table ronde, à savoir leurs deux signataires, PSC et PSB. Il est intéressant de remarquer que ceux-ci n'évoquent quasi pas ces questions dans leur programme. Le PSB souligne la parenté entre la déclaration de révision et le programme socialiste de 1961. Il ajoute cependant que des modifications à l'accord restent possibles, en se référant à l'accord du 25 janvier qui déclare que « *les travaux n'ont pas épuisé toutes les questions soulevées à l'occasion de la révision de la Constitution. (...) La liste des articles à soumettre à révision tiendra*

⁹ DE WINTER L. et HURI T., *Regionalist parties in Western Europe*, Londres / New York, Routledge, 1998.

largement compte de toutes les adaptations souhaitables. »¹⁰ Quant au PSC, il n'évoque la question qu'avec quelques mots : « *application de la révision de la Constitution* », « *Bruxelles, capitale réellement bilingue* », « *décentralisation des pouvoirs au profit des provinces, communes et groupements de communes.* »¹¹ Seuls les textes du congrès des 20 et 21 février 1965, mettant en chantier le programme du parti, permettent d'en savoir un peu plus sur la question. Le parti déclare ainsi souhaiter l'épanouissement de chaque Communauté et des relations harmonieuses entre elles, une restructuration du pouvoir exécutif, la pratique de la décentralisation et de la déconcentration, etc.¹² En soi, le parti ne reprend que les termes des accords de la Table ronde. L'impression qui ressort de ces programmes est qu'ils n'accordent pas une grande importance à la révision constitutionnelle, alors qu'il s'agit d'un enjeu primordial des élections. Une explication possible serait que les deux partis partent du principe que la révision constitutionnelle est acquise, étant donné leur représentation parlementaire imposante.

Tous les autres partis, qui forment donc l'opposition au gouvernement sortant, s'opposent à la déclaration de révision. Le PLP n'a pas évoqué cette question dans son programme, mais une grande partie de sa propagande électorale a été axée sur le rejet de la politique linguistique et la défense de la liberté linguistique des citoyens, et donc une révision des lois Gilson-Larock.¹³ Dans la première partie de son livret électoral, le PLP dresse un inventaire des échecs du gouvernement Lefèvre-Spaak :

*« Il met en péril l'unité nationale et crée un terrain propice à la pénétration de l'idée fédéraliste (...). Que faut-il penser d'un Gouvernement qui fait voter précipitamment des lois reconnues imparfaites, qui désire inscrire cette législation dans la Constitution, rendant ainsi pratiquement impossible toute amélioration (...) ? »*¹⁴

¹⁰ BRUXELLES, IEV, *Archives du PSB*, élections législatives (1961-1977), Programme PSB pour les élections législatives de 1965, p. 33.

¹¹ BRUXELLES, Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation, *Archives du Parti Social-Chrétien*, 6.2.6., programme électoral pour les élections législatives de 1965 « contrat 65-70. »

¹² *Ibid.*, XX^e congrès des 20 et 21 février 1965 à Bruxelles, mise en chantier du programme « le citoyen et le pouvoir. »

¹³ VAN DE PUT G., "Verkiezingsprogramma's", in *Res Publica. Revue de l'Institut belge de science politique*, vol. 8, n°1, Louvain, 1966, p. 83.

¹⁴ BRUXELLES, Centre Jean Gol, *Archives du Parti de la Liberté et du Progrès*, programme électoral 1965, p. 71-72.

Quant aux autres partis, dont l'assise parlementaire est plus réduite ou inexistante, ils sont tous opposés à la révision constitutionnelle, mais cette fois-ci dans son ensemble.

B. Second axe

Les raisons du rejet de la révision de la Constitution ne sont pas homogènes dans les programmes des partis d'opposition. En fait, on observe une dissension entre l'unitarisme revendiqué par le PLP et la demande d'autonomie accrue, voire de fédéralisme, exigée par les listes régionalistes en essor.

Lors de son congrès du 28 mars 1965, le PLP explique son retrait des discussions de la Table ronde. D'une part, il rejette l'amendement de l'article 23 de la Constitution garantissant la liberté linguistique et l'ajout d'un article 3bis institutionnalisant les lois Gilson-Larock. D'autre part, il refuse le principe de la triple majorité pour améliorer une série de lois qui, selon lui, « *tend à consolider la coalition gouvernementale actuelle, puisque le PSC en Flandre, et le PSB en Wallonie, sont susceptibles à eux seuls d'approcher la majorité qu'il faudra donc atteindre au sein de la représentation de chaque communauté linguistique.* »¹⁵ Le PLP s'insurge donc contre l'article 3bis qui mènerait inexorablement à un déclin de la liberté linguistique et qui, en outre, restreindrait son action gouvernementale à cause de sa représentation parlementaire inférieure à celle des deux autres grands partis traditionnels. La solution qu'il propose est celle qu'il avait confectionnée le 4 juin 1963, à savoir charger une Commission nationale de revoir l'ensemble des problèmes posés, de se prononcer sur les questions litigieuses et de proposer des mesures pour améliorer les rapports entre communautés. Dans celle-ci, les représentants du PLP s'engageraient à rejeter le fédéralisme ou le séparatisme, à favoriser un « *climat d'accueil* » dans le pays, à chercher un nouveau mécanisme de protection des minorités, à réaliser une nouvelle législation pour Bruxelles et à apporter une solution au problème des Fourons.¹⁶ Le PLP évoque donc la Commission prévue par les deux autres partis dans l'accord du 25 janvier, mais pour lui, elle doit revoir les articles 3bis et 38bis, ainsi que la législation linguistique, ces points de la déclaration de révision constitutionnelle étant imparfaits. Le PLP propose en soi d'encommissionner plusieurs points des accords PSC-PSB, qui sont pourtant considérés comme acquis par les deux partis gouvernementaux.

¹⁵ *Ibid.*, Congrès de Liège (21-25 novembre 1965) et Congrès de Bruxelles (28 mars 1965), 16A, Discours prononcé par Omer Vanaudenhove lors du VI^e congrès du PLP, le 28 mars 1965, p. 5.

¹⁶ *Ibid.*, p. 7-8.

Les autres partis d'opposition ne sont pas du même avis que le PLP. Pour eux, la lutte contre la révision constitutionnelle ne concerne pas que quelques articles litigieux, et elle ne doit pas se faire dans un esprit unitariste, mais plutôt régionaliste. C'est ainsi que la Volksunie réclame une fédéralisation de la Belgique où Flandre et Wallonie obtiennent une souveraineté, et où Bruxelles est une région gérée paritairement par les deux autres. Pour elle, la révision de la Constitution est une attaque contre la majorité flamande du pays.¹⁷ Le PC demande le fédéralisme et l'instauration de la démocratie participative, en plus d'autres réformes de structure de type communiste. Son programme se rapproche de celui de nouveaux partis wallons comme le FW ou le PWT, qui axent leurs revendications sur le fédéralisme, la démocratie participative, et une égalité de droit entre les deux communautés belges. Le FW insiste également sur le redéveloppement économique wallon, la Wallonie subissant de plein fouet la fermeture des charbonnages et les difficultés de l'industrie métallurgique.¹⁸

C. Troisième axe

L'opposition à la révision constitutionnelle concerne donc principalement l'idéal institutionnel pour les petits partis. Toutefois, un autre point de friction regroupe les forces de l'opposition, en particulier à Bruxelles, où l'on réclame l'abrogation ou la révision des lois linguistiques de 1962-1963.

C'est le FDF qui est le plus représentatif de cette dimension. Le parti, pluraliste sur les clivages socio-économique et philosophique, n'a pas participé aux élections communales de 1964, mais a apporté son soutien aux listes francophones de l'agglomération et de la périphérie. Il a ensuite reçu l'appui, pendant la campagne électorale pour les législatives, de différentes associations wallonnes et francophones de la capitale.¹⁹ Le FDF regrette que Bruxelles soit devenue la cible du « *fanatisme linguistique et raciste* », et estime qu'aucun des trois partis traditionnels n'est capable de défendre la capitale, étant donné qu'ils sont à la merci de leur aile flamande (comme le PSC), ou parce que leurs représentants francophones n'ont pas la cohésion suffisante pour affronter la majorité flamande au Parlement (comme le PSB ou le PLP).²⁰ Les élections de 1965 sont les premières auxquelles il participe. Il offre un programme mono-enjeu qui vise principalement la révision des lois

¹⁷ VAN DE PUT G., *op. cit.*, p. 93.

¹⁸ *Ibid.*, p. 96-100.

¹⁹ KASTELOOT Ch., *op. cit.*, p. 64-69.

²⁰ BRUXELLES, IEV, *Archives du PSB*, Élections législatives (1961-1977), Programmes du PSB et des autres partis, propagande électorale du FDF (1965), p. 15-17.

Gilson-Larock en trois étapes : d'abord la modification de la loi du 2 août 1963 sur l'emploi des langues dans les administrations publiques, laquelle a permis l'entrée massive de néerlandophones dans les services publics. Pour le FDF, il faut des services bilingues et ne réclamer le bilinguisme individuel qu'en dernier recours. Quant à l'emploi des langues dans les entreprises, qui, depuis 1963, dépend de la langue de la région où est établi leur siège d'exploitation, il est considéré comme contraire à l'article 23 de la Constitution. Ensuite, il réclame la modification de la loi du 30 juillet 1963 sur l'emploi des langues en matière d'enseignement, afin de rétablir la « *liberté du père de famille* » dans le choix de la langue d'enseignement de ses enfants. Enfin, il propose l'instauration d'une protection des minorités francophones situées dans les communes de l'arrondissement, grâce au recours au recensement ou à la consultation des personnes concernées.²¹ Le programme du FDF, protectionniste, vise donc essentiellement à défendre les francophones de Bruxelles et de sa périphérie, contre le « carcan » imposé par les lois de 1963, afin que Bruxelles puisse jouer son « *double rôle de capitale d'une Belgique enfin unie et de capitale de l'Europe nouvelle*. »²²

Le principal concurrent du FDF est le PLP, qui se porte lui aussi défenseur de la cause des Bruxellois francophones. C'est d'ailleurs la fédération bruxelloise du parti qui a poussé sa délégation à se retirer des discussions de la Table ronde en janvier 1965. Pour revoir la législation linguistique, le PLP se base sur la Commission permanente qu'il évoque dans son Pacte national du 4 juin 1963. Il réclame, à travers celle-ci, l'instauration du bilinguisme interne et externe dans l'administration des communes de l'agglomération par la création de deux cadres, comme le FDF. Il propose également de mettre en place une « zone de rencontre » autour de Bruxelles, comprenant treize communes administrées dans la langue du régime linguistique auquel elles appartiennent, mais devant organiser des facilités pour les minorités linguistiques en leur sein, notamment en matière d'enseignement.²³ Le programme du PLP, principalement basé sur la notion de liberté, fait de multiples références à la liberté linguistique des Belges, peu importe la région où ils habitent.

²¹ *Ibid.*, Programme électoral du FDF (3^e édition), p. 6-9.

²² *Ibid.*, p. 9.

²³ BRUXELLES, CJG, *Archives du Parti de la Liberté et du Progrès*, Bureaux directeur permanent/Comité politique 1963-1965, n°1, Documents relatifs à la réunion du Comité de direction du mardi 8 juin 1965, p. 8-9.

Quant aux petits partis régionalistes, ils offrent surtout des formulations de défense de l'une des communautés belges à travers le fédéralisme, et n'évoquent donc que quelques aspects des lois linguistiques, leur lutte étant plutôt institutionnelle. La question du retour des Fourons à Liège est cependant une partie intégrante des programmes des listes wallonnes.

D. Une campagne sous le signe de la confusion

Les programmes électoraux portent un signal majeur, qui est celui de la confusion. Les trois grands axes d'articulation des idées en matière constitutionnelle entraînent deux grandes contradictions. La première entre majorité et opposition, sur l'application ou non de la révision de la Constitution, et la seconde entre partis de l'opposition, sur le sens des modifications à apporter à la révision constitutionnelle, vers plus d'unitarisme ou de régionalisme. Finalement, on retrouve la place essentielle qu'occupe la législation linguistique, principalement pour les Bruxellois du FDF et du PLP.

3. Quelques traits de la campagne électorale

La campagne électorale de 1965 fut marquée par un calme relatif. Le 16 mai, *Le Soir* évoque la platitude du climat politique à la veille des élections, se résumant à des réunions d'usage de la part des partis traditionnels.²⁴ En fait, il n'y a que le PLP qui anima cette campagne, via une propagande antigouvernementale menée dès le lendemain de l'annonce des élections. Le nouveau parti a organisé des « shows à l'américaine » comme celui du Heysel le 28 mars. Il a investi une somme considérable dans des gadgets électoraux tels que des éponges bleues pour effacer les erreurs du gouvernement sortant, de faux billets de 1000 francs, des passeports pour « la liberté et le progrès. »²⁵ Son arme principale était d'attaquer la politique « travailliste » du gouvernement Lefèvre, à savoir une politique gauchisante provoquée par la présence socialiste au pouvoir. Le PLP est en fait, depuis sa création, alimenté par la propagande. Son action a consisté à se présenter comme le parti le plus sûr, conservateur, dont le principal objectif est de retrouver la situation d'avant, aussi bien en matière socio-économique que dans les relations entre Flamands et Wallons. Le PSC se posait quant à lui comme un parti de centre, composé d'une multitude d'horizons

²⁴ THIRY M., « Modération... », in *Le Soir*, le 16 mai 1965, p. 1 et 2.

²⁵ CRABBE V., « La propagande électorale », in *Res Publica*, op. cit., p. 14-16.

et de communautés, et qui peut donc assurer les besoins de la collectivité. Quant au PSB, il gardait un programme plus classique, visant à la prospérité de l'État-providence.²⁶

Un autre caractère de la campagne fut sa personnalisation. Elle fut pratiquée pour le président du PSC, Paul Vanden Boyenants, mais surtout pour celui du PLP, Omer Vanaudenhove. Cette démarche du président du PLP peut s'expliquer par le nouveau statut du président du parti, considéré comme porte-parole incontesté.²⁷ Il est intéressant de remarquer qu'au PSB, ce n'est pas le président Collard, mais bien le vice-Premier ministre Spaak qui représente le parti sur les affiches.²⁸

Ce calme relatif est confirmé par la presse du mois de mai. On retrouve toutefois quelques thèmes qui sont régulièrement abordés par les différents journaux dans les semaines qui précèdent les élections. C'est surtout le PLP qui est à l'œuvre de plusieurs attaques électorales face aux deux autres grands partis à la veille des élections. Il dénonce à plusieurs reprises les accords sur la révision de la Constitution soutenus par le PSC et le PSB et il insiste pour la création de la « zone de rencontre » en périphérie bruxelloise. C'est le cas par exemple d'un article publié dans *La Libre Belgique* du 15 mai où Vanaudenhove réclame que Bruxelles devienne une zone de rencontre pour les deux communautés nationales, où chacun peut parler la langue qu'il souhaite et où les minorités sont respectées.²⁹ Le PLP n'hésite pas non plus à dénoncer les dissensions internes de son principal concurrent, le PSC. Le 1^{er} mai, il critique les contradictions du PSC dont le programme économique se rapproche sur plusieurs points de celui du PLP, mais qui ne peuvent être mises en pratique à cause des « *desseins liberticides* » de son partenaire gouvernemental, le PSB. Il estime que le PSC est dominé par sa tendance de gauche qui souhaite reconduire l'alliance avec les socialistes à l'issue des élections.³⁰ Cette lutte entre les tendances plus progressistes et plus conservatrices au sein du PSC est confirmée le 4 mai par un article de *La Libre Belgique*.³¹ Une piste d'explication de cette dénonciation des divisions au sein du PSC serait que le PLP, parti récemment déconfessionnalisé et donc ouvert à toutes les opinions philosophiques, pousse l'électorat social-chrétien conservateur

²⁶ DEWACHTER W., «De propaganda vertaalt de verkiezingsgestalte van 23 mei 1965», in *Ibid.*, p. 115-116.

²⁷ PRÉVENIER W., *op. cit.*, p. 110.

²⁸ CRABBE V., *op. cit.*, p. 17.

²⁹ « Si une tripartite se révélait indispensable, son action devrait être temporaire pour régler notamment le problème de la révision constitutionnelle », in *La Libre Belgique*, le 15 mai 1965, p. 6.

³⁰ VANAUDENHOVE O., « Le premier mai et les artifices du PSC », in *La Dernière Heure*, le 1^{er} mai 1965, p. 1.

³¹ « C'est le système qu'il faudrait changer », in *La Libre Belgique*, le 4 mai 1965, p. 1.

à se tourner vers lui, et non vers un parti fragmenté sur les questions socio-économiques. Cette tendance se confirme à la lecture d'un article du vice-président du PSB, Victor Larock³², dans *Le Peuple* :

« [Le PSC] prétend n'être plus clérical et s'efforce de rester conservateur. Mais il est tellement évident que sa fraction conservatrice n'est séparée du PLP que par la crainte de voir son aile gauche faire cause commune avec nous ! (...) Cela prendra du temps, mais les regroupements finiront par s'imposer. Le pays peut se passer d'un parti double-face. »³³

Collard écrit le 20 mai : « Il ne fait aucun doute que le regroupement des conservateurs entraînera un regroupement des travailleurs, selon des formes qu'il est encore impossible à prévoir. »³⁴ Le PSC est donc, dans un climat de plus en plus déconfessionnalisé, tiraillé sur sa gauche et sur sa droite par deux partis cherchant à s'attirer ses électeurs.

Les multiples attaques du PLP pendant la campagne électorale ne restent cependant pas sans réponses. C'est principalement le PSC, dans le collimateur du PLP, qui rétorque. Sa technique consiste à exposer, lui aussi, les contradictions internes au sein du PLP, particulièrement en juxtaposant les déclarations de son président avec celles de membres flamands du parti en matière linguistique. Dans son hebdomadaire *Temps Nouveaux*, le PSC conclut « le PLP a-t-il un programme ou bien plusieurs ? »³⁵

Une polémique éclate aussi à partir du 13 mai à la suite d'un article de Vanaudenhove publié dans *La Dernière Heure*. Il déclare que les deux partis gouvernementaux auraient constitué une commission de contact ayant pour objectif de lancer une offensive de propagande contre le PLP. Il ajoute que « le fait qu'ils aient adopté une espèce de pacte de non-agression sur le plan électoral confirme sans aucun doute possible qu'ils poursuivent le dessein de reconduire leur alliance au-delà du 23 mai. »³⁶ Cette attaque est démentie dès

³² Victor Larock (6 octobre 1904 – 24 avril 1977) : homme politique socialiste, Victor Larock est le directeur politique du journal socialiste *Le Peuple* de 1944 à 1954, où il continue à écrire par la suite. Dès 1949, il est élu député à Bruxelles et deviendra chef du groupe socialiste de la Chambre entre 1965 et 1968, en plus d'être un membre éminent du Bureau politique du PSB. Après avoir occupé le poste de ministre du Commerce extérieur entre 1954 et 1957 et celui de ministre des Affaires étrangères de 1957 à 1958 en remplacement de Spaak, il devient ministre de l'Éducation nationale et de la Culture dans le gouvernement Lefèvre jusqu'en 1963, avant son remplacement par Henri Janne lorsqu'il donne sa démission en protestation à la législation linguistique. (« Larock Victor », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 212.)

³³ LAROCK V., « Les deux droites », in *Le Peuple*, le 17 mai 1965, p. 1.

³⁴ COLLARD L., « Le front des travailleurs socialistes », in *Ibid.*, le 20 mai 1965, p. 1.

³⁵ EVARISTE, « Coup d'œil », in *Temps Nouveaux*, le 1^{er} mai 1965, p. 2.

³⁶ VANAUDENHOVE O., « Front commun PSC-PSB », in *La Dernière Heure*, le 13 mai 1965, p. 1.

le lendemain par les présidents du PSC et du PSB. Collard déclare que « *chaque parti va aux élections les mains libres. Il n'y a aucun engagement en vue de la reconduction de la formule gouvernementale ou de la structure du futur gouvernement.* »³⁷ Cependant, Vanaudenhove appuie à nouveau ses soupçons le 21 mai en insistant sur le rôle joué par le Premier ministre Théo Lefèvre, dont l'influence au sein du PSC est forte, et dont les préférences pour les socialistes sont connues. En effet, il n'a plus jamais dissimulé son intérêt pour une coalition avec les socialistes depuis le 26 mai 1960, lors de son discours progressiste de Louvain, alors qu'il était encore président du PSC.³⁸

4. Les résultats

Il ne sera ici question que des résultats des élections législatives pour la Chambre et le Sénat, il ne sera donc pas discuté des résultats pour les différents conseils provinciaux, qui ont été élus eux aussi sur base du scrutin du 23 mai.

A. Résultats généraux du scrutin

À partir des résultats bruts des élections tirés des chiffres du *Moniteur belge*, disponibles dans l'annexe 2, il est possible de calculer la répartition des votes des électeurs entre les différentes listes en présence à la Chambre et au Sénat, et d'en déduire la moyenne au niveau national.

Proportion des voix obtenues par les partis au Parlement aux élections du 23 mai 1965

Partis	Chambre	Sénat	Moyenne
PSC	32%	32%	32,00%
PSB	26,27%	25,98%	26,13%
PLP	20,08%	19,93%	20,01%
VU	6,22%	5,67%	5,95%
PC	4,24%	4,68%	4,46%
FDF	1,34%	1,32%	1,33%
FW	0,43%	0,44%	0,44%
PWT	0,42%	0,39%	0,41%
Autres listes	1,88%	1,31%	1,60%
Blancs et nuls	7,12%	8,27%	7,70%
Total	100%	100%	100,00%

Source : « Élections législatives. Résultats des élections du 23 mai 1965, renouvellement intégral de la Chambre et du Sénat », in *Moniteur belge*, Bruxelles, 1965.

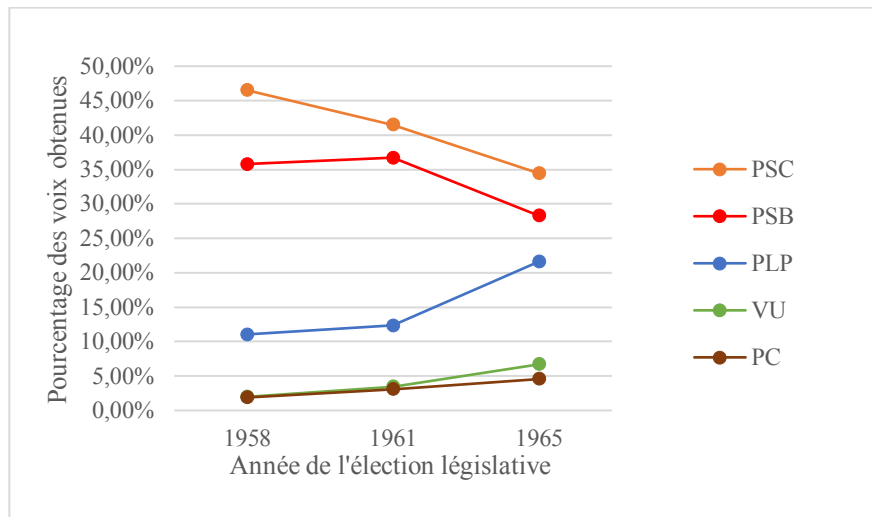
³⁷ « Nous allons aux élections les mains libres », in *Le Peuple*, le 14 mai 1965, p. 2.

³⁸ STÉPHANY P., *Les années 60 en Belgique*, Bruxelles, Racine, 2006, p. 113.

Une première observation d'ordre général est le maintien de la hiérarchie entre les différents partis. Le PSC reste le premier parti de Belgique, devant le PSB, le PLP arrivant en troisième position. La Volksunie, qui ne présente des listes qu'en Flandre, est le quatrième parti national, devant le PC. Enfin, trois partis régionaux ont obtenu un résultat relativement important, pour leur première participation à des élections législatives : le FDF et deux listes de l'Action Commune wallonne, le FW à Charleroi et le PWT à Liège. On remarquera également la proportion importante de votes blancs ou nuls, dépassant les 7% à la Chambre et les 8% au Sénat.

B. Évolution des résultats par rapport aux élections précédentes

Résultats des partis aux élections législatives pour la Chambre (1958-1965)



Source : « Les élections législatives du 23 mai 1965 », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°288, Bruxelles, CRISP, 1965/20.

En comparant les résultats des élections législatives de 1965 avec les derniers scrutins, on observe en revanche une évolution notable des résultats. Ainsi, le PSC, en recueillant 34,45% des suffrages à la Chambre (votes blancs et nuls non compris), obtient son pire résultat depuis 1939. Le PSB, avec 28,28% des votes, n'avait pas obtenu pareil résultat depuis l'instauration du suffrage universel masculin en 1919. Le PLP, autrefois Parti libéral, obtient en revanche son meilleur score depuis 1919. En ce qui concerne les plus petits partis (Volksunie et PC), ils sont sur une pente croissante.

Un autre phénomène important à souligner est l'augmentation sensible de la part des bulletins blancs et nuls, passant de 4,96% à 7,12% entre 1958 et 1965 à la Chambre, ce qui

est souvent interprété comme signe de désapprobation.³⁹ On a aussi observé une diminution de la participation électorale, passant de 92,33% à 91,8% entre 1961 et 1965.⁴⁰ Une constatation intéressante est le taux de mobilité important des électeurs, s'élevant à 16,97%, un chiffre qui n'avait plus été atteint depuis 1946. Les élections accusent donc un mouvement électoral considérable.⁴¹ Par rapport aux élections de 1961, le PSC perd 7,01% de ses électeurs, le PSB en perd 8,45%, tandis que le PLP connaît une hausse fulgurante de 9,21%.

Le score de la Volksunie dans les arrondissements flamands uniquement atteint 10,17%, ce qui est le résultat le plus élevé pour un parti flamingant depuis la Libération. De même, le score du FDF, s'il n'est compris que dans les arrondissements dans lesquels il se présente, atteint 8,29%. Pour le PWT, il s'agit de 5,15%, et pour le FW, de 3,46%.⁴²

C'est à Bruxelles que les mouvements électoraux sont les plus impressionnants : le PSC recule de 8,38% et le PSB de 15,38%, alors que le PLP augmente de 16,41% et devient le premier parti de la capitale, et que le FDF y fait une percée significative.⁴³

C. La nouvelle composition des Chambres

La répartition des sièges entre les différents partis dépend des calculs de répartition, ainsi que de la cooptation d'une partie des sénateurs. Les résultats définitifs de la composition des Chambres ne seront donc en réalité connus que plusieurs jours après les élections. De plus, la comparaison de la répartition des sièges entre les différents partis dans chacune des Chambres est presque impossible à cause de la loi du 3 avril 1965 qui modifie la répartition des sièges au Parlement pour adapter la représentation parlementaire à la démographie belge, faisant augmenter la proportion d'élus flamands.

À la Chambre, le PSC perd 19 sièges et en obtient 77. Le PSB passe quant à lui de 84 à 64 sièges par rapport à la législature précédente (-20). Le PLP remporte le plus grand succès, passant de 20 à 48 sièges (+28). La Volksunie reçoit 12 parlementaires (+7) et les communistes 6 (+1). Le fait nouveau est l'apparition de représentants de trois nouveaux

³⁹ « Les élections législatives du 23 mai 1965 », in *op. cit.*, p. 11-13.

⁴⁰ FRAEYS W., « Les résultats des élections législatives du 23 mai 1965 », in *Res Publica, op. cit.*, p. 134.

⁴¹ *Ibid.*, p. 135-136.

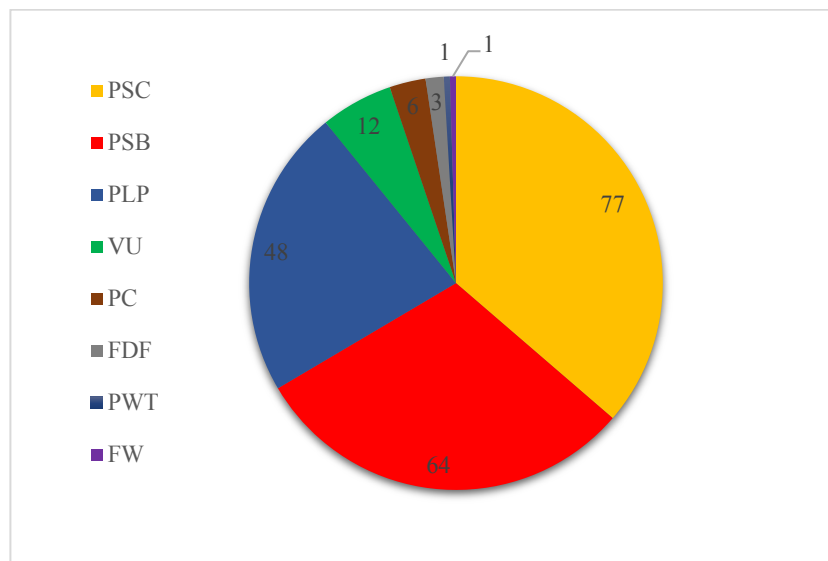
⁴² *Ibid.*, p. 139.

⁴³ *Ibid.*, p. 140-141.

partis à la Chambre : 3 élus du FDF, 1 élu du PWT et 1 élu du FW.⁴⁴ Il s'agit de la première représentation, au Parlement, de listes défendant les intérêts wallons et bruxellois.

Avec 141 sièges à eux deux, le PSC et le PSB ne disposent plus de la majorité des deux tiers nécessaire pour amender la Constitution, à un siège près. Les deux partis doivent donc, en théorie, compter sur l'appui d'au moins un membre d'un autre parti pour pouvoir voter la révision des articles soumis au *Moniteur*.

Répartition des sièges entre les partis à la Chambre des Représentants (1965)



Source : « Les élections législatives du 23 mai 1965 », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°288, Bruxelles, CRISP, 1965/20.

Au Sénat, après cooptation, les résultats définitifs sont de 76 sièges pour le PSC (-6), 52 sièges pour le PSB (-21), 40 pour le PLP (+20), 5 pour la Volksunie (+3), 4 pour les communistes (+3), et 1 pour le FDF (graphique en annexe 3). PSC et PSB y disposent donc toujours de la majorité des deux tiers pour la révision de la Constitution.

D. Un raz-de-marée confus

Les résultats des élections confirment le caractère contradictoire de la campagne électorale. Ils sont, dans les grandes lignes, semblables aux résultats des élections communales de 1964. Dans les deux cas, les partis vainqueurs sont ou bien les promoteurs d'un retour à l'unitarisme, comme le PLP, ou bien les partisans d'un régionalisme accru, comme les listes francophones bruxelloises, wallonnes, ou la Volksunie. On peut lire dans

⁴⁴ « Les élections législatives du 23 mai 1965 », in *op. cit.*, p. 21.

la *Volksgazet* du 26 mai : “*Wij hebben (...) geschreven dat de Belgen gekozen hadden voor de verwarring en de moeilijkheden, door aan hun mistevredenheid uiting te geven in alle denkbare richtingen.*”⁴⁵ La confusion règne dans les partis gouvernementaux, mais pour eux, le caractère prédominant des résultats reste le « raz-de-marée » du PLP, qui empoche, en seulement une élection, 48 sièges supplémentaires au Parlement et qui fait plus que doubler sa représentation parlementaire. On rappellera aussi une fois de plus l’arrivée de nouveaux partis à la Chambre, provoquant une plus grande fragmentation électorale, et permettant à plusieurs représentants de listes régionalistes de faire entendre leur voix dans les institutions.

Comment interpréter ces résultats ? Plusieurs pistes d’explication peuvent être explorées pour comprendre ce renversement de tendance. En ce qui concerne les facteurs d’ordre conjoncturel, il y a sans doute le mécontentement général de la population face à la politique menée par le gouvernement Lefèvre-Spaak. Il s’agit d’abord d’une incompréhension de la législation linguistique de 1962-1963. Les résultats à Bruxelles en sont les plus représentatifs : le PLP, qui était le troisième parti de la capitale, y devient la première formation politique. Les francophones bruxellois, particulièrement touchés par les lois linguistiques de l’été 1963, semblent avoir sanctionné les partis gouvernementaux en votant pour le principal parti d’opposition, qui propose une alternative plus acceptable pour les francophones de l’agglomération et de la périphérie, ou bien en votant pour le FDF, parti dont le programme vise principalement à protéger la « liberté » des francophones bruxellois. De manière plus large encore, on peut estimer que l’aspiration régionaliste qui se développe depuis plusieurs années en Flandre et en Wallonie atteint un point de non-retour, provoquant le succès des partis flamingants et wallingants.

Mais la politique linguistique n’est pas la seule responsable. Le gouvernement Lefèvre était également devenu impopulaire à cause d’une politique fiscale fortement critiquée. En plus d’une hausse progressive de la fiscalité directe, le gouvernement a décidé en 1961 d’augmenter de 6 à 7% la taxe de transmission. Ces modifications étaient nécessaires face à la croissance des dépenses publiques toujours plus forte, provoquée par la crise congolaise, aux conséquences résultant de l’application du Pacte scolaire dans l’enseignement, et aux améliorations apportées au système de la sécurité sociale. En 1962, le gouvernement procéda aussi à une réforme fiscale majeure. Il s’agissait d’un projet

⁴⁵ “Gaet de zegevierende oppositie het nu beter doen? », in *Volksgazet*, le 25 mai 1965, p. 1 et 6.

ancien, qui devait faciliter la fiscalité directe par l'application d'un Impôt Unique. Il s'est avéré, en fin de compte, que la réforme menée par le ministre des Finances aboutit à une complication du système fiscal, et le caractère plus « juste » recherché par la réforme ne fut pas atteint.⁴⁶ Malgré ces augmentations, les budgets se sont principalement clôturés par des *mali*, sauf en 1964. Pour combler ses besoins, l'État pratiqua également de nombreux emprunts à l'étranger, lesquels gonflaient de manière rapide la dette publique, qui passa, en seulement cinq ans, de 400 à 500 milliards de francs.⁴⁷ Cette gestion financière fut particulièrement critiquée par le PLP tout au long de la campagne électorale, au cours de laquelle il se présentait comme le Sauveur dont le pays avait besoin. Vanaudenhove confirmait encore, à la veille des élections, que le point essentiel du programme du PLP était l'assainissement des finances publiques pour sauver la monnaie belge et l'avenir du système économique du pays.⁴⁸

D'autres politiques du gouvernement sont à de multiples reprises évoquées dans les journaux pour expliquer le mécontentement général de la population : la réforme de l'assurance maladie-invalidité ayant provoqué la grève des médecins; l'augmentation des cotisations sociales; les aides sociales inférieures destinées aux professions libérales; ou encore le vote, finalement abandonné, d'un projet de loi favorable aux petits inciviques.⁴⁹

On peut ajouter à ce mécontentement général une autre hypothèse, plutôt d'ordre structurel : les élections de 1965 seraient marquées par un mouvement de déconfessionnalisation intense de la vie politique. Il s'agit en effet des premières élections auxquelles la nouvelle formule « PLP » se présente, abandonnant l'anticléricalisme traditionnel du Parti libéral au profit de l'ouverture aux catholiques. Si le principal objectif du parti était d'attirer une clientèle conservatrice en se laissant pénétrer par d'autres opinions philosophiques, alors les résultats des élections semblent confirmer ses desseins. De même, après une longue période de tension intense sur le clivage philosophique, marquée par la question royale et la guerre scolaire, les élections de 1965 affichent un profil nouveau. Les questions religieuses ne sont pas évoquées pendant la campagne électorale. C'est le conflit centre-périphérie qui s'épanouit, notamment en se couplant au clivage socio-économique dans une Wallonie qui réclame un redressement rapide de son économie

⁴⁶ BAUDHUIN F., *Histoire économique de la Belgique 1957-1968*, Bruxelles, Émile Bruylant, 1970, p. 286-294.

⁴⁷ VANDEPUTTE R., *Histoire économique de la Belgique (1944-1990)*, Bruxelles, Labor, 1993 (Economie 2000), p. 91-92.

⁴⁸ SIAENS L., "Inzet der verkiezingen", in *Het Laatste Nieuws*, le 21 mai 1965, p. 1 et 3.

⁴⁹ « Les élections du mécontentement », in *La Libre Belgique*, le 24 mai 1965, p. 1.

en crise. Les programmes des partis attestent de l'importance de ces deux questions, à travers les propositions linguistiques, constitutionnelles, financières et socio-économiques. Ainsi, le déclin des questions philosophiques entamé lors des élections de 1961 semble poursuivre son cours en 1965, au détriment du PSC, et au profit des listes régionalistes ou du PLP.

5. Les consultations royales

Les consultations royales se sont déroulées dès le 24 mai et se sont poursuivies jusqu'à la nomination d'un informateur, le 1^{er} juin. Le Roi a consulté de nombreuses personnalités. On citera ainsi le président de la Chambre, le président du Sénat, le vice-Premier ministre sortant Paul-Henri Spaak, les présidents des trois partis traditionnels, mais aussi plusieurs vice-présidents de partis et chefs de groupes parlementaires, les représentants des trois syndicats nationaux, le président de la Fédération des Industries Belges et celui de la Banque Nationale, et plusieurs personnalités politiques éminentes. Selon le CRISP, les consultations royales se sont déroulées de manière traditionnelle sans innovation majeure.⁵⁰

Le caractère confidentiel des consultations du Roi a pour conséquence une certaine limitation dans l'exploration du sujet. Les archives du Roi Baudouin n'étant pas encore disponibles à ce jour, cette partie de la recherche se base principalement sur les quelques documents qui ont pu être trouvés dans les papiers des trois partis traditionnels, ainsi que sur les différents journaux dépouillés. On retiendra cinq grandes lignes directrices qui accompagnent les premiers jours de la crise.

A. La réaction des partis en interne

Au lendemain des élections, les partis réunissent leurs bureaux politiques afin d'examiner les résultats. Étant donné le bouleversement total de la répartition des voix par rapport aux élections de 1961, chaque parti essaie d'appréhender le nouvel équilibre et surtout sa position dans celui-ci.

Les archives du Comité national du PSC sont inexistantes : elles ne comprenaient que les convocations pour chaque réunion du Comité. Les papiers de l'informateur révèlent cependant que le PSC a rédigé le 24 mai un « document préparatoire aux négociations gouvernementales. » Ce document reprend l'ensemble des grandes idées des programmes

⁵⁰ « La crise gouvernementale en Belgique (mai – août 1965), in *op. cit.*, p. 4.

des trois partis traditionnels et vise à souligner les points qui soulèveront sans doute des contestations dans le cas d'une négociation en vue de former une coalition, « *quels que soient d'ailleurs les partenaires en cause.* »⁵¹ Le PSC ne semble donc pas exclure, malgré sa défaite électorale, la participation à un nouveau gouvernement, mais il n'émet pas non plus de préférence quant au partenaire de coalition. En ce qui concerne la révision de la Constitution, le document exige de convenir rapidement d'un délai précis pour le vote des articles, mais n'explore pas la question plus en profondeur.⁵² Pourtant, au lendemain de la réunion du 24 mai, le président du PSC Vanden Boyenants annonce à la presse : « *Nous n'excluons pas l'opposition.* »⁵³ Le 25 mai, c'est le Bureau de l'aile wallonne du PSC qui se réunit. On y déclare qu'aucune décision n'a encore été faite sur la formule gouvernementale, et que « *toutes les formules ont des avantages, mais aussi des inconvénients sérieux. Il ne faut pas être les arbitres de la situation.* »⁵⁴ Lors des débats entre les mandataires, on observe une forte division des opinions quant à la possible coalition : tripartite, bipartite entre PSC et PLP, opposition du PSC. Toutefois, la plupart d'entre eux sont d'accord pour souligner que la révision constitutionnelle reste l'enjeu essentiel du futur gouvernement.⁵⁵

Le PSB tient lui aussi une réunion de son Bureau politique le 24 mai. Le communiqué du Bureau insiste sur le net recul du PSB qui est interprété comme le résultat de l'action des diviseurs, à savoir les petites listes dissidentes ou wallingantes. Le PSB prévoit dès ce jour l'organisation d'un congrès national pour analyser la situation et y remédier.⁵⁶ Le Bureau se réunit à nouveau le 31 mai. Les notes personnelles du président Collard semblent attester d'une discussion visant à comprendre les causes de l'échec électoral du PSB. Parmi les raisons évoquées, on souligne notamment les difficultés de fonctionnement du parti (coordination, propagande), la montée du fédéralisme en Wallonie, et les échecs socialistes dans le gouvernement Lefèvre. Dans ses notes, Collard retranscrit : « *Les convictions de la reconduction du gouvernement PSB-PSC nous ont fait du tort.* »⁵⁷ Il semble donc que le

⁵¹ LEUVEN, Katholieke Universiteit Leuven Documentatie en Onderzoekcentrum voor België, *Papiers August De Schryver*, n°24, 4.15.1/1, Documents préparatoires aux négociations gouvernementales, le 24 mai 1965, p. 1.

⁵² *Ibid.*, p. 7.

⁵³ « Le PSC reste le parti le plus fort, mais n'exclut pas l'opposition », in *La Libre Belgique*, le 25 mai 1965, p. 4.

⁵⁴ BRUXELLES, CPCP, *Archives du PSC*, B.II.010, Compte-rendu de la réunion de l'aile wallonne du 25 mai 1965, p. 1.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 1-2.

⁵⁶ BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard*, n°IV-3, Communiqué du Bureau politique du PSB, le 24 mai 1965.

⁵⁷ *Ibid.*, n°I-A6-1.09, Notes manuscrites de Léo Collard sur la réunion du Bureau politique du PSB, le 31 mai 1965.

PSB partait du principe qu'une reconduction de l'alliance avec les sociaux-chrétiens était probable. Enfin, Spaak demande au cours de la séance quels sont les points des lois linguistiques que les socialistes veulent changer. Le PSB ne serait donc pas défavorable à une amélioration des lois Gilson-Larock, chose qui n'est pourtant pas communiquée officiellement jusqu'à présent.

En ce qui concerne le PLP, son Comité de direction se réunit pour la première fois depuis les élections le 25 mai. Dans son communiqué, il souligne le rejet de la politique du gouvernement PSC-PSB par l'opinion, ainsi que celui de la révision de la Constitution.⁵⁸ Le 26 mai, c'est le Bureau politique du parti qui se réunit. Le président Vanaudenhove y énonce les raisons qui, selon lui, expliquent le succès du parti : la déconfessionnalisation, la défense de la liberté, les problèmes linguistiques provoqués par le gouvernement Lefèvre, et l'effort de propagande constante du parti depuis sa création.⁵⁹ Après discussion avec d'autres membres du parti, qui évoquèrent de nouvelles raisons (jeunesse des candidats, confiance de certains groupes de la population, lutte contre l'étatisme, etc.), le président propose de mener une enquête en interne pour mieux comprendre les facteurs du succès de son parti. Il semble que le PLP vise en ce sens à consolider son succès à plus long terme. Lorsqu'il s'agit de discuter de l'éventuelle participation gouvernementale, il déclare qu'il est trop tôt pour en parler, parce qu'il n'y a pas encore eu de proposition : « *Personne ne nous demande quelque chose. Par conséquent, nous ne demandons rien non plus.* »⁶⁰ Vanaudenhove explique également qu'il faut dorénavant laisser le temps au Roi pour réaliser ses consultations et que le Bureau politique ne doit se positionner sur aucune question avant la fin de celles-ci.

B. Interpréter les résultats

La question de l'interprétation des changements électoraux ne préoccupe pas que les partis, la presse se faisant aussi l'écho de la volonté d'une compréhension plus profonde des résultats. Plusieurs pistes d'explication sont données, mais quelques grandes tendances se dégagent.

⁵⁸ BRUXELLES, CJG, *Archives du Parti de la Liberté et du Progrès*, Bureaux directeur permanent/Comité politique 1963-1965, n°1, Communiqué du Comité directeur, le 25 mai 1965.

⁵⁹ *Ibid.*, Archives du Conseil national 1965, n°23, Retranscription de la réunion du Bureau politique du 26 mai 1965, p. 1-2.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 6.

L'échec du PSC est interprété par les sociaux-chrétiens comme étant le résultat d'une montée de l'extrémisme et de la puissance des démagogues : « *Le PLP a fait une opération spectaculaire de renouvellement, qui paie presque d'office, comme un nouveau magasin attire ne fut-ce que les curieux (...).* »⁶¹ D'ailleurs, le *Standaard* n'hésite pas à comparer la victoire du PLP avec celle des Rexistes en 1936.⁶² Manu Ruys⁶³ explique que deux raisons seraient à l'origine de l'échec social-chrétien : la mauvaise gestion du contentieux linguistique, qui justifie le succès électoral de la Volksunie, du FDF et du PLP parce qu'ils refusent la méthode du compromis, et la tendance plus structurelle à un déplacement des voix vers la droite dans l'opinion belge.⁶⁴ Plusieurs élus du PSC attribueront quant à eux l'échec du parti au mécontentement général provoqué par le gouvernement Lefèvre.⁶⁵

En ce qui concerne le PSB, les journaux conservateurs sont particulièrement critiques. Tout au long des consultations royales, *La Libre Belgique*, qui ne cache pas sa préférence pour une coalition PSC-PLP, développe l'hypothèse d'une société nouvelle, marquée par des mutations sociologiques profondes, auxquelles le PSB ne parvient pas à s'adapter, étant trop accroché à la Charte de Quaregnon. Elle explique que l'amélioration du niveau de vie des travailleurs modifie considérablement le choix de l'électeur :

« Un grand nombre de socialistes, qui connaissent une heureuse déprolétarianisation (...) en ont assez de l'étatisme. (...) De même qu'ils ne croient plus à l'État-providence, ils ne croient plus à la lutte des classes. (...) Les vrais conservateurs sont donc bien les leaders socialistes qui ne comprennent rien à l'évolution de la société et qui, du même coup, ne parviennent pas à conserver leurs électeurs. »⁶⁶

⁶¹ « Coup d'œil », in *Temps Nouveaux*, le 29 mai 1965, p. 2.

⁶² «PVV-kiezerskorps van 1965 even sterk als liberaal-rexistische massa in 1936», in *De Standaard*, le 29 mai 1965, p. 2.

⁶³ Manu Ruys (25 février 1964) : issu d'une famille de la bourgeoisie chrétienne d'Anvers, Ruys, actif dans plusieurs mouvements de jeunesse flamingants avant la guerre, entre au *Standaard* en 1949 où il se spécialise en politique intérieure et congolaise. Il prend sa retraite en 1989. Ruys est un défenseur des valeurs chrétiennes, flamandes, libérales et démocratiques, mais il ne déclare pas sa position dans le journal comme un outil de propagande du PSC. Dans son ouvrage *De Vlamingen* (1972), il explique son engagement pour la Flandre. (BERTEM L., *De verreikende kijk van Manu Ruys op Congo over de periode 1958-2000*, mémoire Université Gent, 2003-2004 (http://www.thesis.net/manu_ruys/manu_ruys_inhoud.htm) page consultée le 16 avril 2018).

⁶⁴ RUY M., «Evolutie naar centrum-rechts», in *De Standaard*, le 25 mai 1965, p. 1.

⁶⁵ « Un informateur cette semaine », in *Le Soir*, le 30 mai 1965, p. 2.

⁶⁶ « La tête dans le sable marxiste », in *La Libre Belgique*, le 26 mai 1965, p. 1.

Les journaux socialistes s'opposent vivement à ces considérations. Pour Collard, dans un article du *Peuple*, la principale cause de l'échec socialiste est le manque d'information de l'opinion publique par le parti au gouvernement, ayant créé une impopularité croissante du PSB, renforcée par l'agitation de l'épouvantail travailliste dans la propagande du PLP.⁶⁷ Le 1^{er} juin, Marc-Antoine Pierson⁶⁸ relève l'importance de la législation linguistique dans le choix des électeurs, mais relativise la portée de cette question en confirmant les déclarations de Collard.⁶⁹

La victoire du PLP, enfin, est aussi discutée. Pour Vanaudenhove, la question linguistique n'est pas la raison principale du succès du PLP, contrairement à ce que pense Ruys. C'est plutôt l'impopularité du gouvernement, l'attachement des Belges à la liberté économique, et la réussite de la nouvelle formule partisane « PLP ».⁷⁰ Les socialistes ne sont pas du même avis : pour eux, c'est la propagande antigouvernementale, la politique démagogique adaptée au goût du client et le soutien tacite de la presse qui ont permis aux libéraux leur succès.⁷¹ À travers ses déclarations, il semble naître une forte opposition au PLP chez les socialistes.

C. La question épineuse de la révision constitutionnelle

La thématique de la révision de la Constitution pose de nombreuses interrogations dans l'opinion. Maintenant que le PSC et le PSB ne disposent plus de la majorité des deux tiers nécessaire à la Chambre, quelles sont les perspectives ?

Dès les résultats des élections connus, le président du PLP déclare à la presse que son parti ne refusera pas de discuter à nouveau des projets constitutionnels : « *Nous demeurons un parti national, prêt à collaborer à condition que nos réserves au sujet de l'article 3bis soient acceptées et que fonctionne la commission nationale tripartite préconisée par la Table ronde.* »⁷² Cependant, une hypothèse apparaît progressivement dans la presse libérale et, en partie, sociale-chrétienne, qui consiste à opérer une dissociation entre le problème de

⁶⁷ COLLARD L., « Le Parti reste le Parti », in *Le Peuple*, le 27 mai 1965, p. 1.

⁶⁸ Marc-Antoine Pierson (26 mars 1908 – 5 septembre 1988) : avocat et homme politique socialiste bruxellois, il devient député en 1952. À partir de 1962, il est chef du groupe socialiste à la Chambre et défend un socialisme progressif et l'unitarisme. Il deviendra sénateur coopté dès 1968 puis ministre d'État en 1974. (GÉORIS M., « Pierson Marc-Antoine », in *Nouvelle biographie nationale*, t. IX, *op. cit.*, p. 290-291.)

⁶⁹ PIERSON M.-A., « Les leçons d'un scrutin », in *Le Peuple*, le 1^{er} juin 1965, p. 1 et 2.

⁷⁰ « M. Vanaudenhove estime que son parti doit, sous certaines conditions, entrer au gouvernement », in *Le Soir*, le 25 mai 1965, p. 3.

⁷¹ HOUSIAUX A., « Victoire de la réaction », in *Le Peuple*, le 25 mai 1965, p. 1.

⁷² « Le succès du PLP n'est pas dû aux problèmes linguistiques », in *La Libre Belgique*, le 25 mai 1965, p. 4.

la révision constitutionnelle et celui de la formation du nouveau gouvernement. Cette formule émerge d'abord dans les paroles du président du Sénat, Paul Struye.⁷³ Dans une déclaration à la presse le 25 mai, le sénateur social-chrétien explique qu'il n'y a pas d'impasse ou de pays ingouvernable, et que les difficultés sont exagérées. Si la majorité des deux tiers n'existe plus, il faut trouver une autre majorité, et donc une autre formule, car l'accord de base de la Table ronde n'est pas intangible.⁷⁴ Cette déclaration a rapidement été interprétée comme étant un plaidoyer pour un rapprochement entre le PSC et le PLP, ce dernier réclamant de nouvelles formules pour 3bis. Cette prise de position de Struye sera applaudie par plusieurs journaux libéraux. Ainsi, *Het Laatste Nieuws* déclare le lendemain que les problèmes linguistiques ne doivent pas peser sur la formation du gouvernement, et qu'il faut donc créer la commission nationale prévue par la Table ronde pour trouver une solution à ces problèmes.⁷⁵ Le 31 mai, c'est *La Dernière Heure* qui propose à nouveau cette « mise au frigo », à travers l'encommissionnement de la révision de la Constitution, car il s'agit d'une « longue » tâche, et en soulignant ensuite que « le caractère d'urgence de la crise gouvernementale est – lui – tout différent et beaucoup plus impératif. »⁷⁶

Cette dissociation entre les deux problèmes n'est cependant pas acceptée par tous, particulièrement au sein du PSB et du PSC flamand. La position du PSB est clarifiée par son vice-président, Jos Van Eynde⁷⁷, le 28 mai. Il critique vivement la déclaration de Struye qui signifie, selon lui, la volonté d'un rapprochement avec le PLP : “*Wij weten wel wat hij bedoelt. Hij waant dat heel het politiek probleem van dit ogenblik is terug te brengen tot een rekensommetje: men brengt CVP-ers en PVV-ers bijeen, bij voorkeur onder leiding van*

⁷³ Paul Struye (1^{er} septembre 1896 – 16 février 1974) : issu d'une famille bourgeoise et francophone gantoise, il gravit les échelons de la carrière juridique pendant l'entre-deux-guerres tout en collaborant avec le milieu social-chrétien et en publiant des articles dans *La Libre Belgique*. Dès 1945, il entre au Comité national du PSC avant de devenir sénateur en 1946 et d'occuper plusieurs postes ministériels. Président du Sénat entre 1950 et 1954, puis entre 1958 et 1973, il s'intéresse aussi particulièrement à la politique internationale et à la construction européenne. (GROSBOIS Th., « Struye Paul », in *Nouvelle biographie nationale*, t. VIII, op. cit., 2005, p. 344-349.)

⁷⁴ “*Ik begrijp niet dat men spreekt over een uitzichtloze toestand, een slop, een onregeerbaar land. Men overdrijft moeilijkheden. Een meerderheid heeft het beginsel van de grondwetsherziening aangenomen; dit meerderheid bestaat niet meer; er moet dus worden gezocht naar een nieuwe meerderheid. (...) De toestand zou alleen uitzichtloos zijn, indien de partijen zouden zeggen dat de basis van het grondwetsakkoord niet mag worden veranderd. Men moet naar andere formules zoeken en blijf geven van goede wil en verzoening.*” (“Grondwetsakkoord nu wijzigen of bevriezen?”, in *De Standaard*, le 26 mai 1965, p. 1.)

⁷⁵ SIAENS L., “Het beheer van het land”, in *Het Laatste Nieuws*, le 26 mai 1965, p. 1 et 3.

⁷⁶ « Nombreux contacts politiques officiels », in *La Dernière Heure*, le 31 mai 1965, p. 4.

⁷⁷ Jos Van Eynde (4 janvier 1907 – 22 mars 1992) : Journaliste puis rédacteur en chef dans le quotidien socialiste *Volksgazet* dès 1944, et député dès 1946, il est membre du PSB. Théophile Joris ou « Jos » Van Eynde devient vice-président du Parti socialiste en 1954. (“Van Eynde Jos”, in VAN MOLLE P., op. cit., p. 351.)

M. Paul Struye en dan heeft men een regering.”⁷⁸ Il clarifie ensuite la position du PSB : pour lui, l’accord constitutionnel forme un tout, il s’agit de concessions mutuelles entre Flamands et Wallons. Si une partie de l’accord tombe, alors tout explose, et plus personne n’est lié. Quant au PSC flamand, sa position est exprimée par le « Groupe des Huit »⁷⁹ le 25 mai, qui déclare que les propos de Struye ne sont que des illusions s’il pense qu’un nouvel accord constitutionnel est possible. Leur opinion en matière constitutionnelle reste donc inchangée.⁸⁰

La confusion règne dans la presse jusqu’à la fin du mois de mai. Alors que certains journaux réclament la « mise au frigo » du problème linguistique et constitutionnel, d’autres rappellent son caractère essentiel. *La Libre Belgique* explique le 27 mai que la révision constitutionnelle peut se faire si l’on consent des modifications réclamées par le PLP.⁸¹ *Le Soir* pense que le PSC et le PSB accepteraient ces modifications, mais déplore le silence du PLP sur la question.⁸² C’est finalement le PSB qui prend position la première fois le 31 mai, à l’issue de la réunion de son Bureau politique, en déclarant que la révision constitutionnelle doit avant tout être assurée.⁸³ À la même date, le *Vlaamse Volksbeweging*⁸⁴ s’y oppose, parce qu’elle est néfaste pour les Flamands, et réclame la réalisation du fédéralisme.⁸⁵

⁷⁸ VAN EYNDE J., “Opgelet: Sedert Zondag is er geen Vlaming minder in België!”, in *Volksgazet*, le 28 mai 1965, p. 1.

⁷⁹ Le Groupe des Huit ou *Groep de Acht* est une sorte de groupe de pression parlementaire au sein du PSC flamand, regroupant quatre députés et quatre sénateurs, disposant de liens étroits avec le mouvement flamand extraparlémentaire et publiant régulièrement des articles dans les quotidiens flamands. (WITTE E. et VAN VELTHOVEN H., *Les querelles linguistiques en Belgique. Le point de vue historique*, Bruxelles, Le Cri, 2011 (Histoire), p. 135.) Son porte-parole est le vice-président du PSC, Jos De Saeger.

⁸⁰ « Le Roi a suspendu ses consultations », in *Le Soir*, le 28 mai 1965, p. 1.

⁸¹ « L’échec électoral des fédéralistes », in *La Libre Belgique*, le 27 mai 1965, p. 1.

⁸² « M. Auguste de Schryver chargé d’une mission d’information ? », in *Le Soir*, le 27 mai 1965, p. 1.

⁸³ LAROCK V., « La prise de position socialiste facilitera-t-elle la tâche d’un informateur ? », in *Le Peuple*, le 1^{er} juin 1965, p. 1.

⁸⁴ Mouvement lancé en 1956, il s’agit d’une continuation de l’action politique non partisane et pluraliste sur le plan idéologique du mouvement flamand après la Deuxième Guerre mondiale. Lors du congrès d’Anvers de 1962, Wilfried Martens y a présenté les grandes lignes d’un nouvel État belge sur base fédérale, lequel devient le modèle institutionnel défendu par le mouvement. Le VVB a notamment lutté pour l’adaptation des sièges parlementaires sous le gouvernement Lefèvre, contre la révision constitutionnelle, et pour la flamandisation de l’Université de Louvain. (PITTERY VAN SON L., “Vlaamse Volksbeweging”, in *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. II, Tiel / Amsterdam, Lannoo, 1975, p. 1902-1904.)

⁸⁵ “VVB: verkiezingsuitslagen niet helemaal gunstig voor Vlaanderen”, in *De Standaard*, le 1^{er} juin 1965, p. 2.

D. Les perspectives de coalition gouvernementale

La question de la formule gouvernementale est intimement liée à celle de la révision constitutionnelle. Étant donné le silence des partis, on ne peut à ce stade qu'émettre des hypothèses.

La position du PSB n'est pas encore connue officiellement à la fin du mois de mai. On évoque toutefois rapidement qu'une partie importante de la base du parti souhaite une cure d'opposition.⁸⁶ Le 29 mai, la fédération bruxelloise du parti se prononce contre une tripartite.⁸⁷ En ce qui concerne le PLP, malgré l'absence de communiqué officiel, on évoque, de plusieurs sources internes au parti, qu'il refuserait lui aussi une tripartite.⁸⁸ Quant au PSC, il ne fait aucune déclaration officielle sur ses préférences gouvernementales pendant les consultations du Roi.

L'idée d'un gouvernement unissant les trois partis nationaux est une conséquence immédiate de la révision constitutionnelle : pour obtenir la majorité des deux tiers, les trois partis nationaux sont les seuls susceptibles d'émettre un vote positif (les autres partis étant considérés comme des listes extrémistes qui ont, pendant toute la campagne, combattu la révision de la Constitution). En théorie, les trois partis peuvent approuver la révision des articles sans pour autant se trouver ensemble au gouvernement; tout parti de l'opposition peut apporter son soutien à une proposition de la majorité. En pratique, PSC et PSB sont formellement attachés à la révision de la Constitution, laquelle a été travaillée et discutée pendant plusieurs années, après deux tentatives échouées dans les années 1950. L'accord auquel ils sont parvenus repose sur des bases fragiles. Un moyen pour arriver à appliquer l'accord de la Table ronde sans devoir le reprendre au départ serait donc de poursuivre les négociations avec le PLP, qui avait déjà discuté pendant plusieurs mois avec les autres partis, et de pouvoir réaliser la révision constitutionnelle au plus vite. Cette volonté de rapidité dans la démarche constitutionnelle est vue comme parallèle à la formation d'une tripartite dans la presse, et elle semble corrélée avec les déclarations de ceux qui s'opposent à une dissociation entre problème constitutionnel et problème gouvernemental. En effet, ce sont ceux qui dissocient les deux problèmes qui sont le plus formellement opposés à une tripartite. Ces derniers sont principalement des journaux libéraux qui évoquent la possibilité

⁸⁶ « Le Bureau du PSB examine les résultats des élections », in *Le Soir*, le 25 mai 1965, p. 2.

⁸⁷ « La position des socialistes bruxellois », in *Ibid.*, le 29 mai 1965, p.3.

⁸⁸ « PLP : opposition à la tripartite », in *Ibid.*, le 30 mai 1965, p.1.

d'une coalition PSC-PLP. En revanche, ceux qui proposent de résoudre au plus vite le problème évoquent la possibilité d'un gouvernement à trois. C'est le cas du *Soir* qui explique qu'une tripartite, « *basée sur un compromis touchant à la révision de la Constitution, pourrait seule permettre au pays de sortir de l'impasse actuelle.* »⁸⁹

À côté de cette tendance générale, on remarquera également le refus total d'une reconduction du gouvernement PSC-PSB dans plusieurs journaux. Pour *La Dernière Heure*, « *la reconduction de cette alliance étatiste prendrait l'allure d'un véritable coup de force antidémocratique* », à la vue des résultats des élections.⁹⁰ C'est aussi le cas du *Laatste Nieuws* et de *La Libre Belgique*, cette dernière écrivant au nom des conservateurs sociaux-chrétiens. Van Eynde, au nom du PSB flamand, ne cache cependant pas l'attrait de cette formule, laquelle serait avantageuse pour les socialistes.⁹¹ Mais les déclarations des fédérations wallonnes et bruxelloises du PSB ne semblent pas suivre cette voie, préférant l'opposition.

E. Les fractures au sein des partis

Le lendemain des élections est trouble. La confusion règne au sein des partis, face à des interprétations contradictoires du succès ou de l'échec de l'un ou de l'autre. Les deux partis de la majorité ne sont plus unis autour de la question constitutionnelle, des voix s'élèvent au sein du PSC ou du PSB à contre-courant des discours qui avaient été tenus jusqu'alors. De manière générale, on observe une fracturation des trois partis nationaux autour de la question de la Constitution et, parce qu'elle y est liée, de celle de la coalition gouvernementale.

On constate une première division au sein du PSC. Le parti, dont la branche flamande est largement majoritaire au Parlement, est divisé selon l'aile linguistique. Alors qu'il semble se développer une tendance pour un rapprochement vers le PLP dans l'aile wallonne, comme attesté dans les articles de *La Libre Belgique*, mais aussi chez certains protagonistes de la réunion de l'aile wallonne du parti, le PSC flamand souligne sa volonté de maintenir l'accord constitutionnel à tout prix, au détriment d'une collaboration avec les libéraux. On observe également des critiques formulées par les socialistes sur le « tournant

⁸⁹ « La révision de la Constitution compromise », in *Ibid.*, le 25 mai 1965, p. 1.

⁹⁰ « Victoire du bon sens », in *La Dernière Heure*, le 24 mai 1965, p. 7.

⁹¹ VAN EYNDE J., « Zij betreuren... », in *Volksgazet*, le 1^{er} juin 1965, p. 1.

à droite » du PSC, malgré sa forte composition démocrate-chrétienne, afin de récupérer les électeurs qu'il a perdus au profit du PLP.⁹²

Une seconde division est perceptible au sein du PSB. Les socialistes flamands, qui s'expriment par la voix de Van Eynde, n'hésitent pas à montrer leur préférence pour le PSC. Il semble que l'on peut expliquer cette tendance, du moins en partie, par la force des sociaux-chrétiens flamands au sein de leur parti et au Parlement. Pour les socialistes flamands, une collaboration avec le PSC ne serait que positive pour l'autonomie de la Flandre et la révision constitutionnelle. Le vice-président du parti socialiste a d'ailleurs, tout au long du moins de mai, critiqué le caractère « anti-flamand » du PLP.⁹³ En revanche, les socialistes wallons et bruxellois ne cachent pas leur déception au regard des résultats électoraux et sont nombreux à réclamer une cure d'opposition. Victor Larock a d'ailleurs écrit dans *Le Peuple* du 25 mai qu'il ne donnait pas un an à un éventuel gouvernement PSC-PLP.⁹⁴

Enfin, il faut souligner le silence du PLP quant à ses préférences. La presse révèle l'impression que le PLP est ouvert à une collaboration avec le PSC, mais aucune communication officielle ne le confirme. Pour plusieurs acteurs, ce « silence radio » des libéraux s'expliquerait par les difficultés qu'ils rencontrent à maintenir l'unité de vue entre des fédéralistes wallons ou flamands, des séparatistes, des unitaristes, et des Bruxellois régionalistes. Un article de Larock écrit le 1^{er} juin témoigne de cette hypothèse :

*« On comprend l'embarras de M. Vanaudenhove auquel on demande aujourd'hui de prendre ses responsabilités et de faire des propositions susceptibles de dénouer la crise actuelle. (...) Or, les événements veulent à présent que ce soit à ce parti, aux positions mal définies, que l'on demande une solution satisfaisant à la fois ses membres, les Wallons exigeant des garanties, les Flamands sociaux-chrétiens et aussi les socialistes (...). »*⁹⁵

⁹² "Gaan de christen-democraten zich voor de wegen van M. Vanaudenhove laten spannen?", in *Ibid.*, le 26 mai 1965, p. 1.

⁹³ Voir, par exemple : VAN EYNDE J., "Neen, er is geen plaats voor Vlamingen in de PVV", in *Ibid.*, le 16 mai 1965, p. 1 et 6.

⁹⁴ LAROCK V., « Après le scrutin », in *Le Peuple*, le 25 mai 1965, p. 2.

⁹⁵ LAROCK V., « La prise de position socialiste facilitera-t-elle la tâche d'un informateur ? », in *Ibid.*, le 1^{er} juin, p. 2.

Il convient toutefois de souligner que rien dans les archives du PLP ne permet de confirmer ces divisions d'opinion à ce moment, mais que les documents des organes du PLP sont loin d'être exhaustifs.

Conclusion

Le maître mot des élections législatives de 1965 est sans doute la confusion. Elles ont été marquées par une campagne contradictoire entre fédéralistes et unitaristes sur un fond d'opposition, non pas à un parti, mais à une politique gouvernementale et à une révision de la Constitution en préparation. Les résultats ont confirmé cette contradiction et ont rompu avec la stabilité traditionnelle de l'électorat belge, tout en provoquant une plus importante fragmentation électorale et en compliquant la révision constitutionnelle.

On retiendra aussi les résultats des partis régionalistes lors des élections. D'une part, même si le phénomène n'est pas nouveau en Flandre, la Volksunie a connu les meilleurs résultats d'un parti flamand depuis la Libération. D'autre part, les deux sièges obtenus par deux partis wallons et les trois sièges conquis par le FDF sont une première dans l'histoire politique belge. Si en 1965 on tente de relativiser quelque peu cette petite victoire, les élections suivantes, qui se tiendront en 1968, seront secouées par l'essor encore plus important de ces partis régionalistes, à l'origine d'une nouvelle crise gouvernementale. C'est en ce sens que l'on peut considérer les élections de 1965 comme un scrutin de « rupture » : il souligne l'entrée dans la vie politique de nouveaux partis, qui joueront un rôle essentiel dans les futures réformes de l'État.

Les premiers jours qui suivent les élections sont marqués par de nombreuses interrogations au sein de chaque parti, aussi bien sur la politique à mener que sur leur organisation interne. Alors que les partis gouvernementaux avaient réussi à maintenir leur unité en signant les accords de la Table ronde, la sanction électorale bouleverse leur équilibre fragile et accentue les forces centrifuges en leur sein. Des questions dont la réponse semblait acquise, comme la législation linguistique ou les concessions de la révision de la Constitution, sont de nouveau sur la table. Le 2 juin, après une semaine de consultations royales, le mot crise est employé pour la première fois. *La Dernière Heure* pose en effet la question : « *La crise ministérielle sera-t-elle aussi difficile à résoudre qu'en 1925 ?* »⁹⁶

⁹⁶ Voir *La Dernière Heure* du 2 juin 1965.

Chapitre III : La mission d'information d'August de Schryver

Introduction

Après une période troublée au cours de laquelle les partis tentent de comprendre l'ampleur du bouleversement électoral, le Roi fait appel à un informateur dont le principal objectif sera de chercher les bases d'une possible formation gouvernementale tout en tenant compte du statut de Constituante des Chambres élues. Très vite, la question constitutionnelle est ainsi entièrement rattachée à celle de la formation d'un nouveau gouvernement.

Le choix du Roi se porte sur un ministre d'État dont les méthodes, l'expérience et le caractère paraissent les plus adéquats pour la situation délicate dans laquelle se trouve le pays. Sa mission peut être divisée en trois phases distinctes, qui visent à accumuler assez d'informations pour pouvoir alors se lancer dans la recherche d'un compromis entre les factions politiques. Toutefois, le travail de l'informateur sera perturbé par l'implication toujours plus importante des partis, que soit par la voix de leur président ou de leur Bureau politique, qui entravera ses démarches de conciliation.

1. La nomination d'August De Schryver

Le 2 juin, la presse annonce la nomination d'August De Schryver comme informateur du Roi. Il ne s'agit pas d'une pratique courante en 1965, le premier informateur ayant été nommé par Léopold III en 1935. Elle ne s'impose que lorsque la formation du nouveau gouvernement s'annonce complexe et que plusieurs formules gouvernementales sont possibles. En général, le Roi opte pour un homme expérimenté, ministre d'État ou ancien Premier ministre, ayant une connaissance fine des enjeux et des acteurs. Ce fut le cas en 1965.¹

August De Schryver est né le 16 mai 1898. Après avoir reçu un enseignement bilingue, il mena des études de droit et entra à la Cour d'appel de Gand. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, il intégra le mouvement flamand. Pour lui, le problème linguistique était avant tout un problème social. Membre du Parti catholique dès 1921 et élu député pour la première fois en 1928, il représentait l'aile démocrate-chrétienne du parti, et se faisait

¹ DANDOY R., « La formation des gouvernements en Belgique », in DELWIT P., PILET J.-B. et VAN HAUTE E. (dir.), *op. cit.*, p. 306.

défenseur des intérêts sociaux des travailleurs. Il fut ensuite le premier président du PSC qui succéda au Parti catholique en 1945.² C'est à ce moment qu'il joua un rôle essentiel lors de la question royale, jusqu'à démissionner de son poste de président en 1949 à cause de son désaccord avec la ligne du parti concernant le retour du Roi.³ Au cours des années 1960, De Schryver a conservé une forte influence au sein du PSC, où il jouait le rôle de gardien du programme et de l'idéologie de la démocratie chrétienne. Il était aussi fortement préoccupé par l'unité du parti, laquelle était menacée par le déclin de son ciment confessionnel résultant de la fin de la lutte philosophique avec le Pacte scolaire. De Schryver était également opposé à une trop grande autonomie de la Flandre, qui pourrait provoquer une désintégration du parti ou même du pays : pour lui, la Belgique devait rester un État unitaire où chaque communauté pourrait s'épanouir en entretenant des rapports courtois et harmonieux avec les autres.⁴ De Schryver ne s'était pas représenté aux élections législatives de 1965.

Le choix de ce ministre par le Roi peut sans doute être interprété de deux manières différentes. On peut tout d'abord souligner que De Schryver était considéré comme un modèle de pacification en période de crise. Dans sa carrière, il fut confronté à plusieurs reprises à des contextes politiques difficiles et il participa parfois à leur détente. Il fut ainsi ministre de l'Agriculture en 1935 avant d'entrer comme ministre de l'Intérieur au sein du gouvernement Van Zeeland II (1936-1937), dans une période de tension à la veille de la Seconde Guerre mondiale, marquée par la montée des extrémismes aux élections de 1936 et les scandales politico-financiers. Il fut aussi ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Pierlot à partir de 1943, en pleine guerre. Enfin, il fut invité par Eyskens en 1959 en tant que ministre du Congo et du Rwanda-Urundi en pleine décolonisation. De Schryver accéléra la politique de son prédécesseur en faveur de l'indépendance du Congo et présida la Table ronde de janvier et février 1960 à Bruxelles qui établit la date d'indépendance de la colonie.⁵ Il était ainsi connu pour sa sincérité, sa discrétion, mais surtout pour son intérêt pour la pacification politique et la recherche de stabilité. Il détestait le fanatisme qu'il reliait à ses expériences des années 1930 et prit acte de l'expérience de coopération qu'il avait

² KWANTEN G., VERHOOGEN J. et VINTS L., *Inventaris van het archief van Minister van Staat August E. De Schryver (1898-1991)*, Louvain, KADOC-KUL, 1993 (KADOC inventarissen en repertoria, 34), p. 2-4.

³ KWANTEN G., *August-Edmond De Schryver (1898-1991). Politieke biografie van een gentleman-staatsman*, Louvain, Universitaire Pers Leuven, 2001 (KADOC-Studies, 27), p. 386.

⁴ *Ibid.*, p. 592-595.

⁵ KWANTEN G., VERHOOGEN J. et VINTS L., *op. cit.*, p. 3-6.

connue dans le cabinet Van Zeeland pour cibler une pacification idéologique, communautaire et sociale dans la suite de sa carrière. Il s'agit d'un médiateur et d'un démineur dans les situations difficiles.⁶ Le choix de De Schryver comme informateur pourrait donc s'expliquer, en partie, par un contexte de crise reconnu immédiatement par le Souverain après le bouleversement électoral du 23 mai.

Une deuxième piste d'explication réside plutôt dans l'expertise de De Schryver à l'issue des négociations sur la révision de la Constitution. Il fut en effet un membre actif du groupe de travail politique mis au point par le gouvernement Lefèvre en 1962, où son intérêt pour l'unitarisme l'avait parfois fortement opposé aux socialistes. Il y avait réclamé la reconnaissance de l'autonomie culturelle de chaque communauté et se faisait le promoteur de modifications constitutionnelles mineures, craignant l'inefficacité des institutions qui résulterait d'une approche trop radicale. Lors des discussions de la Table ronde, il était membre puis président de la délégation PSC. Il dirigea également les travaux de la sous-section sur les organes législatif et exécutif qui discutait des matières qui devinrent les articles 3bis et 38bis auxquels s'oppose vivement le PLP. En mars 1965, il exprimait clairement sa volonté de voir la révision constitutionnelle aboutir.⁷ Ainsi, la nomination de De Schryver pourrait également signifier que le Roi accorde lui aussi la priorité à la révision de la Constitution, en sachant pertinemment que l'informateur placerait celle-ci au sommet de ses priorités.

2. Première phase : une prise de renseignements (2 juin – 7 juin)

A. Conception de la mission

Dans une interview donnée à la presse, l'informateur explique sa conception de la mission d'information :

« Je désire connaître le sentiment des dirigeants des partis sur les possibilités de formules gouvernementales, formules qui seront directement liées à la question de la révision constitutionnelle et aux autres problèmes qui se posent. »⁸

⁶ KWANTEN G., *op. cit.*, p. 630-632.

⁷ *Ibid.*, p. 598-607.

⁸ « M. De Schryver a commencé sa mission d'information », in *La Libre Belgique*, le 3 juin 1965, p. 1.

Pour De Schryver, les deux problématiques sont liées : « *Des questions qui touchent à la Constitution, aux institutions et à l'harmonisation des rapports entre Wallons et Flamands sont autant de questions qui intéressent le pays, donc le prochain gouvernement.* »⁹ De Schryver est donc partisan de la thèse selon laquelle la formation du gouvernement et la révision constitutionnelle sont des questions qui ne peuvent être dissociées. Remarquons qu'il ne s'en tient pas uniquement à la révision, et qu'il déclare vouloir s'intéresser aussi aux problèmes économiques et sociaux dans ses entretiens.

Dans ses papiers personnels, on retrouve une autre formulation de la mission que lui a donnée le Roi : « *Sa première tâche consistera à rechercher la possibilité de former un gouvernement disposé à mener à bien la révision de la Constitution et donc de trouver une majorité au Parlement.* »¹⁰ Il semble que l'on peut ici confirmer la thèse selon laquelle le Roi accorde la priorité à la révision constitutionnelle, ce qui peut expliquer le choix de la personnalité de l'informateur.

Ce dernier confie dans ses archives ses paroles au Roi lorsque celui-ci lui a proposé la mission : il ne pensait pas pouvoir réaliser un accord, mais plutôt pouvoir fournir des indications utiles : « *Ik aanvaard, er echter op wijzend dat ik hoegenaamd niet overtuigd ben dat ik een beginselakkoord zal kunnen bewerken onder de leiders van de drie nationale partijen, maar mijn zending zal vermoedelijk bepaalde nuttige indicaties opleveren.* »¹¹

Les papiers d'August De Schryver sont cependant très laconiques, en particulier pour la première phase de sa mission d'information. On n'y retrouve aucune note sur ses entretiens, ses démarches, ou même les sujets évoqués. Seules les personnalités qu'il a rencontrées sont connues. Le 2 juin, il discute avec les présidents des Chambres (Achille Van Acker et Paul Struye), avec l'ancien Premier ministre Théo Lefèvre, Paul-Henri Spaak, et avec le président du PSB Léo Collard. Le lendemain, il a un entretien avec les présidents du PLP et du PSC. Il revoit ensuite Omer Vanaudenhove le 4 juin. Les jours suivants seront principalement consacrés à des réflexions et des rencontres avec le Roi. Il convient également d'un autre entretien avec les présidents du PSB et du PLP le 8 juin.¹² Les rencontres que réalise August De Schryver restent donc très limitées, se cantonnant à « l'élite politique », c'est-à-dire aux grandes personnalités des institutions, mais aussi aux

⁹ *Ibid.*, p. 2.

¹⁰ LEUVEN, KADOC, *Archief August-Edmond De Schryver*, 4.15.1/2, Éphémérides du mois de juin 1965.

¹¹ *Ibid.*, Dagboek, p. 1.

¹² *Ibid.*, p. 3-5.

grands représentants des trois piliers sociologiques de la Belgique, les présidents des trois partis traditionnels. Cette approche peut être expliquée par le fait que l'informateur, grand partisan d'une politique de pacification, avait une vision de la politique belge dont la principale caractéristique était un pluralisme idéologique, entraînant une organisation de partis puissante et disciplinée. Pour lui, les compromis devaient se faire sous forme d'accord au sommet entre les représentants de piliers.¹³

B. La position des trois partis traditionnels

Au début de la mission d'information, la position adoptée par les trois partis traditionnels commence à s'éclaircir, après le choc des élections. On retrouve toujours la tension entre dissociation ou non de la révision constitutionnelle et de la formation du gouvernement.

En ce qui concerne le PSB, les propos du président Léo Collard sont clairs. Après que le Bureau du parti ait annoncé, à l'issue de sa réunion du 31 mai, la primauté de la question constitutionnelle, il publie un article le 2 juin dans lequel il explique que la question principale de la formation du gouvernement, qui est « *d'intérêt national* », est le problème constitutionnel. Il déclare que « *ceux qui imaginent qu'il pourrait être mis au frigo commettent une lourde erreur ou se font de singulières illusions.* »¹⁴ On ne dispose toutefois pas d'informations sur les intentions du parti en ce qui concerne la participation gouvernementale ou l'opposition ni sur la possibilité de modifier les textes de l'accord de la Table ronde.

Le 3 juin, la position du PSC est connue à l'issue de la réunion de son « Cocopo », qui regroupe son Comité national, les membres des groupes parlementaires et les ministres de l'équipe gouvernementale sortante. Le PSC reste unanimement d'accord pour respecter les engagements pris en matière de révision constitutionnelle, mais ne rejette pas la possibilité d'apporter des modifications aux accords, si ceux-ci sont acceptés par les deux partis signataires du 25 janvier.¹⁵ Il est toutefois intéressant de souligner que l'ensemble du monde social-chrétien n'est pas forcément du même avis. C'est le cas de Manu Ruys qui, dans le *Standaard*, rappelle à plusieurs reprises que les points litigieux de la révision de la Constitution peuvent être confiés à une commission tandis qu'un nouveau gouvernement

¹³ KWANTEN G., *op. cit.*, p. 630-632.

¹⁴ BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard.*, n°IV-5, article de Léo Collard « Il est d'intérêt national... », le 2 juin 1965.

¹⁵ « Le PSC reste fidèle à l'accord constitutionnel », in *Le Soir*, le 4 juin 1965, p. 2.

applique les décisions qui ne requièrent pas d'amendement constitutionnel (comme les mesures de déconcentration, de décentralisation ou d'autonomie culturelle).¹⁶

La position du PLP est quant à elle beaucoup plus problématique parce qu'elle n'est pas encore officiellement donnée par son organe politique. Pourtant, le 1^{er} juin, le Baron Kronacker¹⁷ accorde un entretien au journal *Le Soir* dans lequel il défend des positions radicales : révision de la frontière linguistique, rattachement des Fourons à la province de Liège, rejet des lois Fayat sur le corps diplomatique, rejet de la loi sur l'emploi des langues dans les entreprises, et refus du PLP de participer à un autre gouvernement qu'à une coalition PSC-PLP.¹⁸

Cette déclaration sera fortement critiquée dans la presse. Pour Jos Van Eynde, ces propos témoignent à nouveau du mépris du PLP pour la majorité flamande du pays.¹⁹ Il souligne aussi les critiques du vice-président du PLP envers le *Liberaal Vlaams Verbond*²⁰, dont plusieurs libéraux font partie.²¹ Le 7 juin, il se réjouit des réactions du *LVV* ayant condamné la déclaration de Kronacker, ainsi que de celle du député Grootjans²² ayant refusé d'approuver ses propos.²³ Le 5 juin, c'est le président Vanaudenhove qui prend position dans *La Dernière Heure*, en déclarant :

¹⁶ RUYS M., "Wijzigen is niet afwijzen", in *De Standaard*, le 4 juin 1965, p. 2.

¹⁷ Paul Kronacker (5 novembre 1897 – 3 février 1994) : grand industriel, le baron Kronacker est un homme politique du PLP, député de l'arrondissement de Louvain. Après avoir occupé plusieurs postes ministériels, notamment pendant la Seconde Guerre mondiale, il fut président de la Chambre des représentants de 1958 à 1961. Il fut nommé ministre d'État en avril 1963. (« Kronacker Paul », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 206.)

¹⁸ « Le baron Kronacker nous dit... », in *Le Soir*, le 1^{er} juin 1965, p. 1 et 3.

¹⁹ VAN EYNDE J., "Herrie met Kronacker?", in *Volksgazet*, le 4 juin 1965, p. 1.

²⁰ Le *Liberaal Vlaams Verbond* (*LVV*) est un mouvement libéral flamand visant à regrouper les organisations libérales de Flandre, créé le 5 octobre 1913. Après avoir revendiqué une politique progressiste aux niveaux social et linguistique, il plaide après la Libération une application stricte des lois linguistiques et il appuie le renouveau libéral réalisé par le PLP. Plusieurs de ses membres étaient issus du PVV, comme Willy De Clercq, Herman Vanderpoorten ou Frans Grootjans. Il fut également un acteur essentiel pour la scission linguistique du PLP. (« Liberaal Vlaams Verbond », in *Odis*.

(<http://www.odis.be/hercules/search2.php?searchMethod=simple&search=Liberaal%20Vlaams%20Verbond> page consultée le 26 avril 2018))

²¹ VAN EYNDE J., "Grenzen en vrienden van M. Vanaudenhove", in *Volksgazet*, le 2 juin 1965, p. 1.

²² Frans Grootjans (24 janvier 1922 – 20 février 1999) : rédacteur en chef puis directeur du journal *De Nieuwe Gazet*, Grootjans est membre du *LVV*. Il devient député de l'arrondissement d'Anvers en 1954 pour le Parti libéral et le restera jusqu'en 1987. Il entre pour la première fois au gouvernement en 1966. En 1972, il jouera un rôle essentiel dans la scission linguistique du PLP et il deviendra le second président du PVV en 1973. (« Frans Grootjans », in *Odis*. (<http://www.odis.be/hercules/toonPers.php?taalcode=nl&id=36540> page consultée le 26 avril 2018))

²³ VAN EYNDE J., "Thans zonder vraagteken: Herrie om Kronacker!", in *Volksgazet*, le 7 juin 1965, p. 1 et 7.

« Le PLP, quant à lui, tout en estimant que la révision de notre Charte fondamentale est incontestablement l'une des grandes étapes de notre histoire (...), se doit de constater que certaines questions économiques et financières réclament une solution immédiate. (...) À notre sens, il serait extrêmement regrettable, sinon dangereux, que les négociations relatives à la révision de la Constitution retardent ou paralysent la formation du gouvernement (...). »²⁴

Le PLP semble donc plutôt s'orienter vers la volonté d'une dissociation des deux problèmes. La réaction de la presse est de souligner les grandes frictions au sein de ce parti. On rappelle que l'opposition du parti à l'article 3bis consistait initialement en ce que la triple majorité réclamée (majorité dans la Chambre et dans chaque groupe linguistique) conduirait à un partenariat éternel entre socialistes et sociaux-chrétiens, ayant chacun la majorité nécessaire dans chaque groupe linguistique pour voter ou non les lois. Cependant, celle-ci ne peut plus être atteinte par le PSC et le PSB seuls au vu de la nouvelle représentation parlementaire du PLP (48 élus à la Chambre et 40 au Sénat) : l'argument des libéraux tombe à l'eau. La presse pense qu'en réalité, les libéraux wallons ne sont pas opposés à 3bis. Ce serait plutôt le cas des libéraux flamands, parce qu'il accorde une trop grande priorité aux Wallons, et des libéraux bruxellois, parce qu'il empêche de modifier rapidement les lois Gilson-Larock. C'est ce qui est dénoncé dès le 2 juin dans *Le Peuple* :

« Voilà le PLP dans l'obligation de prendre ses responsabilités en matière constitutionnelle et de concilier, sous les yeux d'une opinion publique attentive, les options opposées des représentants d'un parti. (...) Si le PLP est uni contre 3bis, c'est pour des raisons différentes... »²⁵

La plupart des journaux consultés réclament donc une prise de position du PLP pour clarifier une position en matière constitutionnelle et gouvernementale.

²⁴ VANAUDENHOVE O., « Notre prospérité d'abord ! », in *La Dernière Heure*, le 5 juin 1965, p. 1.

²⁵ HOUSIAUX A., « Le char du vainqueur », in *Le Peuple*, le 2 juin 1965, p. 1.

3. Seconde phase : la clarification des positions (8 juin – 12 juin)

La deuxième phase de la mission d'August De Schryver consiste à chercher la position exacte de chacun des différents acteurs. Cependant, les prises de position publiques des partis compliquent sa tâche et son travail de conciliation.

A. Le mémorandum de l'informateur

Pendant le week-end de la Pentecôte, l'informateur a confectionné un mémorandum de dix points à l'intention des présidents des trois partis traditionnels pour connaître au mieux leurs points de vue et chercher des formules de rapprochement en matière constitutionnelle.²⁶ Il s'agit d'un ensemble de questions voire de propositions qui portent sur l'éventualité d'une action gouvernementale et constitutionnelle.

Dans ce document, De Schryver reprend en grande partie les points ayant reçu l'approbation des trois partis pendant les discussions qu'ils ont menées autour de la Table ronde : adaptation des institutions aux exigences d'efficacité, et harmonisation des relations entre Flamands et Wallons par l'application des mesures constitutionnelles et réglementaires prévues. En ce qui concerne les points litigieux, c'est-à-dire les articles 3bis et 38bis, l'informateur ne propose toujours pas d'alternative : « *acceptation des garanties contenues dans le système combiné art. 3bis-art. 38bis aussi longtemps qu'un accord sur une autre base n'aura pas été atteint.* »²⁷ En revanche, il souligne qu'une modification des lois linguistiques, telle que réclamée par l'ensemble des partis d'opposition, n'est pas forcément impossible, et demande aux présidents de partis de formuler leurs propositions à ce niveau. La question bruxelloise serait cependant examinée par la Commission permanente prévue par les accords de la Table ronde du 25 janvier, alors qu'il s'agit d'un élément essentiel du programme du PLP.

Les autres points du mémorandum concernent principalement la politique économique, financière et sociale du gouvernement, dans des formulations très larges. On y reconnaît cependant plusieurs points du programme PLP, tels que la recherche de l'équilibre budgétaire sans recours à l'emprunt extérieur, la nécessité de progrès social pour les indépendants – dont le PLP s'est fait le grand défenseur dans la campagne électorale – ou encore la surveillance des dépenses en matière d'enseignement. L'examen des questions des forces armées est quant à elle une réponse apportée aux programmes du PLP et du PSB.

²⁶ Voir annexe 4.

²⁷ LEUVEN, KADOC, *Archief August-Edmond De Schryver*, n°4.15.1/2, Avant-projet des bases éventuelles d'une action gouvernementale, le 8 juin 1965.

Le mémorandum de l'informateur, même s'il s'agit au départ d'un questionnaire, est donc une première tentative de rapprochement d'ordre général entre les trois partis, sans pour autant apporter de solution tranchée, dans un souci de recherche de compromis.

On ne dispose pas des réponses du PSC et du PLP à ce questionnaire. De Schryver rapporte seulement que Collard et Vanaudenhove ont émis des réserves à la vue du mémorandum. Dans les archives de Léo Collard, on apprend juste que le PSB donne priorité à la révision de la Constitution et qu'il n'accepterait une révision éventuelle des lois linguistiques qu'après l'application des réformes prévues par la Table ronde.²⁸ De Schryver prévoit dès lors une première rencontre des trois présidents de partis en sa présence pour le jeudi 10 juin, où il ne sera prévu de discuter que des questions constitutionnelles et linguistiques.²⁹ C'est donc vraisemblablement toujours ce sujet qui est le point de discorde principal entre les partis nationaux.

B. Le communiqué du PLP du 8 juin

Le 8 juin, le Comité directeur du PLP se réunit. À l'issue de la réunion, le parti livre un communiqué de presse qui définit sa position en matière de révision de la Constitution et où il critique la situation financière et économique du pays.

En ce qui concerne la révision constitutionnelle, le PLP propose de créer immédiatement la Commission permanente pour l'amélioration des relations communautaires, comprenant des personnalités du monde politique, universitaire, culturel, économique et social, dont la tâche première serait de rechercher une solution aux problèmes des relations entre les communautés nationales. Ces matières sont définies, de manière générale, comme la recherche d'un climat de compréhension, de la protection des minorités linguistiques, de la création d'une zone de rencontre autour de l'agglomération bruxelloise, et du retour des Fourons à Liège.³⁰ Le PLP réclame donc une nouvelle formule à l'article 3bis, et la modification de la frontière linguistique. Il ajoute qu'il reste fidèle aux autres mesures auxquelles les trois partis nationaux sont arrivés lors des discussions de la Table ronde. Toutefois, « *il réaffirme le caractère intangible de l'esprit de l'article 23 de la Constitution qui garantit la liberté linguistique; il maintient son opposition la plus*

²⁸ BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard*, n°II-C.1.-02, Réponse du Bureau politique du PSB au mémorandum de l'informateur, s.d.

²⁹ LEUVEN, KADOC, *Archief August-Edmond De Schryver*, n°4.15.1/2, Dagboek, p. 8-10.

³⁰ BRUXELLES, Archives Générales du Royaume, *Papiers Harmel*, n°560, Communiqué de presse du Comité de direction du PLP, le 8 juin 1965.

formelle à l'introduction de l'article 3bis qui, entre autres, institutionnaliserait les lois Gilson-Larock. »³¹ Pour le PLP, il y a donc deux points de cristallisation : les lois Gilson-Larock et l'article 3bis. En revanche, aucune allusion n'est faite à l'article 38bis sur la sonnette d'alarme.

Ce document fut rendu public le jour même où l'informateur a donné au président du PLP le mémorandum qui visait à clarifier sa position, notamment en matière linguistique et constitutionnelle, lequel était défini, par August De Schryver lui-même, comme un « *document non-public*. »³² S'agit-il d'une stratégie de communication du PLP ? En ce qui concerne le contenu du document, il est intéressant de remarquer la disparition du rejet de l'article 38bis. Cependant, l'article 3bis est considéré comme inséparable de l'article 38bis par les deux autres partis, en particulier par les sociaux-chrétiens flamands. Ils ont en effet accepté 38bis en contrepartie de l'introduction de 3bis. Dès lors, le rejet de l'un entraîne le rejet de l'autre. On observe enfin une évolution dans l'attitude du PLP. Cette fois, il ne dissocie plus le problème gouvernemental et le problème constitutionnel, comme l'a fait la presse libérale et, en partie, sociale-chrétienne, depuis les élections. Dorénavant, il s'agit plutôt d'une dissociation entre problème constitutionnel et problème linguistique : la révision de la Constitution peut être réalisée, à l'exception de l'article 3bis qui constitutionnalise les lois linguistiques, parce que ces dernières doivent être revues avant. En fait, le PLP ne s'éloigne pas particulièrement du Pacte national qu'il avait proposé le 4 juin 1963 et qui a servi de base à son programme électoral. Ce Pacte fait d'ailleurs partie des documents utilisés lors de la réunion du Comité directeur le 8 juin. C'est dans celui-ci qu'il avait imaginé le concept d'une zone de rencontre autour de l'agglomération bruxelloise.³³

Une deuxième étape dans la clarification de la position du PLP a lieu le 9 juin. Le président Vanaudenhove déclare à la RTBF que son parti est candidat au pouvoir à certaines conditions : le gouvernement, qui ne peut être une tripartite, doit disposer d'un programme fidèle à celui du PLP, et il doit exclure l'article 3bis des accords de janvier 1965. Qui plus est, Vanaudenhove souligne explicitement sa volonté de réaliser une alliance avec le PSC.

³¹ *Ibid.*

³² LEUVEN, KADOC, *Archief August-Edmond De Schryver*, n°4.15.1/2, Dagboek, p. 8.

³³ Celle-ci devait englober 13 communes : Strombeek, Vilvorde, Machelen, Diegem, Woluwé-Saint-Etienne, Overijse, Hoeilaart, Vlezebeek, Itterbeek, Grand Bigard, Zellick, Dilbeek et Leeuw-Saint-Pierre.

Dans le cas d'une opposition, il déclare : « *Ce ne sera pas pour longtemps. Après une nouvelle consultation électorale, nous reviendrons plus forts que jamais.* »³⁴

Les réactions qui découlent de ces prises de position affluent rapidement dans la presse et dans les milieux politiques. Chez les sociaux-chrétiens, Paul Vanden Boeynants conteste la déclaration de Vanaudenhove selon laquelle le PSC préférerait un gouvernement avec les socialistes.³⁵ Les conservateurs de *La Libre Belgique* favorables à un gouvernement de centre-droit sont en revanche plutôt d'accord avec l'idée d'une commission qui permettrait de remédier aux applications de certaines lois linguistiques. Le quotidien déclare d'ailleurs que Bruxelles doit « *devenir, dans la réalité quotidienne, une zone de rencontre* », et reprend donc les mêmes termes que le PLP.³⁶ Il va de soi que les journaux à tendance libérale sont favorables aux communiqués du PLP. *La Dernière Heure* propose pour sa part une sorte de fusion des articles 3bis et 38bis : « *Il faudrait reprendre tout cela en un seul article qui clarifierait les choses en s'inspirant du souci de garantie qui est à la source du problème.* »³⁷ Cette idée de fusion fera son chemin par la suite. Par contre, les socialistes s'insurgent. *Le Peuple* estime que ce document tient « *infiniment plus du libellé électoral que d'un travail sérieux destiné à servir de base à un programme gouvernemental.* »³⁸ Pour le vice-président du PSB Jos Van Eynde, il s'agit d'un manifeste électoral au style démagogique faisant une proposition inacceptable au PSC, parce que son aile flamande refusera le retrait de l'article 3bis. Elle vise à ce que le PLP reste dans l'opposition.³⁹ Le 12 juin, la presse explique que les socialistes ont décidé que les entretiens des trois présidents de parti avec l'informateur ne porteront plus que sur la révision de la Constitution. Dès lors, la déclaration publique du PLP provoque une rupture de fait et l'impossibilité pour l'informateur d'exécuter les discussions qu'il avait envisagées sur base de son mémorandum.⁴⁰ Le FDF critique de son côté l'attitude du PLP, qui vise principalement la suppression de l'article 3bis sans solution de rechange, et l'encommissionnement des questions linguistiques en suspens.⁴¹ Enfin, on notera que le 11 juin, le vice-président du

³⁴ « M. Vanaudenhove : 'si comme je le pense, le PSC préfère continuer l'expérience travailliste, nous serons dans l'opposition. Nous préparons les élections prochaines', in *La Libre Belgique*, le 11 juin 1965, p. 1.

³⁵ « M. De Schryver continue », in *Le Peuple*, le 11 juin 1965, p. 2.

³⁶ « Le capital du PLP », in *La Libre Belgique*, le 12 juin 1965, p. 1.

³⁷ « Les petits calculs de l'ex-gouvernement », in *La Dernière Heure*, le 10 juin 1965, p. 1.

³⁸ « M. Vanaudenhove fuit ses responsabilités », in *Le Peuple*, le 10 juin 1965, p. 1.

³⁹ VAN EYNDE J., "Het post-electoraal verkiezingsmanifest", in *Volksgazet*, le 11 juin 1965, p. 1.

⁴⁰ « M. De Schryver tentera de débloquent la révision », in *Le Soir*, le 12 juin 1965, p. 6.

⁴¹ « Une prise de position du Front des Francophones », in *Ibid.*, le 13 juin 1965, p. 2.

PLP Hougardy⁴² adopte une attitude contradictoire avec le président de son parti, en se positionnant pour le renvoi de l'entière de la question constitutionnelle à une commission.⁴³ On pourrait expliquer cette tendance par le fait qu'il représente la fédération bruxelloise du PLP, laquelle s'est particulièrement opposée aux accords de la Table ronde depuis le mois de janvier. Cette déclaration met à jour de nouvelles contradictions internes au sein du PLP.

C'est dans ce climat politique dégradé que l'informateur rencontre pour la première fois les présidents des trois partis traditionnels ensemble, le 10 juin. S'il discute d'un programme gouvernemental général avec eux, ce sont principalement la révision constitutionnelle et la législation linguistique qui retiennent l'attention. La réunion a surtout consisté en un examen des différents aspects des articles 3bis et 38bis.⁴⁴ De Schryver est ensuite reçu par le Roi qui décide de prolonger sa mission d'information. Il explique à la presse que la révision constitutionnelle reste au premier plan de ses préoccupations : « *Je tenterai de rapprocher les points de vue de la révision de la Constitution.* »⁴⁵ Dans son journal personnel, il déclare aussi avoir refusé une réunion demandée par le président du PSC le 11 juin avec deux leaders sociaux-chrétiens, dans un souci de neutralité : « *Als informateur wens ik nu niet buiten de drie voorzitters te gaan.* »⁴⁶

C. Le Conseil général du PSB du 12 juin

Le 12 juin, c'est un autre organe de parti qui se réunit, pour organiser la cooptation de ses sénateurs : le Conseil général du PSB. Dans son discours d'introduction, le président Collard cherche à tirer les conclusions des résultats électoraux du 23 mai. En plus d'attribuer la défaite à l'impopularité croissante du gouvernement Lefèvre, il souligne les forces centrifuges exercées par les petites listes wallonnes de gauche. La solution de remédiation qu'il propose repose sur trois axes : renforcer le lien direct entre les travailleurs et les syndicats socialistes, consolider l'action électorale du parti, nécessitant de nouveaux moyens financiers, mais surtout mener une réflexion sur le programme socialiste dans une

⁴² Norbert Hougardy (1^{er} novembre 1919 – 3 janvier 1985) : sénateur libéral bruxellois, il entre pour la première fois au Sénat en 1956. En 1965, il est l'homme politique ayant obtenu le plus de voix de préférences (51 296 voix). Hougardy est spécialisé dans les finances et en matière de Défense nationale. Il est élu vice-président du PLP en 1963 et défend l'unité du pays, l'union des Belges, ainsi que la révision des lois linguistiques de 1962-1963 pour que Bruxelles soit un « lieu de rencontre de tous les Belges. » (BRASSINNE DE LA BUISSIÈRE J., « Hougardy Norbert », in *Nouvelle biographie nationale*, t. V, op. cit., 1999, p. 205-207.)

⁴³ « Au Conseil général du PSB », in *La Libre Belgique*, le 14 juin 1965, p. 1.

⁴⁴ LEUVEN, KADOC, *Archief August-Edmond De Schryver*, 4.15.1/2., Dagboek, p. 12.

⁴⁵ « M. De Schryver tentera de débloquent la révision », in *Le Soir*, le 12 juin 1965, p. 1.

⁴⁶ LEUVEN, KADOC, *Archief August-Edmond De Schryver*, 4.15.1/2, Dagboek, p. 13.

société en pleine mutation.⁴⁷ Sur ce dernier point, alors que la presse de droite n'a cessé d'inviter le PSB à adapter son programme « arriéré » aux mutations sociologiques, Collard estime que « *ce n'est pas notre programme qui doit être reconsidéré, mais bien nos méthodes d'approche de l'opinion publique.* »⁴⁸ En ce sens, il réfute les arguments des conservateurs, mais aussi de quelques voix de gauche qui réclament un retour aux principes idéologiques de base du socialisme.⁴⁹ Il invite alors le parti à mener une réflexion d'ensemble sur les évolutions sociétales, afin de mieux adapter son action à la Belgique moderne. Cet effort d'information et de compréhension des résultats des élections s'apparente à celui décidé par le PLP quelques semaines plus tôt.

Au cours de la réunion du Conseil général, plusieurs voix se font entendre. Le député Ernest Glinne⁵⁰ réclame une cure d'opposition pour le PSB, qui doit redéfinir sa ligne politique sur la Charte de Quaregnon. Spaak estime pour sa part qu'il faut surtout revoir la structure de l'action socialiste. Il déclare aussi que le PSB prend acte de la décision de Vanaudenhove, et donc qu'il refuse de discuter d'un quelconque programme économique et social avec le PLP.⁵¹ Spaak ajoute : « *Si nous pouvions être rejetés dans l'opposition, par un accord PSC-PLP, ce serait à mon avis la meilleure chose (...).* »⁵² Collard conclut à ce sujet que la priorité reste accordée à la révision de la Constitution, que les socialistes accepteraient de s'entendre avec le PLP sur ce point s'il présentait des solutions meilleures ou équivalentes, et que le PSB refuserait une tripartite ou une coalition PSB-PLP.⁵³

Ainsi, les relations déjà tendues entre le PSB et le PLP continuent de se détériorer. Tous deux sont d'accord sur l'importance accordée à la révision constitutionnelle, mais le PSB attend une proposition équivalente ou meilleure qui pourrait être substituée à l'article 3bis. On remarque également un désaccord de plus en plus visible au sein du parti entre une aile de gauche, principalement wallonne, qui souhaite un programme plus radical, et une aile

⁴⁷ BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard.*, n°I-A-3.2., Rapport de Léo Collard au Conseil général du PSB, le 12 juin 1965, p. 1-17.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 18.

⁴⁹ Un article de l'hebdomadaire *Temps Nouveaux* du 12 juin dénonce d'ailleurs cette fracturation du parti socialiste sur l'axe socio-économique.

⁵⁰ Ernest Glinne (30 mars 1931 – 10 août 2009) : socialiste de la région de Charleroi, il est l'un des fondateurs de *La Gauche*. Il fut député de 1961 à 1981, ministre en 1973, et député européen dès 1968. Ernest Glinne, membre du MPW, défendait le fédéralisme et les réformes de structure en Wallonie, mais décide de garder sa place dans les rangs socialistes après le congrès des incompatibilités de décembre 1964. Il reste toutefois attaché à la défense de la Wallonie et du fédéralisme tout au long de sa carrière. (DELFORGE P., « Glinne Ernest », in DELFORGE P., DESTATTE Ph. Et LIBON M., *op. cit.*, t. II, 2000, p. 727-728.

⁵¹ « M. Collard demande de préparer la reconquête des électeurs », in *Le Soir*, le 13 juin 1965, p. 1 et 3.

⁵² « Le Conseil général du PSB a tiré la leçon du scrutin », in *Le Peuple*, le 14 juin 1965, p. 2.

⁵³ « M. Collard demande de préparer la reconquête des électeurs », in *op. cit.*

plus modérée qui explique la défaite électorale par un souci de moyens. En ce qui concerne l'éventualité d'une participation électorale, aucune décision n'a encore été prise, si ce n'est le refus d'une tripartite ou d'un gouvernement PSB-PLP. On sent toutefois apparaître de manière plus explicite une tendance à l'opposition chez certains élus du parti.

4. Troisième phase : une « petite Table ronde » (13 juin – 17 juin)

Maintenant que les positions des trois partis traditionnels sont connues, l'informateur peut se lancer dans la phase finale de sa mission : la recherche d'un compromis entre les trois partis sur les points litigieux, c'est-à-dire sur les articles 3bis, 38bis et les lois linguistiques. De Schryver opte pour une pratique de négociation qui lui est propre : il s'agit d'une série de discussions au sommet entre les présidents de chaque parti et lui-même. C'est en fait une véritable « petite Table ronde » qui se remet en place : chaque parti envoie un délégué pour discuter de propositions relatives à l'article 3bis, comme c'était le cas lors des négociations ayant abouti aux accords du 25 janvier, sauf que cette fois il n'y a que quatre protagonistes. Dans la recherche d'une solution, on retiendra principalement le rôle joué par trois acteurs : August De Schryver, Paul Vanden Boeynants et Omer Vanaudenhove.

A. Les propositions d'August De Schryver

Le 13 juin, August De Schryver reprend les notes de ses entretiens et décide de formuler des propositions différentes aux partis en tenant compte des communications qu'ils ont faites depuis l'annonce des résultats électoraux. Son principal objectif est d'aboutir à un compromis autour de l'article 3bis, tout en tenant compte de l'article 38bis, qui est considéré par les sociaux-chrétiens flamands comme inséparable du premier. Il développe trois alternatives⁵⁴ dont deux seront formulées aux présidents de parti le lundi 14 juin, lors d'une première concertation.

Les deux premières alternatives ont pour point commun de fusionner les articles 3bis et 38bis en un seul article. La proposition « A » prévoit que, pour les matières couvertes par les articles 3bis et 38bis⁵⁵, le vote doit obtenir la majorité absolue des suffrages dans la Chambre et au Sénat. Toutefois, s'il fait apparaître l'opposition des deux tiers au moins des membres d'un groupe linguistique, une seconde lecture doit être réalisée. Si cette seconde

⁵⁴ Voir annexe 5.

⁵⁵ C'est-à-dire, pour ce dernier, « si un projet de loi est déclaré, par motion des trois quarts d'un groupe, être de nature à porter gravement atteinte aux relations communautaires. »

lecture fait apparaître la même opposition, le projet est renvoyé au gouvernement.⁵⁶ Cette première alternative est donc une extension de la procédure de l'article 38bis initial aux matières régies par l'article 3bis.⁵⁷ Il s'agit d'introduire un vote restrictif, exigeant une majorité suffisante dans chaque groupe linguistique. Si deux votes consécutifs font apparaître la même opposition, alors le projet est renvoyé au gouvernement, conformément à ce qui était prévu initialement par l'article 38bis. La triple majorité pour les matières linguistiques n'est donc plus d'application. Cette proposition est la seule qui n'a pas été présentée par l'informateur aux présidents de partis, sans explication donnée dans ses papiers. Peut-être parce que le vote à la majorité simple eut paru trop limité en termes de garanties.

La proposition « B » consiste quant à elle en l'introduction d'un vote à majorité qualifiée pour les projets de loi couverts par les articles 3bis et 38bis. L'adoption d'un projet de loi nécessiterait alors une majorité des deux tiers des députés, dont un tiers dans chaque groupe linguistique. Si plus de deux tiers des membres d'un groupe linguistique se prononcent contre le projet de loi, alors il est renvoyé au gouvernement.⁵⁸ Cette procédure s'apparente à la suggestion « A », si ce n'est que c'est une majorité des deux tiers et non plus une majorité absolue qui est exigée dans chaque Chambre pour faire passer la loi. En revanche, l'opposition des deux tiers des membres d'un groupe linguistique est toujours nécessaire pour que le projet soit renvoyé au gouvernement.

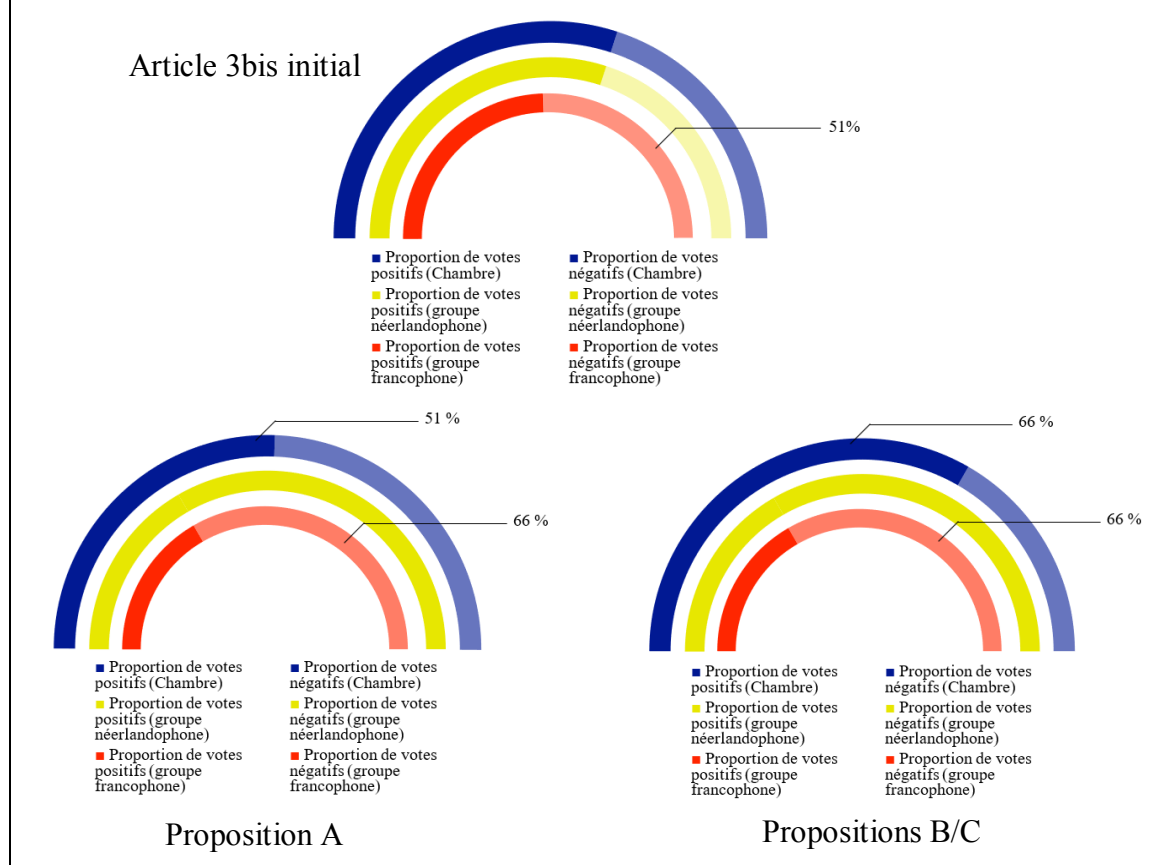
Quant à la proposition « C », elle reste proche de la formulation de la seconde proposition. L'article 38bis serait maintenu, tandis que la procédure de vote prévue dans l'alternative B serait utilisée pour les projets de loi couvrant des matières linguistiques.

⁵⁶ LEUVEN, KADOC, *Archief August-Edmond De Schryver*, n°4.14.1/2, Suggestions d'August de Schryver pour les articles 3bis et 38bis.

⁵⁷ Pour rappel, la procédure de l'article 3bis initial était formulée comme suit : « *Le vote des lois portées en vertu du présent article [les lois linguistiques] n'est pas acquis si, nonobstant la majorité simple, il fait apparaître l'opposition de la moitié plus un des membres inscrits dans un groupe linguistique.* »

⁵⁸ *Ibid.*, Suggestions d'August De Schryver pour les articles 3bis et 38bis.

Comparaison des vetos d'un groupe linguistique pour les matières prévues à l'article 3bis selon les propositions d'August De Schryver



La principale innovation apportée par De Schryver est donc la possibilité de fusionner les articles 3bis et 38bis, mais aussi d'introduire, pour les matières couvertes par l'article 3bis, une autre formule que la triple majorité : il faut qu'au moins un tiers des membres d'un groupe linguistique se prononce en faveur du projet de loi, en plus de la majorité simple (hypothèse A) ou qualifiée (hypothèses B et C) prévue pour l'ensemble de la Chambre. Ce tiers étant inférieur à la majorité simple initialement annoncée, il risque de ne pas convenir aux sociaux-chrétiens flamands, qui avaient exigé une mesure de protection suffisante en décembre 1964 pour garantir l'application de la législation linguistique en contrepartie de la protection des Wallons dans l'article 38bis.

Les propositions de l'informateur sont discutées dès le 16 juin entre les trois présidents de partis. Le président du PSC exprime son manque d'enthousiasme à leur égard. Il n'y a pas de trace de réaction de Collard dans les archives. Toutefois, Vanaudenhove a déclaré qu'il ne comprenait pas la position des socialistes wallons qui, apparemment, restaient fortement attachés à la formulation initiale de l'article 3bis. En effet, pour le président du PLP, cette matière est avant tout une affaire entre les Bruxellois et les Flamands, alors que les Wallons avaient principalement réclamé l'introduction de l'article 38bis pour se

protéger sur les matières économiques, ce que le PLP a accepté. On peut donc en déduire que le PSB semble toujours attaché aux accords du 25 janvier.⁵⁹

Vanaudenhove exprime quant à lui son accord sur la proposition de l'informateur, mais à condition que la modification de la législation linguistique soit réalisée au préalable. La nouvelle procédure pourrait effectivement entraîner le blocage du travail législatif en matière linguistique au même titre que la triple majorité prévue initialement, notamment en ce qui concerne l'agglomération bruxelloise et ses limites, alors qu'il s'agit d'une revendication essentielle des libéraux. En effet, étant donné que les sociaux-chrétiens sont majoritaires en Flandre, et que leur veto sur une modification des limites de l'agglomération bruxelloise serait sans doute soutenu par les députés de la Volksunie, voire du PSB⁶⁰, la modification des lois linguistiques s'annoncerait compliquée pour le PLP, et elle devrait donc être réalisée avant l'introduction de la nouvelle procédure de vote.⁶¹ Au lendemain des élections, la position renforcée du PLP semble en réalité provoquer un intérêt plus grand encore pour la question linguistique. Une note émanant du 17 juin au PLP insiste sur la priorité d'une révision des lois linguistiques au détriment de la révision de la Constitution. Elles y sont même comparées à la politique nazie : « *La législation linguistique, dans la mesure où elle a été proposée par les extrémistes du PSC, repose sur un idéal archaïque, à savoir les prétendus droits du sol, de la race, du sang, de la langue. On y retrouve la devise hitlérienne 'Blut und Boden'.* »⁶²

Pour Vanden Boeynants, ce préalable est impossible. La révision des lois Gilson-Larock est en effet considérée à ce moment comme une hypothèse qui doit être discutée au sein de la Commission permanente prévue par les accords de la Table ronde, ce qui risque de prendre un certain temps.⁶³

⁵⁹ BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard*, n°II-C.1.-02, Notes personnelles de Léo Collard lors de la réunion de l'informateur et des présidents de partis, le 16 juin 1965.

⁶⁰ En effet, le PSB flamand semble, par la voix de son vice-président Jos Van Eynde, adopter une attitude de plus en plus défensive vis-à-vis des propositions linguistiques du PLP, favorables aux francophones.

⁶¹ Le PSC a obtenu 43,81% des voix dans les cantons flamands, et les listes flamandes 11,82%. (tiré de FRAEYS W., *op. cit.*, p. 141.)

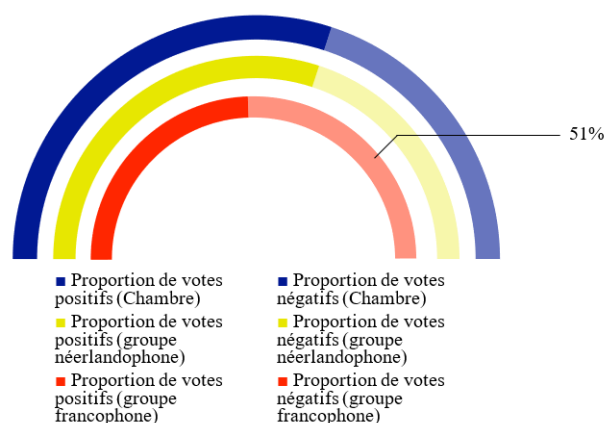
⁶² BRUXELLES, CJG, *Archives du Parti de la Liberté et du Progrès*, Bureaux directeur permanent/Comité politique 1963-1965, n°1, Remarques relatives à la note du centre Paul Hymans sur les problèmes constitutionnels et linguistiques, le 17 juin 1965.

⁶³ BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard*, n°II-C.1.-02, Notes personnelles de Léo Collard lors de la réunion de l'informateur et des présidents de partis, le 16 juin 1965.

B. La proposition de Paul Vanden Boeynants

Le président du PSC a lui aussi fait une suggestion le 15 juin. Contrairement à ce que prévoit l'informateur, il s'éloigne fortement de la formulation initiale des articles 3bis et 38bis. Il propose la création d'une commission, composée de parlementaires et de membres extra-parlementaires, paritaire sur le plan linguistique, et proportionnelle à la représentation parlementaire de chaque parti sur le plan politique. Cette commission serait chargée d'examiner les projets de lois linguistiques avant le vote au Parlement. Si une triple majorité (telle que prévue initialement par l'article 3bis) se dégage en son sein lors du vote des projets de loi, le vote au Parlement se ferait à la majorité simple. Si celle-ci n'est pas atteinte, alors le vote à la Chambre doit être acquis à la triple majorité prévue par l'article 3bis.⁶⁴ Il semble qu'un projet de loi ayant reçu une « motion d'exception » comme prévue par l'article 38bis de départ serait soumis à la même procédure.⁶⁵ La fusion des deux articles paraît donc dans ce cas aussi être une hypothèse sérieuse.

Principe de vote pour les matières prévues à l'article 3bis selon la proposition de Paul Vanden Boeynants (veto de 51%)



Les archives n'évoquent pas de discussions approfondies sur cette proposition. Cependant, on peut sans doute émettre l'hypothèse qu'elle aurait été refusée par le PLP, qui s'oppose catégoriquement à l'idée d'une triple majorité telle que réclamée par l'article 3bis initial qui rendrait son action caduque : dans cette alternative, la triple majorité reste nécessaire au sein de la Commission, or celle-ci restant proportionnelle à la représentation parlementaire, le PLP garde un poids modeste comparé aux deux autres partis. De plus, si la triple majorité n'est pas atteinte en commission, elle doit l'être à la Chambre, et le même

⁶⁴ *Ibid.*, Notes personnelles de Léo Collard lors de la réunion de l'informateur et des présidents de partis, le 15 juin 1965.

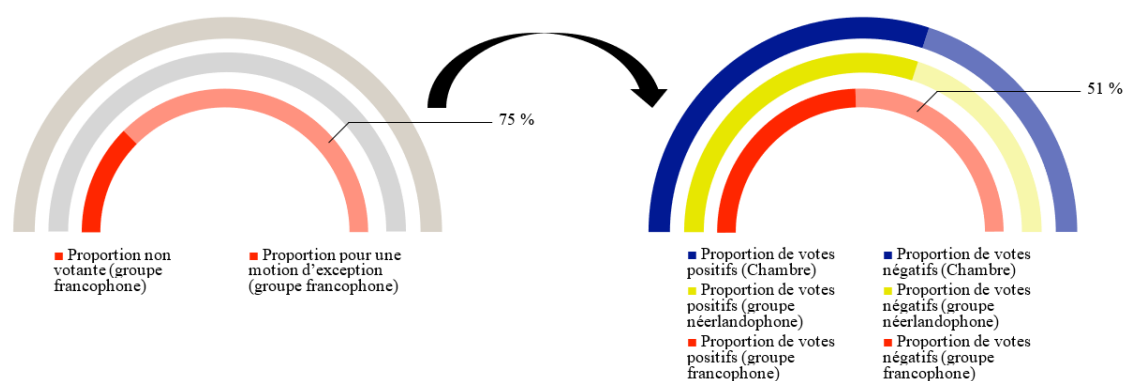
⁶⁵ LEUVEN, KADOC, *August-Edmond De Schryver*, n°4.15.1/2, Dagboek, p. 19.

problème se pose que dans la version initiale de l'article 3bis. *La Libre Belgique* estime également que la proposition du président du PSC n'a pas recueilli l'approbation des socialistes, à cause du recours à des membres extra-parlementaires en son sein⁶⁶, ce qui semble confirmé par Van Eynde qui explique que ce sont les représentants de la nation qui doivent disposer d'un pouvoir de décision en matière linguistique.⁶⁷

C. La proposition d'Omer Vanaudenhove

Une dernière solution est proposée par le président du PLP le même jour. Il émet l'hypothèse d'une fusion des articles 3bis et 38bis, lesquels seraient soumis à une procédure initiale identique, mais à une procédure finale différente. Le vote de projets de loi prévu par les articles 3bis et 38bis serait soumis à la procédure de la sonnette d'alarme : les trois quarts des membres d'un groupe linguistique peuvent déposer une motion d'exception contre un projet de loi qui porterait atteinte aux relations entre les communautés. Deux procédures sont alors possibles une fois que cette motion d'exception a été votée : pour les matières linguistiques, la décision à la Chambre nécessiterait la triple majorité. Pour les autres matières, les dispositions de l'article 38bis du 25 janvier seraient maintenues.⁶⁸

Principe de vote pour les matières prévues à l'article 3bis selon la proposition d'Omer Vanaudenhove (veto de 75%)



En somme, le PLP refuse l'automaticité de la triple majorité pour les questions d'ordre linguistique, celle-ci étant nécessaire uniquement dans le cas où les trois quarts des membres d'un groupe linguistique exprimeraient un veto. Si cette option est proposée par Vanaudenhove, c'est sans doute parce qu'elle permettrait à son parti de jouer un rôle

⁶⁶ « Les éléments actuels du dossier Révision », in *La Libre Belgique*, le 18 juin 1965, p. 1 et 4.

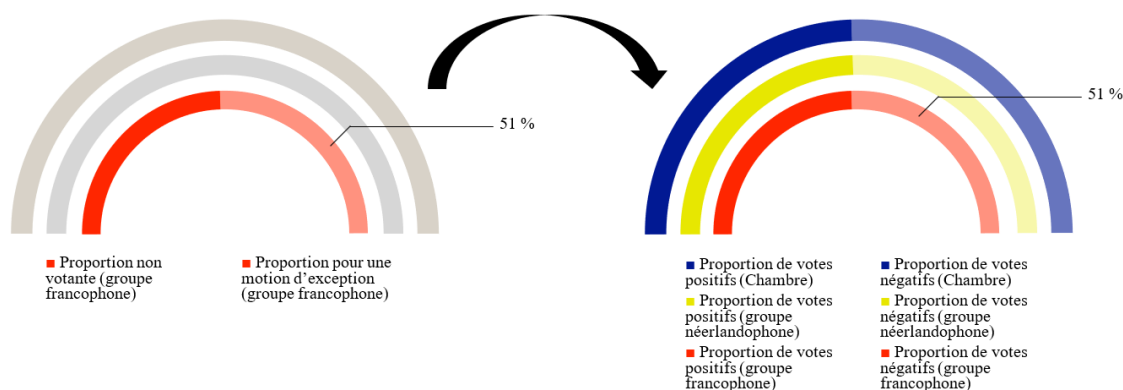
⁶⁷ VAN EYNDE J., "3bis, 38bis... en wil men alles nog ingewikkelder maken?", in *Volksgazet*, le 17 juin 1965, p. 6.

⁶⁸ BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard*, n°II-C.1.-02, Notes personnelles de Léo Collard lors de la réunion de l'informateur et des présidents de partis, le 15 juin 1965.

essentiel dans la législation linguistique. En effet, ni les sociaux-chrétiens en Flandre ni les socialistes en Wallonie ne disposent d'une majorité de 75% dans leur groupe linguistique. Pour qu'une motion d'exception soit votée, la participation du PLP devient nécessaire, et donc le parti ne peut plus être exclu du jeu parlementaire comme il l'est dans le cas où la triple majorité est automatique, et il garderait son mot à dire en matière linguistique.

La proposition de Vanaudenhove n'est cependant pas bien accueillie par les deux autres partis. Pour le président du PSC, cette formule n'est acceptable que si la sonnette d'alarme, pour les matières linguistiques, est fixée à 51% au lieu de 75%. Collard écrit dans ses notes qu'en cas d'impossibilité de maintenir les accords signés à la Table ronde, c'est cette formule du président du PSC qu'il appuierait. En effet, la proposition de Vanaudenhove est en retrait par rapport à l'article 3bis, parce qu'elle rend plus compliquée la protection des Wallons dont le PSB se fait le garant. Pour atteindre la majorité des trois quarts des francophones, il faut, selon Collard, que tous les Wallons ainsi que trois Bruxellois votent la mention d'exception.⁶⁹

Principe de vote pour les matières prévues à l'article 3bis selon la proposition d'Omer Vanaudenhove amendée par Paul Vanden Boeynants (veto de 51%)



Cette proposition du PSC revient cependant au principe de triple majorité, refusé par le PLP (veto de 51%). Vanaudenhove déclare alors qu'il serait prêt à accepter l'amendement de Vanden Boeynants à sa suggestion, seulement si la procédure de vote finale était celle prévue par l'article 38bis, c'est-à-dire un vote à majorité simple qui est renvoyé au gouvernement si, après deux lectures, au moins deux tiers des membres d'un groupe linguistique votent contre le projet de loi.⁷⁰ Il est en effet radicalement opposé au principe de la triple majorité si la sonnette d'alarme n'est pas fixée à 75%. Avec sa nouvelle

⁶⁹ *Ibid.*, Notes personnelles de Léo Collard lors de la réunion de l'informateur et des présidents de partis, le 16 juin 1965.

⁷⁰ *Ibid.*

proposition, le veto francophone passerait donc de 50% à 66%, et le PLP pourrait toujours garder son rôle d'acteur législatif. L'informateur propose quant à lui l'hypothèse d'un vote final, après une sonnette d'alarme de 51% des membres d'un groupe linguistique, à la majorité des deux tiers. Cependant, ni Vanden Boeynants ni Collard ne sont d'accord pour abandonner le principe de la triple majorité.⁷¹ Cette majorité évoquée par De Schryver convient à Vanaudenhove, mais elle est en retrait par rapport à l'article 3bis de départ, et serait dès lors sans doute considérée comme défavorable par les sociaux-chrétiens flamands et par les socialistes, qui avaient déclaré qu'ils n'accepteraient qu'une solution équivalente ou meilleure pour la protection des communautés.

D. Un blocage

Ainsi, après trois jours de négociations à huis clos, les présidents de partis ne sont toujours pas arrivés à un accord qui puisse satisfaire tout le monde. Le conflit repose principalement sur le veto d'une communauté linguistique pour les matières linguistiques, le PLP refusant les 51% du PSC et du PSB. Les libéraux sont favorables à plusieurs solutions, qui sont cependant refusées par le PSC et le PSB parce qu'elles sont en retrait par rapport à l'article 3bis de départ. Les trois partis sont relativement d'accord avec un compromis proche de celui de De Schryver (propositions B et C), ou même à l'application de l'article 3bis initial, mais pour le PLP, la modification de la législation linguistique est dans ce cas un préalable, ce qui est refusé par Vanden Boeynants et Collard.

On remarquera le relatif silence du président du PSB tout au long des négociations. Il est le seul représentant de parti à n'avoir proposé aucune solution de rechange à l'article 3bis, et il semble avoir été l'allié du président du PSC tout le long des négociations. En ce sens, les socialistes donnent l'impression de s'en tenir presque exclusivement à l'accord du 25 janvier et refusent toute proposition de compromis qui ne serait pas au moins équivalente en termes de mesures de protection. Leur proximité avec le PSC pose la question d'une possible volonté de poursuivre l'expérience gouvernementale avec les sociaux-chrétiens, souvent évoquée dans les journaux.

Dans la presse, les prises de position qui concernent les discussions des présidents de parti sont nombreuses. De manière générale, elles visent à discréditer ces nouvelles recherches de compromis sur l'article 3bis. Pour plusieurs socialistes, dont Jos Van Eynde, il est inutile de chercher un accommodement qui ne serait que plus compliqué et sans aucun

⁷¹ LEUVEN, KADOC, *Archief August-Edmond De Schryver*, n°4.15.1/2, Dagboek, p. 21.

doute moins bon. Pour lui, la révision constitutionnelle doit s'en tenir aux accords initiaux de la Table ronde, ce qui semble concorder avec l'attitude de Léo Collard au cours des négociations.⁷² Pour les libéraux en revanche, les systèmes de majorité recherchés sont beaucoup trop compliqués et ne font qu'accroître les tensions entre les communautés linguistiques. L'équilibre entre les trois partis nationaux et la Constitution sont, à leurs yeux, des garants suffisants de l'équilibre linguistique en Belgique.⁷³

Les journaux socialistes évoquent aussi tout au long de cette période l'attitude électoraliste du PLP et son manque de participation à la recherche de solutions, notamment en matière linguistique. Pour Van Eynde, Vanaudenhove est un vainqueur qui ne prend pas ses responsabilités, un « *acrobate politique* » qui n'a pas encore prouvé son habilité à trouver des solutions aux questions épineuses.⁷⁴ Pour Pierson, la démagogie électorale du PLP a payé aux élections, mais maintenant « *il appartient donc au PLP de dire, clairement et nettement, ce qu'il critique et ce qu'il propose. (...) L'heure est venue de déposer cartes sur table et de dire les solutions concrètes et précises que l'on propose pour remédier à tout ce qu'on a critiqué.* »⁷⁵ *Le Peuple* se fait le vecteur de ces critiques, tout en dénonçant les contradictions internes au PLP. Le 15 juin déjà, il met l'emphasis sur le fait que les libéraux flamands refusent de revoir les lois linguistiques, alors que Vanaudenhove réclamait leur encommissionnement, et tandis que Hougardy demandait pour sa part l'encommissionnement de la révision de la Constitution complète.⁷⁶ Pour Larock, tout cela peut s'expliquer par le fait que le PLP cache ses divisions en interne.⁷⁷

En ce qui concerne les libéraux, ils approfondissent leur position qui consiste à dissocier la révision de la Constitution de la formation du gouvernement. Leur explication réside en ce que la révision constitutionnelle est une tâche qui revient à la Constituante, et donc au pouvoir législatif, et non à l'Exécutif. Il est dès lors inconcevable à leurs yeux que les

⁷² « *Maar kan daardoor iets tot stand komen dat werkelijk beter is en bovendien gemakkelijker te aanvaarden door degenen wier instemming onontbeerlijk is? Wij geloven het niet.* » (VAN EYNDE J., *op. cit.*)

⁷³ SIAENS L., « *Waar het land behoefte aan heeft* », in *Het Laatste Nieuws*, le 17 juin 1965, p. 1.

⁷⁴ VAN EYNDE J., « *Waarom stuurt men de grote overwinnaar niet op de ban?* », in *Volksgazet*, le 16 juin 1965, p. 7.

⁷⁵ PIERSON M.-A., « *Solutions PLP ?* », in *Le Soir*, le 17 juin 1965, p. 2.

⁷⁶ « *La pétaudière du PLP* », in *Le Peuple*, le 15 juin 1965, p. 2.

⁷⁷ LAROCK V., « *Leur tactique* », in *Ibid.*, le 14 juin 1965, p. 1.

présidents de partis s'embourbent dans la recherche d'une solution pour l'article 3bis, alors qu'il s'agit en pratique d'une prérogative du Parlement.⁷⁸

Des sociaux-chrétiens, peu d'informations sont parvenues. Il semble toutefois apparaître une tension entre l'aile francophone, qui exprime ses réticences à l'idée d'une coalition avec les socialistes suite au succès électoral du PLP, et l'aile flamande, qui rejette catégoriquement les propositions linguistiques du PLP et donc, par la même occasion, toute collaboration gouvernementale avec les libéraux.⁷⁹

Malgré cela, à la fin de la réunion du 17 juin, l'informateur résume la situation avec les trois présidents dans un certain optimisme. Il estime que les présidents de partis ont trouvé un accord sur les thèmes couverts par l'article 3bis et son objectif, c'est-à-dire une protection adéquate des Wallons et des Flamands. Le seul point de blocage est une « difficulté technique » qui, à ses yeux, ne devrait pas rendre impossible la formation d'un gouvernement. Il part en effet du principe que cette difficulté ne sera explorée que plus tard, c'est-à-dire après l'application des mesures réglementaires prévues par les accords de la Table ronde et une première période de travail de la commission permanente pour l'amélioration des relations communautaires.⁸⁰ De Schryver termine donc sa mission d'information en rappelant la distinction fonctionnelle entre le Législatif et l'Exécutif, après plus de deux semaines de négociation gouvernementale pourtant fortement liée à une question législative. Pense-t-il qu'un accord entre les partis serait trouvé plus aisément en commission qu'en concertation avec les présidents de partis ? En tout cas, c'est avec cet optimisme qu'il est reçu par le Roi le 17 juin, à qui il fait la synthèse des discussions. Le Souverain le décharge alors de sa mission d'information et lui demande son avis en matière de coalition et de personnalités qui seraient susceptibles d'entrer au gouvernement.⁸¹

Conclusion

La mission d'information d'August de Schryver fut une démarche longue qui a consisté à s'approprier un ensemble d'informations afin de pouvoir poser les bases d'un compromis entre les partis. Son choix de lier la révision de la Constitution à la formation du gouvernement a rencontré des critiques, mais sa maîtrise des discussions « au sommet »

⁷⁸ Sur ce sujet, voir « A chacun son travail : priorité aux finances », in *La Dernière Heure*, le 18 juin 1965, p. 1.; ADAMS R., « Een kentering in de verkenning », in *Het Laatste Nieuws*, le 15 juin 1965, p. 1.

⁷⁹ « Vlaamse rechterzijde pleegt diplomatiek overleg », in *De Standaard*, le 16 juin 1965, p. 2.

⁸⁰ LEUVEN, KADOC, *Archief August-Edmond De Schryver*, n°4.15.1/2, Dagboek, p. 22.

⁸¹ *Ibid.*, p. 23.

entre élites politiques, typique du consociativisme⁸², a permis, à la fin de sa mission, de parvenir à un premier rapprochement entre les trois partis.

Cet aboutissement ne fut pas sans difficulté. En effet, ce sont surtout les prises de position publiques des partis qui ont rythmé sa mission, si bien que son mémorandum visant à rapprocher les partis sur des points gouvernementaux n'eut au final que peu d'intérêt, le PLP et le PSB ayant pris la décision de refuser toute collaboration gouvernementale. Les Bureaux et les présidents ont joué un rôle essentiel et soulignent l'importance accrue des partis dans la politique belge d'après-guerre, une pratique qui commence à être dénoncée par la presse.⁸³ C'est surtout le cas pour le PSB et le PLP. En effet, le PSC prend moins position que les deux autres partis. Cela peut s'expliquer par sa composition sociologique (démocrates-chrétiens et conservateurs), source de conflits internes, qui est dans ce cas un avantage : il peut jouer le rôle de médiateur et de parti pivot entre le PSB, à gauche, et le PLP, à droite. D'ailleurs, son président Vanden Boeynants le compare à une « *filie courisée* » par les autres partis.⁸⁴

Ainsi, De Schryver, dont les compétences et la neutralité politiques ne sont plus à démontrer, quitte sa dernière mission politique en laissant derrière lui les partis bloqués sur la formulation technique de l'article 3bis. Le PLP l'accepterait si une modification des lois linguistiques était réalisée au préalable, ce qui est formellement refusé par les deux autres partis, et les alternatives de Vanaudenhove ne sont pas approuvées par le PSC et le PSB qui trouvent ces propositions « en retrait » par rapport à celles de janvier. Si le PSB est uni dans sa volonté de camper sur ses positions, on remarquera que les principales tensions émanent, au PSC, de l'aile flamande (qui refuse de revoir les lois linguistiques), et au PLP, de la fédération bruxelloise (qui fait de cette révision de la législation une priorité).

⁸² Le consociativisme, terme forgé par Arend Lijphart, désigne les régimes qui font une place à différentes communautés (religieuses, linguistiques, etc), en droit ou par convention. (NAY O., « Démocratie consociative », in NAY O. (dir.), *Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, Paris, Dalloz, 2008, p. 129-130.) Dans le cas belge, il s'agit donc de la recherche de compromis et d'arrangements entre les factions politiques des trois grands « piliers » belges (libéral, socialiste et social-chrétien).

⁸³ À ce sujet, *La Libre Belgique* du 15 juin déclare : « *Ce que l'on voit depuis trois semaines dépasse tout ce qu'on a vu antérieurement. Jamais on n'a vu les partis si peu soucieux du fonctionnement régulier des institutions et enlisés à ce point dans le marécage de leurs petits intérêts et des petites ambitions personnelles de leurs membres (...). Les partis occupent l'avant-scène de la politique comme s'ils incarnaient à eux seuls tout le pouvoir et comme s'ils constituaient eux-mêmes les institutions délibérantes prévues par la loi fondamentale.* » (« Messieurs, cela suffit ! », in *La Libre Belgique*, le 15 juin 1965, p. 1.) Ce sujet sera abordé dans les chapitres suivants.

⁸⁴ « M. Vanden Boeynants sera-t-il le premier formateur ? », in *La Dernière Heure*, le 15 juin 1965, p. 3.

Chapitre IV : Vers une tripartite ?

Introduction

La mission d'information d'August De Schryver étant arrivée à son terme, le choix du Roi se porte sur un formateur dont les compétences et l'expertise en matière de relations communautaires ne sont plus à prouver. Dans la continuité des activités de l'informateur, il se livre à un travail visant à concilier la formation du gouvernement avec les questions d'ordre constitutionnel qui bloquent les négociations depuis le lendemain des élections.

L'intérêt national étant au centre des préoccupations du formateur, il se tournera rapidement vers une solution qui fut pourtant à plusieurs reprises rejetée par les différentes tendances politiques, c'est-à-dire une tripartite. Cette hypothèse de coalition gouvernementale guidera ses entretiens tout au long du début de sa mission, jusqu'à une prise de position officielle, qui rencontrera à terme les critiques des socialistes et des libéraux dont la collaboration, surtout en matière constitutionnelle, semble impossible.

1. La nomination de Pierre Harmel

Le 18 juin, le Roi propose à Pierre Harmel une mission de formation, un choix qui n'est pas anodin. Né le 16 mars 1911 à Uccle dans une famille d'industriels, Harmel emménage à Liège en 1913. Après avoir réalisé ses humanités chez les jésuites, il entre à l'Université de Liège où il obtient le titre de docteur en droit. Fervent croyant, il était actif dès son adolescence dans l'Association catholique de la Jeunesse belge, dont il devient le président national en 1936. C'est après la Seconde Guerre mondiale qu'il entre en politique, en participant à la création de l'aile francophone du PSC. Il est élu député pour la première fois le 17 février 1946.

Son nom est notamment connu pour son implication dans la guerre scolaire. En effet, ministre de l'Instruction publique dans le cabinet PSC homogène de Duvieusart, il fait voter entre 1952 et 1953 une série de lois accordant de larges avantages à l'enseignement catholique. Lorsque Collard, dans le « gouvernement des gauches », s'applique à supprimer ces réformes, Harmel se trouve à la tête des manifestations d'opposition. Il participera cependant en 1958 à la commission qui aboutira au Pacte scolaire. Il fait d'ailleurs partie de la Commission nationale du Pacte scolaire de 1961 à 1965. Il occupe également le poste

de ministre de la Justice dans le gouvernement minoritaire Eyskens en 1958, avant de devenir ministre des Affaires culturelles.¹

La désignation d'un formateur par le Roi est cruciale et résulte d'une réflexion importante. Jean Stengers déclarait ainsi en 1996 que « *le choix qu'il fait est non seulement le choix d'un homme, mais il peut être aussi, à travers cet homme, le choix d'une formule de coalition, le choix d'une majorité.* »² Dans ce cas, pourquoi choisir Harmel ?

Sa nomination peut en partie s'expliquer par l'intérêt que le Liégeois porte à la question des relations entre les communautés belges. Dès son entrée au Parlement, il déposa une proposition de loi qui devint la loi du 3 mai 1948 créant le Centre de Recherche pour la Solution nationale des Problèmes sociaux, politiques et juridiques en Régions wallonne et flamande, aussi connu sous le nom de « Centre Harmel », dont il assura la vice-présidence. Ce Centre aboutit en 1958 à un ensemble de recommandations qui ont notamment servi de base aux lois linguistiques de 1962-1963. Lorsqu'il était ministre des Affaires culturelles, Harmel défendait déjà la création de conseils culturels.³

En 1961, il fut nommé informateur par le Roi. En effet, il jouissait à cette époque d'un certain prestige au sein du PSC, ayant pu gérer de manière « *particulièrement efficace* », selon Eyskens, la participation d'agents des services publics aux grandes grèves de l'hiver 1960-1961. Sa mission fut cependant entravée par l'accord secret d'alliance gouvernementale conclu entre Lefèvre et Spaak. À cette époque, Harmel refusa le portefeuille de l'Intérieur que lui proposait le président du PSC pour se consacrer à son travail universitaire. Mais il semble aussi qu'il n'approuvait pas la structure du gouvernement ni le fait que les socialistes reçoivent la majorité des portefeuilles ministériels dans le domaine socio-économique. Il s'est d'ailleurs abstenu lors du vote de confiance.⁴ Harmel fut malgré tout invité au moment des discussions du groupe politique sur la préparation de la révision constitutionnelle de 1962, et aussi aux discussions de la Commission de la Table ronde, où il fut membre de la sous-section sur les Affaires culturelles.⁵ Au cours des discussions, il exprimait son intérêt pour l'autonomie culturelle, mais freinait toute avancée possible vers le fédéralisme. C'est ainsi qu'il était plutôt

¹ BERNARDO Y GARCIA L.A., *op. cit.*, p. 11-13.

² STENGERS J., *L'action du Roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et influence*, 2^e éd., Bruxelles, Racine, 1996, p. 45.

³ BERNARDO Y GARCIA L.A., *op. cit.*, p. 12-13.

⁴ DUJARDIN V., *Pierre Harmel. Biographie*, Bruxelles, Le Cri, 2004, p. 382-385.

⁵ « La révision de la Constitution 1964-1965 (I) », in *op. cit.*, p. 10.

favorable, pour les matières économique et sociale, à l'institutionnalisation de Conseils économiques flamand et wallon ayant un rôle d'étude, ainsi qu'à la présence de secrétaires d'État aux départements des Affaires économiques et des Affaires sociales, ayant des pouvoirs et des responsabilités propres aux provinces flamandes et wallonnes. Harmel était aussi partisan de l'introduction de majorités spéciales dans certaines matières législatives.⁶ Comme De Schryver, il était donc prudent sur les adaptations à apporter à la Constitution.

On peut aussi évoquer la personnalité du formateur. Toute sa vie fut placée sous le signe de la paix et de la recherche d'un *modus vivendi* en politique. Il s'agit d'une figure du rassembleur. Ce goût de la pacification s'est déjà observé dans sa participation à la commission qui aboutit au Pacte scolaire et dans le Centre Harmel. On la constatera ultérieurement lorsque, ministre des Affaires étrangères, il définira sa célèbre doctrine et un rapprochement avec le bloc de l'Est en pleine guerre froide. Il en est de même en politique communautaire : Harmel se bat pour l'union des Belges. Il publie un grand nombre d'articles sous le gouvernement Lefèvre dans lesquels il défend la nécessité d'un « *nouveau Pacte des Belges* » : « *Il est essentiel et urgent d'aboutir à un accord qui garantisse notre vie nationale et les intérêts légitimes de chacune de ses régions.* »⁷ Il est aussi connu pour sa méthode. Prudence, silence et discrétion sont ses maîtres mots.⁸ Il est d'ailleurs décrit par la CIA comme un homme qui « *respecte toutes les opinions, est perçu comme un grand et consciencieux travailleur, habile et honnête dans les manœuvres politiques. On le dit froid, méthodique, muni d'un esprit agile et très discipliné. (...)* »⁹

Enfin, on ne peut évoquer la nomination de Pierre Harmel sans noter ses liens étroits avec le Roi et son chef de cabinet. Harmel était un proche de Baudouin, dont il fut un conseiller régulier tout au long de son règne selon Vincent Dujardin, comme en atteste la correspondance entre les deux hommes.¹⁰ Mais il était encore plus proche de son chef de cabinet, André Molitor¹¹. Les deux hommes partageaient une longue amitié, qui dura plus

⁶ DUJARDIN V., *op. cit.*, p. 388-389.

⁷ HARMEL P., « Pourquoi l'union des Belges appelle-t-elle à une révision des institutions ? », in *Revue de la Société d'Études et d'Expansion*, n°210, Liège, mars-avril 1964, p. 196.

⁸ DUJARDIN V., *op. cit.*, p. 754-760.

⁹ Tiré de *Ibid.*, p. 767.

¹⁰ *Ibid.*, p. 780.

¹¹ André Molitor (4 août 1911 – 4 juin 2005) : docteur en droit, il entre dans la carrière administrative en 1937 au sein du cabinet de Louis Camu. De 1945 à 1961, il dirige *La Revue nouvelle*. Il est chef de cabinet de son ami Pierre Harmel à l'Instruction publique de 1950 à 1954, puis son chef de cabinet à la Justice en 1958. En juin 1961, le Roi Baudouin lui propose la fonction de chef de cabinet du Roi, poste qu'il occupera jusqu'en 1977, tout en restant proche de Pierre Harmel. (PLAVSIC W.S., « Molitor André », in *Nouvelle Biographie Nationale*, t. XII, *op. cit.*, 2014, p. 215-219.)

de 75ans. Molitor faisait partie d'un groupe de jeunes de l'ACJB, dont Harmel était devenu le président. Il fut ensuite chef de cabinet de son ami à l'Instruction publique entre 1950 et 1954, puis à la Justice en 1958, avant d'être appelé par le Souverain au Palais en 1961. Vincent Dujardin rapporte ses paroles dans sa biographie de Pierre Harmel : « *Il y avait des activités qui nous ont mis en commun, qu'elles soient sérieuses ou de détente.* »¹² Si l'on ne peut dire que le Roi choisit Harmel pour cette raison, on peut toutefois insister sur les liens permanents qui unissaient dès lors le Palais et le formateur, renforcés par la correspondance fréquente entre Harmel et son ancien chef de cabinet, que Molitor présentait comme une « *incomparable collaboration* ». ¹³

Ainsi, le choix de Pierre Harmel comme formateur est dans la continuité de celui d'August De Schryver. Le Roi opte de nouveau pour un social-chrétien, qui semble le plus à même à endosser le rôle de médiateur entre les deux autres partis qui jouent aux antipodes. Il choisit un homme qui place l'intérêt national au centre de ses priorités, et dont l'expertise sur la matière n'est pas à démontrer. Il opte aussi pour un rassembleur, qui substitue la pacification aux conflits, et dont la méthodologie et le caractère semblent adaptés à un contexte difficile.

La nouvelle ne fait cependant pas le plaisir des socialistes. À leurs yeux, Harmel est en effet toujours associé à la législation scolaire du début des années 1950 et suscite leur méfiance.¹⁴ Le 19 juin, Jos Van Eynde demande s'il ne jouera pas le rôle d'un pilote-suicide. En effet, pour lui, son manque de spontanéité et d'audace risque de lui porter préjudice dans la crise. Il critique également sa méfiance à la formation d'une coalition PSC-PSB lorsqu'il était informateur en 1961, préférant une alliance avec les libéraux ou une tripartite. Il estime qu'il a peu d'opportunités de survie ministérielle et que son action sera sans doute plus celle d'un deuxième informateur que celle d'un formateur.¹⁵ Les autres journaux n'expriment pas de réelle objection à la nouvelle, mais soulignent que le formateur, étant donné le contexte difficile et ses priorités, proposera sans doute une tripartite, qui ne peut, à leurs yeux, que se solder par un échec.

¹² Tiré de : DUJARDIN V., *op. cit.*, p. 29.

¹³ Tiré de : *Ibid.*, p. 337.

¹⁴ *Ibid.*, p. 759.

¹⁵ VAN EYNDE J., "M. Harmel als zelfmoordpiloot?", in *Volksgezet*, le 19 juin 1965, p. 1 et 6.

2. Chercher les convergences (19 juin – 25 juin)

A. Conception de la mission

Le 18 juin, le Roi propose à Harmel de former le gouvernement. Il décide de ne pas accepter directement la mission et demande un délai de réflexion de 24 heures. Il déclare en effet qu'il souhaite rencontrer le jour même August De Schryver pour recevoir des informations techniques afin de prendre sa décision. Il se rend à Gand où l'informateur lui donne une copie du mémorandum du 8 juin ainsi qu'un document relatif aux garanties constitutionnelles. Harmel déclare le jour même à De Schryver qu'il acceptera la mission d'information, mais n'en informera le Roi et la presse que le lendemain.¹⁶

De Schryver avait complété les réponses des présidents de partis aux questions de son mémorandum et Harmel en prit note. Il apprend donc qu'en matière de révision constitutionnelle, les obstacles à surmonter concernent principalement la législation linguistique. En effet, le PLP réclame le réexamen de la situation des Fourons, des facilités pour les minorités linguistiques, et la réalisation d'un « *Grand Bruxelles*. » Sur ce dernier point, le PLP exige une promesse de principe sur une modification de la législation linguistique à Bruxelles, si celle-ci doit être réalisée par la commission permanente prévue par la Table ronde. Mais Harmel peut aussi remarquer que les divergences des partis concernant les autres matières gouvernementales.¹⁷

Le même jour, il se rend au Comité national du PSC. Il explique qu'il a en fait reporté sa décision d'accepter la mission pour recevoir l'approbation de son parti. Dans le cas où le PSC donnerait son aval, il déclare qu'il souhaiterait rester neutre : « *ne pas prendre de position absolue en ce qui concerne la formule de gouvernement, de n'en écarter personne et appuyer celle qui sera le plus susceptible de répondre à l'ensemble des problèmes nationaux posés à cette législature.* »¹⁸ Il reçoit la confiance du parti, mais également quelques lignes directrices : la révision de la Constitution doit rester le point essentiel de la formation, et le PSC demeure fidèle à la formule de la Table ronde, à moins qu'une proposition au moins équivalente ne soit trouvée. Les membres du PSC déclarent ne pas encore avoir d'exclusive sur la formule gouvernementale, laquelle dépendra du programme

¹⁶ LEUVEN, KADOC, *Archief August-Edmond De Schryver*, n°4.15.1/2, Dagboek, p. 25.

¹⁷ Il s'agit notamment de l'équilibre budgétaire, de la politique sociale et militaire. (BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°560, Note manuscrite de Pierre Harmel lors de sa rencontre avec August De Schryver, le 18 juin 1965.)

¹⁸ *Ibid.*, Note manuscrite d'une conversation avec Paul Vanden Boyenants et autres, le 18 juin 1965.

économique. Toutefois, l'aile flamande tient à renseigner le formateur qu'une tripartite n'est pas souhaitable. Le parti informe Harmel qu'en cas de difficultés sérieuses, il faudrait qu'un formateur d'un autre parti soit nommé, « *il ne faudrait pas que ça nous coince.* »¹⁹ On apprend enfin que le PSC est divisé : un groupe est opposé à une bipartite avec le PSB, et un second est opposé à une collaboration avec le PLP. Au vu des semaines précédentes, il s'agit probablement d'une division selon l'angle linguistique.

De manière générale, ces positions ne vont pas à l'encontre de celles de Pierre Harmel. Le 17 juin déjà, dans *La Gazette de Liège*, il expliquait qu'il estimait nécessaire « *que le problème constitutionnel soit abordé avant tout autre par les dirigeants des trois partis; il faut aussitôt achever et conclure dans l'entente, les longs travaux préconstitutionnels (...).* »²⁰ lorsqu'il confirme à la presse qu'il accepte sa mission le 19 juin, il déclare que son rôle consistera à découvrir les formules possibles aussi bien pour la révision de la Constitution que pour les alliances gouvernementales.²¹ Il s'agit d'une double tâche : « *chercher obstinément à résoudre les divergences concernant la révision de la Constitution entre le PSC et le PSB, d'une part, et le PLP, d'autre part; ensuite et en même temps, rassembler une série d'avis des milieux parlementaires et extra-parlementaires.* »²² Harmel prévoit donc de chercher une solution à la question constitutionnelle, en liant ce problème à la formation du gouvernement et à son programme. On peut dès lors imaginer qu'il s'agit d'un premier pas vers une tripartite : un triple accord et sur la révision et sur le programme gouvernemental. Le formateur se situe donc dans la continuité des déclarations favorables à une union des partis sur le double problème.

Cette idée d'une tripartite, liée à la personnalité et aux déclarations de Pierre Harmel, reçoit la désapprobation des trois grandes tendances politiques du pays. *La Libre Belgique* explique qu'une telle pratique est néfaste pour la démocratie et qu'elle va à l'encontre des résultats électoraux.²³ Pour Manu Ruys, aucun des trois partis traditionnels n'a de raisons à accepter un gouvernement d'union nationale.²⁴ Larock déclare qu'il s'agit de la « *formule*

¹⁹ *Ibid.*, Note manuscrite de Pierre Harmel sur l'avis provisoire du PSC, le 18 juin 1965.

²⁰ Tiré de : « Appelé par le Roi comme formateur, M. Harmel a demandé 24 heures de réflexion », in *La Libre Belgique*, le 19 juin 1965, p. 1.

²¹ « M. Pierre Harmel accepte de former le gouvernement », in *Le Soir*, le 20 juin 1965, p. 1.

²² « Confiance à Pierre Harmel », in *Temps Nouveaux*, le 26 juin 1965, p. 2.

²³ « Confusion politique », in *La Libre Belgique*, le 19 juin 1965, p. 4.

²⁴ RUYS M., "Eerste poging: drielidig kabinet", in *De Standaard*, le 19 juin 1965, p. 1.

des catastrophes. »²⁵ Enfin, *Het Laatste Nieuws* rappelle qu'il s'agit uniquement d'une solution en climat de crise.²⁶

B. Structuration des entretiens

Entre le 21 et le 25 juin, Harmel entreprend de larges consultations auprès d'un grand nombre de personnalités parlementaires et extra-parlementaires. Il s'éloigne en ce sens de la pratique de l'informateur, qui s'était principalement dirigé vers les présidents de partis. Il annonce son programme à la presse :

*« Je rencontrerai des personnalités politiques des trois partis et des personnalités non politiques. Je leur demanderai avis et conseils. Entre-temps, je m'interdis tout préjugé sur la formule gouvernementale et ne me formerai d'opinion définitive qu'après avoir entendu cet ensemble d'avis d'autorité. »*²⁷

En privé, Harmel ne cache cependant pas sa préférence pour un gouvernement tripartite. Une note du 23 juin confirme qu'elle fait partie de ses projets.²⁸ À partir de ses déclarations à la presse, des notes de ses entretiens et de celles de ses conseillers, il a été possible de repérer les différentes personnalités consultées.²⁹ La disposition de ces rencontres suit une démarche logique. Le 21 juin, Harmel rencontre les présidents des Chambres et les présidents de parti, ainsi que le Premier ministre et le vice-Premier ministre sortants, afin d'avoir des discussions politiques d'ordre général en termes de coalition gouvernementale et de révision constitutionnelle. Il approfondit cette démarche le lendemain en rencontrant les chefs de groupes parlementaires des trois partis nationaux et plusieurs ministres du gouvernement Lefèvre. À partir du 23 juin, il prend des renseignements auprès de personnalités des grands partis, parmi lesquels plusieurs vice-présidents de partis, et l'informateur. Dès la fin de journée et jusqu'au lendemain, il rencontre les partenaires sociaux et économiques afin d'envisager les questions d'ordre financier, économique et social du futur gouvernement. Enfin, sa dernière journée d'entretiens vise essentiellement à rencontrer les quelques personnes avec lesquelles il n'a pas pu s'entretenir plus tôt.

²⁵ « Le Congrès de la Fédération bruxelloise du PSB examine la situation politique », in *Le Soir*, le 20 juin 1965, p. 2.

²⁶ STIJNS M., « Kunst- en vliegwerk », in *Het Laatste Nieuws*, le 19 juin 1965, p. 1.

²⁷ « M. Pierre Harmel accepte de former le gouvernement », in *Le Soir*, le 20 juin 1965, p. 1.

²⁸ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Note manuscrite du cabinet du formateur, le 23 juin 1965.

²⁹ Voir annexe 6.

De ces entretiens (plus d'une cinquantaine), il ne reste que quelques notes prises à la volée dans les archives du formateur. Pour beaucoup d'entre eux, il n'existe aujourd'hui aucune trace. Il est cependant intéressant de tenter d'apporter une image générale de ce que révèlent ces quelques notes, aussi bien au niveau des partis qu'au niveau des personnalités consultées. Dans un souci de pertinence par rapport à la problématique, les questions d'ordre économique et social ne seront pas discutées dans ce point.

C. Les discussions en matière constitutionnelle

En ce qui concerne la révision de la Constitution, on remarque assez rapidement que les personnalités du PLP et celles du PSB forment un bloc relativement homogène, alors qu'au PSC les tendances divergent. Pour le PLP, la grande exigence est la révision des lois linguistiques. Cette position est en fait connue depuis les réunions des présidents avec l'informateur. Ainsi, Hougardy, représentant de la fédération bruxelloise du PLP, qui est la plus opposée à l'article 3bis, déclare à Harmel que « *le PLP de Bruxelles accepterait 3bis si modification de certains articles : a) emploi des langues dans affaires privées b) communes à facilités.* »³⁰ Vanaudenhove a quant à lui confirmé que le PLP était enclin à voter la révision constitutionnelle. Si le PLP gouverne avec le PSC, alors le PLP votera la révision de la Constitution à l'exception de l'article 3bis qui doit être amendé par le Parlement, car il s'agit d'une prérogative législative. Si en revanche le PLP est rejeté dans l'opposition par une reconduction du gouvernement sortant, il n'accepterait l'article 3bis que si les lois linguistiques sont modifiées.³¹ On remarque en revanche une voix discordante dans l'aile flamande. Grootjans, lorsqu'il discute avec le formateur, souligne l'intérêt commun des libéraux et des sociaux-chrétiens flamands en matière linguistique, notamment parce que plusieurs membres du PVV ont voté les lois linguistiques. De même, Harmel écrit que si le PLP ne précise pas sa notion vague de « zone de rencontre » autour de Bruxelles, c'est sans doute à cause des points de vue divergents des Flamands et des Bruxellois. Grootjans estime possible que le PLP adopte une attitude constructive en matière constitutionnelle, même s'il se retrouve dans l'opposition.³² On observe donc une certaine divergence de vues au PLP, entre néerlandophones et francophones.

³⁰ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°560, Carnet de notes des entretiens, entretien avec Hougardy, le 23 juin 1965.

³¹ *Ibid.*, Entretien avec Vanaudenhove, le 21 juin 1965.

³² *Ibid.*, Entretien avec Grootjans, le 23 juin 1965.

Ces exigences de révision des lois Gilson-Larock se confrontent à une vision socialiste complètement opposée. En effet, le PSB donne toujours priorité à la révision constitutionnelle, et refuse toute modification au préalable des lois linguistiques. Aucun des socialistes dont des déclarations ont pu être conservées ne s'y déclare favorable. Rolin³³ explique ainsi qu'il est préférable de les geler et que son parti a l'intention d'essayer de réaliser les accords de la Table ronde.³⁴ La veille, c'est Collard qui déclarait que la révision restait un préalable à la formation du gouvernement³⁵, même s'il acceptait de nouveau la recherche d'un compromis avec les autres présidents de partis, à partir de la solution qu'avait proposée Vanaudenhove pendant la période d'information.³⁶ Quant au vice-président du parti Jos Van Eynde, il confie à Harmel que les socialistes flamands ne consentiraient plus aucune concession linguistique.³⁷

Au PSC, les vues sont plus variées. Le président du Sénat, Paul Struye, n'a pas changé d'avis depuis le mois de mai : il faut dissocier la révision de la Constitution, qui revient au Parlement, du problème gouvernemental.³⁸ En cela, il se rapproche des positions du PLP. Leemans³⁹ semble du même avis.⁴⁰ En revanche, le flamand Jos De Saeger⁴¹ estime qu'une nouvelle discussion sur 3bis et 38bis devrait être envisagée.⁴² Dans une lettre qu'Harmel reçoit de son ami liégeois Henri Moreau de Melen⁴³, ce dernier lui explique plutôt que la révision constitutionnelle doit rester le premier objectif du programme gouvernemental,

³³ Henri Rolin (3 mai 1891 – 20 avril 1973) : homme politique socialiste né à Gand, membre du Sénat à partir de 1932, il fut président du groupe socialiste de la Chambre haute, puis président du Sénat entre 1947 et 1949. Il fut notamment ministre de la Justice et membre de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe et fut nommé ministre d'État en 1948. (« Rolin Henri », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 284-285.)

³⁴ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°560, Entretien avec Rolin, le 22 juin 1965.

³⁵ Position qu'il confirme publiquement dans un article de presse, dans « Nos problèmes », le 23 juin 1965.

³⁶ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°560, Entretien avec Collard, le 21 juin 1965.

³⁷ *Ibid.*, Entretien avec Van Eynde, le 23 juin 1965.

³⁸ *Ibid.*, Entretien avec Struye, le 21 juin 1965.

³⁹ Victor Leemans (21 juillet 1901 – 3 mars 1971) : homme politique social-chrétien flamand, il fut Secrétaire général du ministère des Affaires économiques pendant l'occupation. Élu sénateur en 1949 pour la province d'Anvers, il devient chef du groupe PSC du Sénat à partir de 1964. Il était aussi membre du Parlement européen dès 1958, dont il devient le président entre 1965 et 1966. (« Leemans Victor », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 215-216.)

⁴⁰ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°560, Entretien avec Leemans, le 22 juin 1965.

⁴¹ Jozef De Saeger (3 août 1911 – 7 avril 1998) : bourgmestre de Malines et président de l'aile flamande du PSC-CVP entre 1961 et 1964, membre du *Groep de Acht*, il devient ministre des Travaux publics en juillet 1965 et conservera ce poste jusqu'en 1973. (« De Saeger Jozef », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 109.)

⁴² BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°560, Entretien avec De Saeger, le 25 juin 1965.

⁴³ Henri Moreau de Melen (20 août 1902 – 31 mai 1992) : homme politique social-chrétien et sénateur de Liège, il fut ministre de la Justice (1948-1949) et Ministre de la Défense nationale (1950). Henri Moreau de Melen était également membre du Conseil interparlementaire consultatif du Benelux (1957-1965) et du Parlement européen. Il est nommé baron en 1968. (« Moreau de Melen Henri », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 246.)

quitte à consentir des modifications aux « *contraintes en tous domaines, notamment linguistiques, à Bruxelles par exemple.* »⁴⁴ Le PSC se fait ainsi le gouffre de tendances diverses aussi bien en matière constitutionnelle qu'en matière linguistique. On observe toutefois une certaine convergence de vues avec le PLP chez certains élus.

Il s'avère enfin qu'à la fin de ses premières consultations d'ordre politique et institutionnel, Harmel a confectionné trois alternatives à l'article 3bis. Lorsqu'il rencontre August De Schryver le 23 juin, il lui demande son avis sur chacune d'entre elles. Il n'a pas été possible de les retrouver, mais quelques informations à leur sujet sont retranscrites dans les archives de l'informateur. La première formule consiste à combiner les articles 3bis et 38bis. En ce qui concerne les matières linguistiques, une sonnette d'alarme peut être votée par 51% des membres d'un groupe linguistique. Dans ce cas, le vote du projet de loi est soumis au principe de triple majorité prévu initialement dans l'article 3bis. Il s'agit en fait de la proposition d'amendement formulée par Vanden Boeynants à la suggestion d'Omer Vanaudenhove du 15 juin lors des discussions avec l'informateur. Pour De Schryver, il s'agit d'une formule acceptable, mais il émet des réserves. La seconde alternative est une adaptation du système de commission qu'avait proposé le président du PSC le 15 juin : mise en place d'une Commission composée de parlementaires et de non-parlementaires votant à une majorité spéciale les projets de lois linguistiques. D'après les notes de De Schryver, Harmel y aurait joint une majorité spéciale des deux tiers. On ne sait cependant pas grand-chose de cette formule, et le président Collard a de plus expliqué à Harmel le 21 juin qu'il refuserait de déléguer des pouvoirs à une commission composée de membres extra-parlementaires. Enfin, la troisième alternative n'est pas retranscrite dans les notes de l'informateur, mais il s'y montre particulièrement hostile.⁴⁵

D. Les discussions en matière de coalition gouvernementale

Les entretiens révèlent aussi les sensibilités des différentes personnalités en matière de formule gouvernementale. Sur ce sujet, les points de vue sont extrêmement variés et il est difficile, d'autant plus qu'il n'existe pas de notes du formateur pour une grande partie des discussions, d'extrapoler la position générale d'un parti ou d'une aile linguistique au sein d'un parti. On peut toutefois retenir quelques tendances.

⁴⁴ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°546, Lettre de Henri Moreau de Melen à Pierre Harmel, le 23 juin 1965, p. 2.

⁴⁵ LEUVEN, KADOC, *Archief August-Edmond De Schryver*, n°4.15.1/2, Dagboek, p. 27-28.

En ce qui concerne le PLP, le président Vanaudenhove appuie son refus d'une tripartite. Lors de sa discussion avec le formateur, il explique que « *le corps électoral a voulu un gouvernement PSC-PLP, c'est un gouvernement de droite qu'il faut.* »⁴⁶ La tripartite rendrait à ses yeux le gouvernement impuissant, et est dangereuse pour le régime, car elle ferait naître le poujadisme dans l'opposition, composée essentiellement de partis extrémistes. Il explique en revanche que son parti est candidat au pouvoir, et que sa priorité est l'assainissement des finances. Toutefois, les déclarations très floues de Grootjans laissent perplexe : tout en soulignant la proximité entre les sociaux-chrétiens et les libéraux flamands, il déclare qu'il ne faut pas laisser les socialistes dans l'opposition.⁴⁷

Au PSB, les tendances sont plus claires. Les Flamands (Van Eynde, Spinoy) s'opposent à l'idée d'une tripartite, et sont plutôt favorables à une reconduction (Van Acker, Van Eynde). Du côté francophone, Rolin souligne l'intérêt qu'aurait son parti à rejoindre l'opposition. Vermeyleylen⁴⁸ se positionne contre une tripartite. Enfin, Collard déclare qu'une tripartite n'est pas exclue, mais que pour lui, c'est au PLP de prendre ses responsabilités, ce qui pourrait amener une coalition des libéraux avec l'un des deux autres partis nationaux.⁴⁹ L'opinion générale des socialistes est donc le rejet de la tripartite (sauf pour Van Acker, qui estime qu'elle est préférable pour les questions économiques⁵⁰). Cependant, tandis que les Flamands souhaiteraient une reconduction, les francophones sont plus réservés sur la participation de leur parti au pouvoir.

Au PSC, Harmel est également confronté à un rejet complet du gouvernement à trois. En réalité, seul Henri Moreau de Melen l'encourage à persévérer sur cette voie.⁵¹ Du côté flamand, les sociaux-chrétiens rejettent la tripartite, mais aussi une éventuelle coalition PSC-PLP. Sur ce dernier point, Leemans estime que l'opinion flamande au sein du PSC est que le PLP ne permet pas d'engager les conversations et qu'il rend impossible la moindre action.⁵² Il s'agit sans doute de sa volonté de réviser les lois linguistiques, qui se confronte

⁴⁶ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°560, Entretien avec Vanaudenhove, le 21 juin 1965.

⁴⁷ *Ibid.*, Entretien avec Grootjans, le 23 juin 1965.

⁴⁸ Pierre Vermeyleylen (8 avril 1904 – 30 décembre 1991) : homme politique socialiste bruxellois, professeur à l'ULB, il fut sénateur dès 1945 pour l'arrondissement de Bruxelles. Après avoir occupé le poste de ministre de l'Intérieur à deux reprises (1947-1949 et 1954-1958), il fut ministre de la Justice dans le gouvernement Lefèvre. Il devient aussi membre de l'Assemblée Commune de la CECA et du Parlement européen en 1965, avant d'être nommé ministre d'État en 1966. (« Vermeyleylen Pierre », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 371-372.)

⁴⁹ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°560, Entretien avec Collard, le 21 juin 1965.

⁵⁰ *Ibid.*, Entretien avec Van Acker, le 21 juin 1965.

⁵¹ *Ibid.*, n°546, Lettre de Henri Moreau de Melen à Pierre Harmel, le 23 juin 1965, p. 2.

⁵² *Ibid.*, n°560, Entretien avec Leemans, le 22 juin 1965.

aux vues flamandes y étant formellement opposées. Pour les francophones, aucune tendance générale ne se dégage. Struye évoque l'idée d'une alliance PSC-PLP.⁵³ Cette attitude paraît logique : en dissociant le problème gouvernemental de la révision de la Constitution, il adopte la même attitude que les libéraux. Il semble soutenu par le PSC wallon dans cette éventualité.⁵⁴ Quant à Vanden Boeynants, il est favorable à une tripartite, mais invite Harmel à tenir compte de l'opinion flamande, ce qui pourrait expliquer son contact avec le journaliste Ruys.⁵⁵

Il est finalement flagrant de noter que lorsque le formateur évoque la coalition gouvernementale avec d'autres personnalités non parlementaires dont on dispose de notes, aucune d'entre elles n'accepte la tripartite.

Ainsi, après un premier tour d'horizon, le formateur peut conclure que la formule qui lui tient à cœur, la tripartite, est rejetée par pratiquement tous ses collègues. L'idée d'une reconduction est souvent associée à la priorité de la révision constitutionnelle, sans modifications linguistiques au préalable, et s'observe principalement chez les socialistes et les sociaux-chrétiens flamands. Une coalition PSC-PLP est préférée par les sociaux-chrétiens francophones et par le PLP, dans le cadre d'une dissociation des problèmes gouvernemental et constitutionnel. Enfin, les socialistes wallons sont partisans de l'opposition.

3. Les revendications du PLP (25 juin – 26 juin)

Tandis que les entretiens de Pierre Harmel prennent fin et qu'il entame la rédaction d'un mémorandum, le président du PLP Vanaudenhove formule le 25 juin des propositions au formateur par le biais d'un document qui explicite la position de l'ancien Parti libéral sur les deux points litigieux, la révision de la Constitution et la révision des lois Gilson-Larock.

Dans ce document, le PLP explique qu'il maintient son accord sur la révision de la Constitution à l'exception de l'article 3bis. Pour que le désaccord sur ce dernier point de friction puisse être résolu, la résolution du contentieux linguistique est un élément essentiel :

⁵³ *Ibid.*, Entretien avec Struye, le 21 juin 1965.

⁵⁴ *Ibid.*, Entretien avec Lefère, le 22 juin 1965.

⁵⁵ *Ibid.*, Entretien avec Vanden Boeynants, le 21 juin 1965.

« Si l'accord sur la révision de la Constitution se limite à l'art. 38bis ou à un système analogue, dans lequel tout vote à une majorité qualifiée est précédé par la procédure de la motion d'exception approuvée par les $\frac{3}{4}$ au moins des membres d'un groupe linguistique (système de la sonnette d'alarme), la révision des lois Gilson-Larock doit être considérée comme une condition nécessaire, mais non comme un préalable. Dans le cas contraire, c-à-d (sic) dans l'hypothèse d'un système de votation à la majorité qualifiée dans lequel n'interviendrait pas la sonnette d'alarme, la révision des lois Gilson-Larock doit être considérée comme un préalable. »⁵⁶

La position du PLP n'évolue donc pas par rapport à la phase d'information de De Schryver. Pour lui, deux solutions sont possibles : ou bien la modification de l'article 3bis par une extension des mesures prévues par l'article 38bis aux législations linguistiques, et donc par la présence d'une sonnette d'alarme des trois quarts pour éviter l'automatisme de la triple majorité, ou bien le maintien d'un système tel que prévu par 3bis ou un autre, mais nécessitant la révision des lois linguistiques au préalable.

En ce qui concerne la révision des lois Gilson-Larock, le PLP formule deux revendications. La première est le retour des Fourons à la province de Liège, point qui n'avait plus été mentionné depuis la campagne électorale. La seconde est une reconfiguration de l'agglomération et de la périphérie bruxelloise. Concernant l'agglomération, il prévoit la création de deux cadres linguistiques au lieu d'un seul cadre bilingue dans l'administration, et la création d'un réseau complet d'enseignement dans les deux langues nationales. Pour la périphérie, il insiste sur la création de la tant évoquée « zone de rencontre », laquelle serait administrée dans la langue du régime linguistique auquel elle appartient, mais organisant des facilités (administratives et scolaires) pour les minorités linguistiques. Il réclame également que les six communes à facilités prévues par la loi de 1963⁵⁷ soient intégrées dans l'agglomération bruxelloise, portant son nombre de communes à 25. Le PLP demande finalement un assouplissement de la législation en ce qui concerne les entreprises privées et le développement de l'enseignement de la seconde langue nationale à l'école.⁵⁸ La question linguistique est donc bien devenue une source de

⁵⁶ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Propositions de M. Vanaudenhove, le 25 juin 1965, p. 1.

⁵⁷ Il s'agit de : Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel et Wezembeek-Oppeem.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 2-5.

contestation formelle pour le PLP. Charles Moureaux⁵⁹ le confirme dans *Le Soir* du 25 juin : « *Il faut bien que nous répétions, pour que l'on nous entende, combien ces lois consacrent l'arbitraire autant que le mépris de l'intérêt national.* »⁶⁰ Pourtant, selon *La Libre Belgique* du 26 juin, le LVV aurait déclaré son opposition au démantèlement de la législation linguistique, exposant donc sur la place publique les dissensions libérales.⁶¹

Selon Vincent Dujardin, Harmel a fait une proposition à Vanaudenhove au sujet des lois linguistiques. Il aurait suggéré d'intégrer deux communes à facilités dans l'agglomération bruxelloise, tout en rendant bilingues deux communes francophones de la périphérie. On ne sait pas de quelles communes il s'agissait. Il aurait aussi proposé le rattachement des Fourons à la province de Liège.⁶² Cette proposition, qui aurait reçu l'accord des socialistes et de Vanaudenhove, a été rejetée par les libéraux bruxellois⁶³, sans doute parce qu'elle est décevante au regard de leurs exigences en la matière. Il n'a pas été possible de retrouver ce document dans les archives du formateur. Toutefois, le 25 juin, le ministre de l'Intérieur à l'origine des lois linguistiques Arthur Gilson envoie à Harmel un document relatif aux « trois communes wallonnes de la périphérie bruxelloise » en réponse à une demande du formateur.⁶⁴ Une hypothèse serait que Pierre Harmel aurait proposé, en plus du rattachement des Fourons à Liège, de reprendre une partie du projet de loi initial d'Arthur Gilson du 30 mars 1962, qui consistait à offrir un statut spécial à huit communes néerlandophones, mais aussi à trois communes francophones de l'arrondissement de Nivelles : Braine-le-Château, Waterloo et La Hulpe. À l'époque, beaucoup de francophones avaient refusé d'accorder des facilités dans les communes francophones parce que la minorité néerlandophone y était faible (de l'ordre de 5 à 13%).⁶⁵ Harmel aurait alors proposé de rendre bilingues deux de ces communes francophones en contrepartie d'une extension de l'agglomération bruxelloise à 21 communes. Aucun document ne

⁵⁹ Charles Moureaux (4 juin 1902 – 2 août 1976) : homme politique libéral originaire de Charleroi, il devient sénateur de l'arrondissement de Bruxelles entre 1949 et 1950, puis entre 1954 et 1968. Il fut ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement Eyskens (1958-1961). (« Moureaux Charles », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 247.)

⁶⁰ MOUREAUX Ch., « A qui de parler ? », in *Le Soir*, le 25 juin 1965, p. 2.

⁶¹ « Un week-end de réflexion pour M. Harmel », in *La Libre Belgique*, le 26 juin 1965, p. 1.

⁶² Harmel avait toujours défendu le retour des Fourons à Liège et avait d'ailleurs voté contre le projet de loi le 31 octobre 1962, parce que son amendement sur le maintien des six communes fouronnaises à Liège avait été rejeté. (RILLAERTS St., *op. cit.*, p. 72.)

⁶³ DUJARDIN V., *op. cit.*, p. 392-393.

⁶⁴ Le document attaché à la note n'était malheureusement pas présent dans le fonds d'archives. (BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°546, Note d'Arthur Gilson, le 25 juin 1965.)

⁶⁵ RILLAERTS St., *op. cit.*, p. 77.

permet toutefois de le confirmer. Il demeure donc une certaine obscurité autour de cet événement.

Le 26 juin, lors d'un discours à Louvain, Vanaudenhove réaffirme finalement l'opposition de son parti à une éventuelle tripartite, et revendique une coalition avec le PSC à condition que celui-ci accepte les points essentiels du programme libéral : « *Le parti est candidat au pouvoir, mais si ces conditions ne sont pas observées, il restera dans l'opposition et saura contrôler le gouvernement.* »⁶⁶ Cette déclaration est rapidement suivie d'une réponse du président du PSC, qui explique que « *c'est le moment d'être sérieux. Il va falloir se décider, et non plus lancer des tracts électoraux par les portières. Être sérieux, cela veut dire ne pas rester sur le bord de la route, dans un parking peinarde, de crainte de griffer ne fût-ce qu'un pare-chocs.* »⁶⁷ Pour lui, l'accord entre les trois partis nécessite des concessions réciproques.

Les revendications du PLP sont perçues par la plupart des journalistes non libéraux comme un moyen de se maintenir dans l'opposition, afin de masquer son manque d'unité. En effet, en exigeant la révision des lois linguistiques, le PLP se met à dos les sociaux-chrétiens flamands⁶⁸, mais aussi les socialistes flamands qui refusent également toute nouvelle concession linguistique : les communes à facilités et les garanties de l'article 38bis sont déjà des concessions à leurs yeux.⁶⁹ Les exigences du PLP sont considérées comme des préalables inconcevables. Les communistes du *Drapeau Rouge* résument parfaitement cette impression : « *Si le PLP voulait favoriser la reconduction du gouvernement PSC-socialiste, son président ne parlerait pas autrement.* »⁷⁰ Quant aux partisans de l'entrée du PLP au gouvernement, ils se font toujours les promoteurs d'une dissociation entre le problème constitutionnel, qui peut être résolu par les Chambres, et le problème gouvernemental. Pour justifier la nécessité de former le cabinet en excluant le préalable de

⁶⁶ « À Louvain : M. Vanaudenhove réaffirme son opposition à une formule tripartite », in *Le Soir*, le 27 juin 1965, p. 2.

⁶⁷ « La semaine de vérité », in *La Libre Belgique*, le 28 juin 1965, p. 2.

⁶⁸ « Liberale leiding houdt vast aan onaanvaardbare voorwaarden », in *De Standaard*, le 24 juin 1965, p. 2.; RUYS M., « Komt er sterke regering die de ware problemen aanpakt? », in *Ibid.*, le 26 juin 1965, p. 2.; « Vanaudenhove: ultimatum. PVV-voorwaarden inwilligen of anders opnieuw in oppositie », in *Ibid.*, le 28 juin 1965, p. 1.

⁶⁹ VAN EYNDE J., « Twee waarschuwingen », in *Volksgazet*, le 25 juin 1965, p. 1 et 6.; ID., « Geven zelfs Waalse Christen-Democraten zich geen rekenschap van de werkelijke toestand in België? », in *Ibid.*, le 28 juin 1965, p. 1.

⁷⁰ « Les exclusives de M. Vanaudenhove veulent-elles la reconduction ? », in *Le Drapeau Rouge*, le 28 juin 1965, p. 1. (tiré de : BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°554.)

la révision constitutionnelle, ils rappellent l'urgence de l'assainissement des finances publiques à plusieurs reprises.⁷¹

Les prises de position du PLP à quelques jours des propositions gouvernementales du formateur sont un nouveau coup dur pour les projets de Pierre Harmel. Pour beaucoup d'acteurs, la tripartite est morte avant même d'avoir été annoncée. La solution résiderait dans une reconduction de l'alliance gouvernementale pour les socialistes et sociaux-chrétiens flamands⁷², tandis que quelques conservateurs chrétiens font toujours entendre leur volonté d'un gouvernement de centre-droit. De plus, le formateur doit faire face à l'afflux de revendications linguistiques multiples et contradictoires. Tandis que la position flamingante du *Vlaamse Volksbeweging* est réaffirmée le 24 juin (application des lois linguistiques, flamandisation de Bruxelles), Harmel reçoit les sollicitations du RDL, qui déclare lutter contre l'oppression linguistique, et de l'Association pour la défense des libertés dans les Fourons, réclamant le retour de la Voer à Liège.⁷³ C'est aussi à ce moment que le PWT, le FW et le Front démocratique wallon entreprennent leur fusion en une seule formation politique.⁷⁴ La question gouvernementale, liée à la révision de la Constitution, s'oriente donc toujours plus vers un autre point de cristallisation : les lois linguistiques.

4. Le mémorandum du 28 juin

A. Les propositions du formateur

C'est dans ce contexte difficile que le formateur prend position dans une note envoyée le 28 juin aux présidents des partis nationaux et aux présidents des fractions parlementaires. Il s'agit d'une première proposition officielle qui offre des solutions à la fois au problème gouvernemental et au contentieux constitutionnel.

Dans ce document, Harmel distingue cinq grandes indications convergentes autour desquelles les différents partis pourraient chercher un accord commun : la révision constitutionnelle, l'expansion économique, l'exécution des mesures sociales décidées par

⁷¹ SIAENS L., "De regeringsvorming", in *Het Laatste Nieuws*, le 23 juin 1965, p. 1 et 3.; « Voice un mois ! », in *La Libre Belgique*, le 24 juin 1965, p. 1.

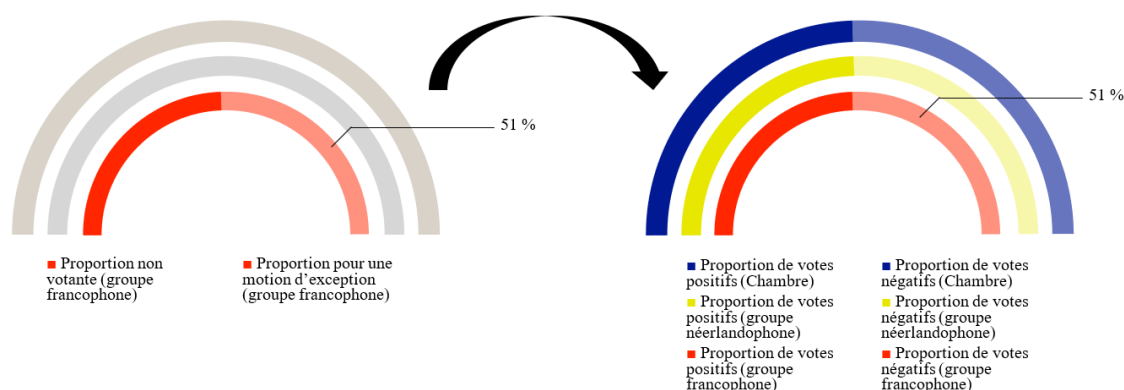
⁷² De Saeger réclame une reconduction de l'alliance PSC-PSB dès le 18 juin (« Toute autre solution constitutionnelle doit offrir les mêmes garanties que l'accord PSC-PSB », in *La Libre Belgique*, le 21 juin 1965, p. 5.)

⁷³ À ce sujet, voir : « Les revendications flamandes », in *Le Soir*, le 24 juin 1965, p. 2.; « Le RDL expose son programme linguistique », in *La Dernière Heure*, le 21 juin 1965, p. 4.; « Les Fouron en appellent à M. Harmel », in *La Libre Belgique*, le 24 juin 1965, p. 2.

⁷⁴ BARY P., « La fusion du Front wallon avec le Parti wallon des travailleurs », in *Le Soir*, le 27 juin 1965, p. 2.

la législature précédente, l'équilibre budgétaire, et le renforcement de la place et du succès de la Belgique dans l'Europe. La question constitutionnelle reste cependant toujours au premier plan de la formation gouvernementale, et ne peut être réglée que par la recherche d'un accord sur l'article 3bis, principal point de discord. À ce sujet, Harmel communique sa proposition finale. Il s'agit de fusionner l'article 3bis avec l'article 38bis et d'appliquer la solution de Vanaudenhove du 15 juin, à savoir supprimer l'automaticité de la triple majorité pour les questions linguistiques. Toutefois, la motion d'exception nécessaire pour appliquer cette triple majorité est celle qu'avait défendue Vanden Boeynants le 16 juin : « la moitié plus un des membres inscrits dans un groupe linguistique. »⁷⁵ L'alternative proposée aux articles 3bis et 38bis est donc la même que celle refusée par Vanaudenhove lors de son entretien avec De Schryver, Collard et Vanden Boeynants le 16 juin, parce qu'il réclamait une motion d'exception de 75% des membres d'un groupe linguistique et non de 50% +1. C'est aussi la première formule que Harmel avait proposée à l'informateur lors de son entretien avec lui le 23 juin, sur laquelle De Schryver avait émis des réserves. Quant aux considérations de l'article 38bis, elles sont les mêmes que celles des accords du 25 janvier.

Principe de vote pour les matières prévues à l'article 3bis et 38bis selon la proposition de Pierre Harmel (veto de 51%)



Harmel propose également de constituer immédiatement la Commission nationale pour l'amélioration des relations communautaires et de lui fixer un délai. Les missions qui lui seraient affectées sont exactement les mêmes que celles prévues dans les accords de la Table ronde. La question de l'organisation d'un statut pour l'agglomération bruxelloise y serait donc traitée.⁷⁶ Ce passage peut être interprété comme la volonté de placer la révision

⁷⁵ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Mémorandum du formateur, le 28 juin 1965, p. 14.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 15.

de la législation linguistique dans les travaux de cette commission, et ainsi de ne pas en faire un préalable à la révision de la Constitution. Toute modification des lois Gilson-Larock serait dans ce cas soumise à la nouvelle procédure de vote proposée par le formateur.

Pour Harmel, la mission de Constituante de la nouvelle législature est donc suprême. La résolution du problème gouvernemental est indissociable de celle de la révision constitutionnelle. *« C'est pourquoi il faut un unionisme pour le temps de cette période constitutionnelle. (...) Il faut tenter de former un gouvernement d'union nationale pour réaliser les accords indispensables. »*⁷⁷ C'est donc bien la tripartite qui est proposée.

B. Pourquoi une tripartite ?

Malgré le refus quasi général d'une tripartite exprimé aussi bien pendant ses entretiens avec des personnalités politiques des trois partis que lors de ceux avec des personnalités non politiques, et en dépit des réticences de la presse et les déclarations publiques hostiles à un gouvernement d'union nationale, Harmel propose, après plus d'un mois de crise, la formation d'un gouvernement à trois. Pourquoi le formateur ne démord-il pas de cette conception ?

Les archives ne révèlent pas d'explication personnelle de sa part, on ne peut donc en pratique s'en tenir qu'à ses déclarations officielles. Dans le mémorandum du 28 juin, il justifie sa proposition par le fait que la révision constitutionnelle est la mission essentielle de la future législature, et qu'elle ne peut être dissociée de l'action gouvernementale :

« Si les problèmes constitutionnels n'étaient pas posés, (...), les seuls résultats des élections pourraient conduire à des conclusions classiques : le parti qui a fait le plus de gains électoraux devrait accepter de gouverner avec un seul des partis de l'ancienne coalition. Mais je ne vois vraiment pas comment garantir l'aboutissement de la révision constitutionnelle si un seul des partis de l'ancienne coalition gouverne avec le PLP. (...) En effet, personne n'a pu m'expliquer comment un des deux partis de l'ancienne coalition saurait maintenir l'accord qui a été donné à l'autre le 23 janvier dernier sur des mesures essentielles, formulées dans les projets 3bis et 38bis, alors qu'un gouvernement d'où il serait exclu

⁷⁷ *Ibid.*, p. 12-13. Voir annexe 7.

porterait à son programme des modifications législatives aux lois linguistiques, explicitement réclamées par le PLP. »⁷⁸

Cela a une conséquence directe : dans le cas d'un échec de la tripartite, le formateur s'engage à former un gouvernement des deux partis ayant apporté leur signature aux accords du 25 janvier.

Ainsi, au niveau de la compétition interpartisane, si l'on suit le raisonnement harmélien, une tripartite n'aurait pas été nécessaire dans le cas où les accords de la Table ronde auraient été validés par les trois partis. Ce qui pose problème n'est pas non plus réellement la modification de l'article 3bis initial, mais plutôt la révision des lois Gilson-Larock, évidemment liée à 3bis, qui est une condition nécessaire pour le parti vainqueur des élections, et donc candidat au pouvoir, le PLP. Sociaux-chrétiens et socialistes ont signé l'accord en tenant compte d'une situation linguistique donnée, ayant amené les deux partis à deux doigts de l'explosion linguistique. Il serait donc inconcevable qu'ils concèdent des modifications à cet accord si l'un d'eux se trouve dans l'opposition pendant d'éventuelles discussions concernant la révision de la législation linguistique. La question constitutionnelle, liée à la formation gouvernementale, est donc associée au contentieux linguistique. L'un ne va pas sans l'autre, et la modification de l'un a des répercussions sur les autres. Pour Harmel, si le PLP désire modifier les lois Gilson, il ne peut le faire sans l'appui du PSC et du PSB. Il pense donc que les sociaux-chrétiens ou les socialistes ne voteraient pas la révision constitutionnelle s'ils ne sont pas au gouvernement. Il le confirme d'ailleurs dans ses déclarations à la presse :

« Il y a un grand risque qu'un gouvernement du PLP avec un parti seulement de l'ancienne coalition entraîne le retrait de tout l'accord de l'autre grand parti qui serait dans l'opposition et cela en raison même des modifications que le PLP réclamerait du parti avec lequel il gouvernerait. »⁷⁹

Selon Emmanuel Gérard, on peut également ajouter le possible soutien du Roi Baudouin dans la proposition de tripartite, aussi bien d'un point de vue personnel, parce qu'il affectionnait les gouvernements d'union nationale, que d'un point de vue pratique, car

⁷⁸ *Ibid.*, p. 11-12.

⁷⁹ « M. Pierre Harmel propose un cabinet d'union nationale », in *Le Soir*, le 29 juin 1965, p. 1.

c'est aussi à ses yeux la seule manière de réviser la Constitution et donc de calmer les querelles communautaires.⁸⁰

Enfin, il est possible d'insérer cette proposition de tripartite dans le cadre de la position générale de Pierre Harmel en matière communautaire, et donc davantage dans une approche individuelle et personnelle. Dès son entrée au Parlement, il avait voulu chercher une réponse aux problèmes belges en tenant compte de l'avis des trois partis dans le Centre qui allait prendre son nom. Alors qu'il n'avait pas encore été nommé formateur, il rappelait le rôle essentiel de la révision de la Constitution pour l'avenir de la Belgique. En 1993, il confirme lors d'un entretien qu'à ses yeux, la principale mission des assemblées élues en 1965 était de réviser la Constitution, et que la tripartite était nécessaire, dans ce contexte politique difficile, pour faire aboutir le projet.⁸¹ Les articles qu'il rédige pour plusieurs revues alors qu'il est absent du gouvernement Lefèvre-Spaak soulignent aussi à quel point ce sujet est essentiel à ses yeux. Déjà en 1962, il déclarait : « *Trop d'événements ont retardé, dans cet après-guerre, les décisions qui doivent fournir des réponses valables aux besoins ou aux inquiétudes de toutes nos populations. Ce retard n'a pas simplifié les solutions, mais il les rend urgentissimes.* »⁸² Pour Harmel, le nouveau Pacte des Belges doit être mis en place le plus vite possible, et nécessite un accord vraiment national. Il doit donc recevoir l'approbation des trois partis, représentant à eux seuls 84,65% des votes valables émis lors des élections de 1965. Il confirme d'ailleurs déjà dans son mémorandum que même si les trois partis avaient signé les accords de la Table ronde, c'est cette formule qu'il aurait proposée.⁸³ La recherche de pacification, caractéristique de Pierre Harmel tout au long de sa carrière politique, peut donc expliquer cette proposition qui paraît pourtant inconcevable pour la majorité de l'opinion. En cela, il s'insère dans la « politique du compromis » typique de la démocratie consociative belge.

⁸⁰ GÉRARD E., « Le roi Baudouin, le gouvernement et la politique intérieure », in KONINCKX C. et LEFÈVRE P., *Le roi Baudouin. Une vie – une époque*, Bruxelles, Racine, 1998, p. 123.

⁸¹ HARMEL P., *Temps forts. Entretiens avec Jean-Claude Ricquier*, Bruxelles, Racine, 1993, p. 83.

⁸² ID., « Au-delà du fédéralisme et de l'unitarisme, l'union des Belges », in *Revue générale belge*, Bruxelles, avril 1962, p. 2.

⁸³ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin, op. cit.*, p. 13.

5. L'échec de la tripartite (29 juin – 3 juillet)

A. *Les réactions des partis*

Le 29 juin, les Bureaux politiques des partis se réunissent afin d'analyser le mémorandum du formateur et de lui apporter une réponse.

Le Bureau du PSB ne formulera un communiqué de presse que le 30 juin, mais sa décision définitive est déjà prise la veille. Il existe pour les socialistes trois oppositions fondamentales au programme du formateur. La première concerne la coalition gouvernementale. Elle est pour lui impossible à cause du refus catégorique exprimé à plusieurs reprises par le PLP, mais aussi parce que les circonstances de l'heure ne sont pas exceptionnelles, et donc ne nécessitent pas, comme le pense le formateur, un gouvernement d'union nationale.⁸⁴ La deuxième opposition porte sur la formule proposée pour l'article 3bis. Selon le PSB, la formule de rechange est en retrait par rapport à l'accord de la Table ronde. Enfin, en ce qui concerne les axes d'un programme gouvernemental, le PSB estime que les propositions du formateur sont trop vagues, et surtout il conteste l'idée que le prochain gouvernement ne puisse arrêter sa politique sociale qu'après avoir présenté le budget pour l'année 1966.⁸⁵

Le PSB reste donc formellement attaché aux accords de la Table ronde et ne peut accepter l'alternative du formateur. En cela, sa position n'évolue pas. Il est en revanche intéressant de souligner que cette formule avait pourtant reçu l'appui du président Collard lors des discussions avec l'informateur. L'attitude des socialistes s'expliquerait peut-être par le rejet de toute collaboration gouvernementale avec les libéraux, comme le sous-entend leur communiqué du 30 juin. On remarquera aussi l'apparition d'une autre critique : l'application des mesures sociales votées lors de la législature précédente ne suffit pas au programme social d'un nouveau gouvernement. Pour les socialistes, l'accord gouvernemental devra donc inclure, avant le vote du budget, des mesures sociales nouvelles. Cette « pause sociale » prévue pour remédier aux difficultés financières est en fait un élément important du programme électoral du PLP. Peut-on y voir un réel point de discorde programmatique, ou bien un prétexte des socialistes pour rejeter l'éventualité d'un cabinet Harmel, parce qu'ils ne l'ont pas à cœur ?

⁸⁴ Il est intéressant de noter que ce dernier point sera gommé du communiqué final du PSB au formateur le 30 juin, mais qu'il est présent dans le projet de résolution du 29 juin. Dans sa réponse officielle, le refus de la tripartite est donc justifié uniquement par l'attitude du PLP, et ne l'est plus par l'opinion des socialistes.

⁸⁵ BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard*, n°I-A-1.09, Résolution du Bureau du PSB, le 29 juin 1965.

Le Bureau du PLP examine quant à lui l'accord sans apporter directement de réponse. Le 29 juin, les discussions des mandataires libéraux du Comité directeur portent surtout sur certaines parties du mémorandum : la formule gouvernementale, l'équilibre budgétaire, et la formule de remplacement de l'article 3bis.⁸⁶ Le PLP enverra sa réponse au formateur le lendemain. En matière de révision constitutionnelle, le Comité « *note avec intérêt que les nouvelles propositions relatives à la procédure de révision constitutionnelle se rapprochent des propositions préconisées par le PLP et constituent ainsi une base de discussion méritant des éclaircissements supplémentaires.* »⁸⁷ En revanche, en ce qui concerne la formule de gouvernement, il fait la même remarque le PSB : un gouvernement d'union nationale n'est pas justifiable dans les circonstances de l'heure. De plus, une tripartite provoquerait des concessions indésirables ou excessives, et le nouveau cabinet aura besoin d'une opposition vigilante et constructive. Le PLP rejette « *le dilemme posé par le formateur : soit un gouvernement tripartite, soit une coalition PSC-PSB (...).* »⁸⁸ Selon le PLP, comme le déclare le formateur, « *Le parti ayant affiché la plus grande victoire électorale devrait gouverner avec un des deux partis de la coalition précédente. (...) Le PLP dénonce la manœuvre qui consiste à utiliser la réforme constitutionnelle pour justifier la poursuite de la coalition actuelle.* »⁸⁹

La position des libéraux a donc, à première vue, évolué. Le PLP semble être relativement favorable à la proposition d'alternative constitutionnelle du formateur, ce que ce dernier souligne par ailleurs dans ses notes, alors qu'il avait rejeté cette formule lors des discussions avec l'informateur. En revanche, l'espoir d'une tripartite est enterré : le PLP ne change pas d'avis à ce sujet. Il est aussi intéressant de remarquer quelques modifications par rapport à la version initiale du communiqué : dans la première mouture, qui n'a pas été transmise à Harmel, le PLP insistait à nouveau sur certains points essentiels de son programme. Mais surtout, il précisait sa volonté de former un gouvernement avec le PSC, tandis que dans la version finale, il rappelle juste qu'il est candidat au pouvoir. Aussi, il

⁸⁶ BRUXELLES, CJG, *Archives du Parti de la Liberté et du Progrès*, Bureaux directeur permanent/Comité politique 1963-1965, n°1, Documents relatifs à la réunion du Comité de direction, le 29 juin 1965.

⁸⁷ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°554, Réponse du Comité directeur du PLP au mémorandum du formateur, le 30 juin 1965.

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ *Ibid.*

mettait beaucoup plus l'accent sur la dénonciation de la manœuvre visant à reconduire le gouvernement sortant.⁹⁰

Enfin, le Comité national du PSC est le seul qui maintienne sa confiance en Harmel et qui accepte donc les propositions du formateur.⁹¹ L'aile wallonne du PSC se positionne aussi en faveur de la tripartite.⁹²

B. Les réactions de la presse

Les réactions suscitées par le mémorandum du formateur dans la presse ne sont pas plus optimistes. Les journaux socialistes ne comprennent pas cette proposition de tripartite. Van Eynde demande dans quel monde vivent Harmel et ses conseillers⁹³ pour faire une proposition de ce type. En ce qui concerne la révision de la Constitution, il estime que la proposition du formateur n'est qu'une complication complémentaire. Pour le reste, le programme n'est qu'un bla-bla bien tourné et plat, un programme ni concret ni réaliste. Pour lui, *“De heer Harmel heeft ons ontgoocheld. (...) Zijn kansen fel heeft verminderd.”*⁹⁴ La presse libérale est tout aussi critique. Pour *La Dernière Heure*, le problème constitutionnel ne nécessite pas de tripartite puisqu'il peut être résolu par le Parlement. Mais surtout, *« Dire que le dénouement de la crise est lié au problème de la révision de la Constitution est un truisme. »*⁹⁵

Un fait intéressant est que même si le Comité national du PSC avait donné son accord à Harmel, la presse sociale-chrétienne rejette son programme. Ce sont les conservateurs de *La Libre Belgique* qui sont les plus critiques. Pour eux, *« Harmel dramatise incontestablement la situation (...). M. Harmel a agi en stratège enfantin. »*⁹⁶ Ils estiment que le formateur n'a pas respecté l'avis exprimé par les électeurs le 23 mai et craignent la reconduction de l'alliance gouvernementale précédente qui en résulterait.⁹⁷ Du côté flamand, Manu Ruys se déclare *« sceptique »*, en expliquant l'appréhension des Flamands

⁹⁰ BRUXELLES, CJG, *Archives du Parti de la Liberté et du Progrès*, n°23, Projet de communiqué, le 30 juin 1965.

⁹¹ « Les partis répondent ce mercredi aux propositions de M. Harmel », in *Le Soir*, le 30 juin 1965, p. 1.

⁹² BRUXELLES, CPCP, *Archives du Parti Social-Chrétien*, B.II.010, Compte-rendu de la réunion de l'aile wallonne du 29 juin 1965.

⁹³ Parmi lesquels le chef du cabinet du Roi, André Molitor, qui pourrait être l'instigateur de la tripartite selon lui.

⁹⁴ VAN EYNDE J., “De vergissing van M. Harmel”, in *Volksgazet*, le 30 juin 1965, p. 1 et 6.

⁹⁵ « La certitude de l'échec ? », in *La Dernière Heure*, le 30 juin 1965, p. 3.

⁹⁶ « M. Harmel propose un gouvernement d'union nationale », in *La Libre Belgique*, le 29 juin 1965, p. 1 et 2.

⁹⁷ « Trêve de politicaille ! », in *Ibid.*, le 30 juin 1965, p. 1.

d'être minorisés dans un tel cabinet, ce qui ne serait pas le cas dans une bipartite⁹⁸, mais aussi par crainte de l'immobilisme que provoquerait un gouvernement à trois.⁹⁹

C. Les entretiens de la dernière chance

Le 29 juin, Pierre Harmel est découragé à la lecture de la presse :

« Je n'ai pas à me prononcer à ce stade (...). Je n'ai jamais dit que si la tripartite éclatait, je serais l'homme à reprendre une coalition PSB-PSC. Accepter la bipartite avec PLP, c'est échouer à cause du PSC flamand, c'est rendre la prise que PSB mettra à co-gouverner encore plus élevée (sic) ! »¹⁰⁰

Harmel est donc conscient que la tripartite sera rejetée par les deux autres partis. Il sait aussi qu'une coalition des sociaux-chrétiens avec les libéraux sera rendue impossible par le PSC flamand. Il n'est pas encore sûr de pouvoir être l'homme qui formerait un cabinet PSC-PSB. Cette dernière éventualité prend déjà du galon, alors que les deux autres partis ne se sont pas encore prononcés. D'ailleurs, Vanden Boeynants annonce au formateur que le Comité national du PSC prévoit déjà de se réunir le jeudi 1^{er} juillet pour donner le feu vert à une bipartite avec les socialistes.¹⁰¹

Le 30 juin, la situation évolue. Vanaudenhove déclare à la presse que si sa préférence va pour une coalition de son parti avec le PSC, un gouvernement PSB-PLP n'est pas exclu.¹⁰² C'est la première fois que le PLP évoque cette éventualité. Le fait d'avoir enlevé de son communiqué du 30 juin la volonté du PLP de former une coalition avec le PSC semble trouver son explication dans cette nouvelle attitude. Pourtant, le PLP a mené toute sa campagne électorale contre le travaillisme. Une hypothèse avancée par le vice-président du PSB est que Vanaudenhove vise à rapprocher les socialistes bruxellois des libéraux, parce que les Bruxellois du PSB ont déjà fait comprendre, par des assemblées locales, qu'ils étaient favorables à une révision des lois linguistiques, comme le PLP.¹⁰³

⁹⁸ En effet, le PSC regroupe à lui seul 55 élus flamands, sur les 77 qu'il compte à la Chambre.

⁹⁹ RUYSS M., "Skeptisch", in *De Standaard*, le 29 juin 1965, p. 1.

¹⁰⁰ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Notes du cabinet du formateur, le 29 juin 1965.

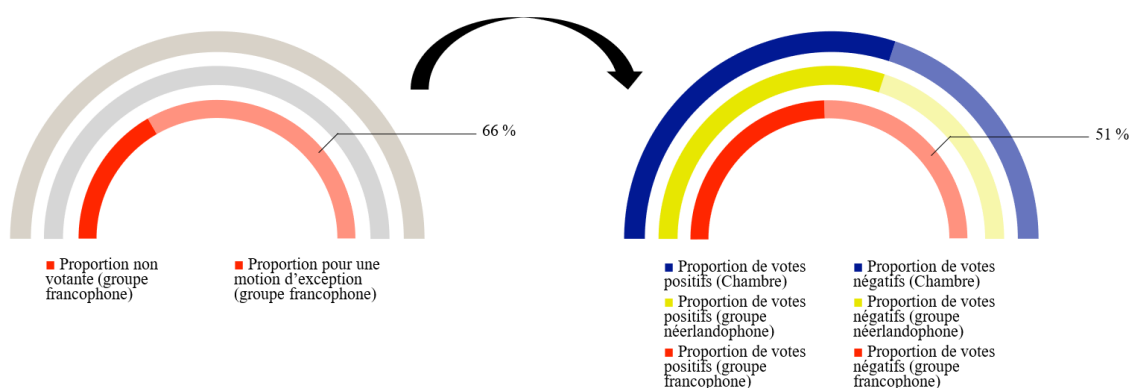
¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² *Ibid.*, Retranscription d'articles de presse, le 30 juin 1965.

¹⁰³ VAN EYNDE J., "Alleszins eerst een programma!", in *Volksgazet*, le 2 juillet 1965, p. 1.

Le même jour, le formateur décide de rencontrer le président du PLP pour lui demander des éclaircissements sur le communiqué libéral, lequel rapportait que les propositions en matières constitutionnelles constituaient une « base de discussion. » Très vite, la situation est tendue. Selon Harmel, « *la version de Vanaudenhove est différente de celle donnée par la presse.* »¹⁰⁴ Cette version sera ensuite communiquée par le formateur aux trois présidents de parti le 1^{er} juillet. Deux alternatives sont proposées : ou bien ramener la sonnette d'alarme prévue pour les matières linguistiques aux deux tiers des membres inscrits dans un groupe linguistique, ou bien la révision immédiate des lois linguistiques. Sinon, « *les groupes parlementaires du PLP garderaient toute leur liberté, c'est-à-dire qu'ils ne voteraient pas nécessairement les articles 3bis et 38bis aménagés comme il est proposé par le formateur.* »¹⁰⁵ La proposition du PLP évolue donc : il ne réclame plus une sonnette d'alarme de 75% des membres d'un groupe linguistique, mais de 66%, ce qui lui permet toujours de jouer un rôle dans le vote d'une motion d'exception, mais faisant passer par la même occasion le veto de 51 à 66%. Si les autres partis refusent, la question de la révision des lois Gilson-Larock est de nouveau un préalable au vote de l'article 3bis.

Principe de vote pour les matières prévues à l'article 3bis et 38bis selon la proposition de Pierre Harmel amendée par Omer Vanaudenhove (veto de 66%)



Harmel rencontre également le président du PSB pour quelques renseignements supplémentaires. Collard, malgré le refus de la tripartite, reste optimiste sur l'éventualité d'une participation gouvernementale de son parti. Pour lui, l'essentiel est de fixer dès à présent un programme social minimum à assumer en 1966.¹⁰⁶

¹⁰⁴ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Note manuscrite du cabinet du formateur, le 30 juin 1965.

¹⁰⁵ *Ibid.*, Note du formateur aux présidents des trois partis nationaux, le 1^{er} juillet 1965.

¹⁰⁶ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°560, Notes de l'entretien avec Collard, le 30 juin 1965.

D. L'avènement d'une solution impopulaire

Le 1^{er} juillet, le formateur contacte Collard après lui avoir présenté les alternatives de Vanaudenhove. Le président du PSB déclare qu'il n'y a pas d'inconvénient à ce que Harmel soit chargé de former un gouvernement PSC-PSB. Le formateur prend alors la décision de réunir des techniciens des deux partis en vue d'élaborer un programme gouvernemental.¹⁰⁷ C'est donc le premier juillet que la décision est prise par le formateur d'abandonner définitivement les recherches d'un compromis avec les libéraux en vue de former une tripartite, et de se tourner vers une nouvelle alliance avec les socialistes. Comment expliquer cette décision ?

Harmel, dans son mémorandum, avait bien fait comprendre qu'en cas d'échec de la tripartite, il se chercherait une alliance PSC-PSB. Malgré le refus des autres partis, il pensait pouvoir trouver une solution à la question constitutionnelle, suite à la réponse du PLP à son mémorandum. Cependant, tous les espoirs sont déçus après sa réunion avec le président du PLP le 30 juin. La proposition de Vanaudenhove est pourtant en retrait par rapport aux exigences qu'il avait formulées le 25 juin. La sonnette d'alarme préalable au vote à triple majorité qu'il demande est de 66%, ce qui peut sembler être un compromis entre sa formule initiale (75%) et celle de Harmel (51%). Mais ce veto reste malgré tout loin des vues socialistes et sociales-chrétiennes, qui ont, tout au long du mois précédent, exigé une formule pour l'article 3bis « au moins équivalente. » En cela, le président du PLP ne répond pas aux vues des autres partis. De plus, un veto de 66% avait déjà été rejeté lors des discussions des présidents de partis avec l'informateur, les 16 et 17 juin. Il s'agissait à ce moment de l'hypothèse d'une sonnette d'alarme de 51% suivie d'un vote à la majorité des deux tiers, mais que les présidents du PSC et du PSB avaient déjà refusée.¹⁰⁸ Aucun des deux partis signataires des accords de la Table ronde ne pouvait donc souscrire à cette proposition, ce qui est d'ailleurs confirmé par un communiqué du PSC du 1^{er} juillet, qui estime que les propositions du PLP sont inacceptables, la première ayant déjà été rejetée, et la seconde laissant une liberté d'action trop importante au PLP sur un point essentiel du programme.¹⁰⁹

¹⁰⁷ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Retranscription d'une conversation téléphonique entre Léo Collard et Pierre Harmel, le 1^{er} juillet 1965.

¹⁰⁸ LEUVEN, KADOC, *Archief August-Edmond De Schryver*, n°4.15.1/2, Dagboek, p. 21.

¹⁰⁹ « Le Comité national du PSC donne le feu vert à M. Harmel en vue d'un gouvernement PSC-PSB », in *La Libre Belgique*, le 2 juillet 1965, p. 1.

Selon *Le Peuple* du 1^{er} juillet, Harmel aurait eu l'appui de son parti pour une bipartite avec le PSC dès le mémorandum du 28 juin.¹¹⁰ En pratique, les choses furent plus compliquées. En fait, Harmel n'était pas encore certain de continuer sa mission. D'ailleurs, d'autres noms étaient évoqués pour poursuivre sa tâche.¹¹¹ Il a passé toute la matinée du premier jour de juillet au Comité national du PSC pour savoir si ce dernier maintenait sa confiance en lui. Il a rapporté que Vanden Boeynants y semait des « *pelures de bananes* » à son égard.¹¹² Le président du PSC, représentant de l'aile de droite du parti, était en effet, selon la presse, favorable à une coalition de son parti avec le PLP plutôt qu'avec le PSB. Une hypothèse serait donc qu'en mettant un terme à la mission de Harmel, qui avait explicitement averti dans son mémorandum qu'en cas d'échec de la tripartite, il se tournerait vers les socialistes, il pourrait faire aboutir une coalition avec les libéraux.¹¹³ Des notes du formateur sur cette réunion, on sait qu'une grande confusion y régnait, et que certains désiraient voir Harmel rendre son tablier, illustrant bien les divisions profondes chez les chrétiens.¹¹⁴ Au final, le PSC se prononce publiquement : il maintient sa confiance à M. Harmel pour « *rechercher la possibilité d'une solution à la crise gouvernementale actuelle dans un accord PSC-PSB.* »¹¹⁵

Cette décision entraîna des remous. Harmel d'abord contesta avec vigueur la manœuvre du formateur évoquée par le PLP visant à reconduire l'alliance PSC-PSB, en déclarant à la presse : « *Je n'aime pas polémiquer et je déplore devoir le faire. On apercevra rapidement que l'attitude du PLP crée le dilemme qu'il me reproche d'avoir posé. Je m'insurge, d'autre part, contre l'utilisation tronquée de ma communication de lundi.* »¹¹⁶ Il explique en fait n'avoir jamais dit que le parti vainqueur devait former un gouvernement avec un des deux autres partis dans le contexte actuel, ce que laisse supposer la réponse libérale. Cette attitude est soutenue par la presse sociale-chrétienne et socialiste.¹¹⁷ Mais Vanaudenhove

¹¹⁰ « La grande manœuvre du PLP », in *Le Peuple*, le 1^{er} juillet 1965, p. 1.

¹¹¹ Certains évoquaient Paul-Willem Segers ou encore Omer Vanaudenhove. (« Comme prévu, la tripartite proposée par M. Harmel échoue », in *La Libre Belgique*, le 1^{er} juillet 1965, p. 4.

¹¹² *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Note manuscrite du cabinet du formateur, le 1^{er} juillet 1965.

¹¹³ Dans ses notes personnelles, Harmel déplorait d'ailleurs déjà le désintéressement de Vanden Boeynants le 30 juin.

¹¹⁴ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°559, Notes sur la réunion du PSC, le 1^{er} juillet 1965.

¹¹⁵ « Le Comité national du PSC donne le feu vert à M. Harmel en vue d'un gouvernement PSC-PSB », in *op. cit.*, p. 4.

¹¹⁶ « M. Harmel discute avec le PSB et polémique avec le PLP », in *Ibid.*, le 1^{er} juillet 1965, p. 4.

¹¹⁷ Pour Ruys au *Standaard*, l'attitude du PLP qui refuse tout compromis est naïve. (RUYS M., « De deur is dicht », in *De Standaard*, le 1^{er} juillet 1965, p. 1.) Pour les socialistes, il s'agit même d'une tactique visant à rester dans l'opposition et à continuer une stratégie démagogique, ou bien d'attendre le refus d'une

campe sur ses positions. Pour lui, le formateur a créé un dilemme en exigeant la participation du PSC et du PSB au gouvernement sous le prétexte de la révision.¹¹⁸ Cette position est appuyée par la presse libérale.¹¹⁹ Le 3 juillet, Vanaudenhove estime que cette manœuvre est le résultat d'un engagement préélectoral entre le PSC et le PSB :

« Il paraît à nouveau de plus en plus évident que certains dirigeants du PSC et du PSB s'obstinent à reconduire l'ancienne majorité. Leur manœuvre tend à justifier leur dessein, en se servant du prétexte de la révision de la Constitution et du soi-disant désir du PLP de rester dans l'opposition. »¹²⁰

Cette thèse d'un engagement préélectoral n'est pas nouvelle : le PLP en avait déjà fait part avant les élections. Pourtant, rien ne le confirme dans les archives. Le PLP semble en fait traumatisé de son expérience de 1961, où l'accord secret entre Lefèvre et Spaak l'avait conduit dans l'opposition. Vanaudenhove fait d'ailleurs référence à cet événement :

« Déjà, lors des élections de 1961, le PSC avait affirmé qu'il allait à celles-ci les mains libres. Or nous savons qu'en même temps des contacts étaient déjà pris avec le parti socialiste en vue de former un gouvernement. Les mêmes engagements ont été repris lors de la campagne électorale qui vient de s'achever. »¹²¹

Conclusion

La première phase de la mission de Pierre Harmel crée donc finalement un climat délétère. Malgré un travail méthodique et froid, le formateur n'abandonna pas ses perspectives en vue d'une tripartite, dans son idéal de compromis et de pacification de la sphère politique. Il dut faire face à l'échec, à la remise en question, mais ne renonça que lorsque les positions parurent définitivement inconciliables. L'échec de la tripartite après une longue mission d'information est sans doute un élément-clef dans la longueur anormale de la crise.

reconduction par le PSB, si bien que le PSC devrait se résoudre à se plier aux exigences libérales. (« La grande manœuvre du PLP », in *op. cit.*)

¹¹⁸ « Une mise au point de M. Vanaudenhove », in *Le Soir*, le 2 juillet 1965, p. 3.

¹¹⁹ « Belle manœuvre ! », in *La Dernière Heure*, le 2 juillet 1965, p. 1.

¹²⁰ « Réplique de M. Vanaudenhove à MM. Harmel et Vanden Boyenants », in *La Libre Belgique*, le 3 juillet 1965, p. 2.

¹²¹ VANAUDENHOVE O., « L'exacte position du PLP devant le problème politique », in *La Dernière Heure*, le 3 juillet 1965, p. 1.

La crise prit pendant les dix premiers jours de la mission de formation un nouveau tournant. Après les élections, la question principale était de savoir s'il fallait ou non dissocier le problème gouvernemental du problème constitutionnel. Pendant la mission d'information, le PLP accepta de dissocier le problème constitutionnel du contentieux linguistique. Dorénavant, les trois problèmes sont reliés les uns aux autres et ne forment plus qu'un. Le PLP, renforcé par sa victoire électorale, place au premier plan de ses exigences la révision des lois Gilson-Larock. Il s'agit ou bien d'une condition préalable au vote de l'article 3bis (ou de ses alternatives), ou bien d'une condition qui suivra le vote de l'alternative à 3bis. Le premier cas est impossible aussi bien pour le PSC que pour le PSB, même si une tentative avortée du formateur semble avoir recueilli temporairement leur soutien. La seconde nécessite, selon le formateur, un gouvernement d'union nationale, refusé par toutes les tendances. La question épineuse ne trouvera finalement pas de solution immédiate.

En matière constitutionnelle, les positions ont peu évolué. L'unique rapprochement sur l'article 3bis repose sur la proposition de Vanaudenhove formulée lors des entretiens avec l'informateur. Toutefois, les partis ne parviennent pas à s'entendre sur le droit de veto. Le PLP, qui réclamait au départ un veto de 75%, a assoupli sa position à la fin du mois vers un veto de 66%. Cependant, ni le PSC ni le PSB n'acceptent cette proposition et exigent les 51%, même s'ils ont admis la disparition de l'automaticité de la procédure spéciale.

Enfin, la suite de la crise a fait apparaître des dissensions toujours plus importantes au sein des partis. Au PSC, les ailes francophone et flamande ont des vues gouvernementales diamétralement opposées, les Flamands exigeant une reconduction, et les francophones se rapprochant des idées du PLP. Au PLP, le *LVV* prend position et se confronte aux vues des Wallons et des Bruxellois. En revanche, une certaine unité de vue demeure chez les socialistes, même si la presse fait écho de quelques perturbations dans la fédération bruxelloise du PSB, où la révision des lois linguistiques commence à faire parler d'elle.

On soulignera enfin l'absence de documents évoquant le rôle du Palais dans les archives. Les seules informations concernant le Roi sont des entretiens qu'il a eus avec Harmel, dont aucune trace ne fut conservée. En revanche, le rôle des journaux est de plus en plus perceptible. Ils n'hésitent pas à donner leur avis, que ce soit sur la nomination de Harmel, qui anticipe la méfiance des socialistes à son égard, ou dans le rejet unanime d'une tripartite, bien avant les communiqués officiels des partis. La presse joue aussi le rôle de

vecteur de la partitocratie : c'est par les quotidiens que se font entendre certaines personnalités des partis, comme Vanaudenhove qui, après son discours à Louvain le 26 juin, fait connaître sa volonté d'une coalition PSC-PLP par les journaux plutôt que dans la confidentialité des négociations avec Harmel. La presse permet aussi de donner voix à de plus petits partis ou mouvements qui ne sont pas contactés par le formateur, parce qu'ils sont minoritaires dans le paysage politique. Enfin, elle souligne les divergences de vues chez les sociaux-chrétiens, entre un parti qui tente de maintenir une unité de façade et une aile conservatrice que représente *La Libre Belgique* qui ne cesse de plaider, depuis le début de la crise, pour un rapprochement avec les libéraux.

Chapitre V : une reconduction laborieuse

Introduction

Alors que pendant une quarantaine de jours la crise a principalement porté sur la question de la révision de la Constitution et sur ses implications en matière linguistique, le mois de juillet est marqué par une nouvelle étape dans la formation du gouvernement. Les discussions entre le PSC et le PSB en vue de reconduire l'alliance gouvernementale désavouée par les électeurs se heurtent rapidement à deux points de cristallisation en matière économique et financière, aux réticences des socialistes wallons et au raidissement de l'attitude sociale-chrétienne.

Après des discussions techniques qui ont été marquées par des remises en question essentielles en matière de coalition gouvernementale et où les dynamiques personnelles ont joué un rôle croissant, Harmel peut enfin passer à l'ultime phase de sa mission de formateur : la mise en place d'une structure gouvernementale inédite inspirée des accords de la Table ronde. Quant à la question constitutionnelle, elle reste un enjeu majeur qui est pourtant temporairement passé sous silence.

1. Les négociations techniques PSC-PSB

Une fois l'accord de principe en vue d'une reconduction du gouvernement PSC-PSB obtenu, Harmel se réunit avec les présidents des deux partis le 3 juillet afin de préparer les discussions techniques en vue de la réalisation d'un accord gouvernemental. Ils conviennent de la mise en place de deux délégations composées d'experts et de personnalités éminentes de chaque parti sous la présidence du formateur à partir du 5 juillet, ainsi que du calendrier des négociations.¹ C'est le mémorandum du 28 juin présenté par Harmel, agrémenté de quelques nouvelles propositions, qui servira de base aux discussions. D'emblée, le formateur exprime son incertitude et sa nervosité en privé en ce qui concerne le comportement de Collard, qui prévoit d'avancer dans ces négociations avec prudence pour éviter de bousculer les instances de son parti, parce que ces dernières restent marquées par l'échec électoral du 23 mai.² Les discussions techniques concerneront principalement les programmes économique, financier et social du futur gouvernement. Dans un souci de

¹ De nombreuses personnalités ont participé à ces discussions. Parmi elles se trouvaient Harmel, Collard, Vanden Boeynants, Spinoy, Merlot, Evalenko, Fraeys, Segers, Urbain, De Saeger, le baron Snoy, Houben, Leburton, et Spaak. La composition exacte de ces délégations évoluait selon les problématiques traitées.

² *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Note manuscrite du cabinet du formateur, le 3 juillet 1965.

pertinence par rapport à la problématique, ce point brassera les événements majeurs de la période, à savoir les blocages liés à la nationalisation du secteur de l'électricité et au contrôle des holdings.

A. Les revendications électorales du PSB

Dans son programme électoral pour les élections du 23 mai 1965, le parti socialiste prévoit la réalisation de réformes de structure pour deux secteurs. D'une part, le PSB réclame la « *mise en service public du secteur de l'énergie (électricité, gaz et charbon)*. » Il revendique en effet la poursuite de la rationalisation opérée depuis 1955 dans ce secteur. Pour ses dirigeants, l'ultime étape de cette procédure est la nationalisation du secteur de l'électricité. Celle-ci consisterait en la mise en place d'une gestion unique de chaque secteur et d'une coordination entre chacune d'entre elles au sein d'un organisme public. Son objectif serait de faire primer l'intérêt général sur les considérations de profit ou de rentabilité, et donc de favoriser les prix les plus bas tout en assurant la sécurité d'approvisionnement. D'autre part, le PSB prévoit le « *contrôle de tous les établissements de crédit de droit privé* », et donc la révision de leur statut. Son but est de renforcer le contrôle des établissements de crédit de droit privé et des institutions financières, de garantir un réel contrôle des holdings, mais aussi de leur imposer une participation dans l'intérêt de la collectivité, d'assurer une compétition favorable aux consommateurs et d'éviter des opérations de regroupement et de contrôle. Ces positions socialistes sont considérées comme des points essentiels de leur campagne électorale.³

Ces deux revendications s'intègrent en fait dans une tendance plus large dans la mouvance socialiste. Les réformes de structure sont insérées dans le programme de la FGTB depuis ses congrès de 1954 et de 1956, avant d'être intégrées au programme du parti lorsqu'il entre dans l'opposition en 1958. Toutefois, déjà lors du congrès du PSB des 19 et 20 septembre 1959, le président Collard avait estimé que le programme n'était pas forcément réalisable dans son entièreté au sein d'un gouvernement, et que des modifications à ces dispositions seraient probablement nécessaires.⁴ Ainsi, bien avant 1965, les socialistes savaient que ces revendications ne seraient sans doute jamais entièrement réalisables, ce qui s'est d'ailleurs confirmé une première fois lors de son entrée au gouvernement en 1961.

³ BRUXELLES, IEV, *Archives du PSB.*, élections législatives (1961-1977), Programme PSB pour les élections législatives de 1965, p. 15-16.

⁴ DELWIT P., *op. cit.*, p. 152-153.

B. Les discussions des délégations (5 juillet – 9 juillet)

Le 5 juillet, les discussions des délégations socialiste et social-chrétienne débutent. Les débats concernent principalement l'expansion économique, et les différents points du programme Harmel sont examinés et amendés.

Les questions liées au secteur de l'électricité provoquent un blocage dès le premier jour des négociations et sont reportées au lendemain à plusieurs reprises. Ce secteur a en fait connu une profonde refonte structurelle depuis 1955, laquelle a entraîné la mise en place de deux organes. Le premier est le Comité de gestion de l'électricité, composé de représentants des sociétés de production et de distribution du secteur, qui assure la coordination de la production, de ses installations de production, et de ses tarifs. Le second est le Comité de contrôle de l'électricité et du gaz, organe consultatif composé de représentants de la FGTB, de la CSC, de la CGSLB et de la FIB, mais aussi de représentants des pouvoirs publics, dont la mission consiste à contrôler le Comité de gestion, à veiller à une rationalisation de la gestion des secteurs électrique et gazier, et à chercher une baisse des tarifs.⁵ Les résultats de cette nouvelle structure sont positifs : uniformisation des tarifs, transparence des prix de revient, diminution des taux d'amortissement, etc. Toutefois, le PSB regrette que le Comité de contrôle, et donc le gouvernement, ne puisse influencer en pratique la direction des grandes entreprises.⁶

Les socialistes ne sont donc pas satisfaits de la proposition du formateur qui consiste à la « *poursuite des efforts de concentration, accompagnée d'une saine politique d'amortissements.* »⁷ Pour atteindre leur objectif, ils pensent que l'État devrait augmenter ses participations au capital des sociétés du secteur.⁸ Antoine Spinoy⁹ propose aussi le 5 juillet la mise en place d'un Conseil national de l'Énergie composé de représentants du secteur privé, du gouvernement, et des partenaires sociaux qui puisse émettre des avis sur les politiques énergétiques.¹⁰ Cependant, les délégués sociaux-chrétiens s'opposent à toute

⁵ BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard*, n°II-C.1.-02, Note sur l'organisation de la gestion et du contrôle des secteurs du gaz et de l'électricité, le 20 juillet 1965, p. 5-8.

⁶ *Ibid.*, p. 10.

⁷ *Ibid.*, Note de synthèse sur l'état des discussions techniques, le 6 juillet 1965, p. 3.

⁸ *Ibid.*, Retranscription de la réunion des délégations PSC et PSB du 5 juillet 1965, p. 9.

⁹ Antoon Spinoy (6 décembre 1906 – 26 mai 1967) : homme politique flamand et socialiste, il devient représentant de l'arrondissement de Malines dès 1944 jusqu'à sa mort en 1967. Ministre de la Défense nationale (1954-1958) puis des Affaires économiques et de l'Énergie dans le gouvernement Lefèvre-Spaak (1961-1965), il sera vice-Premier ministre dans le gouvernement Harmel et nommé ministre d'État en 1966. (« Spinoy Antoon », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 307.)

¹⁰ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°545, Propositions de Spinoy, le 5 juillet 1965.

modification du système établi des deux comités et à toute forme de nationalisation face à une configuration qui fonctionne correctement. Vanden Boeynants estime aussi que l'État n'a pas les moyens de racheter la moitié des actions des sociétés électriques.¹¹ Le même jour, Harmel reçoit une lettre de Albert Thys¹², délégué général du Comité de gestion, qui se propose d'apporter des détails sur la question. Ce dernier anticipe les exigences socialistes « *fort peu objectives* » dans le domaine.¹³ Le lendemain, c'est Vanden Boeynants qui reçoit une lettre de Roger De Staercke¹⁴, président de la FIB, dans laquelle il critique l'attitude socialiste qui consiste à faire de la nationalisation du secteur électrique une condition de son entrée au gouvernement. Pour lui, le mécanisme mis en œuvre depuis 1955 porte ses fruits et une réforme apportée le 12 mai 1964 par le gouvernement Lefèvre, qui fait des représentants du gouvernement au sein du Comité de contrôle non plus des observateurs, mais des membres à part entière, est largement suffisante. Il termine sa lettre en expliquant que la FIB « *serait désolée de devoir dénoncer publiquement une atteinte aussi grave au fondement même de l'entreprise privée, ainsi que les conséquences inéluctables d'une telle action.* »¹⁵

Les discussions continuent le 7 juillet. Le président du PSC reprend en fait les arguments qu'il a reçus la veille par le président de la FIB pour justifier le maintien du système des deux Comités. Après plusieurs suggestions socialistes visant à augmenter la part de l'État dans le capital des sociétés, toutes refusées, Spinoy propose finalement de faire entrer des experts désignés par le gouvernement dans le Comité de gestion, qui serait

¹¹ BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard*, op. cit., p. 10-11.

¹² Albert Thys (2 août 1912 – 22 octobre 1981) : ingénieur, il fut actif à Electrobel où il s'occupait de la gestion des affaires électriques du groupe. Il fut l'un des négociateurs des accords de la « Table ronde de l'électricité » contre les projets de nationalisation du secteur par les socialistes en 1955. Il sera dès lors secrétaire général du Comité de gestion de l'électricité jusqu'en 1972. Administrateur de plusieurs sociétés d'électricité, il jouera un rôle essentiel dans la concentration du secteur électrique et l'installation des premières centrales nucléaires belges (BRION R. et DUTRIEUE A.-M., « Thys Albert », in KURGAN-VAN HENTENRIJK G., JAUMAIN S. et MONTENS V., *Dictionnaire des patrons en Belgique. Les hommes, les entreprises, les réseaux*, Bruxelles, De Boeck, 1996, p. 581-583.)

¹³ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°546, Lettre de A. Thys à Pierre Harmel, le 5 juillet 1965.

¹⁴ Roger De Staercke (1^{er} septembre 1902 – 5 juillet 1993) : militant dans l'ACJB pendant ses études, il devient durant l'occupation directeur général de la Fédération de l'Industrie textile belge. Il participe aux commissions clandestines pour la préparation économique de l'après-guerre et déploie une activité commerciale internationale. Il est nommé administrateur-délégué de la FIB en 1953 puis président entre 1962 et 1970. Pendant les années 1960, il multiplie les mandats dans divers organismes de la vie économique belge, parmi lesquels la présidence du Comité de contrôle du gaz et de l'électricité. (VANTHEMSCHÉ G., « De Staercke Roger », in KURGAN-VAN HENTENRIJK G., JAUMAIN S. et MONTENS V., op. cit., p. 227-229.)

¹⁵ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°545, Lettre de R. De Staercke à Paul Vanden Boeynants, le 6 juillet 1965.

composé d'une moitié de dirigeants privés et d'une autre moitié de représentants de l'État.¹⁶ Le 9 juillet, Spaak appuie cette dernière alternative, laquelle est considérée par De Saeger comme un double emploi du Comité de contrôle où les pouvoirs publics sont déjà représentés.¹⁷ Pendant ce temps, le PSB reçoit lui aussi des lettres visant à appuyer sa position.¹⁸ Finalement, une solution est dégagée en soirée du 9 juillet lors de la rédaction du document de synthèse sur les discussions des deux partis, dont aucune retranscription ne figure dans les archives.

Parallèlement aux conversations sur le secteur électrique, les négociations bloquent sur la question du contrôle des holdings. Déjà le 5 juillet, l'ensemble de la délégation PSC exprime son refus de la proposition électorale socialiste, en mobilisant divers arguments (difficultés juridiques, fuite des capitaux à l'étranger, répercussions politiques et financières, etc). Le lendemain, Antoine Spinoy rédige une note dans laquelle il explicite la position des socialistes. Ceux-ci ont principalement trois revendications. La première est d'organiser un contrôle financier des holdings, portant sur la communication des titres en portefeuilles et la liste des transactions, sur les participations à des syndicats, et sur les mandats et fonctions exercés par les administrateurs dans d'autres sociétés ainsi que leurs rémunérations. Il s'agirait aussi d'ajouter une autorisation préalable sur les prises de contrôle de sociétés importantes. Ce contrôle serait confié à la Commission bancaire. La seconde revendication est un contrôle économique, c'est-à-dire exiger une déclaration annuelle des programmes d'investissement et de ceux effectivement réalisés. Enfin, la troisième est une extension des moyens de la Société Nationale d'Investissement¹⁹, et la révision de la composition de son Comité de direction.²⁰ Le président du PSC accepte l'augmentation du capital de la SNI de deux à quatre milliards de francs si le secteur privé peut y participer, ce qui convient aux socialistes, ainsi que la modification de son Comité

¹⁶ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Aide-mémoire de la réunion du mercredi 7 juillet, le 8 juillet 1965, p. 6.

¹⁷ *Ibid.*, Aide-mémoire de la réunion du vendredi 9 juillet, le 12 juillet 1965, p. 1-2.

¹⁸ Sur ce sujet, voir une lettre du Secrétaire national de la FGTB (BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard*, n°II-C.1.-02, Notes de A. Delourme, le 9 juillet 1965.)

¹⁹ La SNI est une institution publique créée par la loi du 2 avril 1962 dont l'objectif est de participer à l'expansion industrielle et au développement de l'emploi par la création d'entreprises ou par des prises de participation dans des initiatives du secteur privé. Son capital appartenait au départ à l'État. La SNI, assurant une place à l'État dans la vie économique, était à l'origine de contestations dans certains milieux financiers et industriels. (VANDEPUTTE R., *op. cit.*, p. 93.)

²⁰ BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard*, n°II-C.1.-02, Note Spinoy sur les holdings et la SNI, le 6 juillet 1965.

de direction, mais il refuse les autres propositions de Spinoy.²¹ Ce dernier insiste pourtant sur la volonté socialiste de voir participer les holdings à l'expansion économique et la possibilité de donner au gouvernement des moyens de persuasion et d'information pour éviter la répétition d'opérations comme celle de la Sofina.²² La note Spinoy est malgré tout rejetée. Les sociaux-chrétiens craignent en effet le découragement des investissements et les réactions en bourse. Collard parle de « *panique* » dans la délégation socialiste.²³

Le 8 juillet, c'est au tour de Vanden Boeynants de faire une proposition : charger la Commission De Voghel²⁴ de rechercher des solutions techniques pour « 1) assurer l'amélioration de l'information des actionnaires; 2) associer les holdings au sommet à la programmation économique, financière et scientifique; 3) prévoir la présence dans les holdings de réviseurs choisis parmi les réviseurs bancaires. »²⁵ La délégation socialiste accueille la proposition de manière mitigée, parce que celle-ci ne prévoit en réalité que l'information des actionnaires, et non celle des pouvoirs publics. En effet, la présence de réviseurs bancaires n'est pas, à ses yeux, une garantie suffisante.²⁶ C'est pourtant cette proposition qui sera retenue et légèrement retravaillée. Elle prévoit la possibilité d'une participation des holdings à l'expansion économique et assure une information plus importante de l'État et des épargnants, sans pour autant atteindre les objectifs socialistes. Les sociaux-chrétiens soulignent en revanche leur refus total d'imposer aux holdings une autorisation préalable sur les investissements.²⁷

²¹ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Aide-mémoire de la réunion du mardi 6 juillet 1965, p. 10.

²² En ce sens, le PSB semble marqué par l'affaire de l'OPA sur Sofina, ayant entraîné une rivalité importante entre le Groupe Lambert et la Société Générale de Belgique en novembre 1964 suite à des difficultés juridiques, et ayant provoqué une augmentation considérable du poids de la SGB sur le secteur de l'électricité. (MABILLE X., TULKENS Ch.-X. et VINCENT A., *La Société Générale de Belgique 1822-1997. Le pouvoir d'un groupe à travers l'histoire*, Bruxelles, CRISP, 1997, p. 102-103.)

²³ BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard*, n°II-C.1.-02, Retranscription de la réunion des délégations PSC et PSB du 6 juillet 1965, p. 7.

²⁴ La Commission De Voghel ou le Comité ministériel de coordination économique et sociale, dirigé par Franz De Voghel, vice-gouverneur de la Banque Nationale et ancien ministre des Finances, est une commission gouvernementale mise en place le 20 juin 1961 dont l'objectif est d'étudier les mécanismes de financement des secteurs public et privé pour promouvoir l'expansion économique, de proposer des réformes pour améliorer le fonctionnement des marchés financiers, et de faire des suggestions sur le fonctionnement de certains organismes consultatifs de l'État. (« Les travaux de la commission de Voghel », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°403, Bruxelles, 1968/15, p. 4.)

²⁵ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Aide-mémoire de la réunion du mercredi 7 juillet 1965, p. 2.

²⁶ *Ibid.*, p. 3-4.

²⁷ *Ibid.*, Note manuscrite du cabinet du formateur sur les holdings, le 8 juillet 1965.

C. Un nouvel échec (10 juillet – 12 juillet)

Dans la soirée du 9 juillet, les conclusions des délégations sont finalement retranscrites pour être transmises le lendemain aux Bureaux des partis. Les discussions finales semblent avoir été houleuses, principalement en matière économique, mais aucune retranscription de cette réunion n'a été conservée.²⁸ Les conclusions sur les deux points litigieux s'éloignent des propositions socialistes initiales. En matière d'électricité, le document prévoit la « *poursuite de la concentration, de la rationalisation et des baisses des prix. Le Comité de contrôle sera invité à proposer les mesures qu'il estime nécessaires pour assurer dans ses relations avec le Comité de gestion le plein exercice de sa mission.* »²⁹ Quant aux holdings, la Commission de Voghel est invitée à chercher les moyens :

« 1) d'associer les sociétés financières à portefeuille à la programmation de l'expansion économique ainsi qu'à sa réalisation, à la programmation financière et scientifique au sommet; 2) d'assurer l'intervention au sein de ces sociétés, de réviseurs choisis parmi les réviseurs de banques; 3) d'assurer une information plus large, plus fréquente et plus systématique des épargnants. »³⁰

Ce sont donc des reformulations des propositions du PSC plutôt qu'une application des exigences du PSB qui sont inscrites dans le programme. Le rapport de force entre les deux partis s'inverse par rapport au mois de juin, où c'étaient les socialistes qui restaient le plus accrochés à leurs exigences en matière constitutionnelle. D'ailleurs, déjà le 8 juin, Vanden Boeynants déclarait en privé à Harmel : « *Je ne sais pas du tout comment cela va se terminer. Pour l'électricité, les socialistes n'ont rien obtenu, pour les holdings ils demandaient un arbre et nous leur avons offert une fleur...* »³¹

Pourquoi la délégation socialiste a-t-elle finalement accepté ces propositions ? Selon *La Libre Belgique* qui est son plus grand détracteur, ce serait simplement une conséquence du résultat des élections : le parti, ayant perdu des voix à droite, s'adapterait à l'attitude de l'électorat.³² En réalité, il semble que les socialistes aient davantage insisté sur leurs

²⁸ Cette ambiance est évoquée par la presse. La commission chargée de mettre au point le document de synthèse était composée de Vanden Boeynants, Segers, De Saeger, Herbiet, Collard, Spaak, Spinoy, Leburton, Merlot et Fraeys. (« Accord de fait entre négociateurs PSC-PSB », in *La Libre Belgique*, le 10 juillet 1965, p. 1 et 4.)

²⁹ BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard*, n°II-C.1.-02, Résumé du rapport pour le congrès du PSB, le 10 juillet 1965, p. 2.

³⁰ *Ibid.*, p. 3.

³¹ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, HARMEL P., Note manuscrite, le 8 juillet 1965.

³² « Les négociateurs PSC-PSB accélèrent le rythme de leurs travaux et abordent les problèmes financiers », in *La Libre Belgique*, le 8 juillet 1965, p. 4.

revendications en matière sociale plutôt qu'en matière économique. En effet, lors des discussions sur la politique sociale le 8 juillet, Collard avait exigé de ne pas s'en tenir à la proposition du formateur, qui consistait à appliquer la législation sociale préparée par la législature précédente jusqu'au vote du prochain budget. Cette exigence socialiste était apparue une première fois lors de la réception du mémorandum du formateur le 28 juin. Les sociaux-chrétiens ont finalement consenti à de nouvelles dépenses sociales, de l'ordre de deux milliards de francs, sans doute pour ne pas aliéner les socialistes déjà attirés par l'opposition.³³ Cette hypothèse de compromis est également évoquée par la presse.³⁴ Le PSC aurait également pu être enclin à accepter les propositions sociales du PSB suite aux revendications du Mouvement Ouvrier Chrétien³⁵, lequel s'est positionné publiquement contre une pause sociale.³⁶

On remarquera finalement un caractère particulier de ces négociations : elles ont principalement été menées par deux hommes, Vanden Boeynants pour le PSC, et Spinoy pour le PSB. Ainsi, le président du PSB s'est fortement effacé au cours des négociations, tandis que le formateur jouait son rôle de président des réunions, laissant le terrain ouvert aux conflits idéologiques en matière socio-économique entre le président du PSC, très conservateur, et le socialiste flamand. Harmel n'appréciait pas l'atmosphère « électrique » lorsqu'il avançait des solutions pendant les réunions. Il se sentait au centre du conflit. Le 8 juillet, il écrivait : « *Je n'ai pas été soutenu par mon parti, même pas par VDB (sic).* »³⁷ Vanden Boeynants défend ardemment les finances publiques au cours des négociations, ce qui rapproche sa position de celle du PLP, mais ce qui entraîne également la désapprobation de certains membres de son parti qui le comparent à un financier qui ne songe pas aux répercussions économiques de ses idées.³⁸

³³ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Aide-mémoire de la réunion du 8 juillet 1965, p. 1-8.

³⁴ Sur ce sujet, voir : « M. Harmel souhaite un gouvernement pour le 21 juillet », in *La Libre Belgique*, le 9 juillet 1965, p. 1 et 4.

³⁵ Organe de coordination francophone d'organisations et de mouvements sociaux-chrétiens, pendant francophone de l'*Algemeen Christelijke Werkersverbond* (ACW). Le premier congrès du MOC date de 1961. Le MOC édite un périodique (*La Cité*). (« Mouvement ouvrier chrétien (MOC) », in *Vocabulaire politique du CRISP*. (<http://www.vocabulairepolitique.be/mouvement-ouvrier-chretien-moc/> page consultée le 15 juin 2018.))

³⁶ « Le formateur et ses interlocuteurs placés devant les choix », in *Le Soir*, le 9 juillet 1965, p. 1.

³⁷ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Note manuscrite du cabinet du formateur, s.d.

³⁸ *Ibid.*

Les 11 et 12 juillet, la presse annonce les conclusions du Bureau socialiste sur le document de synthèse. Les discussions de l'organe du PSB n'étaient pas conservées dans les archives. Alors que le Comité national du PSC accepte les propositions, le communiqué du PSB stipule que la majorité en faveur du programme atteinte en son sein n'était pas suffisante.³⁹ La réaction sociale-chrétienne est avant tout marquée par la déception. Pour Vanden Boeynants, « *il y a des moments où les intérêts nationaux doivent primer sur les intérêts électoraux. (...) Je suis surtout préoccupé par l'incapacité de certains hommes politiques à surmonter des réactions excessivement doctrinaires ou sentimentales.* »⁴⁰ Il déclare craindre une crise de régime en Belgique. Les socialistes sont particulièrement critiqués par les conservateurs de *La Libre Belgique*, ces derniers estimant toujours que le PSB ne doit pas faire partie du nouveau gouvernement, et qu'un rapprochement du PSC vers le PLP est nécessaire.⁴¹

Mais pourquoi le PSB a-t-il refusé ce programme ? La presse socialiste évoque la prédominance des éléments conservateurs du PSC au cours des négociations, dont Vanden Boeynants, au détriment des composantes démocrates-chrétiennes, ce qui provoquait un programme particulièrement « à droite. »⁴² Larock écrit aussi dans *Le Peuple* que « *le programme présentait un mélange assez disparate d'éléments minutieusement mis au point, de dispositions imprécises et même d'étonnantes lacunes.* »⁴³ En fait, les socialistes contestent d'une part des imprécisions, et d'autre part des mesures pour lesquelles ils estiment avoir été lésés. Le 12 juin, Harmel retrouve Collard qui lui explique la position du PSB. Il lui déclare avoir été lui-même surpris de la décision du Bureau. En ce qui concerne les lacunes, il indique qu'il s'agit des propositions en matière de politique militaire, de politique internationale, et de politique foncière. Il faudrait également évoquer les possibles modifications à apporter à la frontière linguistique et fournir quelques précisions en matières sociale, fiscale et économique. Quant aux mesures pour lesquelles les socialistes ne donnent pas leur approbation, il s'agit exclusivement des réformes de structure. Collard demande qu'un délai soit prévu pour les travaux de la Commission de Voghel, et explique qu'en matière d'électricité, la proposition du formateur est indéfendable devant la base du

³⁹ 12 voix étaient favorables au programme Harmel contre 10 votes négatifs. En outre, 5 personnalités n'étaient pas présentes et n'ont pas pu voter.

⁴⁰ « Rupture de fait entre le PSC et le PSB qui a désavoué ses négociateurs », in *La Libre Belgique*, le 12 juillet 1965, p. 4.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² « Les deux plateaux de la balance », in *Le Peuple*, le 13 juillet 1965, p. 1.

⁴³ LAROCK V., « La question du programme », in *Ibid.*, le 12 juillet 1965, p. 1.

parti, si bien que le Congrès ne serait pas enclin à voter la participation au gouvernement.⁴⁴ Collard est pessimiste : « *Je ne puis garantir que les éclaircissements complémentaires réclamés par certains membres du Bureau partent de préoccupations réelles ou ne servent de prétextes pour marquer [une] opposition définitive.* »⁴⁵

En fait, il semble que l'aile wallonne du PSB, sous l'égide de Joseph Merlot, refuse toute participation gouvernementale au profit d'une cure d'opposition.⁴⁶ On observe ainsi une ligne de démarcation entre le PSB flamand, favorable à la reconduction depuis le début de la crise, et son homologue wallon, qui ne se remet pas de la défaite. Qui plus est, la ligne de démarcation sépare aussi les dirigeants du parti, enclins aux concessions et à la participation gouvernementale, et sa base, qui reste accrochée au programme électoral. On peut y percevoir la poursuite du mouvement entamé après les grandes grèves, ayant amené de profondes fractures entre les fédérations wallonnes et les instances dirigeantes nationales.

En privé, l'atmosphère se dégrade également. Plusieurs journaux évoquent la possibilité d'un nouveau formateur. D'ailleurs, Van Eynde écrit dans la *Volksgazet* que Pierre Harmel n'est pas fait pour être le Premier ministre d'un gouvernement représentant des socialistes et des démocrates-chrétiens, on sent toujours la méfiance socialiste envers « l'homme de l'enseignement libre. »⁴⁷ Quant à Vanden Boeynants, il déclare à Harmel qu'il souhaiterait maintenant que le PSC se tourne vers le PLP. Selon lui, même « *au sein du PSC flamand, il y a indignation contre les socialistes et rapprochement vers le PLP.* »⁴⁸ Ainsi, le PSC flamand serait enclin à mettre au frigo la question linguistique, une première depuis le début de la crise. Harmel prend également contact avec De Voghel⁴⁹ et De Staercke, lesquels expriment leur manque d'enthousiasme à son égard, parce qu'il est l'homme qui a poussé à la collaboration avec les socialistes. Harmel est donc lâché par les milieux d'affaires qui

⁴⁴ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°545, Notes de l'entretien avec Collard, le 12 juillet 1965.

⁴⁵ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Note manuscrite du cabinet du formateur, le 12 juillet 1965.

⁴⁶ Ce dernier, porte-parole de la fédération liégeoise, défend avec ardeur les réformes de structure et déplore l'absence d'informations sur le retour des Fourons à Liège. (« Que s'est-il passé au bureau du PSB ? », in *La Dernière Heure*, le 13 juillet 1965, p. 4.)

⁴⁷ VAN EYNDE J., "Een nieuwe fase in een lange crisis", in *Volksgazet*, le 12 juillet 1965, p. 1.

⁴⁸ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Note manuscrite du cabinet du formateur, le 12 juillet 1965.

⁴⁹ Franz De Voghel (11 décembre 1903 – 20 septembre 1995) : docteur en droit et en sciences politiques et sociales, il est secrétaire puis directeur de la Commission bancaire entre 1935 et 1944. Nommé directeur de la Banque Nationale en 1944, il y restera vice-gouverneur de 1957 à 1970. Il exerça temporairement à titre de technicien et d'extraparlémentaire la charge de ministre des Finances dans trois gouvernements se succédant entre 1945 et 1946. (BRION R., « De Voghel Franz », in KURGAN-VAN HENTENRIJK G., JAUMAIN S. et MONTENS V. (dir.), *op. cit.*, p. 234.)

semblent dorénavant eux aussi se tourner vers un gouvernement PSC-PLP. Dans le cabinet du formateur, on commence à évoquer un gouvernement formé par Harmel, mais dont le Premier ministre serait un autre homme.⁵⁰ La crise atteint ainsi son paroxysme, Harmel n'est pas sûr de continuer sa mission, et la tendance pour un rapprochement avec le PLP prend du galon.

D. L'accord final (13 juillet – 16 juillet)

Malgré le contexte troublé, le formateur n'abandonne pas ses projets et il finira par recevoir l'approbation socialiste le 15 juillet. Pour y parvenir, il multiplie les entretiens et les réflexions d'ordre programmatique pendant trois jours en acceptant de fournir une réponse positive aux socialistes en matière d'électricité.

Le 13 juillet, Harmel prend contact avec l'ancien Premier ministre Théo Lefèvre. Celui-ci l'informe que les nouvelles qui lui parviennent ne sont pas bonnes : « *Les socialistes me semblent plus allergiques à l'alliance que je ne l'avais prévu.* » Il estime toutefois que la négociation peut encore être sauvée. Pour cela, il invite Harmel à ne pas accepter de débattre avec Collard seul, mais de « *toucher également un Spaak et un Spinoy par exemple.* » Il faut aussi déjà évoquer la répartition des compétences dans le gouvernement et, enfin, « *refondre la note en un tout qui ait de la gueule* » qui fond les « *questions-prétextes* » des socialistes.⁵¹ Le même jour, le chef du cabinet du Roi, André Molitor, prend contact avec le formateur. Pour rappel, Molitor et Harmel entretenaient une relation amicale de longue durée, ayant débuté à l'ACJB et s'étant maintenue pendant plusieurs années au cours desquelles Molitor fut d'ailleurs chef de cabinet de Harmel. Il explique que le Roi souhaite rencontrer Spaak pour discuter de la mission qu'il vient d'effectuer à Paris, mais qu'il désire aussi lui demander des informations sur la situation intérieure. Molitor ajoute qu'il a fait part au chef de cabinet de Spaak que Harmel souhaitait avoir un contact discret avec lui. Il invite enfin le formateur à communiquer ses nouvelles propositions à Spaak.⁵² Molitor aurait en effet l'impression que ce dernier peut convaincre la base du PSB. Il semble ainsi vouloir garder Harmel en lisse alors que la fin de sa mission est de plus en plus évoquée dans la presse. S'agit-il d'une intervention isolée de Molitor, ami de Harmel, ou plutôt d'une résolution du Souverain lui-même, par le biais de son chef de cabinet ? Quoi qu'il en

⁵⁰ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin, op. cit.*

⁵¹ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°560, Lettre de Théo Lefèvre à Pierre Harmel, le 13 juillet 1965.

⁵² *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Retranscription d'une conversation avec André Molitor, le 13 juillet 1965.

soit, la rencontre entre Spaak et le Roi pour discuter des affaires intérieures grâce aux liens établis entre Harmel et le cabinet de Spaak appuie l'idée que le Roi, face à une crise dont la longueur est anormale, s'implique fortement dans les affaires politiques, fait qui se vérifiera notamment lors de la prestation de serment du gouvernement et lors de sa chute.⁵³

Des personnalités extérieures aux négociations liées à la formation du gouvernement entament donc une manœuvre qui tend à substituer Spaak à Collard dans les discussions. Le formateur prend finalement la décision de ne pas abandonner la recherche d'une coalition PSC-PSB, malgré les appels incessants vers le PLP. Pour Harmel, la question constitutionnelle rend toujours impossible une alliance avec les libéraux.⁵⁴

Le lendemain, il rencontre donc discrètement Spaak avant de recevoir une nouvelle proposition en matière d'électricité de la part de Spinoy : intégrer quatre représentants du gouvernement ayant une voix consultative dans le Comité de gestion. Il discute de cette solution l'après-midi avec le président du PSC et des représentants des milieux d'affaires. Vanden Boeynants insiste pour que ces représentants soient des personnalités scientifiques et non des délégués officiels du gouvernement, pour répondre aux craintes d'une diminution de l'influence des syndicats sociaux-chrétiens dans le Comité de contrôle et donc à une diminution de l'efficacité de la structuration du secteur.⁵⁵ Le président de la CSC accepte finalement la proposition si les représentants du gouvernement ne sont pas tous socialistes et s'ils sont trois. Quant à la demande de Spinoy qui consistait à créer un Conseil national de l'énergie, elle est acceptée si elle peut être réalisée ultérieurement. Harmel communique ces informations à Collard en soirée.⁵⁶ Il envoie également les précisions réclamées par les socialistes sur plusieurs points du document du 10 juillet.

Le Bureau du PSB se réunit le même jour. L'atmosphère est lourde : Collard est découragé, il craint que son parti, divisé sur la question, soit scindé selon l'angle communautaire au congrès. Harmel a lui brandi la menace d'une dissolution des Chambres, il ne croit en effet pas à un accord entre le PSC et le PLP dans le cas d'un échec. D'ailleurs, pour lui, même le Souverain n'y serait pas favorable : « *Encore faut-il que le Roi accepte*

⁵³ Voir chapitre VI.

⁵⁴ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Retranscription d'une conversation avec Herbiet, le 13 juillet 1965.

⁵⁵ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°545, Aide-mémoire de la réunion du 14 juillet 1965.

⁵⁶ *Ibid.*, Notes manuscrites de Pierre Harmel, le 14 juillet 1965. Pour la chronologie des accords sur le secteur électrique, voir l'annexe 8.

que je fasse cette nouvelle tentative. »⁵⁷ Comme l'évoque Francis Delpérée, le pouvoir du Souverain, essentiellement un pouvoir d'influence, évolue en temps de crise. C'est dans ces situations plus difficiles qu'il sort de sa réserve pour promouvoir de possibles solutions politiques, pour prendre des initiatives et agir.⁵⁸ C'est une fonction médiatrice, qui lui donne la mission de faire en sorte que le gouvernement implicitement sorti des urnes puisse voir le jour.⁵⁹ Dans ce cas, il refuse que son formateur abandonne sa formule gouvernementale, il veut tenter de débloquer la situation entre les deux partis en négociations, pour éviter un nouveau prolongement de la crise, même si son pouvoir effectif reste limité par l'arithmétique électorale et par les délibérations des partis. Harmel, attaché aux institutions, s'incline devant l'autorité constitutionnelle qu'il représente. Néanmoins, la presse évoque une personnalité libérale (Hougardy selon certains) qui aurait déclaré qu'un gouvernement PSC-PLP est toujours possible.⁶⁰ En privé, le formateur explique qu'il envisage sérieusement sa démission. À 22h, Harmel reçoit un appel de Collard pour lui annoncer que le Bureau politique du PSB accepte ses propositions, à 15 voix pour, 8 contre et 2 abstentions.⁶¹ Toutefois, les votes négatifs sont tous wallons et bruxellois, ce qui souligne à nouveau les dissensions internes au PSB.

Le 15 juillet, alors que la décision socialiste est prise de convoquer un congrès d'approbation sur le programme Harmel, Spinoy prend contact avec le formateur et réclame une modification de certains points de l'accord conclu la veille sur le secteur de l'électricité : il refuse le droit du Comité de gestion de récuser les personnes choisies par le gouvernement pour siéger en son sein et demande une nouvelle méthode pour leur désignation.⁶² L'accord virtuel devient définitif et le programme est envoyé aux fédérations du PSC et du PSB le lendemain pour une lecture préalable en prévision des congrès de partis qui sont prévus pour le 25 juillet.

L'accord ne s'est cependant pas fait sans heurt pour les socialistes. Il faut tout d'abord souligner que la manœuvre visant à une intervention poussée de Spaak en faveur de la participation gouvernementale a fonctionné : alors que Collard était silencieux au cours de

⁵⁷ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Notes manuscrites du cabinet du formateur, le 14 juillet 1965.

⁵⁸ DELPÉRÉE Fr., *op. cit.*, p. 158.

⁵⁹ ID., « La Couronne de Belgique », in *European Review of public law*, Londres / Athènes, n°2, 1991, p. 347.

⁶⁰ « Denier effort de M. Harmel », in *Le Peuple*, le 13 juillet 1965, p. 1.

⁶¹ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, *op. cit.*

⁶² BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°545, Aide-mémoire de la réunion du 15 juillet 1965.

la réunion du Bureau, c'est Spaak qui aurait joué un rôle décisif dans le ralliement de plusieurs francophones au programme Harmel.⁶³ Le PSB est également secoué par une nouvelle tendance en son sein, un Centre d'études socialistes ayant vu le jour sous l'impulsion de plusieurs personnalités de la gauche du parti favorables à l'opposition.⁶⁴ Victor Larock, qui s'est abstenu lors du vote, écrit également dans *Le Peuple* que s'il donne sa confiance au gouvernement, il s'agira d'une confiance vigilante, caractérisée par une période probatoire et exigeant une reddition des comptes.⁶⁵ Enfin, le prestige de Collard a été endommagé dans ces négociations, comme le souligne Manu Ruys dans le *Standaard*, ce dernier estimant qu'il joue seulement le rôle de rapporteur et qu'il a perdu son autorité.⁶⁶ Il est en effet intéressant de remarquer que si Collard était un protagoniste essentiel pendant les pourparlers constitutionnels au mois de juin, il s'est effacé depuis le début des discussions techniques et il n'a pas pu convaincre son parti d'accepter le programme Harmel sans l'aide de Spaak. Faut-il vraiment y voir une baisse de prestige ou bien une manœuvre visant délibérément à rejoindre l'opposition, alors que son parti est en voie d'implosion ? En effet, toujours selon Ruys, Collard n'avait déjà pas défendu les propositions de Harmel lors de la réunion du Bureau socialiste du 10 juin.⁶⁷

Quant aux réactions externes au PSC et au PSB, elles sont généralement négatives. *La Libre Belgique* condamne le futur gouvernement, au même titre que la presse libérale. Le PLP délivre un communiqué où il déclare s'inquiéter de la reconduction ayant nécessité de nouveaux compromis en faveur des socialistes.⁶⁸ Le FDF craint « *l'impérialisme flamand* » qui découlera du prochain gouvernement et réclame une coalition du PSB avec le PLP pour résoudre les problèmes linguistiques.⁶⁹ En réalité, seule la presse socialiste flamande est enthousiaste : elle souhaitait la reconduction depuis le début de la crise.

⁶³ Sur ce sujet, voir : « Le Bureau du PSB décide, par 15 voix contre 8 et 2 abstentions, de convoquer un congrès pour le 25 juillet », in *La Libre Belgique*, le 15 juillet 1965, p. 4.

⁶⁴ « Un manifeste publié par le Centre d'études socialistes », in *Le Soir*, le 15 juillet 1965, p. 3. Voir *infra*.

⁶⁵ LAROCK V., « Simple suggestion », in *Le Peuple*, le 16 juillet 1965, p. 2.

⁶⁶ RUYS M., « Klip is nog niet omzeild », in *De Standaard*, le 16 juillet 1965, p. 1.

⁶⁷ ID., « Tweespalt tot aan de top », in *Ibid.*, le 13 juillet 1965, p. 1.

⁶⁸ « M. Pierre Harmel met au point le programme gouvernemental », in *Le Soir*, le 16 juillet 1965, p. 3.

⁶⁹ *Ibid.*

2. Une question constitutionnelle mise de côté

Alors qu'il s'agissait du point d'orgue des négociations pendant tout le mois de juin, la révision de la Constitution est temporairement mise de côté pendant les discussions techniques des délégations du PSC et du PSB. Dorénavant, ce sont les questions économiques, financières et sociales qui cristallisent les positions. Comment ce changement de paradigme est-il possible au regard de la mission du formateur, lequel s'était formellement engagé à accorder la priorité au « nouveau Pacte des Belges » ?

En fait, un accord de fait est intervenu entre Pierre Harmel, Paul Vanden Boeynants et Léo Collard le 3 juillet, lors de la réunion où ils ont convenu des discussions techniques. Dans les archives de Léo Collard, on retrouve même la mention « *fini* » inscrite par le président du PSB à côté du point épineux. Les trois protagonistes conviennent de s'en tenir aux accords initiaux de la Table ronde et de créer la Commission nationale pour l'amélioration des relations entre les communautés. Les articles 3bis et 38bis initiaux sont donc maintenus dans leur intégralité, sans tenir compte des multiples propositions élaborées pendant les missions de De Schryver et de Harmel.⁷⁰ Pourtant, aucune communication de cet accord n'est faite auprès de la presse. Ainsi, le 6 juillet, Harmel déclare aux journalistes du *Soir* :

« Il y a de toute façon l'accord, mais nous n'avons pas encore discuté le point de savoir sur quelles bases le problème sera examiné. (...) Quand il y a accord, on ne l'abandonne pas, mais je le répète, je n'ai plus réfléchi à la procédure. Il y a des bases d'un large accord entre les trois partis, et un point de désaccord, si possible à résorber. »⁷¹

Comment interpréter cette double constatation ? En ce qui concerne le maintien des accords du 25 janvier, il semble qu'il s'agit surtout de l'unique moyen, pour le formateur, de conserver l'approbation des socialistes. Ceux-ci n'ont en effet à aucun moment accepté une solution de rechange, s'en tenant fermement à l'application des accords de la Table ronde, sans doute pour maintenir l'équilibre fragile entre les différentes tendances du parti.⁷² Harmel, souhaitant l'accord le plus large possible, et refusant tout autre

⁷⁰ BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard*, n°II-C-1.02, Notes de Léo Collard lors de son entretien avec Pierre Harmel et Paul Vanden Boeynants, le 3 juillet 1965.

⁷¹ « Première réunion de travail des négociateurs PSC et PSB », in *Le Soir*, le 6 juillet 1965, p. 1.

⁷² D'ailleurs, le 17 juillet, le vice-président du PSB Jos Van Eynde explique que les Wallons ne peuvent pas obtenir meilleur compromis que celui des accords de la Table ronde, lequel répond amplement aux griefs wallons. (VAN EYNDE J., "Nog goede beweegredenen...", in *Volksgazet*, le 17 juillet 1965, p. 1.

gouvernement qu'une tripartite (laquelle a été rejetée) ou une bipartite PSC-PSB, ne pouvait donc prendre pour base une autre formule. Mais pourquoi ne pas en avertir l'opinion publique ? Jusqu'à présent, les communications avec le public étaient relativement précises. Nonobstant la méthode harmélienne, caractérisée par ses silences, sa discrétion et sa prudence, on pourrait y voir une certaine méfiance envers les socialistes et un moyen de ne pas se mettre définitivement à dos les libéraux, dans le cas où l'alliance avec le PSB finirait par ne jamais se matérialiser. En effet, déjà avant les discussions techniques, Harmel était en proie à l'incertitude sur son avenir de formateur.⁷³

Au cours des négociations techniques, la question constitutionnelle n'est évoquée qu'une fois, le 7 juillet. Collard prend position devant les délégués en expliquant que les socialistes souhaitent s'en tenir à l'accord du mois de janvier, et à la recherche de solutions au contentieux linguistique par la Commission qu'il prévoit. Vanden Boeynants lui donne alors sa bénédiction.⁷⁴ L'accord virtuel des présidents est cette fois rendu officiel. Le rapport final des délégations de partis du 9 juillet est donc basé sur l'accord du mois de janvier.⁷⁵ Cet accord est rapidement critiqué dans la presse, en particulier dans les milieux libéraux. *Het Laatste Nieuws* remarque par exemple que la question constitutionnelle est à peine mentionnée dans le programme alors qu'il s'agissait, aux yeux du formateur, du projet fondamental de la nouvelle législature.⁷⁶

Lors de la crise des négociations qui atteint son paroxysme le 12 juillet, la question constitutionnelle ressurgit brièvement. En effet, le président du PSC, pour tenter de favoriser un rapprochement de son parti vers le PLP, explique que le PSC flamand, irrité par les exigences socialistes, serait prêt à abandonner ses impératifs constitutionnels et à « *mettre la question linguistique en veilleuse.* »⁷⁷ Qui plus est, le formateur a reçu des échos selon lesquels la position du PLP se serait assouplie. D'après lui, la révision de la législation linguistique ne serait plus forcément un préalable pour les libéraux. Le PLP accepterait son

⁷³ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Note manuscrite du cabinet du formateur, le 3 juillet 1965.

⁷⁴ BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard*, n°II-C-1.02, Notes de la réunion des délégations PSC et PSB, le 7 juillet 1965.

⁷⁵ « *Le gouvernement se fondera d'abord sur les conclusions dégagées à la Table ronde. Il proposera immédiatement au Parlement la création de la Commission permanente pour l'amélioration des relations communautaires qui devra chercher toutes mesures susceptibles d'améliorer les relations entre les communautés et établir les modalités d'un statut permettant à Bruxelles de remplir ses fonctions de capitale de la Belgique et de capitale de l'Europe.* » (*Ibid.*, Résumé du rapport pour le congrès du PSB, le 9 juillet 1965.)

⁷⁶ ADAMS R., "Geen verrassing", in *Het Laatste Nieuws*, le 12 juillet 1965, p. 1.

⁷⁷ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Note manuscrite du cabinet du formateur, le 12 juillet 1965.

encommissionnement pendant 18 mois. Il s'en suivrait ensuite le vote des articles 3bis et 38bis, quel que soit le résultat des négociations sur les lois linguistiques, et donc qu'il y ait accord ou non.⁷⁸ Pourtant, aucune trace d'un quelconque rapprochement entre les deux partis n'a été retrouvée dans les archives. De plus, la réunion du Comité de direction du PLP du 7 juillet va complètement à l'opposé de cette information :

« En institutionnalisant cette législation [linguistique] dans 3bis, les partis savaient qu'ils faisaient naître, dans ces conditions, une nouvelle source de discorde. (...) Le 7^e paragraphe de l'article 3bis tendait implicitement à donner un caractère permanent à la majorité gouvernementale. Seul le PLP a réalisé que l'article 3bis était inacceptable et participerait à la détérioration du climat. »⁷⁹

Le PLP reste donc accroché à ses exigences. Ce rapprochement serait-il plutôt le fruit de quelques personnalités libérales et non pas le reflet de la tendance générale du parti ? Quoi qu'il en soit, la question du rapprochement est rapidement éclipsée, notamment parce que le formateur refuse toujours la coalition avec les libéraux et car il n'est pas certain que le Roi lui accorde ce nouvel objectif dans sa mission.

Pendant ce temps, la presse retrace surtout les principales péripéties des négociations techniques. En fait, l'évocation de la question constitutionnelle est presque exclusivement le fait des journaux libéraux pendant le mois de juillet. On retiendra deux grandes thématiques : la dénonciation d'une manœuvre visant à reconduire l'alliance PSC-PSB au gouvernement et la critique des accords gouvernementaux du 14 juillet.

D'un côté, la presse libérale dénonce les usurpations du formateur pour remettre en lice un gouvernement de centre-gauche. Pour elle, la question constitutionnelle n'était qu'un prétexte. C'est de nouveau la dissociation des fonctions entre le Parlement et l'Exécutif qui est évoquée : en vertu de l'article 131 de la Constitution, c'est la Constituante qui doit veiller à la réalisation de la révision de la Constitution, et aucun accord au gouvernement n'est nécessaire sur ce point précis. Cet argument n'est pas nouveau. En fait, c'est la troisième fois que les partisans de l'entrée des libéraux au gouvernement évoquent cette distinction élémentaire de droit constitutionnel pour justifier leurs souhaits : une première fois en mai, une seconde fois juste après le mémorandum du 28 juin, et une dernière fois

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ BRUXELLES, CJG, *Archives du Parti de la Liberté et du Progrès*, Bureaux directeur permanent/Comité politique 1963-1965, n°1, Discussions du Comité de Direction, le 7 juillet 1965, p. 6-7.

tout au long du mois de juillet, c'est-à-dire à chaque fois qu'une avancée considérable en vue d'un gouvernement PSC-PSB est réalisée. Pour les libéraux flamands, la proposition de tripartite aurait même pu être esquivée, mais elle a été rendue nécessaire par le siège manquant pour atteindre la majorité des deux tiers à la Chambre. Sinon, les accords de la Table ronde annonçaient déjà les « sinistres desseins » des politiciens socialistes et sociaux-chrétiens.⁸⁰ En fait, la presse libérale ne tient pas compte du pragmatisme du formateur qui ne souhaite pas risquer le refus du PSB dont on ne peut imaginer les réactions, s'il est en proie aux feux de l'opposition, alors que l'accord constitutionnel y a déjà été difficilement acquis. Harmel doit aussi ne pas négliger une représentation sociale-chrétienne particulièrement puissante, regroupant à elle seule plus d'un quart des députés élus, et dont les vues linguistiques sont précises.

De l'autre côté, les journaux libéraux seront les principaux détracteurs de l'accord gouvernemental final conclu le 14 juillet, notamment en ce qui concerne les dispositions constitutionnelles. Cet accord n'évolue guère sur ces questions par rapport à celui du 9 juillet.⁸¹ *Het Laatste Nieuws* continue à critiquer le contenu de l'article 3bis qui, à son sens, mènerait le pays à la désunion.⁸² *La Dernière Heure* ironise sur le fait que Harmel remette les discussions sur la révision à une Commission alors qu'il a écarté le PLP pour cette raison.⁸³ Mais la commission elle-même est critiquée par le militant wallon Marcel Thiry⁸⁴ qui la considère comme un « *modeste fourre-tout (...); c'est la matrice géante dans laquelle on déverse en vrac tous les litiges entre Flamands et Wallons.* »⁸⁵ Pour lui, « *il vaudrait cent fois mieux pas de révision du tout qu'une révision partielle.* »⁸⁶ La solution du formateur ne reçoit au final que l'approbation des deux partis gouvernementaux, malgré sa volonté d'union nationale.

⁸⁰ Sur ce sujet, voir par exemple : MOUREAUX Ch., « L'heure de vérité », in *Le Soir*, le 15 juillet 1965, p. 1 et 2.

⁸¹ Voir annexe 9.

⁸² STIJNS M., « De langdurige crisis », in *Het Laaste Nieuws*, le 16 juillet 1965, p. 3.

⁸³ « Blanc ou noir ? », in *La Dernière Heure*, le 20 juillet 1965, p. 1.

⁸⁴ Marcel Thiry (13 mars 1897 – 5 septembre 1977) : poète, romancier et nouvelliste qui transmet l'angoisse et la nostalgie par les vers, mais aussi journaliste et homme politique wallon, Marcel Thiry défend par la plume dès les années 1920 une Wallonie forte. Dans les années 1960, il multiplie les articles et conférences, littéraires ou politiques. Membre de l'Association pour le Progrès Intellectuel et Artistique de la Wallonie et du Grand Liège, il luttait pour le retour des Fourons à Liège et s'opposait à ce qu'il appelait l'impérialisme flamand. Il sera membre du Rassemblement Wallon dès 1968, ce qui le propulsera dans une carrière politique. (HALLIN-BERTIN D., « Thiry Marcel », in *Nouvelle Biographie Nationale*, t. II, *op. cit.*, 1990, p. 345-351.)

⁸⁵ THIRY M., « Faux-fuyants », in *Le Soir*, le 24 juillet 1965, p. 2.

⁸⁶ *Ibid.*

Ainsi, la révision de la Constitution n'est plus l'enjeu majeur de la formation gouvernementale ni pour le PSC, ni pour le PSB. C'est à travers la Commission prévue par les accords de janvier qu'une solution doit se dessiner dans les mois à venir. À côté des petits partis, seuls les libéraux continuent leur combat contre 3bis et la législation linguistique, notamment parce que cette thématique leur permet d'appuyer la thèse d'une alliance préélectorale entre les socialistes et les sociaux-chrétiens, et de jouer leur rôle de principal parti d'opposition. Cette technique s'observe d'ailleurs à merveille lors de la réunion du Comité de direction du PLP le 7 juillet, où le parti retrace la crise depuis ses origines en cherchant des signes qui justifient la volonté des deux partis du gouvernement Lefèvre de mener une reconduction.⁸⁷

3. La phase finale : approbation des partis et structure gouvernementale

A. La course aux congrès

Après avoir reçu la réponse positive du Bureau politique du PSB, le programme du gouvernement Harmel est envoyé aux fédérations des deux partis en vue de la préparation de leur congrès. Les congrès de parti, qui visent à s'assurer de la viabilité d'une coalition, ont pris une forme presque institutionnelle depuis 1961, dans le cadre de la discipline des partis.⁸⁸ Organisés le 25 juillet, ceux-ci doivent fournir l'approbation ou non des militants. Le congrès du PSB est d'autant plus important que, contrairement au PSC, le Bureau socialiste respecte la décision de sa base. Si elle refuse la participation gouvernementale, le Bureau refuse également.

La question du congrès socialiste alimente la presse pendant une dizaine de jours, alors que le formateur s'applique à organiser la structure de son gouvernement. L'appréhension est grande : tout au long de la crise, les socialistes wallons ont maintenu une attitude de réserve vis-à-vis de la participation gouvernementale. Durement frappés par leur échec électoral et méfiants envers la personnalité du formateur, ils formulent également des exigences strictes. Les réformes de structure qu'ils réclament n'ont au final pas vu le jour, dans la logique du compromis avec les sociaux-chrétiens. De plus, les tendances fédéralistes ou régionalistes, qui s'étaient relativement calmées depuis le Compromis des socialistes, resurgissent localement. L'atmosphère est donc de plus en plus lourde.

⁸⁷ BRUXELLES, CJG, *Archives du Parti de la Liberté et du Progrès*, Bureaux directeur permanent/Comité politique 1963-1965, n°1, Discussions du Comité de Direction, le 7 juillet 1965.

⁸⁸ DUMONT P. et DE WINTER L., « La formation et le maintien des gouvernements (1946-1999), in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1664, Bruxelles, 1999/39, p. 35.

C'est l'occasion pour les journaux de souligner les dissensions au sein du monde socialiste, au point d'évoquer l'existence d'une crise interne au parti. Une première manifestation de cette scission interne a lieu le 13 juillet. C'est à ce moment que naît un « Centre d'études socialistes »⁸⁹, formant une fraction de tendance « de gauche » au sein du parti. Un document intitulé *Pour un nouveau départ* est envoyé au Bureau du parti ainsi qu'à la presse. Regroupant des signatures de plusieurs personnalités de gauche (parmi lesquelles les députés André Cools⁹⁰, Ernest Glinne et Léon Hurez⁹¹), le groupe invite à ne pas revoir la doctrine du parti, mais plutôt ses stratégies, ses structures et ses méthodes. Il réclame une plus grande démocratie interne au sein du PSB et déclare s'en tenir aux objectifs du programme de la FGTB de 1954 et de 1956 (et donc également aux réformes de structure). Il invite le parti à rejoindre l'opposition et à détacher les travailleurs chrétiens du PSC pour former une alliance de la gauche contre la droite. Enfin, le groupe considère les accords de la Table ronde comme inadéquats, mais il n'y a aucune unité de vue sur ce sujet parmi les signataires.⁹²

La scission entre la gauche et la droite dans le parti revêt ensuite rapidement la forme d'une scission linguistique. Ainsi, les clivages socio-économique et linguistique se reconfigurent, s'alignent et se renforcent mutuellement au sein du parti. Au vu des déclarations des différentes personnalités et des fédérations socialistes, on sent naître une grande divergence entre l'aile wallonne, qui voterait contre la participation gouvernementale notamment pour des raisons socio-économiques, et l'aile flamande, qui y serait favorable. Le 16 juillet, la presse annonce d'ailleurs qu'une réunion du Bureau politique du PSB se tiendra après le congrès, pour analyser les résultats et vérifier s'il n'y a pas de trop grandes divergences entre les vues flamandes et wallonnes.⁹³ Toutefois, les

⁸⁹ Le Centre tint des réunions en 1965 et fut à l'origine d'un périodique (*Lettre aux militants*), et fut toléré au sein du parti au nom du droit de tendance. Le retour du PSB dans l'opposition en 1966 mettra fin au groupe dont on n'entend plus parler à partir de 1967. (FALONY R., *op. cit.*, p. 89.)

⁹⁰ André Cools (1^{er} août 1927 – 18 juillet 1991) : homme politique, il était militant socialiste et wallon dès la Libération. Élu député pour la première fois en 1958, il faisait partie de l'aile gauche du PSB, contributeur à l'hebdomadaire *La Gauche*, adhérent au MPW, et donc favorable au fédéralisme et aux réformes de structure. Il entre dans un gouvernement pour la première fois en 1968. (COLIGNON A., « Cools André », in *Nouvelle Biographie Nationale*, t. IX, *op. cit.*, p. 86-96.)

⁹¹ Léon Hurez (3 juin 1924 – 27 juillet 2004) : membre de la FGTB, il participe activement à la grande grève de l'hiver 1960-1961. Élu député en 1961, il fait pourtant partie des dirigeants du MPW dès 1962. Comme André Cools, il faisait partie de la gauche du PSB, ayant refusé de voter les lois sur le maintien de l'ordre. Mais comme ce dernier, il choisit le PSB au MPW après le congrès des incompatibilités de 1964. Il sera nommé ministre pour la première fois en 1972. (GÉORIS M., « Léon Hurez », in *Ibid.*, t. X, p. 231-232.)

⁹² BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard*, n°II-C.1-02, Manifeste « Pour un nouveau départ », le 13 juillet 1965.

⁹³ « Le parti socialiste, ce banc de sable », in *La Libre Belgique*, le 16 juillet 1965, p. 1.

socialistes conviennent de l'utilisation du vote à majorité simple et non de la triple majorité (telle que prévue par 3bis) pour la décision du congrès. *Het Laatste Nieuws* ironise cette formule : le parti, qui défend la triple majorité au Parlement pour les questions linguistiques, ne l'utilise pas en son sein par crainte de scission interne !⁹⁴ *De Standaard* évoque déjà le caractère hypothétique d'un gouvernement soutenu principalement par les Flamands et les Bruxellois.⁹⁵ Pendant ce temps, les libéraux soulignent également avec enthousiasme les risques d'explosion du parti socialiste, en reprenant des déclarations (anonymes) : « *M. Collard est un pilote-suicide. En acceptant de jouer le rôle de rapporteur au congrès, il court de très grands risques, dont le plus bénin n'est pas de faire apparaître l'opposition totale entre socialistes wallons et flamands.* »⁹⁶

Une polémique naît d'ailleurs dans la presse socialiste. Elle oppose l'hebdomadaire francophone *Germinal*⁹⁷ et le quotidien flamand *Volksgazet*. Le premier a opté pour l'opposition, entraînant une furieuse réplique de Van Eynde qui rappelle que le PSB, d'idéologie progressiste, se doit d'entrer dans un gouvernement en faisant des compromis, pour pouvoir réaliser des progrès graduels vers son but ultime.⁹⁸ Mais *Germinal* confirme sa position en soulignant la nécessité d'une opposition qui viserait à restructurer le mouvement socialiste et à assurer son unité.⁹⁹ Cet argument en faveur de l'opposition, signalé aussi par le Centre d'études socialistes, prend progressivement du poids. Dans une atmosphère de plus en plus tendue, *La Libre Belgique* se réjouit à quelques jours du congrès :

« Ainsi voulons-nous croire que M. Harmel restera ferme dans sa volonté de refuser de présenter devant les Chambres un gouvernement qui ne bénéficierait pas d'un large appui parlementaire du côté wallon (...). [D'autant plus] que le principal objectif du gouvernement à ses yeux est la recherche d'une meilleure entente entre Wallons et Flamands (...). »¹⁰⁰

⁹⁴ STIJNS M., "De langdurige crisis", in *Het Laatste Nieuws*, le 16 juillet 1965, p. 3.

⁹⁵ RUYS M., "Klip is nog niet omzeild", in *De Standaard*, le 16 juillet 1965, p. 1. En effet, si les socialistes wallons rejettent l'opportunité d'une participation gouvernementale, le gouvernement sera principalement soutenu par le PSC (55 élus sont flamands sur les 77 qu'il compte) et par le PSB flamand et bruxellois.

⁹⁶ « Les pessimistes du PSB craignent l'éclatement du parti », in *La Dernière Heure*, le 16 juillet 1965, p. 3.

⁹⁷ *Germinal* est l'édition du week-end du journal socialiste francophone *Le Peuple*, publié jusqu'en 1971. (CAMPÉ R., DUMON M. et JESPERS J., *Radioscopie de la presse belge*, Verviers, Gérard, 1975, p. 100.)

⁹⁸ VAN EYNDE J., "Nog goede beweegrede...", in *Volksgazet*, le 17 juillet 1965, p. 1 et 6.

⁹⁹ « *Germinal* répond à la *Volksgazet* », in *Le Peuple*, le 23 juillet 1965, p. 2.

¹⁰⁰ « Réunions, pressions et promesses en vue du congrès socialiste de dimanche », in *La Libre Belgique*, le 22 juillet 1965, p. 2.

Du côté des négociateurs aussi les tensions sont palpables. Déjà le 14 juillet, Collard avait exprimé à Harmel ses craintes d'une division communautaire au congrès.¹⁰¹ Le 19 juillet, Vanden Boeynants lui fait part des mêmes préoccupations. Le formateur écrit « *impression déprimante* » dans ses notes.¹⁰² Toutefois, à partir du 22 juillet, un climat plus positif s'installe, parce que Collard a expliqué à Harmel qu'il se positionnerait en faveur de la participation gouvernementale au congrès, mettant fin à sa méfiance qui durait depuis le début des négociations.¹⁰³

Un autre sujet qui commence à occuper une place prépondérante dans les journaux est la participatie.¹⁰⁴ La question avait déjà été sommairement abordée au mois de juin dans quelques articles. *La Libre Belgique* avait déjà dénoncé la poursuite de leurs intérêts par les partis au cours de la mission de De Schryver.¹⁰⁵ Elle avait ensuite réclamé de diminuer l'influence des partis dans les missions d'information et de formation, où chaque décision prise par les présidents devait être soumise à l'approbation du Bureau politique du parti.¹⁰⁶ Toutefois, la question ressurgit à partir de la mi-juillet en réaction à l'annonce des congrès de partis. Cette fois, elle devient un argument des détracteurs d'une alliance PSC-PSB pour souligner le manque de respect des institutions par ces deux partis. Il s'agit donc d'une critique principalement libérale, mais aussi de *La Libre Belgique* qui souhaite toujours un gouvernement PSC-PLP. La question est cependant reprise par d'autres tendances, lesquelles font remarquer l'intérêt de ces méthodes dans une démocratie plus moderne.

Les critiques apparaissent après la convocation des congrès, et donc après l'annonce du « pouvoir de décision » du congrès socialiste. Pour *La Libre Belgique*, « *il est néanmoins inadmissible que les organes des partis prétendent intervenir dans toutes les étapes de la solution de la crise, suivre celle-ci pas à pas et en arrivent finalement à tenir le pays en haleine pendant des semaines et des semaines.* »¹⁰⁷ Le quotidien dénonce en effet à

¹⁰¹ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, HARMEL P., Note manuscrite, le 14 juillet 1965.

¹⁰² *Ibid.*, HARMEL P., Note manuscrite, le 19 juillet 1965.

¹⁰³ *Ibid.*, Note manuscrite du cabinet du formateur, le 22 juillet 1965.

¹⁰⁴ La participatie ou partitocratie désigne un système politique caractérisé par l'intervention poussée des partis politiques à la plupart des niveaux de la prise de décision. Les organes directeurs des partis jouent donc un rôle essentiel dans ce type de système, négociant entre eux à l'extérieur du débat parlementaire les grandes questions politiques et élaborant des compromis. La participatie contribue en ce sens à une stabilisation du fonctionnement des démocraties consociatives marquées par de multiples clivages. (NAY O., « Partitocratie », in NAY O. (dir.), *op. cit.*, p. 386-387.)

¹⁰⁵ « Messieurs, cela suffit ! », in *La Libre Belgique*, le 15 juin 1965, p. 1 et 2.

¹⁰⁶ NOTHOMB P., « Les complications malfaisantes », in *Ibid.*, le 28 juin 1965, p. 1.

¹⁰⁷ « En attendant la décision du congrès socialiste », in *Ibid.*, le 16 juillet 1965, p. 1.

plusieurs reprises l'écart de temps entre l'accord des Bureaux du 14 juillet et la date à laquelle le PSB convoque son congrès, le 25 juillet.

C'est cependant à partir du 20 juillet que les critiques se multiplient : un document très élaboré est envoyé aux partis en vue de leur congrès. Les journaux de droite comparent ces papiers à une déclaration gouvernementale, or la primeur de celle-ci est normalement réservée aux Chambres. En réalité, le document en question est une synthèse très précise du résultat des négociations PSC-PSB, mais n'est en rien similaire à la déclaration gouvernementale.¹⁰⁸ C'est cependant un argument de poids pour les opposants au gouvernement. Le PLP publie un communiqué le 21 juillet dans lequel il souligne que « *M. Harmel poursuit, amplifie ainsi les méthodes insolites de son prédécesseur, qui firent tant de mal à nos institutions. (...) Le recours à cette procédure porte un nouveau coup grave aux principes fondamentaux de la démocratie parlementaire.* »¹⁰⁹ Le système de négociations au sommet entre partis s'était en effet particulièrement développé au cours de la législature précédente, sous forme de réunions à huis clos des partis (Accords de Val-Duchesse, Compromis de Menton, etc). Après avoir expliqué la différence entre l'accord PSC-PSB et la déclaration gouvernementale, Collard estime plutôt que cette méthode est « *extrêmement démocratique* » parce qu'elle permet aussi bien aux partis qu'à l'opinion publique d'être largement informés. « *La démocratie est faite essentiellement d'information et de négociation et le processus suivi me paraît au contraire très simple.* »¹¹⁰ Malgré cette réponse, *Het Laatste Nieuws* évoque une déviation dangereuse (*gevaarlijke afwijking*) au regard de la Constitution. Pour *La Dernière Heure*,

« *Il n'y a plus de Constitution, ni de Parlement, car on ne sait plus très bien comment on va réviser l'une, tandis que l'autre se trouve privé du droit souverain de se prononcer sur une déclaration gouvernementale dont elle aurait la primeur, et d'entendre la voix de tous les représentants du peuple puisque ce sont les partis sans compétence constitutionnelle qui, en fait, détiennent le pouvoir. Quant aux parlementaires, ils sont transformés en béni-oui-oui bien disciplinés.* »¹¹¹

¹⁰⁸ Ce rapport a été trouvé dans : *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Rapport présenté au Conseil général du PSC, le 25 juillet 1965.

¹⁰⁹ « Réunion des groupes parlementaires du PLP », in *Le Soir*, le 21 juillet 1965, p. 2.

¹¹⁰ « Les présidents du PSC et du PSB examinent avec M. Harmel la structure du futur gouvernement », in *Ibid.*

¹¹¹ « Le coup est fait », in *La Dernière Heure*, le 27 juillet 1965, p. 1.

Il faut toutefois noter que la pratique est vue de manière plus positive par les partisans du gouvernement. Le *Standaard* évoque un État de parti (*partijenstaat*), mais il dénigre le comportement du PLP qui critique cette procédure alors qu'il y a lui-même déjà participé. De plus, le quotidien flamand estime que Harmel ne fait que tenir compte de l'évolution de la vie politique.¹¹² Dans *Le Soir*, le sénateur Étienne de la Vallée Poussin¹¹³, qui compare les partis à des « États dans l'État », se mettant « au niveau de la féodalité des groupes de pression » explique qu'il ne faut pas déplorer cette transformation du régime, car elle comporte des avantages tels que l'assurance d'une plus grande stabilité politique.¹¹⁴ Il faut toutefois noter que ces multiples critiques, bien que contestées, touchent le formateur. Harmel déclare lui-même le 19 juillet à Vanden Boeynants, lorsque ce dernier appréhende les résultats du congrès du PSB : « *Il est temps de retourner à l'orthodoxie parlementaire et de se résoudre au verdict des seules Chambres. On est allés trop loin dans l'influence des partis.* »¹¹⁵

Le 25 juillet se tiennent les congrès du PSC et du PSB. Le Conseil général du PSC accepte la participation gouvernementale à l'unanimité (sauf 3 abstentions). Au PSB, le vote final, confirmé par le Bureau politique, est beaucoup plus nuancé : 672 voix pour, 356 contre et 14 abstentions.¹¹⁶ Le taux d'approbation de 64,5% en faveur de la participation gouvernementale est particulièrement faible. Seul le gouvernement Leburton (1973) obtiendra un score inférieur (57%) avant la scission du PSB.¹¹⁷ Mais ce qui est le plus caractéristique, c'est la segmentation communautaire tant redoutée par les socialistes : si presque toutes les fédérations flamandes ont voté en faveur de la participation, seuls 36,2% des fédérations wallonnes ont voté positivement. Pour expliquer leur refus, les délégués du PSB wallon ont surtout mobilisé quatre grandes objections au gouvernement Harmel : il s'agit principalement des réformes de structure, et à côté de cela, d'une plus grande politique sociale, de la nécessité de l'assouplissement de la législation linguistique et de la volonté de restructurer le parti dans l'opposition pour reconsolider son unité.

¹¹² RUYS M., « Doordeken », in *De Standaard*, le 22 juillet 1965, p. 1.

¹¹³ Étienne de la Vallée Poussin (23 novembre 1903 – 4 octobre 1996) : homme politique social-chrétien et docteur en droit, il dirige de 1927 à 1931 l'hebdomadaire conservateur *L'Autorité*. Il participe à la création du PSC après la Libération et est élu sénateur en 1946, il le restera jusqu'en 1968. Dans les années 1950 et 1960, sa carrière s'oriente principalement vers la construction européenne. (DUJARDIN V., « De la Vallée Poussin Étienne », in *Nouvelle Biographie Nationale*, t. IX, *op. cit.*, p. 117-123.)

¹¹⁴ VALLÉE POUSSIN DE E., « M. P. Harmel doit réussir », in *Le Soir*, le 20 juillet 1965, p. 1. et 2.

¹¹⁵ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Note manuscrite du cabinet du formateur, le 19 juillet 1965.

¹¹⁶ « Le PSC et le PSB d'accord pour gouverner ensemble », in *Le Soir*, le 25 juillet 1965, p. 1.

¹¹⁷ DUMONT P. et DE WINTER L., *op. cit.*, p. 58.

On retiendra notamment les interventions de Joseph Merlot, d'Ernest Glinne et de Jules Bary¹¹⁸, particulièrement hostiles à la participation gouvernementale.¹¹⁹ De manière générale, les socialistes wallons réclament une attitude plus doctrinale du PSB, devant s'en tenir aux prescrits de la Charte de Quaregnon et notamment à la nationalisation du secteur électrique, pourtant décriée par la presse. Même Léo Collard a déclaré pendant le congrès que « *le temps n'est plus aux nationalisations.* »¹²⁰ On souligne aussi la nécessité de donner priorité à la reconversion économique de la Wallonie, durement frappée par la fermeture des charbonnages et le manque de modernisation de son appareil économique et industriel. Sur ce point, Léo Collard promet aux militants que le mal de la Wallonie sera le « *problème prioritaire* » du futur gouvernement. Cette déclaration est confirmée par le vice-président flamand du PSB : « *Aujourd'hui, vous nous demandez des priorités et nous sommes prêts à examiner ce que vous entendez par là.* »¹²¹ Comme le laissaient présager les semaines précédentes, le clivage communautaire se couple donc au clivage socio-économique, comme ce fut le cas pendant les grandes grèves : la Wallonie tourne à gauche tandis que la Flandre reste plus modérée, à cause d'un écart économique qui se creuse entre le nord et le sud du pays.

Au lendemain d'un congrès difficile, la presse socialiste tente de sauver les meubles en rappelant que peu importe le désir de participation ou d'opposition, les militants ont surtout exprimé leur volonté d'assurer l'unité du parti.¹²² En revanche, les journaux conservateurs se réjouissent de la désunion entre les fédérations flamandes et wallonnes et misent sur la courte vie d'un gouvernement dont le soutien est fragile, tout en exprimant leur désarroi devant la reconduction d'un cabinet pourtant condamné par les électeurs.¹²³

¹¹⁸ Jules Bary (1^{er} octobre 1912 – 8 juillet 1977) : membre de cabinets ministériels dès 1944, secrétaire général du Conseil économique wallon (1953-1954) et syndicaliste, il entra également au MPW. Il fut député socialiste en 1954 et de 1961 à 1971, entre-temps secrétaire national du PSB. Il était proche de la doctrine du MPW en matière de fédéralisme et d'anticapitalisme. (DELFORGE P., « Bary Jules », in DELFORGE P., DESTATTE Ph. et LIBON M. (dir.), *op. cit.*, t. I, p. 121-122.)

¹¹⁹ Voir annexe 10.

¹²⁰ « Majorité de 64,5 p.c. au Congrès du PSB pour la participation gouvernementale », in *Le Peuple*, le 26 juillet 1965, p. 4.

¹²¹ *Ibid.*, p. 4.

¹²² Sur ce sujet, voir : LAROCK V., « Après le Congrès », in *Ibid.*, le 26 juillet 1965, p. 1.; VAN EYNDE J., « Na het Congres », in *Volksgazet*, le 27 juillet 1965, p. 1 et 6.

¹²³ Sur ce sujet, voir : « Persevere diabolicum... », in *La Dernière Heure*, le 26 juillet 1965, p. 1.; « Le PSB se prononce pour la participation », in *Ibid.*, le 26 juillet 1965, p. 1.; « Vers la constitution d'un gouvernement PSB-PSC », in *La Libre Belgique*, le 27 juillet 1965, p. 1 et 2.; STIJNS M., « Tussen twee stoelen », in *Het Laatste Nieuws*, le 27 juillet 1965, p. 1.

B. Une structure gouvernementale innovatrice

La question de la structure gouvernementale sera au centre des préoccupations du formateur une fois l'accord de principe avec les socialistes obtenu, c'est-à-dire à partir du 18 juillet. Harmel multiplie les entretiens avec les représentants du PSC et du PSB et s'oriente rapidement vers une structure de gouvernement largement inspirée des accords de la Table ronde.

Des nombreuses notes personnelles du formateur, on retiendra un travail de regroupement de réflexions visant à opérer une structuration de l'Exécutif en trois paliers. L'idée est tirée des négociations menées par les deux partis dans le « groupe de travail politique » mis en place en octobre 1962. Celui-ci avait déjà prévu d'introduire une hiérarchisation fonctionnelle au sein de l'Exécutif avec, à son sommet, une cellule restreinte composée d'un nombre limité de personnalités, suivie de deux rangs de ministres.¹²⁴ Cette structure pyramidale fait penser à celle existante dans les gouvernements du régime parlementaire britannique, lesquels sont organisés selon cette même idée de hiérarchie et comprenant des *Senior Ministers*, des *Junior Ministers*, et des *Under-Secretaries of State*.¹²⁵ Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que les membres du cabinet restreint évoqué par Pierre Harmel sont appelés « *vice-présidents ou tout autre titre adéquat indiquant leur rôle de Senior Minister.* »¹²⁶ Les accords du 25 janvier 1965 avaient également insisté pour leur part sur l'introduction de secrétaires d'État dans le gouvernement. L'objectif principal de ceux-ci était de pouvoir regrouper des activités au sein d'un même ministère (et donc de favoriser la coordination politique), mais surtout d'harmoniser les relations entre les Communautés : ils pouvaient être désignés dans certaines matières pour leurs connaissances linguistiques (notamment dans le cadre de l'autonomie culturelle prévue par les accords), ou bien parce qu'ils avaient une connaissance approfondie de certains problèmes régionaux.¹²⁷

Le 20 juillet, les grandes lignes de la structure du gouvernement sont tracées. Harmel prévoit d'introduire six ministres (dont lui-même) dans le cabinet restreint, appelé « Comité

¹²⁴ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°526, Note préparatoire – Réforme des institutions, le 8 mai 1961.

¹²⁵ COXALL B. et ROBBINS L., *Contemporary British Politics. An introduction*, Basingstoke, MacMillan, 1980, p. 138-139.

¹²⁶ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°526, Documents préparatoires à la structure du gouvernement, s.d., p. 5.

¹²⁷ BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard*, n°I-A-1.03, Conclusions des délégations du Parti Social Chrétien et du Parti Socialiste Belge sur les travaux de la Commission pour la réforme des institutions, le 25 janvier 1965, p. 12-13.

de coordination politique », composé de cinq ministres coordinateurs et du ministre des Finances. Sa principale mission est la conception générale de la politique. Ses membres jouent également le rôle de coordinateurs d'un secteur de l'activité gouvernementale dans sa conception et dans son exécution. Ils coordonnent donc les opérations de multiples départements dirigés individuellement par un ministre, sous leur autorité. Enfin, des ministres-secrétaires d'État sont prévus ou bien pour accompagner les ministres du second rang dans des sous-secteurs de leur compétence, ou bien pour représenter l'autre rôle linguistique dans les secteurs culturels.¹²⁸ On remarquera qu'en conséquence, le formateur réorganise le Comité ministériel de coordination économique et sociale et les Comités ministériels qui en dépendent, souhaitant que la coordination s'effectue sans appareil administratif trop lourd.¹²⁹

La structure gouvernementale pour laquelle opte le formateur, même si elle s'inspire des accords de la Table ronde, est très compliquée. Cela peut s'expliquer par la présence de plusieurs ministres ayant des compétences dans un même secteur : un ministre coordinateur, un ministre coordonné et parfois un secrétaire d'État qui lui est attaché gèrent, en tout ou en partie, un même département. La mise en place du Comité de coordination politique provoque aussi une multiplication des réunions du gouvernement et des discussions avec le Conseil des ministres. En outre, les compétences exactes des ministres coordinateurs vis-à-vis des ministres qu'ils coordonnent ne sont pas encore précisées par Harmel, entraînant un risque de conflits de compétences. On retiendra aussi le grand nombre de personnalités choisies, ce qui pourrait provoquer un éparpillement des activités du gouvernement. L'expérience de cette structure gouvernementale soulignera d'autres difficultés liées à cette structure, qui ne seront sans doute pas étrangères à la longévité du cabinet : multiplication des réunions de comités ministériels entraînant une dispersion de l'action du gouvernement, risque de négociations parallèles, problèmes personnels liés au fait que le choix des ministres coordonnés s'est fait sans consultation préalable des ministres coordinateurs, etc.¹³⁰

¹²⁸ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°526, Documents préparatoires à la structure du gouvernement, s.d.

¹²⁹ Il comprend dorénavant les ministres membres du Comité de coordination politique et, sur invitation, les ministres concernés par les problèmes débattus. (*Ibid.*, Remarques sur la structure du futur gouvernement, le 20 juillet 1965, p. 2-3.)

¹³⁰ « La crise gouvernementale en Belgique (février – mars 1966) (I) », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°314, Bruxelles, 1966/7, p. 1.

Il faut aussi signaler un document particulier dans les archives du formateur. Intitulé « Schéma d'un futur gouvernement PSC-PSB », il date du 25 juin, soit trois jours avant la proposition de la tripartite. Ainsi, avant même le refus du PLP de participer au gouvernement Harmel, on retrouve l'hypothèse d'un gouvernement PSC-PSB dans les notes du formateur.¹³¹

Dans la continuité des accords de la Table ronde ayant notamment insisté sur l'autonomie culturelle, un problème se pose également dans la structure du gouvernement : quelle forme adopter pour le département de l'Éducation nationale et de la Culture ? Le Pacte scolaire avait provoqué un regain d'intérêt des partis pour la gestion de ce ministère. Sous le gouvernement Lefèvre, une structure particulière avait été choisie : un ministre gérait le département de l'Éducation nationale et de la Culture (Victor Larock pour le PSB, suivi de Henri Janne¹³² après la démission de Larock), accompagné d'un ministre de la Culture adjoint à l'Éducation nationale (Van Elslande¹³³ pour le PSC).¹³⁴ Le département était donc lié à une dualité aussi bien idéologique que linguistique (notamment suite à la législation du 30 juillet 1963).

Cette formule ne semble pas avoir reçu l'approbation de tous. Une lettre émanant du ministère envoyée à Léo Collard insiste sur le fait que « *l'expérience des attributions communes assumées par deux membres du Gouvernement appartenant à des partis différents s'est soldée par un échec évident.* »¹³⁵ La solution résiderait plutôt, selon l'auteur anonyme, dans la scission en deux du département : un pour l'Éducation, l'autre pour la Culture. Le premier serait contrôlé par la Commission du Pacte scolaire, et le second par les Conseils culturels prévus par l'accord de réforme constitutionnelle. Cette hypothèse reçoit l'approbation du formateur lorsqu'il construit le squelette de son gouvernement, mais

¹³¹ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°526, Schéma d'un futur gouvernement PSC-PSB, le 25 juin 1965.

¹³² Henri Janne (20 février 1908 – 25 octobre 1991) : docteur en philosophie et lettres, il fut membre du Parti libéral de 1933 à 1946 avant d'intégrer le POB. Après une carrière administrative, il entame en 1949 sa fonction de chercheur à l'ULB. Directeur de l'Institut de Sociologie, élu recteur de l'ULB en 1956 et sénateur coopté en 1961, il reprend le poste de ministre de l'Éducation nationale et de la Culture en août 1963. En 1965, il n'est plus député ni ministre. (BOLLE DE BAL M., « Janne Henri », in *Nouvelle Biographie Nationale*, t. VII, *op. cit.*, p. 206-210.)

¹³³ Renaat Van Elslande (21 janvier 1916 – 21 décembre 2000) : docteur en droit et député flamand social-chrétien depuis 1949, il fut ministre sous-secrétaire d'État aux Affaires culturelles (1960-1961) puis ministre adjoint à l'Éducation à la Culture (1961-1962) et finalement ministre de la Culture de 1962 à 1965. Il reprendra le département de la Culture néerlandaise en 1966. (« Van Elslande Renaat », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 350-351.)

¹³⁴ SIMON Ch., « La communautarisation de l'enseignement », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1121, Bruxelles, 1986/16, p. 5-6.

¹³⁵ BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard*, n°II-C.1-02, Note du ministère de l'Éducation nationale, s.d.

il propose d'accompagner le ministre de chacun des deux départements d'un secrétaire d'État de l'autre rôle linguistique, dans la logique des accords de la Table ronde.¹³⁶ Tandis que l'Éducation sera confiée aux socialistes, les sociaux-chrétiens géreront la Culture. Cette solution est celle qu'il considère comme un compromis entre le maintien de la structure telle que dans le gouvernement Lefèvre (« *solution hybride et malsaine* ») et celle réclamée par une partie de l'opinion flamande qui consisterait à diviser le département entièrement selon le critère linguistique en respect de l'autonomie culturelle.¹³⁷ Le compromis harmélien ne plaît cependant pas à tous. Dans les notes du formateur, on apprend qu'il y a une ferme résistance contre son idée de scission, notamment parce que l'ancienne structure garantissait le contrôle du réseau officiel par un socialiste et celui du réseau libre par un social-chrétien. Une « *alliance épiscopat + certains PSC* » contre son projet semble se dessiner.¹³⁸ Les clivages philosophique et linguistique s'entrecroisent donc sur ce point, et Harmel, pourtant grand protagoniste de la guerre scolaire, finira par choisir l'option qui apaise la question linguistique au détriment des opinions philosophiques.

La dernière étape cruciale de la formation du gouvernement est la répartition des portefeuilles ministériels, sujette à de multiples dosages (linguistiques, idéologiques, géographiques, rapport entre députés et sénateurs, etc). La question est réglée entre le 22 et le 27 juillet après de multiples péripéties. Le 22 juillet, Harmel décide de proposer le poste de vice-Premier ministre à Spinoy, son principal interlocuteur lors des discussions techniques. Le 23, il sélectionne déjà cinq personnalités « inévitables. » Le premier tableau général est dressé le 24 juillet. Sur l'ensemble des personnalités choisies, plusieurs ont refusé un portefeuille, parmi lesquelles Léo Collard et Joseph Merlot, grand opposant au gouvernement Harmel. Le formateur révélera aussi plus tard qu'il souhaitait y intégrer l'ancien Premier ministre Théo Lefèvre, mais qu'il ne put le faire à cause de son impopularité.¹³⁹ Le 26 juillet, les choix se compliquent. Presque tout le tableau du formateur doit être revu à la suite d'une intervention des socialistes sur certaines personnalités. Mais c'est en fait le 27 juillet que les modifications les plus importantes sont réalisées à cause de deux revendications. D'une part, le PSB réclame le poste de ministre des Affaires économiques, alors qu'il était encore aux mains du PSC. D'autre part, les sociaux-chrétiens

¹³⁶ BRUXELLES, AGR, *Papiers Harmel*, n°526, Notes personnelles sur la structure du gouvernement, s.d.

¹³⁷ *Ibid.*, Schéma d'un futur gouvernement PSC-PSB, le 25 juin 1965.

¹³⁸ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Notes manuscrites du cabinet du formateur, le 20 juillet 1965.

¹³⁹ HARMEL P., *Temps forts.*, op. cit., p. 85.

flamands se sont opposés à ce que les trois portefeuilles les plus concernés par la révision constitutionnelle (Premier ministre, ministre de l'Intérieur et ministre de la Justice) soient contrôlés par trois francophones. La solution trouvée consistera en fait à déplacer Marc-Antoine Pierson (PSB) du poste de l'Intérieur à celui des Affaires économiques (réclamé par les socialistes), ce qui libère le poste de ministre de l'Intérieur, alors octroyé à un flamand (Alfons Vranckx¹⁴⁰), pour répondre aux objections flamandes.¹⁴¹ En outre, le choix du ministre de la Défense nationale a aussi fait l'objet de réticences. Harmel avait au départ désigné le social-chrétien Alfred Bertrand¹⁴², mais Spaak s'est opposé à ce choix estimant qu'il « *ne ferait pas le poids* ». ¹⁴³ Harmel proposait alors Albert De Clerck¹⁴⁴, mais cette fois c'est le Palais qui lui a avoué ses réticences.¹⁴⁵ On connaît en réalité peu de cas où le Roi Baudouin s'est opposé à la nomination d'une personnalité à un poste ministériel, cette situation est donc inhabituelle.¹⁴⁶ Finalement, c'est Ludovic Moyersoen¹⁴⁷ qui fut désigné, sur le conseil du Palais.¹⁴⁸

Il demeure toutefois un problème : l'équilibre linguistique du gouvernement n'est pas atteint en raison de la présence de 14 ministres francophones contre 13 ministres flamands. Le 28 juillet, le président du PSC lance une offensive personnelle pour parvenir à l'équilibre, craignant sans doute pour son poste de président de parti s'il ne parvient pas à

¹⁴⁰ Alfons Vranckx (24 janvier 1907 – 30 juin 1979) : Docteur en droit, il fut député socialiste de Louvain de 1936 à 1947 puis de nouveau dès 1965. (« Vranckx Alfons », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 376.)

¹⁴¹ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Notes manuscrites du cabinet du formateur sur le 27 juillet, le 2 août 1965.

¹⁴² Alfred Bertrand (26 mai 1913 – 22 novembre 1986) : président de l'aile flamande du PSC de 1959 à 1961 et député de Hasselt depuis 1946, il fut ministre des Communications dans le gouvernement Lefèvre. Il était également membre de l'Assemblée commune de la CECA de 1957 à 1958 et membre du Parlement européen de 1958 à 1961. (« Bertrand Alfred », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 14.)

¹⁴³ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Notes manuscrites du cabinet du formateur, le 27 juillet 1965.

¹⁴⁴ Albert De Clerck (28 septembre 1914 – 22 décembre 1974) : docteur en droit, il fut député social-chrétien de l'arrondissement de Courtrai de 1946 à 1958 puis sénateur du même arrondissement. Il était ministre des Classes moyennes dans le gouvernement Lefèvre. (« De Clerck Albert », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 68-69.) Ni les sources ni nos recherches complémentaires n'ont révélé les raisons du rejet de De Clerck à la Défense nationale.

¹⁴⁵ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Notes manuscrites du cabinet du formateur sur le 27 juillet 1965, le 2 août 1965.

¹⁴⁶ Jean Stengers en avait répertorié quatre : une première fois à cause de paroles antiléopoldistes (1954), une seconde fois suite à des prises de position sur des questions internationales (1973), une troisième fois pour une prise de position en matière éthique (1973) et une dernière fois parce que le Roi refusait qu'un portefeuille important soit confié à un parti communautaire (1977). (STENGERS J., *op. cit.*, p. 54-55.)

¹⁴⁷ Ludovic Moyersoen (1^{er} août 1904 – 29 août 1992) : docteur en droit et député social-chrétien d'Alost de 1946 à 1968, il fut ministre de la Justice (1950-1952), Ministre de l'Intérieur (1952-1954) et finalement Ministre de la Défense nationale (1965-1966). Il était également membre du Conseil de l'Europe en 1959. (« Moyersoen Ludovic », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 248.)

¹⁴⁸ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Notes manuscrites du cabinet du formateur sur le 27 juillet 1965, le 2 août 1965.

satisfaire l'aile flamande du PSC. Il tente de contacter Harmel toute la journée, en vain. Il finit par joindre Paul Segers¹⁴⁹ au téléphone afin qu'il pousse le formateur à trouver une solution. Harmel choisira alors de nommer Jef Van Bilsen comme « Commissaire du Roi pour la Coopération au Développement »¹⁵⁰ : en plus d'être flamand, il est catholique déconfectionnalisé, ce qui permet à la fois de parvenir à l'équilibre linguistique et de maintenir l'équilibre idéologique si difficilement atteint. Spaak accepte son intégration à l'équipe.¹⁵¹

On soulignera finalement que la répartition des portefeuilles fut l'objet de multiples interventions de divers acteurs : le Bureau politique du PSB, le Palais royal, des personnalités politiques comme Paul-Henri Spaak, mais aussi Paul Segers et Paul Vanden Boeynants qui accompagnèrent Harmel dans ses réflexions. En ce qui concerne le PSB, on notera une nouvelle fois l'effacement de Léo Collard au profit de Spaak, qui participe aux grandes décisions que prend le formateur. On peut également retenir le choix de la sociale-chrétienne Marguerite de Riemacker¹⁵² comme ministre de la Famille. Il s'agit d'un nouveau département, mais surtout de la première femme ministre de l'histoire de Belgique. D'abord appelée pour occuper le poste de ministre de la Justice, elle fut finalement désignée au département de la Famille à la suite des multiples péripéties des négociations.¹⁵³ Le choix d'une femme par le formateur ne semble pas inopportun : déjà avant les élections, Harmel avait insisté pour une plus grande représentation féminine sur les listes électorales

¹⁴⁹ Paul Segers (21 décembre 1900 – 5 février 1983) : anciennement président de l'ACW (1946-1951) et sénateur coopté du PSC dès 1949, il fut ministre des Communications de 1949 à 1954 et de 1958 à 1960, ministre des Communications et de la Coordination sociale (1960-1961) et ministre de la Défense nationale dans le gouvernement Lefèvre. Il fut nommé ministre d'État en 1966. (« Segers Paul », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 297-298.)

¹⁵⁰ Le Commissaire du Roi est une fonction proche de celle de ministre-secrétaire d'État prévue par le groupe politique préparatoire à la révision de la Constitution de 1962. Harmel définira sa fonction au Sénat le 3 août : « Il lui appartient de déterminer une politique sous la responsabilité du ministre. Lorsque les matières relevant de son activité seront débattues devant le Parlement, le Commissaire du Roi y aura accès (...) notamment pour les problèmes qui sont de sa compétence. Son sort est lié à celui du Ministre-Secrétaire d'État de la Coopération au Développement et au Commerce extérieur. » (*Annales Parlementaires du Sénat*, le 3 août 1965, p. 119.)

¹⁵¹ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin.*, Note manuscrite du cabinet du formateur, le 28 juillet 1965.

¹⁵² Marguerite De Riemacker-Legot (9 mars 1913 – 7 mai 1977) : docteure en droit, elle fut députée de l'arrondissement de Bruxelles dès 1946 avant l'introduction du suffrage universel. Elle fut la première femme secrétaire de la Chambre entre 1953 et 1958. En 1965, elle devient également la première femme ministre de l'histoire belge. Elle fut aussi membre du Parlement européen entre 1958 et 1961. (« De Riemacker-Legot Marguerite », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 107.)

¹⁵³ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin, op. cit.* Sur ce sujet, voir : GUBIN EL. Et VAN MOLLE L., *Femmes et politique en Belgique*, Bruxelles, Racine, 1998, p. 46.

du PSC, qualifiant leur présence comme une « *vraie valeur d'avenir*. »¹⁵⁴ La structure définitive du gouvernement se trouve dans l'annexe 11.

Dans la presse, la structuration du cabinet Harmel est vivement critiquée. Les remarques affluent du côté libéral et de *La Libre Belgique*, qui s'offusquent de « l'inflation » ministérielle : le gouvernement Harmel, composé en vue d'un équilibre idéologique et linguistique, comporte le plus grand nombre de ministres de l'histoire politique belge, ils sont 27. À cette époque, l'opinion ne distingue en fait pas encore les fonctions de ministre et de secrétaire d'État. Au sens actuel du terme, le gouvernement compte 20 ministres, soit autant que dans le gouvernement Lefèvre. *La Dernière Heure* ironise sur le sujet : « *M. Harmel aurait dû voir plus loin encore et prévoir autant de portefeuilles qu'il y a de députés et sénateurs de la coalition*. »¹⁵⁵ On considère aussi comme néfaste la recherche d'équilibre absolu, parce qu'elle aurait abouti à une répartition des portefeuilles ne tenant pas compte des compétences des personnalités choisies.¹⁵⁶ Le squelette même du gouvernement est désapprouvé, parce qu'il provoquerait des conflits de compétences. En outre, les conservateurs catholiques s'insurgent contre la nouvelle structuration du département de l'Éducation nationale, où Harmel a désigné deux socialistes, ce qui permettra, selon eux, de « *socialiser en douce tout le personnel de l'enseignement officiel*. »¹⁵⁷ Du côté social-chrétien flamand, *De Standaard* regrette le déséquilibre linguistique du gouvernement et ne sera pas satisfait du choix de Jef Van Bilsen comme « *demi-ministre*. »¹⁵⁸ La Volksunie livrera d'ailleurs un communiqué où elle dénonce la sous-représentation flamande, d'autant plus que deux des ministres flamands seraient en réalité francophones dans leur vie quotidienne.¹⁵⁹ Seuls les journaux socialistes expriment leur satisfaction à l'égard du gouvernement Harmel. Ils semblent même accepter sans problème le retour au département des Finances de Gaston Eyskens, l'homme de la Loi unique qu'ils ont pourtant combattu quelques années auparavant.

¹⁵⁴ BRUXELLES, CPCP, *Archives du PSC*, 6.2.6., Lettre de Pierre Harmel, le 1^{er} février 1965.

¹⁵⁵ « Une grande formation pour une grrrrande politique (*sic*) », in *La Dernière Heure*, le 29 juillet 1965, p. 3.

¹⁵⁶ « Trêve d'expédients politiques ! », in *La Libre Belgique*, le 31 juillet 1965, p. 1.

¹⁵⁷ « Le ministère Harmel », in *Ibid.*, le 29 juillet 1965, p. 2.

¹⁵⁸ RUYSS M., « Voorbehoud », in *De Standaard*, le 30 juillet 1965, p. 1.

¹⁵⁹ « La Volksunie critique la représentation flamande au sein du gouvernement », in *La Libre Belgique*, le 29 juillet 1965, p. 2.

Conclusion

Le mois de juillet fut principalement caractérisé par une résurgence des conflits socio-économiques entre les deux partenaires gouvernementaux. La polarisation des positions quitte donc temporairement la question de la révision de la Constitution, qui ne fut que sommairement évoquée pendant près de quatre semaines. La solution à cette question ne pouvant être recherchée dans un accord tripartite, ce sont les accords de la Table ronde qui serviront de base à la politique linguistique et institutionnelle du gouvernement Harmel. Tous les espoirs sont donnés à la Commission permanente pour l'amélioration des relations communautaires, perçue comme l'unique solution pour parvenir à un compromis linguistique sans entraver plus longtemps la formation de l'Exécutif. Toutefois, aucun accord de principe sur les modifications aux lois Gilson-Larock ou sur les modalités des articles 3bis et 38bis n'a été formulé : le point litigieux est donc intégralement encommissionné.

Les questions socio-économiques cristallisent les positions du PSC et du PSB, mais également les fractions socialistes. Le parti se scinde sur la participation gouvernementale, en suivant la logique d'un alignement des clivages linguistique et socio-économique : socialistes wallons et flamands sont divisés sur l'opportunité d'une participation gouvernementale à cause de divergences de vues en matière de réformes de structure. On y retrouve en fait la poursuite d'un mouvement qui a pris son essor avec les grandes grèves et qui a amené une profonde division du parti, qui pensait pourtant être parvenu à éliminer ces tensions lors du congrès des incompatibilités de décembre 1964.

On soulignera que cette deuxième phase de la crise marque un nouveau pas dans la partitocratie, particulièrement critiquée par les opposants au gouvernement PSC-PSB : le rôle des partis ne cesse de s'accroître, que ce soit dans les congrès de participation ou dans la distribution des portefeuilles ministériels. On retiendra également l'influence de quelques personnalités-clefs qui, à côté du formateur, ont joué un rôle essentiel dans la poursuite des négociations. Il s'agit d'Antoine Spinoy et de Paul Vanden Boeynants pour les discussions techniques et de Spaak pour la recherche de compromis lors de crises. L'intervention des milieux d'affaires est aussi importante : aucune décision n'est prise sur les grandes réformes désirées par les socialistes sans leur accord. On remarquera en outre les pressions de Vanden Boeynants pour engager une politique plus conservatrice voire une coalition avec le PLP, mais également l'effacement progressif de Léo Collard au profit de Spaak, suite à une manœuvre de Molitor et aux conseils de Théo Lefèvre. Doit-on y voir une baisse

du prestige du président du PSB, ou plutôt une attitude délibérée par crainte d'une implosion de son parti, où les mouvements centrifuges se renforcent constamment ? Le rôle du Palais est aussi essentiel : plus qu'une intervention, c'est un véritable soutien du Roi et de son cabinet qui est donné au formateur lorsque la crise atteint son paroxysme, et son avis se fait également connaître lors de la distribution des portefeuilles, à une époque où ce sont pourtant les partis qui gèrent généralement ces mécanismes.

Quoi qu'il en soit, Harmel parvient finalement, non pas sans difficulté, à former un gouvernement dont la structure est inédite. Particulièrement influencé par les Exécutifs britanniques, que ce soit dans la hiérarchisation fonctionnelle ou même dans la terminologie de ses membres, il suit en fait les prescriptions des accords de la Table ronde visant à accroître l'autonomie culturelle des communautés, comme le prouve la formule choisie pour l'Éducation nationale et la Culture. Une structure innovatrice, mais compliquée et encore expérimentale, et qui entraîne une inflation ministérielle particulièrement décriée par la plupart des commentateurs politiques.

Chapitre VI : Un nouveau gouvernement

Introduction

Le 28 juillet a lieu la prestation de serment du gouvernement Harmel. L'allocution du Roi à son nouveau cabinet est marquée par une rare prise de position du Souverain, qui peut s'apparenter à une remontrance : « *Le Gouvernement qui va se présenter devant les Chambres s'est formé dans des circonstances difficiles. La longueur anormale de la crise confirme l'existence dans le pays d'un malaise qui n'en affecte pas la santé foncière, mais auquel il est grand temps de porter remède.* »¹ La prestation de serment met fin à la plus longue crise de l'histoire politique belge, ayant duré 66 jours, mais qui n'est pourtant que la première d'une longue série. Toutefois, à cette époque, elle représente le paroxysme d'un malaise belge et le climat reste caractérisé par l'inquiétude.

C'est malgré tout dans ce contexte que la phase finale de la formation du gouvernement est engrangée. Le 29 juillet, le nouveau Premier ministre lit sa déclaration gouvernementale devant la Chambre et le Sénat. Il s'en suit des discussions parlementaires difficiles, rappelant les divisions qui règnent entre les ailes linguistiques des partis de la majorité, et soulignant les difficultés à venir autour de la question constitutionnelle. Le gouvernement Harmel tombera finalement face à ce manque de soutien parlementaire et entraînera l'intensification des revendications linguistiques et communautaires, qui aboutiront à terme à la scission des partis selon l'aile linguistique et à la première réforme de l'État quelques années plus tard.

1. La déclaration gouvernementale

L'accord de gouvernement, résultat ultime des négociations politiques, est une sorte de protocole où les partis gouvernementaux inscrivent les politiques que l'Exécutif entend suivre pendant la législature à venir.² La particularité de la déclaration gouvernementale de Pierre Harmel, lue le 29 juillet devant la Chambre et le Sénat, est qu'elle est composée de deux documents. Il y a d'une part une déclaration générale de huit pages, lue devant les Chambres et décrivant les grandes lignes de la politique de son futur gouvernement, et d'autre part une annexe à la déclaration, beaucoup plus précise et chiffrée, distribuée aux

¹ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Allocution du Roi au nouveau Gouvernement, le 28 juillet 1965.

² DUMONT P. et DE WINTER L., *op. cit.*, p. 31.

députés et aux sénateurs, mais n'ayant pas fait l'objet d'une lecture. Seul l'accord lu aux parlementaires sera analysé dans ce point.

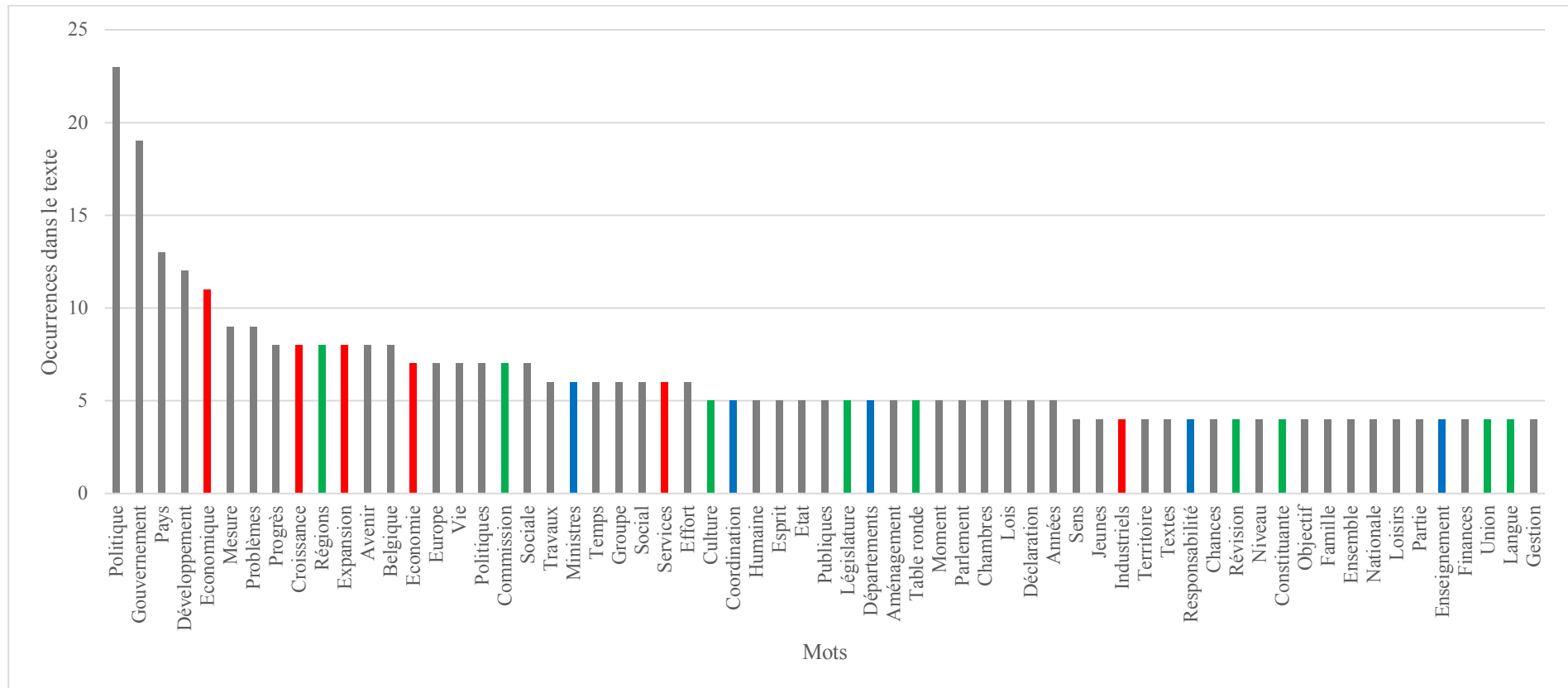
A. Occurrence de mots

Une première approche de la déclaration gouvernementale peut être réalisée par l'analyse de l'occurrence des mots qu'elle contient. Elle permet de déterminer quelles sont les grandes thématiques qui imprègnent le discours du Premier ministre. Afin de faciliter l'analyse, quelques filtrages se sont imposés :

- Seuls les mots d'au moins trois lettres ont été retenus, pour éliminer un grand nombre de pronoms et de déterminants.
- Les déterminants et la plupart des adjectifs, parce qu'ils n'informent pas sur les sujets du texte, n'ont pas été pris en compte.
- Les chiffres ne font pas partie des mots retenus pour les mêmes raisons.

Après élimination de ces mots « parasites », seuls les termes ayant été utilisés au moins quatre fois sur l'ensemble de la déclaration gouvernementale, qui comprend 2727 mots d'au moins trois lettres, ont été conservés. Il s'agit au total de 63 mots.

Occurrences de mots dans la déclaration du gouvernement Harmel le 28 juillet 1965 (minimum quatre répétitions)



- Mots relatifs à l'économie
- Mots relatifs à la réforme des institutions
- Mots relatifs à la structure gouvernementale

Source : « Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Pierre Harmel à la Chambre et au Sénat le 29 juillet 1965 », in *Documents du CRISP*, p. 1. (http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/doc_pol/gouvernements/federal/declarations/DG_Harmel_29-7-65.pdf page consultée le 25 juin 2018)

À côté de termes généraux comme « politique » ou « gouvernement », des mots font directement référence à trois grandes thématiques dominantes dans la déclaration. La première concerne principalement la politique économique du gouvernement. Elle est représentée par des mots tels qu'« économique » (11 occurrences), « croissance » (8 occurrences), ou encore « expansion » (8 occurrences). Ils sont parmi les plus répétés du texte, ce qui laisse supposer qu'il s'agit d'un point essentiel de la déclaration. La seconde thématique concerne la révision de la Constitution. Si les occurrences d'un même mot sont plus faibles, il existe une plus grande diversité de termes faisant directement ou indirectement référence à la réforme des institutions (9 mots sur les 63, soit environ un sixième du vocabulaire le plus répété) : « régions », « Commission »¹, « culture » ou encore « Table ronde. » Enfin, la troisième thématique dominante, cependant moins évoquée que les deux autres, concerne la structure du gouvernement et son fonctionnement (« Ministres », « Département », « Responsabilité », « Enseignement », « Coordination », etc). Ces trois thèmes représentent à eux seuls environ un tiers des mots ayant au moins quatre occurrences (20 mots sur 63).²

L'analyse quantitative des mots choisis par Harmel permet dans ce cas de souligner l'intérêt du gouvernement pour la politique économique et la politique institutionnelle. On retiendra la correspondance entre ces thématiques et la crise : celle-ci a d'abord été fortement influencée par la révision de la Constitution (23 mai – 3 juillet), puis par les discussions économiques, financières et sociales (5 juillet – 15 juillet). Quant au poids de la structure gouvernementale dans le texte, on peut l'expliquer d'une part par son caractère innovateur, nécessitant une explication détaillée du formateur pendant la déclaration aux Chambres, et d'autre part par le fait qu'elle est liée aux propositions formulées par les accords de la Table ronde.

¹ Pour « Commission permanente pour l'amélioration des relations communautaires », vérifié dans le texte.

² Plusieurs mots présents dans le graphique n'ont pas été insérés dans une thématique particulière parce qu'ils ne font pas *systématiquement* référence à celle-ci. Par exemple, le mot « Gouvernement » aurait pu être lié à la thématique « structure du gouvernement » (en bleu), mais toutes les occurrences de ce terme n'étaient pas forcément en lien avec la thématique. Il n'a donc pas été catégorisé en bleu.

B. Contenu

Les grandes thématiques de la déclaration du gouvernement étant cernées, on peut les approfondir en déterminant quelles sont les lignes directrices choisies par le Premier ministre et son équipe pour son gouvernement.

En matière économique et financière, la Belgique sort d'une période de haute conjoncture économique ayant favorisé une croissance permanente, un taux d'emploi élevé et un essor du commerce international, renforcée par la construction européenne. Ses conséquences, nombreuses en politique sociale, mais aussi dans la vie courante des citoyens, ont remodelé le mode de vie des populations. Pourtant, 1965 est une année de changement. L'expansion économique belge et la croissance de la production industrielle ralentissent. Le gouvernement Lefèvre a également été marqué par une inflation importante. Enfin, le bassin industriel wallon connaît une crise sans précédent, le PIB par habitant en Flandre ayant dépassé celui des Wallons.³ La situation nécessite une solution.

Celle que propose le Premier ministre est exposée dès le début de sa déclaration : *« une Belgique plus régionale; une conversion et une reconversion économiques permanentes; le plein emploi, le développement de l'économie de services, un aménagement général de notre pays qui lui permette notamment de remplir sa vocation de plaque tournante de l'Europe. »*⁴ Concrètement, le chef du gouvernement prévoit une *« politique d'accompagnement »* pour les régions où l'économie se porte bien, et une *« politique d'entraînement »* pour celles qui se trouvent dans une situation précaire. Le maître mot est donc une politique économique adaptée aux réalités régionales. Harmel insiste d'ailleurs sur les solutions proposées à la Table ronde pour remédier aux problèmes régionaux, tels que les mécanismes de décentralisation et de déconcentration. En ce sens, il tient compte des objections faites par la gauche wallonne, qui réclame une régionalisation de l'économie, sans pour autant les rencontrer. Il répond également aux revendications socialistes, ayant exigé une *« priorité à la Wallonie. »* Toutefois, il n'évoque à aucun moment le terme de *« priorité »* ou de *« Wallonie »* et il maintient une vision nationale du problème. Mais parallèlement, on retiendra la vue européenne du Premier ministre. Tout au long de la

³ VANDEPUTTE R., *op. cit.*, p. 75-79.

⁴ « Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Pierre Harmel à la Chambre et au Sénat le 29 juillet 1965 », in *Documents du CRISP*, p. 1.
(http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/doc_pol/gouvernements/federal/declarations/DG_Harmel_29-7-65.pdf page consultée le 25 juin 1965)

déclaration au Parlement, il insiste sur le rôle de la Belgique comme centre de l'Europe, et sur les conséquences de cette situation en matière financière, commerciale, scientifique ou administrative.⁵

En outre, Harmel évoque la question des finances publiques. Il réclame à ce propos une gestion plus correcte des finances : la lutte contre le recours systématique à l'emprunt et l'élimination des gaspillages et des dépenses non productives, pour contrer l'inflation.⁶ Ces propos sont très proches de ceux évoqués tout au long de la campagne électorale du PLP. Le parti libéral avait consacré plusieurs pages dans son programme électoral à ce sujet, dénonçant les pratiques du gouvernement Lefèvre ayant provoqué inflation, gonflement de la dette publique et état désastreux de la trésorerie.⁷ Les éléments les plus conservateurs, libéraux ou sociaux-chrétiens, ont ensuite tout au long de la crise insisté sur la priorité de la situation financière, au-delà des questions linguistiques et communautaires.

En ce qui concerne les relations entre Flandre et Wallonie, Harmel estime qu'il faut fortifier l'union des Belges :

« Nous avons déjà dit que la pluralité de nos cultures, la diversité de nos régions, loin d'être un handicap, constituent au contraire un atout national dans l'Europe. Mais l'état de la Nation, sa croissance depuis son indépendance ont créé une distance entre l'unitarisme constitutionnel des origines et l'union dans laquelle nous voulons vivre, telle qu'elle a été définie dans les travaux de la Table ronde. »⁸

Le règlement du contentieux linguistique doit se faire, à ses yeux, de deux manières précises. D'une part, l'organisation du gouvernement est censée reprendre l'essentiel des dispositions évoquées pendant les travaux préconstitutionnels. Il s'agit principalement de l'institution de secrétaires d'État, de l'équilibre linguistique au gouvernement et du regroupement des départements ministériels (voir *supra*). D'autre part, la révision de la Constitution doit pouvoir être réalisée sur base des accords de janvier. Pour la plupart des mesures envisagées à la Table ronde, un accord existe entre les trois partis traditionnels, et le gouvernement s'engage donc à saisir les Chambres dès la rentrée parlementaire pour

⁵ *Ibid.*, p. 3-4.

⁶ *Ibid.*, p. 5.

⁷ Sur ce sujet, voir : BRUXELLES, CJG, *Archives du Parti de la Liberté et du Progrès*, programme électoral 1965.

⁸ « Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Pierre Harmel à la Chambre et au Sénat le 29 juillet 1965 », in *op. cit.*, p. 6.

faire voter les textes de loi nécessaires. Mais il demeure des points litigieux, n'ayant pas pu être réglés pendant la formation du gouvernement. Pour ceux-ci, le cabinet « *proposera la création de la Commission permanente pour l'amélioration des relations communautaires.* »⁹ Sa mission, qui avait déjà été définie dans le document de synthèse des négociations PSC-PSB du 9 juillet, n'a pas évolué et reste vague (voir annexe 12).

En pratique, la Commission sera un lieu de discussion entre les principaux partis pour rechercher ensemble l'accord le plus large possible. Comme ce fut donc convenu depuis l'échec de la tripartite, et ce malgré des semaines de négociations ardues, la révision constitutionnelle revient à son point de janvier 1965. Les multiples solutions proposées jusqu'alors sont abandonnées au profit de nouvelles discussions associant les partis traditionnels.

C. Le sens des mots

La déclaration gouvernementale est écrite dans un style très littéraire. Harmel a décidé de séparer les aspects techniques de la déclaration de sa présentation générale, où son ton est davantage celui d'un conférencier ou d'un professeur qui expose son projet à son auditoire. Ce travail écrit dans les langues de Molière et de Vondel est le résultat de multiples brouillons que le formateur avait commencé à rédiger plusieurs jours avant la déclaration devant les Chambres le 29 juillet, très représentatifs de son côté méthodique, un trait qui lui était fréquemment étiqueté. Cette approche pédagogique ou même romancière de la déclaration ne séduira évidemment pas l'ensemble des parlementaires. Plusieurs regretteront également le fait que l'annexe technique à la déclaration gouvernementale, parce qu'elle n'est pas lue à la Chambre, ne figurera pas dans les *Annales parlementaires*. Mais au-delà de la forme, le fond du discours du Premier ministre est révélateur de quelques tendances.

On relèvera d'abord la tension qui existe entre une régionalisation fortement évoquée dans la déclaration gouvernementale et le contexte plus global d'eupéanisation, voire de mondialisation. En 1965, Pierre Harmel n'a pas encore entrepris sa carrière au ministère des Affaires étrangères, mais on peut observer dans sa déclaration gouvernementale son intérêt déjà poussé pour l'Europe (7 occurrences de ce terme dans la déclaration gouvernementale). Il rappelle sans cesse l'importance de la construction européenne et ses conséquences sur la Belgique, où Bruxelles doit assurer son double rôle de capitale de la

⁹ *Ibid.*, p. 7.

Belgique et de l'Europe. Il contextualise par exemple les nécessités d'aménagement du territoire et de développement du réseau de communications dans cette perspective :

« Aujourd'hui cependant, cette position de carrefour [de la Belgique] est une de nos chances les plus évidentes. (...) Situés au cœur d'un complexe d'une densité démographique et d'une capacité de production et de consommation exceptionnelles, nos réseaux de communication et nos moyens de transport ont un rôle capital à jouer. »¹⁰

Pourtant, le Premier ministre choisit une vision nuancée. Pour lui, la globalisation ne passe pas nécessairement par le rejet des intérêts régionaux. Il s'agit évidemment d'un élément clef pour un homme politique au cœur d'une Belgique tourmentée par les revendications communautaires et régionalistes.

« Il n'y a pas lieu de s'inquiéter des aspirations régionales; au contraire, elles vont dans le sens de l'histoire; au fur et à mesure que le nationalisme des États s'efface, au fur et à mesure que chaque pays éprouve la nécessité de s'intégrer dans de plus grands ensembles, on voit se développer partout, par compensation, le régionalisme que les unitarismes du dix-neuvième siècle avaient étouffé. »¹¹

C'est ainsi que, dans la continuité des efforts entrepris par le gouvernement Lefèvre, le gouvernement Harmel opte pour une tentative de résolution des conflits communautaires à travers une plus grande autonomie culturelle, observable notamment dans le département de l'Éducation et de la Culture. C'est aussi en ce sens que les mécanismes de déconcentration et de décentralisation administrative seront mis en place. C'est pour cette raison que la question constitutionnelle sera rapidement envisagée, notamment grâce à la Commission nationale pour l'amélioration des relations communautaires. Enfin, c'est pour ce même motif qu'une approche plus régionale de l'économie est prévue. Il est d'ailleurs percutant dans le texte d'observer la compréhension d'une évolution majeure dans le système politique belge, à savoir l'accouplement des clivages communautaire et socio-économique, lesquels se renforcent mutuellement. Ainsi, la recherche d'apaisement des tensions régionalistes et communautaires se retrouve, au même titre que l'Europe, tout au long de la déclaration.

¹⁰ *Ibid.*, p. 4.

¹¹ *Ibid.*, p. 1-2.

On identifie dès lors un trait typique de Pierre Harmel dans ce texte. C'est à travers ses qualités de médiateur et de rassembleur que l'on reconnaît le Premier ministre : il cherche à apaiser les conflits, à concilier des mécanismes antagonistes (régionalisation et européanisation), et souhaite vivement parvenir à une paix communautaire, dans la continuité des travaux de la Table ronde. Le choix du Souverain de le nommer formateur et de multiplier ses négociations dans une crise si longue peut sans doute s'expliquer par ces éléments. On ne peut cependant nier que l'approche communautaire du gouvernement Harmel reste relativement limitée. Les projets ne dépassent pas l'autonomie culturelle sous le patronage d'un État central encore puissant, et d'une aide centrale pour les régions faisant face à une situation économique difficile. On reste loin des desseins de fédéralisme qui seront évoqués seulement quelques années plus tard, et loin des revendications des partis fédéralistes dont l'assise électorale ne fera pourtant qu'augmenter.

Enfin, on ne peut que remarquer le caractère moderne de la déclaration gouvernementale. Le Premier ministre évoque une société nouvelle, celle des *Golden Sixties*, marquée par des évolutions majeures, la croissance des niveaux de vie, l'internationalisation économique et les multiples transformations sociales. C'est dans ce contexte structurel que sont envisagés le développement du secteur tertiaire, les nouvelles aides sociales et la création d'un département de la Famille. Cette métamorphose de la société, bien perçue, contraste avec la difficulté d'accepter les évolutions institutionnelles de la Belgique unitaire. Vu comme un compromis entre l'unitarisme et le fédéralisme, l'unionisme, selon le Premier ministre, est un équilibre qui assure les intérêts de chaque groupe, tout en maintenant la primauté d'institutions centrales, pour contrer une éventuelle explosion du pays.¹² Et c'est cette tendance qui imprègne les mots de Pierre Harmel tout au long de sa déclaration.

¹² HARMEL P., « Pourquoi l'union des Belges appelle-t-elle à une révision des institutions ? », in *op. cit.*, p. 193-194.

2. Les discussions à la Chambre et au Sénat

Les discussions sur la déclaration gouvernementale et le vote de confiance des Chambres se tiennent le 30 juillet à la Chambre des Représentants et les 2 et 3 août au Sénat. Un grand nombre de députés participent au débat et évoquent de multiples aspects du programme Harmel. Dans un souci de continuité par rapport à la problématique et aux événements brassés dans la recherche, seules quelques thématiques ont été retenues et font l'objet d'une analyse.

A. Nature de la coalition gouvernementale et manœuvre de reconduction

La question de la nature de la coalition gouvernementale et d'une éventuelle manœuvre des partis du cabinet Lefèvre en vue d'une reconduction est essentiellement une critique réalisée par les représentants du PLP. La plupart d'entre eux se sont insurgés contre la mise en place d'un gouvernement PSC-PSB comme ils l'ont fait tout au long de la crise et ont évoqué l'existence d'une stratégie pour reconduire un gouvernement « travailliste. » Il faut noter que ces éléments ne sont pas nouveaux, mais surtout qu'ils sont fortement proches des critiques de *La Libre Belgique* tout au long de la crise, ce qui souligne un rapprochement de vues important entre les conservateurs chrétiens et les libéraux.

Les discours les plus critiques à ce sujet sont sans doute ceux de René Lefebvre¹³, de Robert Gillon¹⁴ et d'Omer Vanaudenhove. Tous trois ont estimé que le gouvernement n'avait aucune raison d'être, parce que la formule choisie va à l'encontre des résultats électoraux : les électeurs, en votant massivement pour le PLP, ont condamné l'alliance entre les socialistes et les sociaux-chrétiens. Pour Joseph Moreau de Melen, la reconduction de la coalition est un mépris de la volonté des électeurs, des règles de base de la démocratie et une dégradation du régime parlementaire.¹⁵

¹³ René Lefebvre (8 août 1893 – 26 mars 1976) : homme politique libéral et militant wallon, il est député dès 1936 et fut ministre à plusieurs reprises (à l'Agriculture et à l'Intérieur). Il est nommé ministre d'État en 1966. René Lefebvre était également vice-président du PLP entre 1958 et 1965 et président du groupe libéral de la Chambre de 1965 à 1967. Antérieurement favorable au fédéralisme et membre d'associations wallonnes, il rejoint l'unitarisme prôné par le PLP lors de sa création. (DELFORGE P., « « Lefebvre René », in DELFORGE P., DESTATTE Ph. et LIBON M. (dir.), *op. cit.*, t. II, p. 939-940.)

¹⁴ Robert Gillon (10 décembre 1884 – 25 juillet 1972) : sénateur coopté et élu entre 1932 et 1971, président du Sénat entre 1939 et 1947, entre 1949 et 1950 et entre 1954 et 1958, Robert Gillon était membre du Parti libéral puis du PLP. Il fut nommé ministre d'État en 1945. (VAN OFFELEN J., « Gillon Robert », in *Nouvelle Biographie Nationale*, t. IV, *op. cit.*, p. 185-186.)

¹⁵ *Annales parlementaires du Sénat*, le 2 août 1965, p. 57.

La critique est également donnée par un membre du PSB. Ernest Glinne, qui s'était déjà formellement opposé à la participation gouvernementale lors du congrès du PSB du 25 juillet, explique en effet que le gouvernement n'a pas l'adhésion sincère du monde du travail, et qu'il souhaite lui donner une autre orientation, voire le combattre sans répit.¹⁶ En ce sens, il se fait le porte-parole d'une aile wallonne du PSB particulièrement hostile à entrer au gouvernement et réclamant une cure d'opposition.

Pour le PLP, cette coalition gouvernementale contre nature est le fruit d'une manœuvre nourrie depuis des mois par les dirigeants du PSC et du PSB. La critique déjà rencontrée à de multiples reprises n'évolue pas vraiment : les deux partis veulent simplement contrôler le pays et développer le travaillisme. Une nouveauté est cependant présente : les instances dirigeantes du PSB sont accusées par Vanaudenhove d'une « *portefeueillite* », les dirigeants socialistes ne voudraient entrer au gouvernement que pour accumuler les portefeuilles ministériels et patronner des fonctionnaires socialistes dans l'administration.

Le PLP est en fait traumatisé par l'accord de coalition préélectoral de 1961, il craint une reconduction infinie de l'alliance de centre-gauche. On peut d'ailleurs remarquer cette crainte dans les critiques des articles des accords de la Table ronde : les mécanismes de l'article 3bis étaient aux yeux des libéraux prévus pour entretenir cette coalition.¹⁷ Pour Lefebvre, c'est bien Harmel qui a rejeté le PLP dans l'opposition, et non le PLP lui-même parce qu'il n'acceptait pas l'article 3bis, à cause des préalables du formateur.

« Il m'importe peu de savoir si vous aviez les uns et les autres les mains libres au moment où nous allions aux élections; ce dont je suis convaincu, c'est que tout au moins l'aile flamande majoritaire dans votre parti PSC voulait la reconduction de la formule gouvernementale précédente et que vous avez été amené à vous ranger à cette manière de voir. »¹⁸

Vanaudenhove critique pour sa part l'attitude de Spaak au congrès du PSB pour sa « *portefeueillite* » : « *Quand vous défendiez, avec un talent extraordinaire, la participation du parti socialiste au gouvernement, c'est peut-être pour plusieurs raisons, mais une des*

¹⁶ *Annales parlementaires de la Chambre des Représentants*, le 30 juillet 1965, p. 49.

¹⁷ Comme en attestait encore la déclaration du Comité de direction du 7 juillet : « *Le 7^e paragraphe de l'article 3bis tendait implicitement à donner un caractère permanent à la majorité gouvernementale.* » (BRUXELLES, CJG, *Archives du PLP*, Bureaux directeur permanent/Comité politique 1963-1965, n°1, Discussions du Comité de Direction, le 7 juillet 1965, p. 6-7.)

¹⁸ *Annales parlementaires de la Chambre des représentants*, le 30 juillet 1965, p. 4.

raisons c'est que vous ne désiriez nullement devenir simple député de Bruxelles. »¹⁹ Il ajoute que les arguments constitutionnels évoqués pour justifier la reconduction n'étaient que des prétextes, preuve en est que la révision de la Constitution est encommissionnée, alors qu'il s'agissait du motif principal de la reconduction.²⁰

B. La révision de la Constitution et la révision des lois linguistiques

L'enjeu fondamental de la crise est aussi celui qui a le plus retenu les débats parlementaires, au-delà de tous les autres sujets qui furent évoqués. Toutefois, comme on pouvait s'y attendre, aucune unité de vue ne se dégage sur la question constitutionnelle tout comme sur la question linguistique. Les partis sont tous divisés sur ces sujets, et des opinions divergentes apparaissent au sein des partis de la majorité. Que peut-on retenir de ces discussions ?

Une première observation est l'absence de grandes revendications du PSC, wallon ou flamand, sur ce sujet. De manière générale, les lois linguistiques tout comme la révision constitutionnelle conviennent aux sociaux-chrétiens. Ce n'est pas nouveau : les Flamands ont refusé tout au long de la crise quelque modification qu'il soit, or l'accord prévu par le gouvernement est celui du 25 janvier. Généralement, les sociaux-chrétiens soulignent donc leur adhésion au programme Harmel en ce sens et réclament la réalisation des réformes le plus vite possible. On ne retiendra que l'exigence du flamand Geeraard Van den Daele²¹, selon qui il faut lutter contre ceux qui demandent le retour des Fourons à Liège et la modification des limites de l'agglomération bruxelloise.²² En fait, il exprime ce que pense une majorité silencieuse des parlementaires flamands, selon la presse.

Au PSB, la situation est plus compliquée. Si la plupart des parlementaires ne s'opposent pas à la révision de la Constitution, de nombreuses réserves sont émises vis-à-vis de la législation linguistique. La question la plus prégnante est celle du statut des Fourons : tous les parlementaires socialistes se sont prononcés pour rediscuter cette question, notamment dans la Commission nationale prévue par les accords. Plusieurs ont aussi réclamé la révision du statut de Bruxelles. Les opinions socialistes s'éloignent donc fortement des propos tenus par les sociaux-chrétiens flamands, et il y a un rapprochement de vues entre

¹⁹ *Annales parlementaires du Sénat*, le 3 août 1965, p. 94.

²⁰ *Ibid.*, p. 95-96.

²¹ Geeraard Van den Daele (21 juillet 1908 – 1^{er} octobre 1984) : député social-chrétien de Gand-Eeklo (1946-1965) puis sénateur (1965-1971), il fut ministre du Travail et de la Prévoyance sociale (1950-1952) puis membre du Conseil interparlementaire du Benelux (1961-1964 et 1965-1966). (« Van den Daele Geeraard », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 337.)

²² *Annales parlementaires du Sénat*, le 3 août 1965, p. 121.

les socialistes et les libéraux sur les questions linguistiques. On notera également l'intervention isolée de Joseph Merlot, beaucoup plus négative, mais aussi représentative d'une aile de gauche qui se fait de plus en plus entendre au PSB :

*« Il importe que sur un certain nombre de problèmes essentiels qui ont un rapport à notre vie communautaire, nous ayons le droit et la possibilité de faire ce que nous voulons. (...) Je crois que progressivement nous serons amenés inéluctablement à une solution de type fédéral. »*²³

Enfin, les partis de l'opposition ont tous critiqué avec vigueur l'accord gouvernemental sur ces questions. Toutefois, ils s'opposent également entre eux. On soulignera trois tendances.

Le PLP maintient pour sa part son opposition formelle aux accords constitutionnels et réclame une révision des lois Gilson-Larock, le tout dans un sens plus favorable aux francophones. Les positions n'ont pas évolué par rapport au début de la crise : il exige la suppression de l'article 3bis ou son remplacement par une autre formule, estimant que les propositions constitutionnelles du formateur restent vagues et qu'il faut s'en maintenir à la procédure prévue par l'article 131 de la Constitution. Il demande aussi la révision des lois linguistiques dans le sens proposé par le Pacte national du PLP de juin 1963.²⁴ Les mots les plus durs sont formulés par Robert Ancot²⁵ qui critique la méthode suivie par le PSC et le PSB pour parvenir à la révision de la Constitution :

*“Niet alleen is zij [PLP] door het akkoord dat uit de rondetafelbesprekingen ontstaan is, niet gebonden, maar zij aanziet dit akkoord als nietig omdat het ten prijze van een schending van de grondwet werd afgesloten, en men niet rechtsgeldig een grondwetsherziening verwezenlijk met de grondwet voorafgaandelijk te schenden.”*²⁶

Les libéraux s'engagent toutefois à coopérer aux travaux prévus par le gouvernement en restant accrochés à leurs revendications.

²³ *Annales parlementaires de la Chambre des Représentants*, le 30 juillet 1965, p. 29.

²⁴ Sur ce sujet, voir *supra*.

²⁵ Robert Ancot (10 janvier 1902 – 5 janvier 1990) : ancien membre du PSC pour qui il fut sénateur de 1946 à 1961, Robert Ancot est désigné sénateur coopté pour le PLP en 1965. (« Ancot Robert », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 2.)

²⁶ *Annales parlementaires du Sénat*, le 3 août 1965, p. 95.

La Volksunie maintient aussi ses exigences. Frans Van der Elst²⁷ plaide pour préserver la législation linguistique et pour une application plus stricte de celle-ci, tout en critiquant les accords constitutionnels qui restent dans une perspective unitaire. Il réclame une autonomie plus poussée pour la Flandre grâce au fédéralisme, estimant que les efforts du gouvernement en matière d'autonomie culturelle sont largement insuffisants, et que la Commission nationale ne sera qu'un moyen de laisser le problème s'aggraver. Il demande en outre l'abandon de l'article 3bis, qui, en octroyant un veto aux Wallons, empêchera les Flamands de s'épanouir.²⁸

Enfin, les partis wallons et le FDF demandent également de revoir les propositions linguistiques et constitutionnelles, mais dans un sens contraire aux libéraux et aux fédéralistes flamands. François Périn (PWT) réclame un référendum sur la révision de la Constitution en vue de connaître l'avis du peuple, en prélude de l'instauration du fédéralisme, dans la continuité des exigences du mouvement wallon.²⁹ Les positions du PWT et du FW sont proches de celles exposées par le Parti Communiste, qui réclame l'instauration du fédéralisme.³⁰ Mais c'est surtout le FDF qui fait entendre sa voix. Léon Defosset³¹ fait une présentation particulière de Bruxelles, envisageant la ville comme une communauté ayant une identité spécifique au même titre que la Wallonie ou la Flandre. Il s'agit d'un élément nouveau, le mouvement bruxellois étant très récent. Pour lui, Bruxelles n'a pas uniquement une vocation nationale ou européenne, mais aussi une vocation bruxelloise, car elle est « *une véritable entité économique et sociologique.* »³² La crise de 1965 est donc un moyen pour le mouvement bruxellois de se manifester une première fois dans les institutions politiques. André Lagasse³³ expliquera pour sa part la position du

²⁷ Frans Van der Elst (13 mars 1920 – 28 août 1997) : avocat fortement impliqué dans le mouvement flamand après la guerre, il contribue à la fondation de la VU dont il devient le président en 1955. Député de l'arrondissement d'Anvers depuis 1958, il est le principal porte-parole du parti flamand et grand défenseur du fédéralisme. (RUYS M., « Elst Frans van der », in *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. I, *op. cit.*, p. 484.)

²⁸ *Annales parlementaires de la Chambre des Représentants*, le 30 juillet 1965, p. 9-10.

²⁹ *Ibid.*, p. 54.

³⁰ *Ibid.*, p. 12.

³¹ Léon Defosset (13 mars 1925 – 25 septembre 1991) : docteur en droit, il est un membre éminent de la régionale bruxelloise du MPW. Grand militant wallon, il contribue aussi à la création du FDF dont il est élu représentant en 1965. Il défendait avec ardeur les francophones de la périphérie bruxelloise et des Fourons. Il sera nommé ministre dans les années 1970. (DELFORGE P., « Defosset Léon », in DELFORGE P., DESTATTE Ph. et LIBON M. (dir.), *op. cit.*, t. I, p. 413-414.)

³² *Annales parlementaires de la Chambre des Représentants*, le 30 juillet 1965, p. 52.

³³ André Lagasse (21 mars 1923 – 11 août 2010) : docteur en droit, il fut membre de Rénovation wallonne après les grandes grèves avant d'entrer au FDF dont il est élu sénateur en 1965. Défenseur des intérêts francophones à Louvain, à Bruxelles et dans les Fourons, il restera sénateur jusqu'en 1993. (DELFORGE P., « Lagasse André », in DELFORGE P., DESTATTE Ph. et LIBON M. (dir.), *op. cit.*, t. II, p. 904-905.)

FDF : «faire sauter ce carcan linguistique invraisemblable qui a été imposé à l'agglomération bruxelloise. »³⁴ Et parce que l'article 3bis suppose l'institutionnalisation de la législation linguistique, le FDF ne peut accepter la révision de la Constitution. En revanche, le parti est favorable à l'instauration d'une Commission nationale si sa tâche première est de revoir les lois linguistiques et que toutes les tendances politiques y sont représentées.³⁵

Ainsi, les questions linguistique et constitutionnelle demeurent des points de cristallisation pour les partis. Toute l'opposition s'oppose au programme, mais sans aucune unité de vue sur ce qui pourrait le remplacer. Chaque parti reste en fait accroché à ses exigences électorales.³⁶ Quant aux partis gouvernementaux, s'ils soutiennent la révision de la Constitution, ils n'ont pas la majorité des deux tiers nécessaires à la Chambre pour la voter dans son entièreté, et les opinions divergent fortement entre les sociaux-chrétiens flamands, refusant toute modification de la frontière linguistique, et les socialistes, surtout wallons ou bruxellois, dont la volonté de revoir les lois Gilson-Larock n'a cessé de croître depuis les élections. Il s'agit sans doute d'une réaction favorisée par l'échec électoral socialiste, brisant la délicate unité qui s'était difficilement imposée au sein du PSB. Le gouvernement fait donc face à un soutien parlementaire fragile où les divergences de vues se manifestent déjà de plus en plus fortement.

C. La structure du gouvernement

La structure du gouvernement mise en place par le Premier ministre fut également mal accueillie par les partis de l'opposition. La plupart d'entre eux ont décrié le nombre de ministres du gouvernement. Les raisons de cette critique sont les conséquences financières d'une inflation ministérielle, mais aussi la rupture entre cette structure et les propositions des accords de la Table ronde, qui avaient parmi leurs objectifs la diminution du nombre de membres de l'Exécutif.³⁷ C'est ainsi que Robert Gillon lance au Sénat : « *Vous nous avez dotés d'une pléthore de ministres inconnus jusqu'ici et qui entraînera pour la nation des charges nouvelles, alors que la sagesse nous commandait des économies à réaliser sans tarder.* »³⁸

³⁴ *Annales parlementaires du Sénat*, le 3 août 1965, p. 79.

³⁵ *Ibid.*, p. 78-79.

³⁶ Voir chapitre II.

³⁷ BRUXELLES, IEV, *Papiers Léo Collard*, n°I-A-1.03, Conclusions des délégations du Parti Social Chrétien et du Parti Socialiste Belge sur les travaux de la commission pour la réforme des institutions, le 25 janvier 1965, p. 12.

³⁸ *Annales parlementaires du Sénat*, le 2 août 1965, p. 46.

Une autre critique est principalement tenue par la Volksunie. Elle consiste en ce que le gouvernement Harmel minorise les Flamands. Van der Elst regrette ainsi la prépondérance francophone (14 ministres francophones contre 13 néerlandophones), et notamment le fait que la moitié des ministres sociaux-chrétiens soit wallons, alors que le PSC a obtenu la plupart de ses voix en Flandre.³⁹ Sur ce sujet, le social-chrétien Van den Daele regrette aussi la nomination d'un Commissaire du Roi flamand plutôt qu'un ministre pour parvenir à l'équilibre.⁴⁰

Quelques remarques furent également formulées à l'encontre de la structure pyramidale du gouvernement. Vanaudenhove explique qu'il s'agit d'une pyramide « *fort lourde et compliquée. (...) Tout cela n'est pas clair. J'ai l'impression que toutes ces nominations découlent de discussions interminables pour réaliser un certain équilibre linguistique sur le plan régional et sur celui des partis.* »⁴¹ Il s'agit à ses yeux d'une hypothèque lourde sur le gouvernement qui finira par l'empêcher de résoudre les problèmes nationaux.

Mais un autre sujet qui fâche, et cette fois pas uniquement les partis de l'opposition, est la nouvelle structure du département de l'Éducation nationale et de la Culture. Pour rappel, Harmel a scindé en deux le département. Il a nommé un ministre socialiste wallon de l'Éducation nationale accompagné d'un ministre-secrétaire d'État adjoint socialiste flamand. Quant à la Culture, elle est dirigée par deux ministres-secrétaires d'État sociaux-chrétiens, un Flamand et un Wallon. Il y a donc une différence de statuts entre les deux personnalités nommées à l'Éducation nationale, différence qui n'existe pas dans le cas de la Culture. Ces départements sont coordonnés par le ministre chargé de la coordination de la politique sociale, Paul Segers.

La critique de l'opposition se situe essentiellement dans les discours de la VU : le système du Premier ministre est considéré comme inadéquat parce qu'il ne répond pas aux revendications flamandes. Les fédéralistes flamands critiquent principalement le maintien de départements unitaires à l'Éducation nationale et à la Culture, ce qui ne rencontre pas les objectifs tellement évoqués d'autonomie culturelle à leur sens : "*Het is dan ook misleidend deze gebrekkige schijnoplossing te durven voorstellen als een vorm van culturele autonomie.*"⁴²

³⁹ *Annales parlementaires de la Chambre des Représentants*, le 30 juillet 1965, p. 8.

⁴⁰ *Annales parlementaires du Sénat*, le 3 août 1965, p. 111.

⁴¹ *Ibid.*, p. 97.

⁴² *Annales parlementaires de la Chambre des Représentants*, le 30 juillet 1965, p. 8.

En revanche, la plupart des autres reproches émanent des partis de la majorité, et en particulier du PSC flamand. Un premier élément consiste en la hiérarchisation perceptible dans les dénominations des deux personnalités à l'Éducation nationale, hiérarchisation inexistante au département de la Culture. Les parlementaires réclament donc à maintes reprises des éclaircissements sur la répartition des pouvoirs entre les deux hommes. Cette critique émane surtout des sociaux-chrétiens flamands, étant donné que le secrétaire d'État du département est flamand, face à un ministre wallon. Vanden Boeynants a aussi pointé un second élément, celui d'une crainte idéologique, parce que tout le système éducatif (réseaux officiels et libre) est aux mains des socialistes, sept ans seulement après la fin de la guerre scolaire. Il avertit qu'une vigilance sera exercée sur les politiques des ministres de l'Éducation nationale.⁴³ Il n'est pas le seul à exprimer cette crainte.⁴⁴ Enfin, le socialiste Busieu⁴⁵ déplore le fait que l'on retrouve, pour ce seul département, quatre ministres et un coordinateur.⁴⁶

Face à ces multiples critiques et interrogations émanant tant de la majorité que de l'opposition flamande, le ministre de l'Éducation nationale, Fernand Dehousse, est intervenu à la Chambre. Il tenta tant bien que mal de calmer les craintes des Flamands, en expliquant que son ministre-secrétaire d'État serait « *intimement et étroitement associé à l'élaboration et à la mise en œuvre de notre politique générale d'éducation* »⁴⁷, et qu'il serait compétent pour les questions qui se posent à la partie flamande du pays. Il a déclaré qu'il n'existait pas de hiérarchisation entre lui et Van Bogaert.⁴⁸ Ce sont ces multiples prises de position qui expliquent le remaniement du gouvernement réalisé le 10 août : Élie Van Bogaert est renommé ministre-secrétaire d'État à l'Éducation nationale, et non plus *adjoint*

⁴³ *Ibid.*, p. 43-44.

⁴⁴ À titre d'exemple, Robert Vanderkerckhove (CVP) explique au Sénat : « *Wij hopen dat de schoolvrede zal worden bevorderd. Wij hebben nu twee BSP-Ministers van Nationale Opvoeding. Wij verwachten dat ze een gelijke waardering en zorg zullen opbrengen voor alle schoolnetten zonder enig onderscheid en dat de schoolpactcommissie met de grootste vrijheid haar werking moge voortzetten.* » (*Annales parlementaires du Sénat*, le 2 août 1965, p. 65.) On notera aussi un éditorial particulièrement agressif de *La Libre Belgique* le 2 août : « *Le parti socialiste est le seul en Belgique qui affecte encore un anticléricalisme agressif au nom duquel il va continuer à noyauter l'enseignement officiel en nommant en masse des instituteurs et des professeurs d'un rouge bon teint. (...)* » (« La déclaration ministérielle devant la Chambre », in *La Libre Belgique*, le 2 août 1965, p. 2.)

⁴⁵ Marcel Busieu (31 juillet 1914 – 3 août 1995) : député socialiste de l'arrondissement de Mons de 1954 à 1956 puis sénateur coopté de 1956 à 1968, il fut ministre des P.T.T. de 1961 à 1963. (« Busieu Marcel », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 32.)

⁴⁶ *Annales parlementaires du Sénat*, le 3 août 1965, p. 102.

⁴⁷ *Annales parlementaires de la Chambre des Représentants*, le 30 juillet 1965, p. 35.

⁴⁸ Élie Van Bogaert (5 septembre 1919 – 30 août 1993) : sénateur coopté socialiste à partir de 1961 pour l'arrondissement de Gand, il fut également vice-président du PSB à partir de 1968. Il poursuivra ensuite sa carrière au niveau communautaire. (« Van Bogaert Élie », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 329.)

au ministre de l'Éducation nationale⁴⁹, sans doute en réaction aux craintes des sociaux-chrétiens flamands.

D. La priorité à la Wallonie

Une autre crainte exposée par les Flamands lors des débats parlementaires concerne la priorité au redressement économique de la Wallonie exigée par les socialistes.⁵⁰ Pourtant, dans sa déclaration gouvernementale, Harmel n'a pas évoqué littéralement de « priorité à la Wallonie », faisant référence à « *diverses provinces, au nord comme au sud, [qui] ne peuvent assurer les nouvelles bases de leur développement économique* »⁵¹ Il n'en demeure pas moins des craintes flamandes d'une subordination de leurs intérêts à ceux des Wallons. Celles-ci se retrouvent principalement dans les paroles des représentants de la Volksunie. Mais c'est également le cas chez les sociaux-chrétiens flamands : Van den Daele craint la pression des socialistes sur le gouvernement pour prioriser leurs problèmes au détriment des zones flamandes connaissant elles aussi des difficultés.⁵²

Certaines voix se font dès lors entendre pour souligner que la Wallonie ne sera pas le seul créateur des aides économiques. C'est le cas du président du PSC qui a expliqué que la Flandre ne serait pas exclue du processus :

*« Il y a en Wallonie toute la reconversion d'une région et de certaines régions que chacun d'entre nous connaît. Il y a en Flandre un énorme retard dans la recherche scientifique. Il y a aussi en Flandre des régions où l'infrastructure a un retard important et qui doit d'urgence être rattrapé. »*⁵³

Harmel confirme lui-même cette position à la Chambre : « *Ce n'est pas un problème wallon, flamand ou bruxellois, c'est un problème social.* »⁵⁴

A contrario, plusieurs socialistes insistent pour que cette priorité soit effectivement réalisée. Merlot craint d'ailleurs que le malaise flamand sur cette question n'entraîne des

⁴⁹ « Composition du gouvernement Harmel », in *Documents du CRISP*. (http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/doc_pol/gouvernements/federal/compositions/Harmel_65-66.pdf page consultée le 27 juin 2018)

⁵⁰ Voir chapitre V.

⁵¹ « Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Pierre Harmel à la Chambre et au Sénat le 29 juillet 1965 », in *op. cit.*, p. 3.

⁵² *Ibid.*, p. 120.

⁵³ *Annales parlementaires de la Chambre des Représentants*, le 30 juillet 1965, p. 43.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 60.

complications.⁵⁵ Lagasse (FDF) souligne également les rapprochements du FDF avec le mouvement wallon, en déclarant : « *La population bruxelloise est consciente de ce que son avenir dépend avant tout d'un véritable équilibre dans le pays, et cet équilibre est rompu par le déclin économique et le vieillissement de la région wallonne.* »⁵⁶

Le problème économique wallon entraîne ainsi un véritable fossé entre les socialistes wallons, les parlementaires flamands, et les instances dirigeantes des partis de la majorité.

E. Les divisions intrapartisanes

Tout au long de la crise, on a vu apparaître des tensions au sein de chaque parti, principalement entre une aile flamande et une aile francophone. Au PSC, les crispations étaient moins flagrantes, mais les exigences linguistiques du CVP en Flandre ont rythmé les négociations en matière de révision de la Constitution. Au PSB, les groupes linguistiques se sont opposés sur l'opportunité de participation gouvernementale, principalement pour des raisons d'ordre socio-économique : tandis que le BSP était satisfait des négociations avec les sociaux-chrétiens, le PSB wallon a réclamé des réformes de structure et une reconversion économique de la Wallonie. Ces tensions ne se calment pas durant les débats parlementaires et sont dénoncées par les partis de l'opposition.

Les problèmes liés au secteur de l'électricité et au contrôle des holdings sont relativement peu évoqués lors des discussions des Chambres, mais ils ne disparaissent pas pour autant. Merlot, principal opposant socialiste à la participation, regrette ainsi ouvertement que ces exigences ne furent pas prises en compte et ses conséquences sur la programmation économique. Par conséquent, « *d'une part, la politique préconisée est insuffisante, d'autre part, elle ne porte pas en elle les moyens indispensables à sa réalisation.* »⁵⁷ Cette position va pourtant à l'encontre d'autres parlementaires socialistes qui s'estiment « *pragmatiques, réformistes et réalistes* », comme Busieu, pour qui les formules sont valables.⁵⁸

En outre, une majorité des parlementaires socialistes ayant pris la parole estime, bien que soutenant le gouvernement, que ce soit par principe ou par respect de la discipline parlementaire, qu'ils ne lui accordent qu'une « confiance vigilante. » Le mot apparaît chez

⁵⁵ *Ibid.*, p. 28.

⁵⁶ *Annales parlementaires du Sénat*, le 3 août 1965, p. 79.

⁵⁷ *Annales parlementaires de la Chambre des Représentants*, le 30 juillet 1965, p. 27-28.

⁵⁸ *Annales parlementaires du Sénat*, le 3 août 1965, p. 101.

plusieurs socialistes (Collard, Glinne, Busieau, Harmegnies⁵⁹, Housiaux⁶⁰), mais également chez quelques sociaux-chrétiens flamands à cause des griefs exposés en matière de structure gouvernementale (Leemans, Lefère⁶¹). Les mots d'Ernest Glinne sont les plus représentatifs à cet égard :

*« Je crois pouvoir dire néanmoins que les budgets de chacun des ministères et les autres échéances que l'on a citées tout à l'heure seront, pour beaucoup d'entre nous, autant d'occasions de réexaminer notre attitude et de le faire aussi, dans toute la mesure du possible, avec les travailleurs chrétiens (...). Nous serons donc extrêmement vigilants et critiques à l'égard du gouvernement qui se présente devant nous. »*⁶²

Remarquons que cette « confiance expectante » est apparue pour la première fois dans un article de Victor Larock dès l'accord du Bureau politique socialiste pour un gouvernement PSC-PSB.⁶³

Il n'en fallait pas plus pour les partis d'opposition pour pouvoir critiquer un gouvernement qui n'est que fragilement soutenu. François Périn déclare sur l'assise parlementaire du cabinet :

*« [elle est] faible, précaire et en tout cas déséquilibrée. Vous disposez d'un certain appui en pays flamand. (...) Cette large majorité flamande a contre elle une minorité flamande dans l'opposition, qui est la minorité libérale PLP et la Volksunie. (...) Si vous étiez le gouvernement autonome de la Flandre, vous seriez majoritaire contre une minorité et les forces respectives seraient réelles. (...) Quant à la Wallonie, Monsieur le Premier Ministre, je crains que vous n'y ayez plus de majorité du tout ! »*⁶⁴

⁵⁹ Lucien Harmegnies (12 février 1916 – 18 février 1994) : député socialiste de l'arrondissement de Charleroi depuis 1958. (« Harmegnies Lucien », in VAN MOLLE P., *op. cit.*, p. 170.)

⁶⁰ Georges Housiaux (15 janvier 1914 – 3 juin 1988) : député socialiste de Huy-Waremme de 1946 à 1961 puis sénateur du même arrondissement, il était membre de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. (« Housiaux Georges », in *Ibid.*, p. 182.)

⁶¹ Fernand Lefère (3 février 1919 – 20 mars 2000) : député social-chrétien de l'arrondissement d'Ypres depuis 1947, il fut président de la fraction sociale-chrétienne de la Chambre des Représentants. (« Lefère Fernand », in *Ibid.*, p. 217.)

⁶² *Annales parlementaires de la Chambre des Représentants*, le 30 juillet 1965, p. 50.

⁶³ LAROCK V., « Simple suggestion », in *Le Peuple*, le 16 juillet 1965, p. 2.

⁶⁴ *Annales parlementaires de la Chambre des Représentants*, le 30 juillet 1965, p. 53.

F. La partitocratie

Une dernière thématique largement abordée par l'opposition est la partitocratie. Tout au long de la crise, la presse et dans une moindre mesure le PLP ont évoqué la prépondérance des partis dans la formation du gouvernement, surtout à la fin du mois de juin et au mois de juillet. Lors des discussions parlementaires, PLP et FDF se font les principaux défenseurs du régime parlementaire « classique » et dénoncent les interventions des partis dans la vie politique.

Plusieurs éléments sont évoqués, mais ce qui a le plus retenu l'attention du PLP est la remise aux congrès de partis d'une déclaration gouvernementale avant la lettre. René Lefebvre estime qu'il s'agit « *d'une étape de plus dans la dégradation de nos institutions déjà si malmenées sous le gouvernement précédent (...). Aujourd'hui, un pas nouveau a été franchi : ce sont les partis comme tels, qui se substituent à la représentation nationale et ignorent le public lui-même.* »⁶⁵ Vanaudenhove dénonce également cette pratique, mais la critique du PLP n'ira pas plus loin. Cela peut sans doute s'expliquer par l'implication du PLP lui-même dans les autres mécanismes de la partitocratie, que ce soit dans les prises de décision dans son organe politique, dans le rôle de son président, ou encore dans la participation des libéraux aux conclaves et réunions au sommet entre présidents de partis, comme ce fut le cas pendant la mission d'information d'August De Schryver.

L'attitude du FDF est en revanche beaucoup plus violente. Le parti, n'ayant pas été amené à participer à la formation du gouvernement, dénonce cette fois ce que le PLP ne peut dénoncer, comme les pourparlers laborieux des présidents de partis avec l'informateur. Il évoque aussi l'intervention des partis dans la structuration du gouvernement (comme pour le problème de l'équilibre linguistique) ou dans la répartition des portefeuilles. Au regard des chapitres précédents, cette vision est juste : les partis sont de plus en plus impliqués dans chaque étape de la formation de l'Exécutif, ce qui tranche avec les pratiques plus anciennes. Léon Defosset déclare, au nom du FDF :

« Si, constitutionnellement, la souveraineté appartient toujours au Parlement, et si celui-ci l'exerce au nom du peuple tout entier, il est manœuvré, actionné, en quelque sorte manipulé de telle manière que ce n'est pas la volonté du peuple qui

⁶⁵ *Ibid.*, p. 4.

prévaut, mais celle que parviennent à imposer les véritables oligarchies que sont devenus les appareils de partis. »⁶⁶

Pour lui, l'exemple même de cette pratique est le vote de confiance des Chambres, qui est assuré d'être positif, simplement parce que la décision du Parlement fut déjà prise à l'avance et à l'extérieur de celui-ci par les partis lors de leurs congrès.

Tous ne sont cependant pas forcément contre l'implication poussée des partis dans la vie politique. Pratique déjà défendue dans la presse par Collard, elle est vue par Housiaux comme une mesure efficace, nécessaire, voire indispensable, inscrite dans l'évolution politique belge.⁶⁷

G. Les grandes tendances des débats

Après les débats ont lieu les votes. À la Chambre, sur les 196 députés ayant pris part au vote, 131 acceptent le gouvernement Harmel et 65 s'y opposent.⁶⁸ Au Sénat, sur 162, ils sont 119 à voter oui et 43 à voter non.⁶⁹ Le gouvernement Harmel est donc largement accepté par les deux Chambres. Toutefois, analyser les grandes lignes des débats parlementaires n'aurait pas de sens si l'on ne les inscrit pas dans des tendances plus structurelles de la politique belge. De ce résumé, on retiendra donc quelques points.

On soulignera en premier lieu les discours virulents du PLP sur la coalition gouvernementale et particulièrement sur le PSB. Après la question royale, le clivage philosophique étant prégnant dans le climat politique belge, les coalitions au pouvoir s'axaient principalement sur ce clivage. Les gouvernements belges ont alors connu une coalition laïque (cabinet Van Acker IV) et plusieurs gouvernements catholiques (cabinets Duvieusart, Pholien, Van Houtte et Eyskens II). Le Pacte scolaire de 1958 ayant apaisé le conflit philosophique, ce sont les questions sociales et économiques qui prirent le dessus, entraînant des cabinets de « centre ». Après le gouvernement Eyskens III (PSC-Parti Libéral) et Lefèvre (PSC-PSB), c'est de nouveau une coalition PSC-PSB qui est mise en place. Cette tendance de coalitions de centre-gauche et de centre-droit se poursuivra jusqu'à la tripartite du gouvernement Leburton en 1973. C'est dans cette prépondérance du conflit « possédants-travailleurs » que l'on peut inscrire les virulentes critiques du PLP, parti conservateur, vis-à-vis du PSB, parti progressiste. On comprend également mieux

⁶⁶ *Ibid.*, p. 51.

⁶⁷ *Annales parlementaires du Sénat*, le 3 août 1965, p. 114.

⁶⁸ *Annales parlementaires de la Chambre des Représentants*, le 30 juillet 1965, p. 64.

⁶⁹ *Annales parlementaires du Sénat*, le 3 août 1965, p. 121.

l'incessant rappel de l'assainissement des finances par les libéraux, quitte à ce qu'il s'opère au détriment des politiques sociales, ce qui est complètement à l'opposé des visées socialistes. Enfin, c'est dans ce contexte que l'on retrouve le déchirement des sociaux-chrétiens. Le PSC, parce qu'il repose sur un ciment philosophique, contient des éléments conservateurs et démocrates-chrétiens réunis autour du même idéal. Mais lorsque les débats concernent les questions économiques, ses éléments entrent en conflit, expliquant une tendance favorable à une coalition avec le PLP, et une autre plus proche des socialistes.

En second lieu, on remarquera l'assise parlementaire très réduite du gouvernement Harmel. Certes, le vote final des Chambres laisse supposer un soutien massif au nouveau cabinet. Mais en pratique, les débats parlementaires révèlent de larges fractures entre socialistes et sociaux-chrétiens, annonçant sans doute la longévité réduite du gouvernement. C'est d'abord le cas pour les questions linguistiques : alors que les sociaux-chrétiens flamands réclament un *statu quo*, les socialistes wallons, révoltés par leur défaite, exigent une révision de la frontière linguistique. Ces questions divisent les socialistes eux-mêmes, parce que ce ne sont que les Wallons qui formulent cette exigence. La structure du département de l'Éducation nationale et de la Culture est également la proie des critiques du PSC flamand, qui y voit une minorisation des intérêts flamands face à ceux des francophones. La crainte d'une priorité économique en faveur de la Wallonie a elle aussi entraîné plusieurs critiques. Dans le même ordre d'idée, le « tournant à gauche » d'une large fraction des socialistes wallons n'est pas de bon augure pour le gouvernement : nombreux sont ceux qui, n'ayant pas obtenu les réformes de structure tellement réclamées lors des discussions techniques, n'hésitent pas à menacer l'Exécutif qu'ils sont pourtant censés soutenir. C'est d'ailleurs dans l'utilisation d'expressions comme « *confiance vigilante* » ou « *confiance expectante* » que l'on retrouve le soutien timoré des socialistes face à un gouvernement qu'ils n'ont pas forcément accepté, contrairement à leurs instances dirigeantes. Le renforcement des revendications socialistes wallonnes n'est pas nouveau, il remonte à la montée en puissance des syndicats et aux grandes grèves. Ces multiples divisions témoignent aussi de la polarisation autour du clivage communautaire. En effet, si les divisions s'opèrent entre partis, elles opposent en fait principalement des socialistes wallons (majoritaires dans le PSB) à des sociaux-chrétiens flamands (majoritaires dans le PSC). Le conflit, toujours dissimulé dans des partis à la façade unitaire, ne fait que se renforcer depuis la Seconde Guerre mondiale, et il aboutira bientôt à l'explosion des partis et aux réformes de l'État.

Enfin, la question de la particratie est aussi largement évoquée. Considérée par la plupart des acteurs extérieurs comme un dérèglement de la vie politique, elle s'inscrit en fait dans la continuité de pratiques qui se sont progressivement instaurées par le passé, que ce soit pour régler la question scolaire ou lors des discussions du gouvernement précédent (en matière socio-économique tout comme en matière linguistique). La pratique des conclaves et l'intervention des partis dans la vie politique ne sont pas neuves, mais on ne peut nier que le gouvernement Harmel inaugure une intervention encore plus poussée et plus explicite. C'est cela qui explique sans doute les multiples critiques de l'opposition, qui finira pourtant, lorsqu'elle arrivera au pouvoir, à faire de même. Le recours à ces pratiques peut aussi s'expliquer par le début, encore relatif, d'une plus grande fragmentation électorale. La particratie, alors facteur de stabilité, assurera un gage de survie aux gouvernements devant tenir compte d'un Parlement toujours plus divisé.

3. Épilogue

A. Les réactions des partis au lendemain de la crise

À la fin de l'année 1965 et au début de l'année 1966, les trois partis traditionnels tiennent chacun un congrès annoncé au lendemain des résultats du 23 mai 1965 pour faire le point sur leur situation interne. Deux tendances générales peuvent être observées.

Les congrès du PSB (11 et 12 décembre 1965) et du PSC (18 et 19 décembre 1965) ont rapidement pris un tournant communautaire. Les deux partis durent tenir compte de leur échec électoral et des désirs de réorganisation interne qui en résultaient, notamment à la suite des conflits communautaires en leur sein. Au PSB, une volonté de fédéralisation du parti apparut. Une commission chargée d'examiner les problèmes relatifs aux structures du parti fut mise en place en octobre 1965 sous l'impulsion des socialistes wallons. Elle conclut qu'il fallait appliquer au sein du parti les principes de l'article 3bis (triple majorité pour les « matières réservées »), et qu'une sorte de sonnette d'alarme (mécanisme prévu par l'article 38bis) pourrait aussi être intégrée. Le président Collard s'opposa à cette idée, puis une commission paritaire interne fut mise en place pour étudier le problème.⁷⁰ La question de l'autonomie des ailes fut aussi posée lors du congrès du PSC. L'aile flamande réclama des compétences qui appartenaient encore au Comité national du parti. Elle demandait notamment un pouvoir de décision des ailes dans les matières réservées ou pour

⁷⁰ « Le congrès du Parti socialiste belge des 11 et 12 décembre 1965 », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°308, Bruxelles, 1966/1, p. 5-9.

celles qui étaient soumises à une procédure législative spéciale dans le cadre des accords de la Table ronde, qu'elle n'obtint pas.⁷¹ On observe donc une sorte d'effet de contagion des principes des accords de la révision constitutionnelle sur les rapports internes des partis signataires de l'accord.

Le congrès du PLP (22 et 23 janvier 1966) fut pour sa part marqué par la grande victoire électorale du parti aux élections du 23 mai. Contrairement aux deux autres partis, le PLP, après avoir mené un exposé des raisons présumées de son succès, maintient son statut de parti unitaire qui, à ses yeux, lui valut sa victoire. Une commission fut d'ailleurs mise en place pour définir l'attitude des délégués du parti dans la Commission nationale pour l'amélioration des relations communautaires. Le compromis linguistique choisi, toujours caractérisé par l'extension de l'agglomération bruxelloise, fut reçu avec enthousiasme par les différents membres présents. Le parti poursuivit également son processus de centralisation interne entrepris depuis 1961 par de nouvelles modifications statutaires.⁷²

B. Un gouvernement éphémère

Une fois mis en place, le gouvernement Harmel fut confronté à une situation budgétaire difficile. Un redressement des finances publiques, tel qu'il était réclamé par de multiples acteurs depuis le début de la crise, était devenu essentiel. C'est le 9 novembre 1965 que le Premier ministre déclara d'ailleurs au Parlement une phrase devenue célèbre : « *Un ministre des Finances ne peut maîtriser seul un train lancé à grande vitesse s'il doit, en traversant un brouillard soudain, constater que les freins de fonctionnent pas.* »⁷³ C'est ainsi que furent déposés des projets fiscaux visant à modifier le code des impôts sur le revenu et le code des taxes assimilées au timbre. Ces démarches furent révélatrices du malaise profond entre les deux partenaires gouvernementaux. Rapidement, des amendements aux projets fiscaux furent déposés par Joseph Merlot et repoussés en commission de la Chambre par une majorité PSC-PLP. Les congrès ensuite tenus par le PSB et la FGTB en décembre 1965 soulignèrent l'hostilité du monde socialiste aux projets fiscaux du gouvernement, et des attaques mutuelles eurent lieu entre les présidents du PSC

⁷¹ « Les problèmes d'organisation interne soumis au Congrès du PSC des 18 et 19 décembre 1965 », in *Ibid.*, n°312, 1966/5, p. 6-8.

⁷² « Le congrès du PLP des 22 et 23 janvier 1966 », in *Ibid.*, n°313, 1966/6, p. 3-14.

⁷³ DUJARDIN V. et DUMOULIN M., *Nouvelle Histoire de Belgique*, t. III : *L'Union fait-elle toujours la force ?*, Bruxelles, Le Cri, 2008 (Histoire), p. 123.

et du PSB, révélant au grand public l'existence d'un malaise dans la coalition, qui n'était en fait que latent depuis ses débuts.⁷⁴

Le 22 décembre, le gouvernement annonce aussi la fermeture de six charbonnages, dont cinq wallons et un flamand, entraînant une grève dans les mines flamandes de Zwartberg le lendemain. Un plan de reconversion est mis en place le 14 janvier 1966, mais il ne prévoit que 18 millions de francs pour Zwartberg en Flandre contre 300 millions pour les cinq mines wallonnes. Il s'en suit des manifestations à Zwartberg qui entraînèrent des affrontements avec la police, provoquant la mort de deux manifestants le 31 janvier et l'entrée de paracommandos envoyés par le gouvernement le lendemain. L'affaire prit donc une dimension communautaire et contribua à l'affaiblissement de l'autorité du gouvernement.⁷⁵

Mais l'arrêt de mort du cabinet Harmel fut signé lors des discussions concernant l'assurance maladie-invalidité (AMI), représentant le paroxysme des divergences entre socialistes et sociaux-chrétiens. Déjà en 1964, une grève des médecins de dix jours avait éclaté contre le dirigisme du gouvernement Lefèvre à leur égard et les économies qui leur étaient imposées dans les traitements. Ces grèves ont abouti aux accords de la Saint-Jean en juin 1964 selon lesquels une nouvelle nomenclature devait être réalisée pour le 1^{er} janvier 1966. À la fin de l'année 1965, un conflit éclate au sein de la commission nationale médico-mutualiste⁷⁶ entre les représentants des médecins, réclamant un ticket modérateur de 30 francs aux patients pour chaque prestation dans une clinique, y compris pour la médecine forfaitaire, et les mutualités socialistes, refusant que cette somme soit à charge des patients.⁷⁷ Le 24 janvier, l'INAMI impose malgré tout le ticket modérateur dans toutes les cliniques, provoquant la colère des mutualités socialistes. Devant l'impossibilité d'aboutir à un accord entre mutualités dans la commission, le ministre de la Prévoyance sociale est chargé d'examiner les possibilités de médiation à la fin du mois de décembre.⁷⁸ Le 31 janvier, le conflit est porté au gouvernement. Le Bureau du PSB déclare soutenir les mutualités socialistes et réclame un veto à la décision de l'INAMI. Le PSC s'y oppose.⁷⁹

⁷⁴ « La crise gouvernementale en Belgique (février – mars 1966) (I) », in *op. cit.*, p. 3-4.

⁷⁵ DUJARDIN V. et DUMOULIN M., *op. cit.*, p. 124-125.

⁷⁶ La commission médico-mutualiste est une commission de conventions, composée de manière paritaire de représentants des mutualités et de représentants du corps médical, ayant pour mission de trouver des accords et des conventions entre les médecins et l'assurance maladie. (« La crise gouvernementale en Belgique (février – mars 1966) (I) », in *op. cit.*, p. 5.)

⁷⁷ DUJARDIN V. et DUMOULIN M., *op. cit.*, p. 125.

⁷⁸ « La crise gouvernementale en Belgique (février – mars 1966) (I) », in *op. cit.*, p. 6-8.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 9.

Les négociations menées pour un rapprochement des mutualités échouent et le 5 février, le Premier ministre présente sa démission au Roi.

Après avoir refusé la démission, le Souverain fait une leçon de démocratie parlementaire qui sera rendue publique, reprochant à Harmel que le gouvernement ne soit pas tombé devant les Chambres :

« Au moment où se présente une difficulté majeure qui met en cause l'existence du gouvernement, je ne puis accepter la démission de celui-ci, sans que le Parlement se soit prononcé clairement à ce sujet. (...) Je vous invite donc à faire un nouvel et dernier effort en vue de trouver une solution au problème et à soumettre cette solution sans délai à l'approbation des Chambres. (...) »⁸⁰

De nouveau, l'intervention du Palais dans les processus gouvernementaux est importante, comme ce fut le cas pendant la crise. On y perçoit un rôle de stabilisateur du Roi. Malgré les recherches de compromis résultant de son message, les ministres socialistes prièrent Harmel de présenter leur démission au Souverain le 10 février, entraînant la fin du gouvernement Harmel.⁸¹ Spaak insistera dans ses mémoires sur les « *conditions ridicules* » ayant abouti à la chute du gouvernement.⁸² Pour Harmel, l'échec de son cabinet sur le ticket modérateur n'était qu'un prétexte, les socialistes cherchant surtout un point de rupture.⁸³ Les divergences de vues toujours plus fortes entre socialistes et sociaux-chrétiens depuis la crise de l'été 1965 ne sont sans doute pas étrangères à la longévité du cabinet Harmel.

C. La Commission Meyers

Une mission fondamentale du gouvernement Harmel résidait dans la réalisation de la réforme des institutions ayant donné tant de mal à la formation du gouvernement. Elle fut cependant rapidement contrée par les impératifs financiers qui touchèrent l'équipe gouvernementale. Deux actions ont toutefois été menées par le cabinet Harmel en ce sens. D'une part, il mit au point un collège composé de quatre ministres pour préparer la révision de la Constitution. Celui-ci n'aboutit cependant à aucun accord.⁸⁴ D'autre part, en dehors de la révision constitutionnelle proprement dite, le ministre de l'Intérieur déposa un projet

⁸⁰ *Ibid.*, p. 10.

⁸¹ *Ibid.*, p. 12.

⁸² SPAAK P.-H., *Combats inachevés*, vol. 2, Bruxelles, Fayard, 1969, p. 417.

⁸³ HARMEL P., *Temps forts*, *op. cit.*, p. 85.

⁸⁴ LUYKX Th., *Politieke geschiedenis van België van 1798 tot heden*, 3^e éd., Amsterdam / Bruxelles, Elsevier, 1973, p. 498.

de loi visant à créer la Commission nationale pour l'amélioration des relations communautaires le 28 octobre 1965, mais celui-ci n'eut pas encore franchi les dernières étapes de la procédure parlementaire lorsque le cabinet Harmel tomba.⁸⁵

Lors de la mise en place du gouvernement Vanden Boeynants en 1966, la commission est reprise dans la déclaration gouvernementale. La loi instaurant la commission fut finalement votée le 30 juin 1966 par tous les partis traditionnels et elle fut installée le 20 octobre. Plusieurs conflits concernant les compétences qui devaient lui être attribuées ont éclaté. En effet, dans la continuité de la crise de 1965, le PLP réclamait qu'elle puisse revoir l'ensemble de la législation linguistique, tandis que le PSC flamand restait accroché au maintien des lois Gilson-Larock. C'est donc un compromis entre ces deux tendances opposées qui fut finalement mis en place.⁸⁶ Elle prend le nom de « Commission Meyers » en référence à son président.

La commission était composée de 36 membres, soit 12 représentants de chacun des trois partis traditionnels. De multiples équilibres furent respectés (idéologiques, linguistiques, régionaux, et institutionnels). L'absence de représentants des « petits » partis était justifiée par l'application de la représentation proportionnelle des commissions parlementaires. Elle comportait deux sous-commissions : l'une concernait le statut de Bruxelles, l'autre les problèmes des Cantons de l'Est. La Commission mit aussi au point quatre groupes de travail : l'un portait sur les problèmes économiques, un second sur la décentralisation et la déconcentration, un troisième sur les problèmes linguistiques (dont l'objectif était surtout la réalisation d'un inventaire du contentieux), et le dernier sur les problèmes culturels.⁸⁷ On remarquera la proximité de ces sous-groupes avec ceux réalisés deux ans auparavant dans les travaux de la Table ronde.

Les compétences de la Commission Meyers consistaient à faire des propositions au gouvernement en matière d'amélioration des relations communautaires, à élaborer les modalités d'un statut pour l'agglomération bruxelloise, et à donner des avis motivés sur les projets de loi ayant une influence sur les relations communautaires et dont elle était saisie ou bien par le gouvernement, ou bien par le président d'une des deux Chambres. Pour les

⁸⁵ HERBEMANS M.P., « La Commission Meyers (Commission permanente pour l'amélioration des relations entre les communautés linguistiques belges ou C.P.A.R.C.L.B.) », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°381, Bruxelles, 1967/35, p. 3.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 4.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 9-18.

matières linguistiques, le gouvernement *peut*, mais ne *doit pas* lui soumettre les « *questions afférentes aux projets d'arrêtés qui assurent l'application de celles-ci.* »⁸⁸ Il s'agit ici d'un compromis entre les thèses libérales et sociales-chrétiennes flamandes.

En réalité, l'encommissionnement du contentieux linguistique et du conflit communautaire s'explique par la politique du gouvernement Vanden Boeynants. Après la chute du cabinet Harmel, le nouveau Premier ministre fit le choix d'une coalition avec le PLP et donc de la mise au frigo des problèmes communautaires jusqu'à la fin de la législature, au profit des problèmes économiques et sociaux défendus depuis 1965 par les libéraux.⁸⁹ La Commission Meyers connut de multiples critiques de la part des partis qui n'en faisaient pas partie. Mais elle fut également accueillie de manière mitigée par les sociaux-chrétiens flamands, ne représentant qu'un sixième de celle-ci, soit bien moins que leur représentation au Parlement.⁹⁰ Ses travaux prirent fin en 1968. On peut considérer que la Commission Meyers, au même titre que le Centre Harmel (1949-1958), que le Groupe de travail politique (1962-1963) et que la Conférence de la Table ronde (1964-1965), fut un des multiples efforts entrepris pour finalement aboutir à la première réforme de l'État menée en 1970, mais qu'en même temps elle souligne l'échec définitif de la tentative de révision de la Constitution amorcée par le gouvernement Lefèvre.

D. Vers la première réforme de l'État

La « mise au frigo » du problème communautaire ne fut que temporaire. Après l'affaire de Louvain qui secoua le gouvernement Vanden Boeynants et qui provoqua la première scission d'un parti traditionnel selon l'angle linguistique, le gouvernement Eyskens III fut mis en place. La nouvelle législature était, au même titre que la précédente, une Constituante, grâce au vote de la même déclaration de révision de la Constitution qu'en 1965 avant la dissolution des Chambres, publiée au *Moniteur belge* le 2 mars 1968.⁹¹

Le nouveau gouvernement PSC-CVP-PSB mis en place en 1968 créa le Groupe des XXVIII comptant le Premier ministre, les deux ministres des Affaires communautaires et, pour la première fois, des représentants de chaque parti du gouvernement et de l'opposition.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 6.

⁸⁹ HARMEL P., *op. cit.*, p. 89.; MABILLE X., *op. cit.*, p. 295.

⁹⁰ HERBEMANS M.P., *op. cit.*, p. 19-20.

⁹¹ SENELLE R., *La révision de la Constitution 1967-1971*, Bruxelles, Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement, 1972 (Textes et Documents, n°279-281), p. 98-99.

Il s'agissait d'un groupe de travail constitutionnel visant à faire avancer les travaux de la Constituante.⁹² En novembre 1969, une autre commission spéciale sur les problèmes concernant l'agglomération bruxelloise fut mise en place. Un plan de révision de la Constitution a suivi les travaux de ces commissions en février 1970. Devant la difficulté d'atteindre la majorité des deux tiers nécessaire pour voter les nouveaux articles, le gouvernement Eyskens associa à ses travaux les groupes de l'opposition dès novembre 1970, ce qui permit à terme de réaliser ce que l'on appelle communément la première réforme de l'État belge.⁹³

Les multiples péripéties aboutirent finalement à une révision constitutionnelle dans la continuité des accords de la Table ronde de 1965. Il est évident que la première réforme de l'État, notamment à la suite des résultats électoraux de 1968, va plus loin dans la décentralisation que celle prévue en 1965. C'est ainsi que l'article 3ter et ses corollaires les articles 59bis et 59ter reconnaissent l'existence de trois communautés culturelles et en fixent pour la première fois des organes, et que l'article 107ter reconnaît l'existence de trois régions dont les organes doivent encore être adoptés par une majorité spéciale, qui ne sera trouvée que lors de la seconde réforme de l'État. C'est dès ce moment que l'État belge entre progressivement dans l'ère du double fédéralisme.

Mais la révision constitutionnelle de 1970-1971 parviendra à faire inscrire dans le Pacte fondamental les fameux articles 3bis et 38bis qui avaient tellement compliqué la formation gouvernementale en 1965. L'article 38bis prévoyant une sonnette d'alarme, c'est-à-dire une motion motivée signée par les trois quarts au moins des membres d'un groupe linguistique, fut ainsi mis en application, moyennant quelques modifications : cette motion ne peut être appliquée qu'une seule fois à l'égard d'un même projet ou d'une même proposition de loi, et la procédure engrangée par son application, qui n'était pas encore exactement formulée en 1965, est précisée.⁹⁴ Quant à l'article 3bis, il reconnaît, comme en 1965, l'existence de quatre régions linguistiques en Belgique, et il prévoit que toute modification du tracé des régions linguistiques nécessite, en plus de la majorité simple dans chaque groupe linguistique (comme initialement imaginé lors des travaux de la Table

⁹² DELWIT P., *op. cit.*, p. 190.

⁹³ SENELLE R., *op. cit.*, p. 101-121.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 135. Lorsque la sonnette d'alarme est appliquée, le Conseil des ministres, composé paritairement au niveau linguistique, est saisi du problème, délibère et cherche un compromis, qui est ensuite envoyé à la Chambre.

ronde), une majorité des deux tiers dans l'ensemble de la Chambre. L'intervention d'une majorité « surqualifiée » s'explique par le fait que l'intégrité territoriale des communautés culturelles nouvellement créées est mise en jeu.⁹⁵

Conclusion

Le cabinet Harmel fut dans la continuité du gouvernement Lefèvre-Spaak au niveau de la coalition gouvernementale et dans la priorité donnée aux accords de la Table ronde. Il s'attribua pour première mission de réaliser la révision de la Constitution préparée des années durant. Toutefois, il fut rapidement confronté à une crise financière qui contrecarra ses plans constitutionnels et il dut mettre à l'agenda des réformes fiscales au détriment de la recherche d'une solution linguistique et communautaire. Le manque de soutien du cabinet, déjà perceptible sur de multiples sujets lors des débats parlementaires, fut à l'origine d'une expérience gouvernementale courte qui prit fin en février 1966. Le renforcement constant des exigences flamandes (au sein de la VU et du PSC) et des revendications des mouvements wallons (perceptibles aussi au sein du PSB) dans une situation de reconfiguration des clivages dans le paysage politique belge n'y est pas étranger, et on doit de cette manière envisager les événements de la crise gouvernementale de 1965 dans un contexte plus large, marqué par la polarisation progressive autour du clivage linguistique et l'évolution socio-économique des différentes régions belges.

Les questions communautaires, même si elles furent mises au frigo sous le gouvernement Vanden Boeynants, n'ont en fait jamais quitté le monde politique. Que ce soit dans la Commission Meyers ou dans l'affaire de Louvain, ou bien même dans l'évolution interne des partis, le clivage linguistique ne fit que se renforcer comme il n'a cessé de le faire depuis l'après-guerre, jusqu'à aboutir à la première réforme de l'État. Cette révision de la Constitution, quoique plus approfondie que celle envisagée par les accords de la Table ronde, s'inspire malgré tout en grande partie des négociations menées pendant des années dans divers comités mis en place par les gouvernements précédents (Centre Harmel, Groupe de travail politique, Conférence de la Table ronde). Ce sont donc des expériences qui, même si elles se sont terminées par un échec, jouèrent un rôle fondamental dans la lente fédéralisation de la Belgique.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 129-130. Les textes de la révision de la Constitution de 1970-1971 se trouvent dans l'annexe 13.

Conclusion

« Jamais on n'a vu les partis si peu soucieux du fonctionnement régulier des institutions et enlisés à ce point dans le marécage de leurs petits intérêts et des petites ambitions personnelles de leurs membres (...). Les partis occupent l'avant-scène de la politique comme s'ils incarnaient à eux seuls tout le pouvoir et comme s'ils constituaient eux-mêmes les institutions délibérantes prévues par la loi fondamentale. »¹

Ces mots âpres sont ceux de *La Libre Belgique* le 15 juin, un peu plus de trois semaines seulement après les élections. Ils résument pourtant déjà bien les processus de négociation qui auront dominé la formation du cabinet Harmel.

La crise gouvernementale de 1965 fut caractérisée par deux phases. Une longue étape a consisté en des discussions difficiles sur le conflit centre-périphérie, c'est-à-dire la révision de la Constitution. La seconde a été marquée par la résurgence de polémiques idéologiques concernant la situation socio-économique de la Belgique. Dans les deux cas, le rôle des acteurs, et en particulier des partis, a été essentiel, jusqu'à provoquer des critiques et des craintes de l'opinion publique sur l'omniprésence des formations politiques dans la résolution du conflit. Ce sont ces quelques considérations qui, à nos yeux, sont à retenir pour apprécier au mieux la crise comme manifestation d'un malaise institutionnel, à replacer dans une évolution progressive du système politique belge à l'aube des changements institutionnels du pays.

1. Les partis : entre positions officielles et divisions intrapartisanes

Tout au long de la période, les partis et les personnalités qui les représentent ont joué un rôle essentiel dans la complexification de la crise ou dans son dénouement. Les partis traditionnels ont pris position à de multiples reprises, officiellement, officieusement ou dans les couloirs. Mais ils ont surtout démontré l'état avancé des divergences qui existaient en interne comme préludes à leur inévitable scission qui se produira quelques années plus tard. La crise gouvernementale de 1965 a en effet accéléré le mouvement centrifuge à l'intérieur des partis.

¹ « Messieurs, cela suffit ! », in *La Libre Belgique*, le 15 juin 1965, p. 1.

Le PSC est le premier touché. Dès le lendemain des élections, l'aile flamande, majoritaire, réclame le rapprochement du parti avec les socialistes afin de maintenir l'accord constitutionnel et linguistique à tout prix. Chez les francophones, suite à la perte d'une fraction importante de l'électorat de droite, on sent plutôt naître une volonté des conservateurs sociaux-chrétiens de se tourner vers les libéraux. Au cours de la mission d'information de De Schryver, cette position s'affirme, même si le parti, au centre de l'échiquier politique sur les questions sociales et économiques, joue le rôle de parti pivot dans le dialogue avec les socialistes et les libéraux. En fait, on peut remarquer la naissance d'une ligne de démarcation entre un PSC wallon conservateur et pro-libéral, particulièrement représenté tout au long de la crise par *La Libre Belgique* qui se fait le détracteur principal des socialistes et le promoteur d'une alliance avec les libéraux, et un CVP flamand plus à gauche qui entre facilement en contact avec les socialistes flamands, et qui réclame un *statu quo* linguistique et constitutionnel.

Les socialistes rencontrent aussi une multitude de divisions internes. Après les élections, une tendance favorable à l'opposition se manifestait déjà chez les Wallons et les Bruxellois, tandis que les Flamands soulignaient leurs préférences pour un rapprochement avec le PSC. Pourquoi ? Sans doute parce que les socialistes flamands souhaitaient de cette manière garantir l'application de la législation linguistique et de l'accord constitutionnel, comme les sociaux-chrétiens, et ainsi ne pas risquer une perte électorale qui les minoriserait plus encore face à une Flandre catholique. Dans l'esprit du « Compromis des Socialistes », le PSB reste uni aussi longtemps que la problématique gouvernementale est liée à la révision constitutionnelle. Mais cette unité fragile disparaît complètement une fois les négociations pour une bipartite engagées. Les socialistes wallons, dans la continuité du mouvement wallon et des actions de la FGTB, réclament des réformes de structure nécessaires pour une Wallonie économiquement malade où, malgré leur défaite, ils restent le parti le plus important. Le compromis conclu avec les sociaux-chrétiens ne convainc pas les Wallons du Bureau politique le 10 juillet. Lorsque le congrès socialiste est convoqué pour le 25 juillet, le conflit interne est exposé à la vue de tous. Une nouvelle tendance apparaît même au sein du parti à travers le Centre d'études socialistes. Du côté flamand, le climat est beaucoup plus calme, et Van Eynde multiplie les articles en faveur de la participation. Des accrochages entre socialistes éclatent dans la presse. La question qui divise, d'ordre socio-économique, prend explicitement la forme d'un conflit entre ailes linguistiques. Finalement, le congrès socialiste confirme l'existence d'un fossé entre les

fédérations wallonnes et flamandes, caractérisé également par de dures critiques de la part de certains socialistes wallons, dont le chef de file est Joseph Merlot. Le mouvement engagé lors des grandes grèves, malgré son apaisement temporaire, est donc relancé. Notons aussi que cette division a une autre conséquence : la renaissance de revendications linguistiques chez les socialistes francophones, alors que les lois Gilson-Larock semblaient acquises encore à la veille de la crise. On peut sans doute y voir une influence des libéraux francophones auxquels on attribue un succès électoral basé, du moins en partie, sur la défense de la langue française.

Du côté du PLP, les divisions internes sont beaucoup moins perceptibles. La presse socialiste multiplie pourtant les attaques de ce type contre les libéraux, estimant que l'inexistence de solution concrète et précise sur la problématique constitutionnelle résulte de l'absence de consensus dans le parti. En réalité, les archives du Comité de direction libéral ne révèlent aucunement des tensions internes, même si la prudence reste de mise étant donné que ce fonds est très lacunaire. En fait, hormis quelques propos critiques du *LVV*, rien ne laisse supposer l'existence de conflits linguistiques au sein du PLP. On notera toutefois le rôle considérable de la fédération bruxelloise du parti, exigeant la révision des lois linguistiques de 1963. On peut sans doute estimer que cette radicalisation des positions des libéraux bruxellois s'explique par le succès récent du FDF, nouveau concurrent du PLP dans la capitale. Selon les quelques documents à notre disposition ainsi que ceux évoqués par Vincent Dujardin dans sa biographie de Pierre Harmel, la proposition linguistique réalisée par le formateur quelques jours avant son mémorandum a été rejetée par les Bruxellois du PLP, alors qu'elle aurait reçu l'accord des trois présidents de partis. C'est donc cette fédération qui semble la plus revendicatrice chez les libéraux, tandis qu'il s'agit des Flamands au PSC et des Wallons au PSB. On voit ainsi naître une sorte de spécialisation géographique de chacun des trois partis traditionnels lorsqu'il s'agit de discussions d'ordre linguistique ou communautaire.

Les conséquences de ces multiples fractures internes s'observent rapidement. Le gouvernement Harmel n'est majoritairement soutenu que par les socialistes flamands et le PSC (majoritairement flamand), et les congrès des partis gouvernementaux tenus en décembre 1965 révèlent également la volonté d'autonomie accrue des ailes linguistiques en leur sein, dans la continuité des péripéties de l'été. Ces multiples tensions aboutiront finalement aux événements de Louvain trois ans plus tard, si bien que la législature 1965-1968 est la dernière que les sociaux-chrétiens vivront en tant que parti unitaire. Le parti

explosera en 1968 et sera suivi, quelques années plus tard, par le PLP. Dans la suite de nos propos précédents, il est intéressant de remarquer que dans le cas du démembrement du PLP, la fédération bruxelloise jouera un rôle essentiel : elle refusait de donner son appui à la révision de la Constitution du gouvernement Eyskens et s'établissait temporairement en aile autonome.² Les socialistes, pourtant plus frappés que les autres par les divisions internes, maintiendront leur unité jusqu'en 1978.

2. Une recomposition du système de clivages

L'ensemble de ces observations peut être replacé dans un cadre plus théorique, celui d'une recomposition du système des clivages en Belgique au lendemain du Pacte scolaire. Ce dernier entraîna un processus de déconfectionnalisation de la vie politique dont les conséquences sont profondes. La naissance du PLP, qui a repositionné son identité du clivage Église/État sur le conflit possédants/travailleurs, en est une première manifestation. On observa aussi un rapprochement entre les grands protagonistes de la récente guerre scolaire, Harmel et Collard, rapprochement qui se matérialisa dans la nouvelle structure du département de l'Éducation nationale. Une autre conséquence est une plus grande saillance³ du clivage socio-économique dans les débats politiques, phénomène qui prend une ampleur de plus en plus importante dans tous les pays européens pendant la deuxième moitié du vingtième siècle.⁴ C'est ainsi que l'on sent naître une tension croissante entre les partis situés aux pôles opposés de ce clivage, le PSB et le PLP. C'est elle qui a caractérisé la campagne électorale du PLP, sous forme de critique systématique du « travaillisme » du gouvernement Lefèvre. Mais c'est aussi elle qui explique, en partie, le refus de collaboration tripartite de ces deux partis au lendemain du mémorandum du formateur. C'est enfin cette tendance qui explique sans doute la mise en place de coalitions de centre-gauche ou de centre-droit de 1958 à 1973 sans interruption. Ce phénomène semble d'ailleurs confirmé par de multiples articles de presse qui, pendant la crise, réclament un « regroupement des travailleurs » face au « regroupement des conservateurs. » Par conséquent, la cohérence du modèle social-chrétien est aussi évoquée. Le PSC est soumis à des divisions entre progressistes et conservateurs, lesquelles se manifestent fortement en

² PRÉVENIER W., *op. cit.*, p. 124-125.

³ Le terme « saillance » qualifie l'intensité d'un clivage. Plus la saillance est élevée, plus le conflit est intense. (BALZACQ Th. e.a., *Fondements de science politique*, Bruxelles, De Boeck, 2014, p. 177.)

⁴ SEILER D.-L., *op. cit.*, p. 136.

l'absence d'un ciment confessionnel sur des questions philosophiques. L'existence du parti est ainsi remise en question par plusieurs quotidiens. Quelques exemples sont éloquentes :

Selon Larock, le PSC « *prétend n'être plus clérical et s'efforce de rester conservateur. Mais il est tellement évident que sa fraction conservatrice n'est séparée du PLP que par la crainte de voir son aile gauche faire cause commune avec nous ! (...) Cela prendra du temps, mais les regroupements finiront par s'imposer.* »⁵

Dans *La Dernière Heure*, on peut lire : « *N'est-ce pas cette incohérence [les divisions internes au sein du PSC] qui rend le problème gouvernemental aussi ardu ? Et les choses ne seraient-elles pas beaucoup plus simples et plus logiques si le phénomène politique qui s'est dessiné le 23 mai se confirmait et si les deux grandes tendances actuelles – l'une orientée vers le personnalisme et qui semble s'agglomérer autour du PLP et l'autre tournée vers le collectivisme – se distinguaient clairement en deux grandes formations homogènes et cohérentes ?* »⁶

Au-delà des questions socio-économiques, le clivage linguistique s'est également imposé dans les questions gouvernementales. Dans une perspective globale, les trois partis traditionnels restent les défenseurs du « centre », contre quelques partis autonomistes défenseurs de la périphérie.⁷ Toutefois, ils ne se situent pas au même point sur l'axe centre-périphérie : alors que le PLP est le plus grand protecteur d'une Belgique unitaire, on sent se développer les revendications régionalistes au sein du PSC flamand et du PSB wallon, dans la lignée des exigences des partis wallons et de la Volksunie pour une plus grande autonomie régionale, au détriment de l'unité de ces partis.

La formule de coalition gouvernementale mise en place est finalement caractéristique de la théorie de l'entrecroisement des clivages (*cross-cutting cleavages*)⁸ : PSC et PSB se sont unis en respect d'un accord d'autonomie culturelle (les accords de la Table ronde), malgré des divergences d'ordre socio-économique. Cela explique l'absence de conflit entre

⁵ LAROCK V., « Les deux droites », in *Le Peuple*, le 17 mai 1965, p. 1.

⁶ « Est-ce pour après les vacances ? » in *La Dernière Heure*, le 24 juin 1965, p. 1.

⁷ Sur ce sujet, voir : FROGNIER A.-P., « Application du modèle de Lipset et Rokkan à la Belgique », in *Revue internationale de politique comparée*, vol. 14, n°2, Bruxelles, 2007, p. 287.

⁸ Le *cross-cutting cleavages* désigne l'entrecroisement de clivages, lequel atténue le potentiel conflictuel de chaque clivage et facilite la recherche de compromis. (BALZACQ Th. e.a., *op. cit.*, 2014, p. 178.)

ces deux partis pendant toute la période où fut discutée la révision de la Constitution, parce qu'ils étaient d'accord concernant le conflit centre-périphérie, puis l'apparition de tensions au mois de juillet portant essentiellement sur les questions socio-économiques. Une alliance avec le PLP aurait été possible pour le PSC, comme revendiqué par les conservateurs chrétiens, mais alors il aurait dû inverser ses priorités, ce qui semble délicat face aux débats linguistiques au sein du parti.

En quelques mots, la crise gouvernementale de 1965 est donc un phénomène conjoncturel pourtant révélateur de tendances structurelles dans l'organisation des clivages en Belgique. Il s'agit d'une polarisation autour des questions socio-économiques, mais aussi autour des questions linguistiques, soit une superposition de deux clivages à l'origine d'un renforcement des conflits qui en découlent. La crise est un exemple de ces tensions exacerbées. Elles sont toujours plus grandes entre PSB et PLP, opposés et sur l'axe centre-périphérie et sur l'axe possédants-travailleurs, si bien que le PSC joue un nouveau rôle, celui de parti pivot, parce qu'il est situé « au centre » dans les questions socio-économiques, grâce à une composition sociologique plus variée. Toutefois, les tensions toujours plus grandes sur les questions linguistiques et communautaires entraîneront encore de nouvelles modifications dans cet équilibre fragile, avec une plus grande saillance du clivage centre-périphérie, perceptible surtout à partir des années 1970.

3. De nouveaux acteurs politiques

Un phénomène particulier lié aux élections législatives de 1965 est l'apparition de nouveaux acteurs dans le paysage politique belge, tous positionnés sur le clivage centre-périphérie, dont plusieurs sont nés juste avant les élections. Ils ont toutefois évolué de manières différentes : le FDF, parti pluraliste, se positionna uniquement sur le clivage centre-périphérie sans programme social, économique ou financier particulier. Les listes wallonnes suivaient le mouvement de dislocation interne du PSB, en couplant les revendications économiques et sociales aux revendications linguistiques. Enfin, la Volksunie, en Flandre, bien que déjà implantée dans le décor politique, a maintenu ses exigences linguistiques, mais les a complétées par un programme touchant à d'autres domaines pour la première fois de son histoire.⁹

⁹ VAN DE PUT G., *op. cit.*, p. 96.

Ces partis « régionalistes », « communautaires » ou « linguistiques » ont mené une campagne acerbe à l'encontre de la politique du gouvernement Lefèvre, principalement en ce qui concerne sa dimension linguistique et institutionnelle. On pourrait résumer les programmes électoraux en matière linguistique en trois groupes : les partis gouvernementaux qui souhaitent continuer leur politique, le PLP qui réclamait l'unitarisme et plus de facilités aux francophones, et les « petits partis » qui exigeaient une révision des politiques linguistiques et, pour la plupart, un approfondissement de l'autonomie culturelle des communautés et/ou de l'autonomie socio-économique des régions.

Leur impact sur les résultats électoraux n'est pas à négliger. Certes, il est loin de celui qu'ils auront quelques années plus tard. Cependant, il participe au caractère historique du scrutin de 1965. Pour la première fois de l'histoire, des partis wallons (le FW et le PWT) et un parti bruxellois (le FDF) obtiennent une représentation parlementaire. Quant à la VU, elle passe de deux à cinq sièges à la Chambre et obtient le même nombre de sénateurs. Ces résultats annoncent les secousses du scrutin de 1968. Quelles conséquences faut-il retenir ?

La première est une plus grande fragmentation électorale. Si celle-ci ne semble pas avoir eu un rôle déterminant dans la crise, le scrutin de 1965 inaugure en fait une période caractérisée par une fragmentation électorale toujours plus poussée et par un déclin permanent des grandes formations traditionnelles qui avaient dominé le visage politique de la Belgique depuis son indépendance. Il s'agit donc de l'entrée dans un autre système, dont le caractère bipartisan puis tripartisan laisse place au multipartisme. À court terme, il s'agit aussi d'une nouvelle concurrence envers les partis traditionnels, qui devront tenir compte des enjeux défendus par les petites formations régionalistes et communautaires. Selon De Coorebyter, il s'agit là d'un phénomène engendré par la dynamique des clivages.¹⁰ Lorsqu'un clivage se renforce, il tend ensuite rapidement à apaiser le conflit. Se succèdent concrètement deux phases : d'abord une « dramatisation », puis un « apaisement. » Les élections de 1965 se situent plutôt dans la première étape : le conflit centre-périphérie prend des dimensions « dramatiques » caractérisées par la multiplication des partis communautaires et régionalistes et par l'intensification de leurs exigences, jusqu'à finalement contraindre les partis traditionnels, dont les thèses sont contestées, à tenir compte de ces revendications, et donc à aboutir à un rééquilibrage de la situation. Cet

¹⁰ COOREBYTER V. de, *op. cit.*, p. 85-86.

apaisement prendra cours avec la réforme de l'État du gouvernement Eyskens cinq ans plus tard, même s'il s'avérera qu'elle ne sera que la première d'un long cycle de crises.

La deuxième conséquence est plutôt d'ordre matériel. À aucun moment de la crise gouvernementale, l'informateur ni le formateur n'ont entrepris une négociation avec des représentants de ces nouveaux partis : il paraissait impossible d'entamer une discussion avec eux, trop éloignés du caractère consensuel de la politique belge. Toutefois, les débats parlementaires ont souligné le palabre de ces nouveaux élus. En fait, l'élection de 1965 a un effet rétroactif positif sur les résultats des nouveaux partis : en donnant l'occasion à leurs élus de jouir de la tribune du Parlement, de ses moyens, et de participer au travail législatif du pays, elle leur offre une plus grande visibilité, diminue le caractère naïf qui pouvait encore leur être accolé, et contribue à augmenter leur popularité dans l'opinion, et donc leurs futurs résultats électoraux. Nous ne sommes évidemment pas déterministes et nous ne négligeons en aucun cas d'autres facteurs sur les succès à venir de ces partis, comme le *Walen buiten* en 1968. Mais les débats parlementaires l'attestent : ces nouveaux élus vont construire l'avenir de leur parti par leur participation aux travaux parlementaires et par la défense d'intérêts que les grands partis ne peuvent systématiquement soutenir au risque de perdre une partie de leur électorat.

4. Les dynamiques individuelles dissimulées

Nous l'avons vu, les dynamiques individuelles ont joué à plusieurs moments un rôle essentiel pendant la crise. Par celles-ci, nous entendons tout protagoniste, officiel ou officieux, qui a eu un rôle déterminant, au-delà de ce que l'opinion pouvait savoir. Ainsi, nous pouvons évoquer les conduites de Paul Vanden Boeynants et de Léo Collard « derrière les rideaux » : il y a des différences de dynamiques dans leurs actions lorsqu'ils s'expriment en tant que président de parti et à titre personnel. Mais il y a aussi d'autres personnes qui jouèrent un rôle important sans pour autant que la presse ou l'opinion ne le réalise.

Un acteur de premier rang incontestable est le président du PSC. On peut dire de Paul Vanden Boeynants qu'il fut, tout au long de la crise, un allié ambigu, et on distingue deux grandes phases dans son travail. Une première étape concerne les discussions liées à la révision de la Constitution et à la législation linguistique (25 mai – 3 juillet). Lorsque les questions politiques touchent au clivage centre-périphérie, Vanden Boeynants peut être considéré comme un allié du PSB, dans la continuité des accords PSC-PSB de la Table ronde. Il joue en effet le rôle de médiateur dans les discussions entre les trois présidents de

partis pendant la mission d'August De Schryver, et reste favorable à une tripartite pendant la première partie de la mission de Pierre Harmel. Toutefois, son attitude évolue considérablement lors de la seconde étape, c'est-à-dire au moment des discussions techniques (dès le 5 juillet). À partir de ce moment, et donc de la polarisation sur des questions socio-économiques, il opte explicitement pour une position plus conservatrice. Il fut le principal protagoniste des discussions en matière socio-économique pendant la phase des délégations des partis, qui prirent la forme d'un combat idéologique avec Antoine Spinoy, au point d'être désapprouvé par les membres de son parti et par le formateur. Lors de la crise des négociations, il poussa aussi le formateur à envisager une coalition PSC-PLP, option qui avait sa préférence. Cette coalition se matérialisera d'ailleurs après la chute du gouvernement Harmel dans le cabinet qui prendra son nom. Enfin, on peut dire qu'il fut un bras droit perfide et ambigu du formateur. Il l'aida et le conseilla tout au long de la crise et, les archives du formateur en attestent, il était toujours là pour l'accompagner dans ses réflexions. Pourtant, à plusieurs moments, on sent naître des tensions entre les deux hommes. C'était déjà le cas après l'échec de la tripartite¹¹, ce l'était encore pendant les négociations techniques où Harmel avait l'impression que le président de son parti ne le soutenait pas, et ce l'était plus encore lorsque ce dernier, craignant pour sa position de président, chercha obstinément à parvenir à l'équilibre linguistique à l'insu du formateur à la fin du mois de juillet.

Un autre protagoniste est le président du PSB. La position de Léo Collard a aussi évolué tout au long de la crise, entre exigences et effacement progressif. On peut toutefois estimer qu'il y a un dénominateur commun à ses actions pendant toute cette période : la crainte d'une implosion du parti socialiste et donc la volonté du maintien de son unité fragile. Collard semble traumatisé par les premières années de sa présidence, marquées par des divisions profondes aux niveaux socio-économique et linguistique, et réagit de manière ambiguë lorsque celles-ci se représentent au lendemain des élections. Après l'échec électoral, il multiplie les articles visant à redresser le parti, et son long discours au Conseil général du PSB le 12 juin confirme sa volonté de rétablissement des socialistes. Lorsque les discussions portent sur la révision constitutionnelle, il reste silencieux sauf pour rappeler que les socialistes sont accrochés aux accords de la Table ronde. Pourquoi ? Sans doute parce qu'il s'agit de l'unique solution qui fut acceptée par les militants, et qu'une autre n'y

¹¹ Vanden Boeynants semait des « *pelures de bananes* » à l'égard de Harmel le 1^{er} juillet. (*Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Note manuscrite du cabinet du formateur, le 1^{er} juillet 1965.)

parviendrait probablement pas. Cela s'observe encore le 3 juillet, lorsqu'il demande explicitement au formateur d'avancer avec prudence dans les discussions techniques, où il s'effacera, pour ne pas bousculer les instances de son parti. Cette attitude provoquera la manœuvre pour le remplacer par Spaak, ainsi que des articles de Manu Ruys dénonçant sa perte d'autorité. Cette manœuvre ayant réussi, il disparaît quasiment à la fin de la crise : on ne sait pas vraiment quelle fut son influence lors des discussions sur la structure gouvernementale, il refuse un portefeuille ministériel, et il ne décidera de soutenir le gouvernement devant le congrès socialiste que le 22 juillet.¹² On peut dire de Collard qu'il a perdu un certain prestige au lendemain de la crise, mais qu'il s'agit sans doute d'une attitude délibérée pour tenter de sauver un parti qu'il imaginait déjà condamné à exploser.

Nous l'avons vu, l'évolution de la position de Collard fut en partie influencée par l'intervention du Palais. Les archives sont très lacunaires sur son rôle, mais on peut retenir quelques éléments. Le premier est la nomination d'August De Schryver : malgré sa position anti-léopoldiste pendant la question royale, il fut nommé informateur par le Roi Baudouin. Doit-on y voir l'intervention de personnalités ayant soufflé son nom ? La même question se pose pour la nomination de Harmel : à côté de ses compétences, on ne peut qu'imaginer que sa proximité avec le Souverain et son amitié avec son chef de cabinet ont contribué à sa nomination. On rappellera d'ailleurs l'existence de traces de correspondance dans les archives entre Harmel et Molitor. On sait aussi que le Palais est intervenu dans la désignation des ministres, et que Harmel se soumettait complètement à l'autorité du Roi, notamment lorsqu'il expliquait qu'il ne savait pas si le Souverain le laisserait former une coalition PSC-PLP dans le cas d'un nouvel échec. Mais l'élément le plus saillant est sans doute la manœuvre lancée par Molitor, soutenue par Lefèvre, pour augmenter l'influence de Spaak lorsque les négociations étaient au point mort, typique de l'implication croissante du Roi en période de crise. En fait, le ministre des Affaires étrangères est perçu comme la solution lors de situations difficiles, comme il le fut à plusieurs reprises au cours de sa carrière. C'est une personnalité-clef du PSB dont l'autorité semble même dépasser celle de Collard. La personnalisation de la campagne électorale socialiste était déjà caractérisée par sa personne au détriment du président du parti. C'est lui qui aurait poussé les socialistes wallons à accepter la participation gouvernementale, c'est lui qui remplaça Collard comme auxiliaire socialiste du formateur lors des difficiles négociations techniques et lors de la répartition des portefeuilles ministériels. En quelque sorte, il devient le principal

¹² Sur ce sujet, voir : COLLARD L., « Un Wallon parle aux Wallons », in *Le Peuple*, le 23 juillet 1965, p. 1.

interlocuteur socialiste du formateur à partir du 13 juillet et le restera jusqu'à la fin de la crise.

Enfin, deux autres acteurs ont joué un rôle, certes de moindre importance, dans la crise. Le premier est le futur vice-Premier ministre Antoine Spinoy, qui remplaça Collard durant toute la période des discussions techniques, du 5 au 15 juillet. Si Collard était le seul interlocuteur de l'informateur et du formateur pour la révision constitutionnelle, peut-être simplement en raison de sa qualité de président de parti, c'est Spinoy qui le fut dès que les matières économiques et financières étaient au centre des discussions. Le second est un journaliste social-chrétien flamand, Manu Ruys. Principal rédacteur politique du *Standaard* tout au long de la crise, il fut contacté au moins à deux reprises par Pierre Harmel : une première fois le 24 juin pour récolter son avis en matière de coalition gouvernementale, et une seconde fois le 12 juillet, sans que l'on ne sache pourquoi.¹³ L'intervention de ce dernier n'est pas facile à expliquer, mais il semble qu'il apporte des éléments de compréhension de l'aile flamande du PSC au formateur.

5. La presse

Un dernier grand acteur de la crise est la presse. Sans revenir sur l'ensemble des informations évoquées tout au long de la recherche, on peut dire qu'elle est révélatrice de quelques tendances fondamentales dans la compréhension des événements, en plus d'être un outil essentiel pour l'historien confronté à des archives privées lacunaires.

Les journaux sont avant tout devenus les vecteurs de la participatie. La plupart d'entre eux, à cette époque, exposent publiquement leurs tendances politiques, ce qui est primordial dans la critique de l'information. Cette particularité a pour effet de faire de la presse un moyen de communication des partis. On l'observe par exemple dans les multiples revendications de Vanaudenhove dans *La Dernière Heure*, celles de Larock dans *Le Peuple* ou encore de Van Eynde dans *Volksgazet*. Elles ont parfois des conséquences, en entraînant des polémiques entre journaux, mais aussi en contribuant à des tensions supplémentaires entre partis pourtant en pleine négociation. On retiendra particulièrement à ce sujet les prises de position de Vanaudenhove le 8 juin et le 26 juin, qui sont directement orientées vers l'informateur et le formateur, mais ne sont pourtant transmises que par la voie publique. Or elles ont été faites à des moments-clefs : la première lors de la rédaction du

¹³ Sur ce sujet, voir chapitre IV et *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Note manuscrite du cabinet du formateur, le 12 juillet 1965.

mémoire de l'informateur, et la seconde alors que le formateur rédigeait ses propositions gouvernementales ! Un autre exemple est un article de Léo Collard qui réclame une priorité économique pour la Wallonie à la fin du mois de juillet, provoquant la colère des sociaux-chrétiens flamands qui sont pourtant dès ce moment les partenaires des socialistes au gouvernement. Dès lors, la presse se fait aussi vectrice des conflits interpartis. Le cas le plus frappant est sans doute la dénonciation d'une manœuvre socialiste et sociale-chrétienne visant la reconduction du gouvernement à trois reprises. Cette critique n'est en fait apparue que dans la presse et lors de discussions publiques dans les Chambres, mais jamais dans les négociations à huis clos entre partis. La presse est donc un moyen pour le PLP de chercher à déstabiliser ses adversaires sur la voie publique, via des déclarations invérifiables par l'opinion, qui se sont révélées fausses si l'on ne s'en tient qu'aux documents qui nous ont été accessibles. Un autre exemple est la colère du formateur lorsque le PLP a reformulé ses propos en sa défaveur au lendemain de son mémoire. L'opinion semble raffoler de ces batailles. Ces quelques observations soulignent donc le caractère relativement démagogique des libéraux à cette époque, uniquement dans la presse, qui peut sans doute s'expliquer en partie par leur succès électoral.

Les quotidiens ont aussi été utilisés comme moyen de communication par les plus petits partis, comme le FDF ou la Volksunie. Sans la presse, on ne disposerait en fait de quasi aucune information les concernant, les partis traditionnels et les négociateurs ne disposant que de très peu voire d'aucun document à leur sujet. Cela est en corrélation avec l'image de ces partis en 1965 : ils sont considérés comme insignifiants ou extrémistes. D'ailleurs, avant les élections, une pléthore d'articles expliquait qu'un vote pour un petit parti était un vote perdu, ce qui est révélateur des grands schèmes de la pensée politique à la veille de l'essor du multipartisme. Même leur succès électoral ne change rien à cette situation, il n'est perçu que comme un phénomène conjoncturel, qui n'annonce en rien les secousses de 1968.

La presse sert aussi à de multiples groupes qui essaient de faire entendre leur voix au cours des négociations, vu qu'ils n'ont pas été convoqués. C'est le cas du MOC dans *La Libre Belgique*, du VVB dans *De Standaard*, de l'Association pour la défense des libertés dans les Fourons, dont la situation est au centre de la crise constitutionnelle, mais qui n'est pourtant pas conviée aux négociations, ou même du Centre d'études socialistes, qui envoie son manifeste au Bureau socialiste, mais aussi à tous les journaux. En fait, les négociations sont encore à ce moment très « traditionnelles » dans les acteurs conviés : en dehors des

partenaires sociaux et économiques, ce ne sont que les trois partis nationaux, et plus précisément leurs élites, qui mènent la danse. Les groupes de pression ou plus petits partis ne peuvent donc se faire entendre que via la presse.

Enfin, sans revenir sur une multitude d'exemples dispersés tout au long de la recherche, on remarquera les prises de position explicites des journaux, parfois révélatrices de frictions au sein des piliers sociologiques belges. C'est le cas entre gauche et droite dans le monde social-chrétien, entre *La Libre Belgique* et d'autres journaux (*La Cité* par exemple). D'ailleurs, *La Libre Belgique* n'hésite jamais à critiquer le PSC ou ses élus lorsqu'ils tournent trop à gauche. Mais les mêmes tensions s'observent aussi entre Flamands et Wallons, principalement chez les socialistes. La presse prit position à de multiples reprises, et ce généralement conformément à une tendance générale qui se dégage au sein d'un pilier. Et surtout, alors qu'elle en est un vecteur de plus en plus important, la plupart des journaux ont critiqué les développements de la particratie, dont les exemples abondent.

6. L'impossible compromis constitutionnel

La problématique constitutionnelle a rythmé la majeure partie de la crise, de la campagne électorale jusqu'à l'avènement du cabinet Harmel. Elle a eu un rôle moteur sur les négociations gouvernementales et sur les éventualités de coalition : elle était au centre des préoccupations du lendemain des élections jusqu'au 3 juillet, puis disparaît temporairement des discussions en vue de formation du gouvernement, même si elle occupe toujours une place prépondérante dans la presse, avant de ressurgir lors des débats parlementaires. On peut en fait distinguer plusieurs phases dans les négociations concernant cette question essentielle.

La première étape a lieu entre le 25 mai et le 7 juin. Elle démarre suite aux propos de Paul Struye : faut-il distinguer le problème constitutionnel du problème gouvernemental ou non ? La position que chacun prend sur cette question implique, nous l'avons vu, des perspectives gouvernementales différentes. Les partisans d'une séparation des deux problèmes sont surtout libéraux et conservateurs chrétiens. Cette solution suppose dans la majorité des cas une coalition PSC-PLP. Les socialistes et la plupart des sociaux-chrétiens flamands sont en revanche partisans d'une conciliation des deux questions, et en général favorables à une reconduction PSC-PSB, voire à une tripartite étant donné le siège manquant à la Chambre. Il y a donc une corrélation entre le positionnement sur la révision de la Constitution et la nature de la coalition gouvernementale. On peut aussi déduire la

position du Palais : la nomination d'August De Schryver, puis celle de Harmel, et la manière dont ils définissent leur mission laissent supposer que le Roi souhaitait voir aboutir la révision constitutionnelle. Cette position est confirmée dans son discours du 28 juillet : *« Notre première tâche doit être de mener à bien la réforme constitutionnelle décidée il y a trois mois par le Parlement. »*¹⁴

Entre le 8 juin et le 19 juin a lieu une seconde étape : la dissociation entre le problème constitutionnel et le problème linguistique, suite au communiqué du PLP du 8 juin. Pour les libéraux, les lois Gilson-Larock empêchent tout accord tripartite en matière constitutionnelle. L'informateur mènera alors une série de discussions sur l'article 3bis, principal point de litiges parce qu'intimement lié à la question linguistique, indépendamment des perspectives gouvernementales cette fois. Il en découlera une compréhension plus précise de la problématique, mais pas de solution : pour le PLP, il faut ou bien prévoir un droit de veto plus élevé pour l'article 3bis, ou bien réviser au préalable la législation linguistique. Mais il se heurte aux sociaux-chrétiens et aux socialistes, pour qui le veto doit rester à 51% et préalable à toute modification de la législation.

Une troisième phase commence avec la nomination de Pierre Harmel et se poursuit jusqu'au 1^{er} juillet. Cette fois, les trois problèmes (gouvernemental, constitutionnel et linguistique) sont liés. Le PLP, le 25 juin, propose une solution dans la continuité des pourparlers avec l'informateur. Il s'en suit une proposition linguistique du formateur, secrète parce que le public ne sera jamais mis au courant, refusée par les libéraux bruxellois. Une deuxième proposition suit, constitutionnelle cette fois : reprendre le mécanisme proposé par Vanaudenhove le 25 juin, mais en conservant le droit de veto de 51%, et former une tripartite, cette formule étant nécessaire pour modifier ultérieurement les lois linguistiques de manière consensuelle. Le PLP refuse, cherche un compromis sur le droit de veto (faisant passer ses exigences de 75 à 66%), mais Harmel refuse : PSC et PSB n'accepteront pas revoir le veto.

Après ce blocage, Harmel opte pour une bipartite PSC-PSB et met de côté la révision constitutionnelle. C'est la quatrième phase : les acteurs en reviennent aux accords du 25 janvier. La raison de ce revirement est sans doute liée aux opinions du formateur, qui depuis plusieurs années défend la nécessité d'une révision de la Constitution pour répondre au

¹⁴ *Papiers Harmel confiés par Vincent Dujardin*, Allocution du Roi au nouveau gouvernement, le 28 juillet 1965.

contentieux communautaire. Or la solution la plus proche d'un consensus reste, à ses yeux, celle de la Table ronde. Le nouveau gouvernement abandonne les discussions constitutionnelles et prévoit leur encommissionnement pour chercher un nouveau compromis.

La cinquième et ultime étape se déroule à la toute fin du mois de juillet, il s'agit de nouvelles contestations. Lors des débats parlementaires, alors que la position du PSC reste inchangée, tout comme celle des partis régionalistes et du PLP, des troubles apparaissent au sein du PSB. Plusieurs socialistes réclament en effet une révision de la législation linguistique. Les fractures internes au monde socialiste, exacerbées par l'échec électoral et la crise politique, provoquent une révolte face à l'accord difficilement obtenu par le parti en 1965. Finalement, la question constitutionnelle sera rapidement éclipsée des travaux de l'éphémère cabinet Harmel, puis mise au frigo, jusqu'à la première réforme de l'État.

Ces péripéties, reposant sur des aspects techniques, sont en fait révélatrices de deux éléments. D'une part, elles expriment le positionnement des partis traditionnels sur l'axe centre-périphérie. Le PLP, parti ouvertement unitaire, se positionne plutôt au « centre » : il cherche à revoir les lois linguistiques dans un sens plus favorable aux francophones des Fournons et surtout de Bruxelles et de Flandre. Il reste ancré dans l'image d'une Belgique unie et bilingue, celle de « papa. » Il est à l'opposé du PSC et du PSB, plus pragmatiques, parce qu'ils reconnaissent l'homogénéité linguistique des régions. De ce contentieux, on peut déjà observer les prémisses des difficultés que rencontrera Gaston Eyskens avec les libéraux lors de la première réforme de l'État. D'autre part, la question constitutionnelle est avant tout une question d'opportunité politique. Après une longue période de déclin du Parti libéral, et donc dans une tendance de plus en plus bipartisane du système politique belge, le droit de veto de l'article 3bis est un prétexte manifesté par le PLP pour survivre électoralement. En le faisant passer de 51 à 75%, ni les sociaux-chrétiens majoritaires en Flandre ni les socialistes majoritaires en Wallonie ne peuvent contrer une modification aux lois linguistiques. Chaque communauté linguistique doit donc pouvoir compter sur l'appui d'un parti médian, parce qu'il n'est puissant qu'à Bruxelles, le PLP. Perçu comme un sauveur linguistique, ou comme bastion de l'unitarisme face aux projets flamingants ou wallingants, sa survie politique serait alors assurée.

7. Le processus de négociation : un nouveau cap dans la particratie

Les processus de négociations ont été fortement influencés par les grands protagonistes de la crise. Il s'agit évidemment de l'informateur, médiateur et démineur des situations difficiles, ayant déjà prouvé son expertise à plusieurs reprises. C'est par sa recherche de compromis entre les trois partis traditionnels, via son mémorandum et ses négociations « au sommet », qu'il se distingua. Il s'agit aussi du formateur. Méthodique et pacificateur, ses qualités ont pu s'illustrer dans sa structuration précise de ses entretiens du mois de juin, organisés par thématique, par ses nombreuses notes visant à approfondir ses réflexions, et par ses multiples contacts avec ses interlocuteurs. La personnalité de ces hommes joua évidemment un rôle essentiel : tous deux étaient fermement dévoués à l'unité belge, ce qui rythma leur recherche de solutions consensuelles. Ce n'est pas pour rien que la tripartite fut le fil conducteur des premiers entretiens du formateur. On dénotera aussi la présence permanente des partenaires sociaux et économiques et des milieux d'affaires. Le principe de concertation sociale joua son rôle dans la crise, ces partenaires étant présents à toutes les étapes du processus : dans les consultations royales, dans les entretiens du formateur et dans les négociations techniques.

Mais le rôle le plus important fut joué par les partis, qui occupaient le devant de la scène. La particratie a passé un nouveau cap en 1965. Dès le lendemain des élections, toute l'opinion avait ses yeux tournés vers les bureaux des partis, et non vers le Roi. Les trois partis se sont ensuite particulièrement manifestés pendant la mission de De Schryver, jusqu'à perturber ses travaux. Son mémorandum n'eut en effet aucune répercussion majeure sur les négociations, à cause de la prise de position publique du PLP le 8 juin, où il s'opposa à toute coalition avec les socialistes, provoquant une réponse du PSB lors de son Conseil général le 12 juin. Du 15 au 17 juin, l'informateur et les trois présidents de partis ont tenu le pays en haleine lors de discussions au sommet sur la problématique constitutionnelle. Ce sont donc bien les trois partis qui jouèrent dès cet instant un rôle essentiel dans la résolution du conflit, en cherchant les bases d'un compromis caractéristique de la démocratie consociative.

La mission de Pierre Harmel fut aussi perturbée par les partis. Le Comité national du PSC n'accepta sa désignation par le Souverain qu'en respect de conditions préalables, et après l'échec de la tripartite, c'est ce même Comité qui, difficilement, accepta que le formateur poursuive sa mission, alors qu'il s'agit en théorie d'une prérogative royale. Les prises de position du PLP les 25 et 26 juin ont compliqué la recherche de compromis du

formateur et il dut se soumettre à de multiples reprises à l'avis des Bureaux politiques socialiste et libéral. Lors des négociations techniques du mois de juillet, ce sont des délégations des partis qui discutèrent, et leur Bureau qui décida. Leur rôle ne diminua pas à la fin de la crise : ce n'est pas le Parlement qui allait donner sa confiance au gouvernement, mais bien le congrès du PSB du 25 juillet, qui tint le pays en haleine pendant près de dix jours. Le vote de confiance à la Chambre et au Sénat ne fut en réalité qu'une formalité, tous savaient déjà que le gouvernement était accepté par la majorité. Les partis jouèrent aussi un rôle essentiel lors de la structuration du gouvernement.

En fait, déjà à cette époque, le formateur n'est plus qu'un *primus inter pares*, une sorte de médiateur entre les formations politiques au lendemain des élections. Son rôle n'est pas de former son gouvernement, mais plutôt de former celui que les partis souhaitent. Cette situation fut décriée à de multiples reprises par la presse, surtout au mois de juillet lorsque l'opinion réalisa que le pouvoir de décision du congrès socialiste déterminerait l'issue de la crise, et lorsqu'elle apprit qu'un document s'apparentant à une déclaration gouvernementale avait été envoyé aux militants des deux partis. Les critiques affluèrent aussi lors des débats parlementaires. Les détracteurs de ce processus étaient alors libéraux, mais leurs accusations restaient limitées, étant donné la participation du PLP à plusieurs pratiques participatives. En revanche, les mots du FDF étaient bien plus durs. Il s'agit donc d'une vision très négative de ces mécanismes de négociations, qui petit à petit deviendront pourtant la norme de la politique belge. Dans un pays déchiré par de multiples clivages et fractionné en grandes tendances de l'opinion, il est en effet indéniable que la participatie est un moyen de pacification et de stabilisation du système. Elle s'est déjà illustrée à plusieurs reprises par le passé, lors de la question royale ou de la guerre scolaire, et elle continuera à le faire pour les questions linguistiques. Les partis sont le sommet des piliers sociologiques théorisés par Arend Lijphart, et ce sont leurs élites qui cherchent des compromis qui satisfassent un minimum chacun de ces piliers, car ce n'est que par ces partis que la connexion s'opère.¹⁵ Ces quelques considérations prennent entièrement sens dans le cas de la crise de 1965.

Nous pouvons donc replacer la plupart des grandes tendances de la crise gouvernementale de 1965 dans la durée. Elle semble, *a priori*, caractéristique des évolutions du système politique belge à la veille des réformes de l'État. Nous avons aussi

¹⁵ BALZACQ Th. e.a., *op. cit.*, p. 177.

opté pour une étude de la crise basée en grande partie sur les principes de la théorie des clivages de Lipset et Rokkan. Aujourd'hui, une majorité des historiens et des politologues s'accorde sur la nécessité d'actualiser ce modèle aux évolutions profondes de notre société. Le cas belge n'est pas à part : de nouveaux clivages sont apparus, mais aussi de nouveaux partis, une plus grande fragmentation électorale, un système institutionnel renouvelé, etc. La porte est ouverte à de nouvelles recherches qui tiendraient compte de ces nouveautés et les confronteraient avec certaines stabilités du système politique, afin de vérifier la portée de ces observations que nous avons décrites comme structurelles : peut-on analyser une crise gouvernementale belge plus récente sur base de la théorie des clivages ? Peut-on encore voir des liens étroits entre des partis frères ou sont-ils à considérer comme des partis entièrement distincts ? Le rôle du Roi comme autorité constitutionnelle est-il toujours perceptible ? La presse joue-t-elle encore son rôle de vecteur politique ? En quelques mots, une approche comparative des processus de résolution des multiples crises gouvernementales qu'a connues la Belgique, pour tenir compte des continuités et des ruptures, pourrait s'avérer intéressante pour approfondir dans la durée les mécanismes à l'œuvre dans le système politique belge.

Sources et bibliographie

1. Sources inédites

BRUXELLES, Archives Générales du Royaume, *Papiers Pierre Harmel*, n°526-570, Dossiers relatifs à la formation du gouvernement 1965-1966.

ID., Centre Jean Gol, *Archives du Parti de la Liberté et du Progrès*,

- Bureau Politique.
- Comité Directeur.
- Programme électoral 1965.

ID., Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation, *Archives du Parti Social-Chrétien*,

- A.I.a.021, XX^e Congrès des 20 et 21 février 1965 à Bruxelles.
- B.I.014, Comité National.
- B.II.010, Bureau de l'Aile wallonne.
- 6.2.6., Programme électoral 1965.

ID., Institut Émile Vandervelde, *Archives du Parti Socialiste belge*,

- N°23 : Bureaux Politiques (année 1965).
- Élections législatives (1961-1977) : programmes du PSB et des autres partis.

ID., *Papiers Léo Collard*,

- I-A-1.03b : Bureaux (communications, procès-verbaux, convocations, presse).
- I-A-1.09 : Bureaux (notes personnelles).
- I-A-3.2 : Conseils généraux.
- II-C-1.02 : Négociations gouvernementales (1965).
- IV-5 : Discours, interviews, articles.

LEUVEN, Katholieke Universiteit Leuven Documentatie en Onderzoekcentrum voor België, *Archief August-Edmond De Schryver*, n°4.15.1-2, Regering P. Harmel (27 juli 1965-11 februari 1966).

Papiers Harmel inédits confiés par Vincent Dujardin.

2. Sources imprimées

A. Documents officiels

Annales parlementaires de la Chambre des Représentants, le 30 juillet 1965.

Annales parlementaires du Sénat, 2-3 août 1965.

Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Pierre Harmel à la Chambre le 29 juillet 1965 et au Sénat le 29 juillet 1965.

Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Théo Lefèvre à la Chambre le 2 mai 1961 et au Sénat le 2 mai 1961.

« Élections législatives. Résultats des élections du 23 mai 1965, renouvellement intégral de la Chambre et du Sénat », in *Moniteur Belge*, Bruxelles, 1965.

B. Presse

- *Action*, mai – août 1965.
- *De Standaard*, mai – août 1965.
- *Het Laatste Nieuws*, mai – août 1965.
- *La Dernière Heure*, mai – août 1965.
- *La Libre Belgique*, mai – août 1965.
- *Le Peuple*, mai – août 1965.
- *Le Soir*, mai – août 1965.
- *Temps Nouveaux*, mai – août 1965.
- *Volksgazet*, mai – août 1965.

3. Instruments de travail

BERNARDO Y GARCIA L.A., *Inventaire des archives de Pierre Harmel pour les années 1921-2000*, Bruxelles, AGR, 2004.

Biographie nationale, Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1866-1986.

CAMPE R., DUMON M. et JESPERS J., *Radioscopie de la presse belge*, Verviers, Gérard, 1975.

DE BENS E. et RAEYMAECKERS K., *De pers in België. Het verhaal van de Belgische dagbladpers gisteren, vandaag en morgen*, Louvain, LannooCampus, 2007.

DELFORGE P., *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000-2001.

DENOËL Th. (dir.), *Le Nouveau Dictionnaire des Belges*, Bruxelles, Le Cri, 1992.

D'HOORE M., *Archives de particuliers relatives à l'histoire de la Belgique contemporaine (de 1830 à nos jours)*, 2 vol., Bruxelles, AGR, 1998.

EECKHOUT VAN DEN P. et VANTHEMSCHE G. (éd.), *Bronnen voor de studie van het hedendaagse België 19^e-21^e eeuw*, Bruxelles, Koninklijke Commissie voor Geschiedenis, 2009.

Encyclopedie van de Vlaamse Beweging, 2 tomes, Tielt / Amsterdam, Lannoo, 1973-1975.

FIVET M.-C. et SMETS Th., *Inventaire de la collection des périodiques du PC/PSC-CVP/cdH 1925-2015*, 2^e éd., Bruxelles, CPCP, 2015.

GAUS H., *Politiek biografisch lexicon. Belgische ministers en staatssecretarissen 1960-1980*, Anvers, Standaard, 1989.

GAUS H. et VAN EENOO R., *Beknopte bibliografie van de politieke en sociaal-economische evolutie van België 1945-1992*, Louvain / Apeldoorn, Garant, 1992.

KURGAN-VAN HENTENRIJK G., JAUMAIN S. et MONTENS V., *Dictionnaire des patrons en Belgique. Les hommes, les entreprises, les réseaux*, Bruxelles, De Boeck, 1996.

KWANTEN G., VERHOOGEN J. et VINTS L., *Inventaris van het archief van Minister van Staat August E. De Schryver (1898-1991)*, Louvain, KADOC-KUL, 1993 (KADOC inventarissen en repertoria, 34).

LEFEVRE J., *Archives de Léo Collard. Président du Parti Socialiste belge (1959-1971)*, Bruxelles, Institut Émile Vandervelde, 2018.

NAY O. et CARCASSONNE G. (dir.), *Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, Paris, Dalloz, 2008.

Nouvelle Biographie nationale, Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1988-.

ONDEL O., SMETS Th. et FIVET M.-C., *Inventaire des archives du PSC – Parti Social Chrétien (1945-2002)*, Centre d'Archives et de Documentation du CPCP, 2016.

VAN MOLLE P., *Le Parlement belge 1894-1969*, Ledeberg / Gent, Érasme, 1969.

Vocabulaire politique du CRISP, <http://www.vocabulairepolitique.be/>.

4. Travaux-sources

CLAUSSE R., « Presse, radio et télévision belge dans la campagne électorale de mai 1965 », in *Res Publica*, n°1, Louvain, 1966, p. 24-66.

CRABBE V., « La propagande électorale. La campagne électorale de mai 1965 », in *Ibid.*, p. 12-23.

DEWACHTER W., «De propaganda vertaalt de verkzingsgestalte van 23 mei 1965», in *Ibid.*, p. 106-127.

« Facteurs de changements dans le monde catholique, socialiste et libéral, à la veille des élections communales d'octobre 1964 (I) », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°253, Bruxelles, 1964/28.

« Facteurs de changements dans le monde catholique, socialiste et libéral, à la veille des élections communales d'octobre 1964 (IV) », in *Ibid.*, n°257, 1964/31.

FRAEYS W. « Les résultats des élections législatives de mai 1965 », in *Res Publica*, n°1, Louvain, 1966, p. 133-146.

GRÉGOIRE M., « La campagne électorale de mai 1965. Éditorial », in *Ibid.*, p. 5-11.

HARMEL P., « Au-delà du fédéralisme et de l'unitarisme, l'union des Belges », in *Revue générale belge*, Bruxelles, avril 1962, p. 1-16.

ID., « Au milieu du gué. Les problèmes wallons et flamands et la réforme des Institutions », in *La Revue Nouvelle*, t. XXXIX, Bruxelles, janvier 1964, p. 45-59.

ID., « La Belgique à l'heure des décisions », in *Études*, s.l., février 1964, p. 184-195. (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k441781b/f42.image.r=jesus.langFR> page consultée le 28 janvier 2018)

ID., « L'union des Belges », in *La Revue générale belge*, t. XVIII, Bruxelles, novembre 1963, p. 1-12.

ID., « Pourquoi l'union des Belges appelle-t-elle à une révision des institutions ? », in *Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion*, n°210, Liège, mars-avril 1964, p. 186-196.

ID., *Temps forts. Entretiens avec Jean-Claude Ricquier*, Bruxelles, Racine, 1993.

HERBEMANS M.P., « La Commission Meyers (Commission permanente pour l'amélioration des relations entre les communautés linguistiques belges ou C.P.A.R.C.L.B.) », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°381, Bruxelles, 1967/35.

« La coordination entre les mouvements wallons », in *Ibid.*, n°319, 1966/12.

« La crise gouvernementale en Belgique (février – mars 1966) (I) », in *Ibid.*, n°314, 1966/7.

« La crise gouvernementale en Belgique (mai – août 1965), in *Ibid.*, n°294-295, 1965/26.

« La révision de la Constitution 1964-1965 (I) », in *Ibid.*, n°280, 1965/12.

« La révision de la Constitution 1964-1965 (II) », in *Ibid.*, n°281, 1965/13.

« La révision de la Constitution 1964-1965 (III) », in *Ibid.*, n°296-297, 1965/28.

« La Volksunie », in *Ibid.*, n°336, 1966/29.

« La Volksunie (II) », in *Ibid.*, n°345, 1966/38.

« Le Congrès du Parti socialiste belge des 11 et 12 décembre 1965 », in *Ibid.*, n°308, 1966/1.

« Le Congrès du PLP des 22 et 23 janvier 1966 », in *Ibid.*, n°313, 1966/6.

« Le Parti Wallon (PW) », in *Ibid.*, n°367, 1967/21.

- « Les élections communales du 11 octobre 1964 (I) », in *Ibid.*, n°261, 1964/36.
- « Les élections communales du 11 octobre 1964 (II) », in *Ibid.*, n°262, 1964/37.
- « Les élections communales du 11 octobre 1964 (III) », in *Ibid.*, n°263, 1964/38.
- « Les élections législatives du 23 mai 1965 », in *Ibid.*, n°288, 1965/20.
- « Les problèmes d'organisation interne soumis au Congrès du PSC des 18 et 19 décembre 1965 », in *Ibid.*, n°312, 1966/5.
- MAROY P., « L'évolution de la législation linguistique belge », in *Revue de Droit Public et de la Science Politique en France et à l'Étranger*, Paris, mai-juin 1966.
- MEYNAUD J., LADRIERE J. et PERIN Fr. (dir.), *La décision politique en Belgique. Le pouvoir et les groupes*, Paris, Armand Colin, 1965 (Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, 138).
- MOLITOR A., *Souvenirs. Un témoin engagé dans la Belgique du 20^e siècle*, Paris, Duculot, 1984.
- RENS I., « Les garanties parlementaires contre la minorisation et la révision constitutionnelle en Belgique », in *Res Publica*, vol. 7, n°3, Louvain, 1965, p. 189-221.
- SPAACK P.-H., *Combats inachevés*, Bruxelles, Fayard, 1969.
- VAN DEN DAELE G., “De verkiezingen van 23 mei 1965. Uitslagen en vergelijkingen”, in *De Gids op Maatschappelijk Gebied. Tijdschrift voor sociale culturele en syndicale problemen*, vol. 56, n°9, Bruxelles, 1965, p. 843-865.
- VAN DE PUT G., “Verkiezingsprogramma's”, in *Res Publica*, n°1, Louvain, 1966, p. 67-195.
- VAN ERPS F., “Wat nu met de grondwetsherziening?”, in *De Gids op Maatschappelijk Gebied. Tijdschrift voor sociale culturele en syndicale problemen*, vol. 56, n°1, Bruxelles, 1965, p. 58-67.

5. Travaux

A. Travaux de synthèse

BALZACQ Th. e.a., *Fondements de science politique*, Bruxelles, De Boeck, 2014.

BAUDHUIN F., *Histoire économique de la Belgique 1957-1968*, Bruxelles, Émile Bruylant, 1970.

DELWIT P., *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, 2^{ème} éd., ULB, Bruxelles, 2010.

DESTATTE Ph., *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX-XX^e siècles)*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1997.

DUJARDIN V. et DUMOULIN M., *Nouvelle Histoire de Belgique*, t. III : *L'Union fait-elle toujours la force?*, Bruxelles, Le Cri, 2008 (Histoire).

DUMONT P. et DE WINTER L., « La formation et le maintien des gouvernements (1946-1999) », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, Bruxelles, n°1664, 1999/39.

DUMOULIN M. e.a (dir.), *Nouvelle Histoire de Belgique*, t. II : *L'Entrée dans le XX^e siècle 1905-1950*, Bruxelles, Complexe, 2006, p. 96-99 (Questions à l'histoire).

FRANÇOIS A., *De l'État unitaire à l'État fédéral. La dynamique institutionnelle de la Belgique*, Louvain-la-Neuve, DUC, 1997.

GENICOT L., *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, Privat, 1973.

GUBIN El. Et VAN MOLLE L., *Femmes et politique en Belgique*, Bruxelles, Racine, 1998.

JORIS F., *Les Wallons et la réforme de l'État. De l'État unitaire à l'État communautaire et régional (1890-1970)*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1998.

LUYKX Th., *Politieke geschiedenis van België van 1798 tot heden*, 3^e éd., Amsterdam / Bruxelles, Elsevier, 1973.

MABILLE X., *Nouvelle Histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2011.

MARTENS M., *Histoire de Bruxelles*, Toulouse, Privat, 1976.

PILET J.-B., « Le Rassemblement wallon (RW) et le Front démocratique des francophones (FDF) : des partis victimes de leur succès ? », in DELWIT P., *Les partis régionalistes en Europe. Des acteurs en développement ?*, Bruxelles, ULB, 2005, p. 265-282.

RILLAERTS St., « La frontière linguistique 1878-1963 », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°2069-2070, Bruxelles, 2010.

STEPHANY P., *Les années 60 en Belgique*, Bruxelles, Racine, 2006.

VANDEPUTTE R., *Histoire économique de la Belgique 1944-1990*, Bruxelles, Labor, 1993.

VAN HAUTE E., DELWIT P. et PILET J.-B., *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, ULB, 2011.

VON BUSEKIST A., *Singulière Belgique*, Paris, Fayard, 2012 (Les grandes études internationales).

WILS L., *Histoire des Nations Belges. Belgique, Flandre, Wallonie : quinze siècles de passé commun*, Ottignies, Quorum, 1996.

WITTE E., *Over bruggen en muren: hedendaagse politieke geschiedenis en politieke wetenschappen in België (1945-2000)*, Louvain, Universitaire Pers Leuven, 2003.

WITTE E. et CRAEYBECKX J., *La Belgique politique de 1830 à nos jours. Les tensions d'une démocratie bourgeoise*, Bruxelles, Labor, 1987.

WITTE E. et VAN VELTHOVEN H., *Les querelles linguistiques en Belgique. Le point de vue historique*, Bruxelles, Le Cri, 2011 (Histoire).

B. Monographies

BERTEM L., *De verreikende kijk van Manu Ruys op Congo over de periode 1958-2000*, mémoire Université Gent, 2003-2004.

(http://www.thesis.net/manu_ruys/manu_ruys_inhoud.htm page consultée le 16 avril 2018)

COOREBYTER V. de, « Clivages et partis en Belgique », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°2000, Bruxelles, 2008/15.

DELPEREE Fr., *Chroniques de crise 1977-1982*, Bruxelles, CRISP, 1983.

ID., « La Couronne de Belgique », in *European Review of public law*, Londres / Athènes, n°2, 1991, p. 335-349.

DELWIT P. (éd.), *Le parti social chrétien. Mutations et perspectives*, Bruxelles, ULB, 2002.

DEROUBAIX J.-Cl. et GOBIN C., « Le dépassement de la Belgique unitaire en 45ans de déclarations gouvernementales », in PERREZ J. et REUCHAMPS M. (dir.), *Les relations communautaires en Belgique. Approches politiques et linguistiques*, Louvain-la-Neuve, L'Harmattan / Academia, 2012 (Science politique, 12), p. 75-104.

DEWACHTER W. e.a., *Un parti dans l'Histoire, 1945-1995. 50ans d'action du Parti Social Chrétien*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1996.

DE WINTER L. et TURSAN H., *Regionalist Parties in Western Europe*, Londres / New York, Routledge, 1998.

D'HOORE M., « Du PLP-PVV au PRL-FDF 1961-1997 », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1554-1556, Bruxelles, 1997.

DUJARDIN V., *Pierre Harmel. Biographie*, Bruxelles, Le Cri, 2004.

DUJARDIN V. et DELCORPS V. (éd.), *FDF 1964-2014. 50ans d'engagement politique*, Bruxelles, Racine, 2014.

Écrire l'histoire du temps présent. En hommage à François Bédarida, Paris, CNRS, 1992 (Histoire).

FALONY R., *Le Parti Socialiste. Un demi-siècle de bouleversements, de Max Buset à Elio Di Rupo*, Bruxelles, Pire, 2006.

FRANÇOIS F., *PSC. Être ou disparaître*, Bruxelles, Labor, 1998.

FROGNIER A.-P., « Application du modèle de Lipset et Rokkan à la Belgique », in *Revue internationale de politique comparée*, vol. 14, n°2, Bruxelles, 2007, p. 281-302.

GERARD E., « Le roi Baudouin, le gouvernement et la politique intérieure », in KONINCKX C. et LEFEVRE P., *Le roi Baudouin. Une vie – une époque*, Bruxelles, Racine, 1998, p. 115-135.

GÉRARD E. et VAN DEN WIJNGAERT M., *In het teken van de regenboog. Geschiedenis van de katholieke partij en van de christelijke volkspartij*, Anvers, De Nederlandsche boekhandel, 1985.

HASQUIN H. (dir.), *Les libéraux belges. Histoire et actualité du libéralisme*, Loverval, Labor, 2006.

KESTELOOT Ch., *Au nom de la Wallonie et de Bruxelles francophone. Les origines du FDF*, Bruxelles, Complexe, 2004 (Histoires contemporaines).

KWANTEN G., *August-Edmond De Schrijver (1898-1991). Politieke biografie van een gentleman-staatsman*, Louvain, Leuven Universitaire Pers, 2001 (KADOC-studies, 27).

« Le problème des Fourons de 1962 à nos jours », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, Bruxelles, n°859, 1979/34.

« L'évolution récente de la Volksunie (I) », in *Ibid.*, n°604, 1973/18, 32p.

LIPSET S.M. et ROKKAN S., *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs. Une introduction*, Bruxelles, ULB, 2008.

MABILLE X., TULKENS Ch.-X. et VINCENT A., *La Société Générale de Belgique 1822-1997. Le pouvoir d'un groupe à travers l'histoire*, Bruxelles, CRISP, 1997.

MOLITOR A., *La fonction royale en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1994.

MOREAU R., *Pas une de plus ! Du Mouvement populaire wallon à l'État fédéral (1963-1993)*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000.

REMOND R. (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1998 (L'univers historique).

SEILER D.-L., *Clivages et familles politiques en Europe*, Bruxelles, ULB, 2011.

SENELLE R., *La révision de la Constitution 1967-1971*, Bruxelles, Ministère des Affaires étrangères, du commerce extérieur et de la coopération au développement, 1972 (Textes et Documents, n°279-281).

SIMON Ch., « La communautarisation de l'enseignement », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1121, Bruxelles, 1986/16.

STENGERS J., *L'action du roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et influence. Essai de typologie des modes d'action du Roi*, Bruxelles, Racine, 2008.

STENMANS A., « Le groupe de travail politique (24 octobre 1962 – 24 octobre 1963). Jalons d'une évolution institutionnelle », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1818-1820, Bruxelles, 2003.

VAN HAUTE E., « La Volksunie (VU) : triomphe des idées, défaite du parti », in DELWIT P. (éd.), *Les partis régionalistes en Europe. Des acteurs en développement ?*, Bruxelles, ULB, p. 263-264.

WALEFFE B., *Le roi nomme et révoque ses ministres. La formation et la démission des gouvernements en Belgique depuis 1944*, Bruxelles, Bruylant, 1971.

WOLIKOW S., « L'histoire du Temps présent en question », in *Bulletin de l'Institut d'Histoire contemporaine*, n°5 : *Où en est l'histoire du temps présent ? Notions, problèmes et territoire; Actes du colloque transfrontalier – Cluse Dijon – 25 septembre 1997*, Dijon, 1998, p. 9-24.

